

# JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES, D'INFORMATIONS GÉNÉRALES,  
JURIDIQUES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES DEPUIS 1898

MERCREDI 9 FÉVRIER 2022 – N° 6

8, RUE SAINT AUGUSTIN – 75002 PARIS

01 47 03 10 10 – www.JSS.FR

2022

START

JPA INTERNATIONAL  
FAIT LE POINT SUR LA RENTRÉE  
FISCALE ET SOCIALE

## RETROUVEZ ÉGALEMENT

### *VIE DU DROIT*

**NFTs et marché de l'Art : droit, pratique et avenir** - p.12

### *AUDIENCE SOLENNELLE*

**Rentrée du tribunal de commerce de Paris : des activités contentieuses en hausse et un retour progressif à la normale** - p.22

### *INTERNATIONAL*

**La Chine, une puissance impérialiste ou une puissance à projection impériale par effet d'aubaine ?** - p.27

# SOMMAIRE

## FINANCE

- ▶ JPA international fait le point sur la rentrée fiscale et sociale 3
- ▶ Facturation électronique, CTC, TVA... où en est la conformité fiscale dans le monde ? 10

## VIE DU DROIT

- ▶ NFTs et marché de l'Art : droit, pratique et avenir 12
- ▶ Le Conseil des ventes volontaires examine un rapport sur les NFTs 18
- ▶ Le ministère de la Justice recrute 460 magistrats 21

## AUDIENCE SOLENNELLE

- ▶ Rentrée du tribunal de commerce de Paris : des activités contentieuses en hausse et un retour progressif à la normale 22

## NOMINATIONS & ÉLECTIONS

- ▶ Thomas Denfer devient président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce 24
- ▶ Le magistrat Guillaume Valette-Valla nommé nouveau directeur de Tracfin 25
- ▶ Benoît Cœuré prend la tête de l'Autorité de la concurrence 26

## INTERNATIONAL

- ▶ La Chine, une puissance impérialiste ou une puissance à projection impériale par effet d'aubaine ? 27

## ÎLE-DE-FRANCE

- ▶ Appel à projet gastronomique 33
- ▶ Versailles récompensée à l'occasion de la semaine Olympique et Paralympique 34
- ▶ L'université Paris Nanterre labellisée « Terre de Jeux 2024 » 35
- ▶ Stephen Hervé réélu maire de Bondy 35
- ▶ Création d'une grande forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt 36
- ▶ La CRCC de Paris lance « TaxMatch », un nouvel outil de diagnostic fiscal 36
- ▶ Selon une enquête de la CCI Essonne, 69 % des commerçants sont « inquiets » 37

## AGENDA

37

## ANNONCES LÉGALES

- ▶ Paris (75) \_\_\_\_\_ 38
- ▶ Yvelines (78) \_\_\_\_\_ 53
- ▶ Essonne (91) \_\_\_\_\_ 56
- ▶ Hauts-de-Seine (92) \_\_\_\_\_ 59
- ▶ Seine-Saint-Denis (93) \_\_\_\_\_ 65
- ▶ Val-de-Marne (94) \_\_\_\_\_ 68
- ▶ Val-d'Oise (95) \_\_\_\_\_ 71

Confiez au JSS  
vos annonces  
et formalités  
légales

 WWW.JSS.FR

 01 47 03 10 10  CONTACT@JSS.FR

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés  
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02  
R.C.S. PARIS 552 074 627  
01 47 03 10 10  
[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

[contact@jss.fr](mailto:contact@jss.fr)  
[annonces@jss.fr](mailto:annonces@jss.fr)

[formalites@jss.fr](mailto:formalites@jss.fr)  
[redaction@jss.fr](mailto:redaction@jss.fr)

Directrice de la publication : Myriam de Montis  
Directeur de la rédaction : Cyrille de Montis  
Secrétaire générale de rédaction : Cécile Leseur

Commission paritaire : 0622 I 83461  
I.S.S.N. : 2491-1897  
Périodicité : hebdomadaire (mercredi)  
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi  
Journal imprimé sur papier recyclé – Certification PEFC

Vente au numéro : 1,50 € TTC  
Abonnement annuel bi-média : 99 € TTC  
Abonnement annuel numérique : 55 € TTC

Copyright 2022 :

Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

## ANNONCES LÉGALES

Par arrêté des préfets des départements concernés, le **Journal Spécial des Sociétés** est habilité à publier les annonces judiciaires légales dans les départements de Paris (75) du 30 décembre 2021, des Yvelines (78) du 28 décembre 2021, de l'Essonne (91) du 13 décembre 2021 des Hauts-de-Seine (92) du 16 décembre 2021, de la Seine-Saint-Denis (93) du 22 décembre 2021, du Val-de-Marne (94) du 31 décembre 2021, du Val-d'Oise (95) du 24 décembre 2021.

Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans notre journal, sont automatiquement mises en ligne sur [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 19 novembre 2021.

La direction décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

### TARIFS HT DES PUBLICITÉS AU CARACTÈRE

- Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, et Val-de-Marne : 0,237 euros
- Yvelines, Essonne et Val-d'Oise : 0,226 euros

### TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES CONSTITUTIONS :

- EURL : 121 €
- SAS : 193 €
- SARL : 144 €
- SCI : 185 €
- SNC : 214 €
- SC : 216 €
- SA : 387 €
- SASU : 138 €

### TARIFS HT FORFAITAIRES POUR LES DISSOLUTIONS :

- Dissolution : 149 €
- Clôture : 108 €

# JPA international fait le point sur la rentrée fiscale et sociale

Jacques Potdevin, président du réseau de cabinets d'expertise comptable JPA international, a donné sa traditionnelle conférence de rentrée fiscale et sociale, le 24 janvier dernier, avec les membres de son équipe. Sont intervenus à cette occasion Charlotte Parrot, avocate diplômée spécialiste de droit social et de responsabilité sociétale ; Hervé Puteaux, directeur général international et président de la société d'audit légal du groupe JPA ; et Damien Potdevin, président de JPA groupe et de JPA association.

**C**harlotte Parrot a commencé son propos par les mesures d'urgence.

Le pass vaccinal a été adopté le 24 janvier et le protocole sanitaire a été mis à jour. Depuis le 2 février, le télétravail n'est plus obligatoire mais recommandé. Il appartient aux entreprises de définir son niveau d'usage en concertation avec les partenaires sociaux. Pour faire face à la pandémie, l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 31 juillet 2022. Les entreprises peuvent continuer à mobiliser le mécanisme d'activité partielle et celui d'activité partielle longue durée. Le gouvernement est habilité jusqu'à fin juillet à les adapter par voie d'ordonnance. Dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale, l'employeur a la possibilité de compléter les indemnités versées aux salariés en activité partielle et ce en exonération de charges sociales et d'impôt dans certaines conditions. La loi de finances a pérennisé des dispositifs comme la prise en charge des heures supplémentaires structurelles, ou celle, par exemple, de salariés qui ne sont pas soumis à la durée du travail (journaliste, pigiste, contrat de professionnalisation...). Deuxième type de mesures, les aides au paiement des cotisations patronales. Ainsi, les aides Covid 2 et Covid 3 peuvent être imputées sur les cotisations sociales qui seront dues à compter de 2022. On retrouve également, pour les salariés qui seraient atteints par la Covid, des arrêts



*Damien Potdevin, Jacques Potdevin, Hervé Puteaux et Charlotte Parrot*

maladie dérogatoires pris en charge sans délai de carence avec un complément de salaire versé par l'employeur. Pour les salariés handicapés, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) prolonge les aides exceptionnelles jusqu'à la fin du mois de février 2022. Dans le cadre des mesures « coup de pouce » à destination des salariés, les entreprises peuvent distribuer des aides. Elles ont la possibilité de verser 250 euros de chèques cadeaux aux salariés en exonération de charges sociales et d'impôt. Jusqu'à la fin du mois de février, les salariés peuvent continuer à utiliser leur chèque restaurant, y compris les jours fériés et les dimanches à hauteur de 38 euros par jour. La loi de finances prévoit une mesure en faveur des salariés en contact direct avec la clientèle et qui pourraient percevoir des

pourboires. Concernant ces pourboires versés en 2022/2023, si le salarié a une rémunération inférieure à 1,5 fois le SMIC, ils sont exonérés de charges sociales et d'impôt. Enfin, jusqu'à la fin du mois de mars 2022, il est possible de verser la prime de pouvoir d'achat (1 000 euros ou 2 000 euros) en exonération de charges sociales et d'impôts pour les salariés qui touchent moins de 3 SMIC par an. Pour les entreprises, jusqu'à fin juin, l'aide à l'embauche des apprentis ou des contrats de professionnalisation est maintenue à hauteur de 8 000 euros pour un salarié majeur, et de 5 000 euros pour un mineur. Un dispositif particulier a été adapté avec Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi âgé de moins de 30 ans jusqu'à la fin de l'année. Les entreprises peuvent également recourir aux emplois francs qui permettent l'embauche en CDD ou CDI de salariés,

soit demandeurs d'emploi, soit résidant dans les quartiers prioritaires de la ville. Cette aide peut aller jusqu'à 15 000 euros sur trois ans. Par souci de stabilité, la loi de finances maintient jusqu'à la fin de l'année 2023 les dispositifs zonés de soutien aux territoires en difficulté.

Les secteurs les plus touchés, S1, S1 bis (hôtellerie, restauration, traiteur, événementiel, agence de voyage, discothèque) bénéficient toujours d'aides pour compenser les obligations de fermeture, et de jauge. Celles-ci font en sorte que les manques à gagner en matière de chiffre d'affaires soient compensés par le soutien de l'État alors que les charges fixes restent à payer quoi qu'il en soit. L'ensemble de ces dispositifs nécessitent de considérer quelques critères. Il s'agit de comparer les données par rapport à celles de 2019, avant crise, et de tenir compte de l'ancienneté de la société. D'une manière générale, les dispositifs concernent les entreprises de moins de 250 salariés. Les entrepreneurs éligibles peuvent faire leur demande jusqu'au 6 mars 2022. Le prêt garanti par l'État (PGE) a été reporté d'un an pour permettre le remboursement en avril 2022. Cependant, pour les petites entreprises en situation grave de tension de trésorerie, un allongement des délais de remboursement est envisageable, le faisant passer de six à dix ans. Il faut passer par la médiation du crédit avec sa banque pour réclamer cette prorogation. Les associations employeurs connaissant des difficultés de paiement peuvent profiter des mêmes facilités.

## Fiscalité des particuliers

« 2022, année d'élection présidentielle, la loi de finances se montre assez modeste » constate Jacques Potdevin. Comme tous les ans, les tranches du barème sur l'impôt sur le revenu (TR)

augmentent. La revalorisation est de 1,4 %, inférieure à l'inflation. S'agissant des dirigeants, la cession est facilitée.

### Actualisation du barème de l'IR 2020

Révision du barème : les limites des tranches du barème sont revalorisées de 1,4 %.

Fraction du revenu imposable (1 part)	TAUX
N'excédant pas 10 225 €	0 %
De 10 225 € à 26 070 €	11 %
De 26 070 € à 74 545 €	30 %
De 74 545 € à 160 336 €	41 %
Supérieure à 160 336 €	45 %

Existait un abattement total de plus-value lors du départ à la retraite d'un dirigeant sur les cessions de société inférieures à 300 000 euros ; ce seuil est maintenant passé à 500 000 euros. De plus, est instaurée une exonération partielle pour les cessions entre 500 000 euros et 1 million. Autre point, pour les dirigeants partis à la retraite entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021, un allongement d'un an de la période de transmission (normalement de deux ans) a été décidé. Évidemment, tout ce qui concerne les actifs numériques, en cas de plus-values, n'échappe pas aux impôts. Soit il s'agit de plus-values occasionnelles et elles sont assujetties à la flat tax, comme des actions. Le taux forfaitaire (BIC) s'élève alors à 30 % composé d'impôt pour 12,8 % et pour le reste de CSG et de CRDS, sauf en cas de régime progressif. Soit les plus-values ont un caractère professionnel et sont taxées au titre des bénéfiques non commerciaux (voir notre article p.12). Les activités professionnelles, comme pour les actions, se conçoivent en cas de commerce régulier de crypto-actifs. Les crédits d'impôt sont reconduits,

notamment en ce qui concerne les financements et les prêts à taux zéro (PTZ). Les plafonds pour travaux liés à la protection de l'environnement sont passés de 30 000 à 50 000 euros, et tous ces systèmes sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2023. Beaucoup de régimes de faveur ont été prorogés. Les entreprises de presse bénéficient d'un report d'échéance pour les réductions d'impôts, idem pour les locations meublées non professionnelles, les investissements Denormandie, les impôts sur les dons, les investissements Pinel en Bretagne... tous ces dispositifs sont repoussés soit à fin 2022, fin 2023 ou 2024. La suppression de la taxe d'habitation ne concerne que les résidences principales. Tout le monde devrait être exonéré en 2022. En cas de plus-values pour des sociétés solidaires à prépondérance immobilière – c'est-à-dire celles qui correspondent à la dimension d'utilité sociale, qui ont des activités de maître d'ouvrage, qui répondent à l'intérêt général pour les personnes défavorisées –, ces dernières seront traitées comme celles de cession de titres et non plus comme une structure à prépondérance immobilière (système à échelonnement de la plus-value en fonction de la durée de détention). Dans la mécanique de la digitalisation de tout le système déclaratif, la déclaration de succession sera elle aussi télédéclarée. Ceci permettra évidemment des recoupements automatiques avec d'autres déclarations comme l'IFI. La transformation de la communication de ces informations apporte à l'administration fiscale une meilleure connaissance du patrimoine des particuliers.

## Fiscalité des entreprises

Damien Potdevin note que malgré le « quoiqu'il en coûte », la perspective de la diminution d'impôt n'a pas été entamée. Le taux est bien de 25 %

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Reste un léger point, le relèvement du seuil du taux de 15 %. Autrement dit, les PME avec un chiffre d'affaires jusqu'à 10 millions bénéficient de ce seuil au 1<sup>er</sup> janvier 2021, initialement le seuil était fixé à 7 600 000. De 33 %, le taux est effectivement passé à 25 % en quelques années, soit 8 points de moins, ce qui n'est pas négligeable. Rappelons que la PME a un effectif inférieur à 250 personnes, un chiffre d'affaires au-dessous de 50 millions d'euros et un total bilan de moins de 43 millions d'euros.

Un régime temporaire voit le jour, sur le principe de non déductibilité des amortissements pour les fonds de commerce. Depuis quelques années, on pouvait amortir un fonds de commerce, notamment ses éléments incorporels, de manière comptable. Cela n'occasionnait pas de déduction fiscale, mais permettait d'ôter un actif incorporel volumineux. Dans le régime temporaire, tous les fonds commerciaux acquis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2025 donneront la possibilité de déduire fiscalement l'amortissement. Les amortissements sur tous les actifs incorporels achetés dans la période sont déductibles des impôts. Peu importe le mode d'achat, crédit vendeur, emprunt, fonds propres,

le dispositif est valable pour toutes les entreprises, globalement soumises à l'IS dont les résultats relèvent des BIC et les fonds agricoles. Il ne concerne pas les artisans et entreprises relevant des BNC. Bien entendu, le fonds commercial doit être amorti en même temps. Ce processus intéressant favorise l'acquisition et la transmission d'entreprise. On ne relève pas de changement sur les taux d'imposition pour la cession de fonds de commerce. Remarque : au-delà des deux ans, il y a un amortissement considéré à court terme, à hauteur des amortissements pratiqués notamment sur les incorporels.

Pour le cédant d'une entreprise soumise à l'IR, il faut distinguer plus-values à court terme et à long terme. Concernant les entreprises soumises à l'IS, la cession de fonds de commerce devient moins taxée puisque passée de 33 % à 25 %. Pour le cessionnaire, les droits ne sont pas très importants, entre 3 % et 5 % (autrefois 20 %). Évidemment, restent à faire dans le mois des déclarations sur les mutations, des droits d'enregistrement à régler selon la valeur du fonds. Au-dessus de 23 000 euros, un taux progressif s'applique. Des exonérations existent pour la vente de marchandises neuves. Si elles subissent la TVA, elles ne sont pas sujettes à ses droits d'enregistrement.

En cas de location-gérance, la transmission de l'activité et la cession à titre onéreux pour un départ à la retraite bénéficie des schémas d'exonération totale et partielle (0,5 et 1 million d'euros), alors qu'auparavant, il fallait que l'activité soit exercée depuis au moins cinq ans au moment de la mise en location, et que la transmission ou cession se fasse au profit du locataire. Un assouplissement apparaît donc sur cette deuxième condition. La cession peut maintenant intervenir au profit d'une autre personne que le locataire.

## Crédits d'impôt

Hervé Puteaux rappelle que le crédit d'impôt formation permet habituellement au dirigeant de TPE, dans la limite de 40 heures, une prise en compte sur la base du SMIC horaire. Le niveau de ce dispositif est doublé au titre de l'année 2022. S'agissant de crédit d'impôt, le sujet de l'attractivité française revient régulièrement avec celui prévu pour la recherche. Son obtention se heurte à des difficultés en matière de documentation et de justifications à produire. Le crédit d'impôt dans l'ensemble est maintenu dans la loi de finances 2022. Pour la collaboration de recherche, beaucoup de difficultés étaient liées non pas à la définition d'une assiette de crédit d'impôt sur la base interne d'une société, mais souvent quand elle faisait appel à des sous-traitants compliqués à qualifier fiscalement. C'est pourquoi, en 2022, un accent est mis sur la dimension de la collaboration de recherche, notamment en vue de clarifier les modes de fonctionnement à la fois avec les organisations privées agréées, mais aussi avec les organismes publics. L'intention

Chiffre d'affaires	Tranche de bénéfice imposable	Exercice ouvert en	
		2021	2022
CA < 10 M€	0 à 38 120 €	15 %	15 %
	> 38 120 €	26,5 %	25 %
10 M€ ≤ CA < 250 M€		26,5 %	25 %
CA ≥ 250 M€		27,5 %	25 %

**Rappel :** le champ d'application du taux réduit de 15 % s'étend aux PME dont le CA < 10 millions d'euros (au lieu de 7,63 millions d'euros) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

est d'encourager les partenariats publics-privés. Le crédit d'impôt innovation dédié aux entreprises qui travaillent sur des prototypes est maintenu. Il permet, dans un cadre plafonné à 400 000 euros, d'imputer un crédit d'impôt maximum de 80 000 euros pour des dépenses éligibles. En 2023, le taux imputable aux charges éligibles sera porté à 30 % en métropole et 60 % en outre-mer. Le dispositif durera jusqu'au 31 décembre 2024. Autre sujet, les jeunes entreprises innovantes (JEI) détenues au moins à moitié, directement ou indirectement par des personnes physiques. Jusqu'alors, ne pouvaient prétendre aux caractéristiques de JEI que des entreprises qui existaient depuis 8 ans. Ce seuil a été porté à 11 ans. Il faut que l'activité de ces entreprises soit dédiée dans une part d'au moins 15 % des dépenses engagées à des actions de recherche. Fiscalement, l'avantage se concrétise en 50 % d'exonération IS sur l'ensemble de la période qualifiée (11 ans). Pour tout ce qui relève des taxes locales CFE, CVAE, taxe foncière, il est possible d'être exonéré et éventuellement, il est possible d'être exonéré des plus-values de cession de parts ou d'actions. Enfin, l'utilisateur du dispositif de crédit impôt recherche peut en toucher la restitution immédiate. Il faut en effet rappeler que le CIR est imputable sur de l'IS payé, or les JEI font peu de bénéfice en général. En matière sociale, notons l'exonération de charges patronales sur les assurances sociales, sur les salaires individuels avec des rémunérations individuelles plafonnées environ à 7 200 euros mensuels, et sur la base d'un plafond annuel de cotisations sociales d'un peu plus de 200 000 euros.

## TVA

En matière de TVA, les évolutions de ces dernières années étaient souvent liées à des transpositions successives de directives européennes. Avec l'internationalisation des flux, les informations véhiculées par la TVA offrent en effet d'excellentes mesures sur les entreprises. Concernant la vente de biens, jusqu'alors, la TVA était exigible à partir du moment où les biens étaient livrés. Désormais, quand il y a des acomptes, l'exigibilité intervient à l'encaissement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dimension d'acompte encaissé sur livraison de biens doit être prise en compte, identifiée pour être déclarée. Autre sujet, pour les bons à usages multiples, typiquement les chèques cadeaux utilisables pour différents produits ou services, les entreprises qui les mettaient en place étaient soumises à TVA à partir du moment où les bons étaient utilisés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la TVA est exigible à partir du moment où les bons sont transférés aux bénéficiaires, sur la base de la valeur monétaire indiquée dessus. Les bons à usages multiples concernent la France en général, et parfois aussi plusieurs pays de l'Union européenne, ce qui implique de tenir compte du taux de TVA étranger applicable selon le cas. Dans l'agroalimentaire, pour l'alimentation destinée à la consommation animale, le taux réduit est à 10 %, et pour les boissons, produits alimentaires, destinés à l'alimentation humaine, le taux réduit est de 5,5 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans le domaine de la santé, pour le handicap notamment, l'ensemble des équipements utilisés, le taux réduit est à 5,5 %. Sur certains produits de diagnostic de test, la TVA est réduite à 2,1 %.

La déclaration d'échange de biens (DEB) a une utilité statistique pour tracer les flux intracommunautaires à l'échelle européenne. Elle permet également de valoriser les flux commerciaux et fournit

des éléments en termes de balance du commerce extérieur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle se divise en deux approches complémentaires. La première, similaire à l'ancienne DEB, consiste en un état récapitulatif au premier euro des flux. La seconde est une déclaration à partir de 460 000 euros de statistiques périodiques. Le numéro de TVA intracommunautaire des contreparties devient ici incontournable.

L'autoliquidation de TVA est généralisée. Automatique pour les flux intracommunautaires, il fallait auparavant, pour les flux extracommunautaires, faire une demande d'éligibilité à l'auto liquidation. Désormais, l'autoliquidation est applicable automatiquement pour toute importation de toute provenance géographique. Rappelons que le défaut de traitement de l'autoliquidation est très durement sanctionné (5 % du montant de la TVA concernée) et peut entraîner une amende importante sur une longue période (jusqu'à trois ans).

## RSE

En termes de RSE, les sociétés vont devoir publier de l'information extra financière. Dans les deux ans, cette obligation concernera les sociétés de moins de 250 salariés, idem pour le bilan carbone, en particulier pour les entreprises répondant à la commande publique. Charlotte Parrot cite la définition du développement durable : un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. En 2015, l'ONU a adopté 17 objectifs de développement durable visant 169 cibles. Le plan « Agenda 2030 », pousse les entreprises à participer au projet. En 2021, la commission européenne a adopté le green deal qui fixe des réglementations

et des mesures. La taxonomie définit les activités contributives à la durabilité et impose des informations sur le thème de l'économie circulaire, de la biodiversité, de la pollution, etc. Le *sustainable financial disclosure and regulation* (SFDR) implique une transparence sur les thèmes environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les entreprises non cotées de plus de 250 salariés, contractuellement 500 salariés, avec 40 millions de chiffres d'affaires, 20 millions de total bilan, devront établir des rapports de durabilité. Ils prendront la suite de la déclaration de performances extra financières. Les sociétés cotées sur un marché européen de plus de dix salariés seront également concernées. Les autres entreprises sont encouragées à publier des informations simplifiées. Le SFDR rendra obligatoire un audit des informations autour de l'ESG. La loi PACTE de 2019 a complètement changé le modèle des sociétés. Elle marque un tournant dans la démarche RSE. Chacune doit être gérée dans son intérêt social en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de ses activités. Les entreprises sont appelées à prendre en compte les interactions entre leur activité économique et leurs parties prenantes. Les parties prenantes se conçoivent comme internes (salarié, actionnaire, dirigeant), externes (client, fournisseur, investisseur). La norme ISO 26000 accompagne Cette démarche. RSE et ESG prennent une place grandissante : réponse à un appel d'offres ; contracter un emprunt ; recruter. La France s'est engagée dans une trajectoire de neutralité carbone à l'horizon 2050, notamment en réduisant ses émissions de CO<sub>2</sub> de 40 % entre 1990 et 2030. Les entreprises anticipent ce futur. Pour établir un bilan carbone, il existe un outil de comptabilisation qui identifie les



éléments à l'origine des plus grosses émissions et évalue le niveau de dépendance aux énergies fossiles. Pour qu'un bilan soit complet, il faut sonder trois domaines, faire trois scopes. Le scope 1 observe les émissions directes de l'entreprise. Le scope 2 intègre ses émissions indirectes (consommation d'énergie...). Le scope 3 regarde ses émissions indirectes en amont et en aval (fourniture, transport, déchet...). Depuis l'été dernier, la loi impose aux entreprises de plus de 50 salariés de prendre en compte les enjeux environnementaux qui sont liés à son activité. Le comité social et économique doit s'informer des conséquences environnementales des décisions de l'employeur, cela dans le cadre de consultations récurrentes. Cela implique que la base de données à la disposition du CSE ouvre une nouvelle section, celle des données économiques, sociales et environnementales. Le législateur a prévu des formations pour les membres du CSE et pour les syndicalistes. La transition écologique devra dorénavant être intégrée dans les négociations de branches d'entreprise pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

## Gestions diverses

Les salariés, lorsqu'ils se rendent au travail, utilisent leur trottinette, le covoiturage et d'autres modes vertueux de déplacement. L'employeur peut souhaiter participer au financement de ces usages moins polluants. Il faut pour cela soit un accord d'entreprise, soit une décision unilatérale qui encadre le montant de la prise en charge et ses modalités. Le remboursement est exonéré de charges sociales et d'impôt jusqu'à 500 euros. Si le salarié cumule l'usage de son vélo et celui des transports en commun, le remboursement va jusqu'à 600 euros. En 2000, un nouveau titre mobilité apparaît sur le même format que les titres restaurant pour simplifier cette gestion.

Le SMIC horaire a été porté au 1<sup>er</sup> janvier à 10,57 euros brut, soit 1 603 euros sur la base de 35 heures. Autre changement : dans la présentation du bulletin de paie, doit apparaître de manière claire, en gras, la mention du montant imposable du salaire ainsi que le montant net des heures complémentaires, des heures supplémentaires versées en exonération de charges sociales.

Les repas d'affaires peuvent constituer des frais professionnels exclus de la base des cotisations sociales à partir du moment où ils remplissent quatre conditions cumulatives : ils sont effectués dans l'intérêt de l'entreprise, ils sont justifiés, ils présentent un caractère exceptionnel, et le montant ne doit pas être considéré comme abusif. Dans le Bulletin officiel de la Sécurité sociale (BOSS), depuis le 1<sup>er</sup> août, on considère que l'abus manifeste s'apprécie en fonction de la mission du salarié, de la part que peuvent représenter la prospection et la représentation dans ses activités, et de la validation des justificatifs présentés. Pour l'administration, rembourser au salarié plus d'un repas par semaine ou plus de cinq repas par mois, indique un risque d'abus. Auquel cas, les montants seront retraités en avantages en nature. Le BOSS considère par ailleurs que lorsque l'employeur ou le CSE organise une fois par an un événement festif (fin d'année, anniversaire...), il ne s'agit pas d'avantage en nature, mais bien de frais professionnels. Néanmoins, si la société organise plusieurs manifestations dans l'année, il faudra prouver le caractère professionnel de la dépense pour engager des frais professionnels et non des avantages en nature.

Généralement, les régimes de prévoyance, de retraite, de mutuelle... sont mis en place dans l'entreprise pour une catégorie objective de salariés. Très fréquemment, les notions de collègues cadres et non cadres servent à définir le régime de protection sociale applicable. Un accord de prévoyance de 1947 était utilisé comme référence pour définir les collègues. Les partenaires sociaux ont signé un accord national interprofessionnel sur la prévoyance des cadres en 2017. Dorénavant, pour définir des collègues cadres et non cadres, il faut se référer à cet accord. Les entreprises ont jusqu'à la fin de l'année 2024 pour revoir leur

documentation juridique par rapport à cette réglementation. Attention, la notion d'assimilé cadre disparaît, pour continuer à l'utiliser, il faut signer un accord ou une convention avec un agrément de l'APEC.

Dans une entreprise familiale où le conjoint participe à l'activité professionnelle, trois régimes de protection sociale sont disponibles : ceux d'associé, de salarié, ou de conjoint collaborateur. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la loi de financement de la Sécurité sociale a souhaité limiter dans le temps l'application du statut de conjoint collaborateur. Il peut être utilisé pendant cinq ans. Ensuite, le conjoint opte pour le statut d'associée ou de salarié. Une période transitoire de cinq ans est prévue pour les personnes déjà dans ce régime afin de faire leur choix. En matière de retraite progressive, une personne âgée d'au moins 60 ans ayant cotisé 150 trimestres pourrait liquider une fraction de sa pension tout en réduisant son activité professionnelle. En 2022, ce système s'ouvre à de nouveaux bénéficiaires justifiant d'une baisse d'activité : les personnes dont la durée du travail est définie en heures ou en jours ; les mandataires sociaux, assimilés à des salariés sociaux pour la Sécurité sociale. Attention, si la personne reprend une activité à temps complet, la pension sera carrément supprimée et non pas simplement suspendue.

La loi de financement de la Sécurité sociale a souhaité améliorer la situation des proches aidants et des parents d'enfants malades, victimes d'un handicap ou d'accident grave. Elle n'exige plus de prouver la gravité de la maladie pour bénéficier de congés. Les salariés peuvent anonymement donner des jours de congés aux personnes dans ces situations. De plus, il est envisagé que les aides sociales soient revues courant 2022.

Fin 2021, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, le

gouvernement a énoncé des dispositions pour féminiser les instances dirigeantes des entreprises. Les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier chaque année leur index égalité homme-femme. Dorénavant, il faudra également publier des indicateurs constitutifs de l'index. Si la note est inférieure à 75 (sur 100), il faut assurer une communication externe et interne des mesures correctrices mises en place pour traiter l'inégalité. La base d'informations du CSE est enrichie de ces indicateurs. Dans le cadre de la lutte contre les violences, il est désormais obligatoire de verser le salaire d'un salarié sur un compte bancaire ou postal, dont il est titulaire ou co-titulaire.

Les entreprises doivent envisager la mise en place du télétravail pour les femmes enceintes.

Tous les deux ans, les sociétés mènent un entretien professionnel avec leurs employés et dressent un bilan tous les six ans. La pandémie a désorganisé ce calendrier. Attention, dans les entreprises de plus de 50 salariés, lorsque les entretiens n'ont pas eu lieu et si des salariés n'ont pas bénéficié d'une formation non obligatoire au cours des six dernières années, alors l'entreprise est pénalisée et doit verser un abondement correctif sur le compte personnel de formation de chaque salarié concerné à hauteur de 3 000 euros. Ces versements interviennent avant le 1<sup>er</sup> avril 2022.

La loi santé du 2 août 2021 renforce la prévention en entreprise, améliore les conditions de suivi médical des salariés, lutte contre la désinsertion professionnelle et revoit les services rendus par les instances de santé, d'ailleurs renommés services de prévention et de santé au travail. Toutes les entreprises sont appelées à établir un document unique des risques (DUR). Il répertorie l'ensemble des risques professionnels et assure une traçabilité collective des

expositions. Il traite des risques liés à l'organisation du travail. Il est établi en lien avec le CSE, les salariés compétents, et éventuellement le service de prévention santé. Une entreprise de moins de 50 salariés, sur la base de ce constat, doit mener des actions de prévention et de protection consignées dans son document unique des risques. Avec plus de 50 salariés, il convient de concevoir un programme annuel de prévention des risques, d'amélioration des conditions de travail, d'envisager des modalités de suivi et de fournir les ressources pour l'assurer. Le document unique des risques doit être conservé pendant 40 ans au moins pour permettre aux travailleurs actuels, aux anciens salariés partis en retraite, à toute personne intéressée, notamment dans le cadre d'une instance, de pouvoir accéder à ces informations. Toute mise à jour du document doit être transmise au service de prévention et de santé. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, le DUR sera déposé sur un portail numérique. Les entreprises de moins de 250 salariés ne seront concernées qu'en 2024. Des formations sont prévues pour les membres du CSE et les salariés en charge des activités de protection et de prévention. Un passeport prévention va voir le jour avant le 1<sup>er</sup> octobre pour recenser toutes les attestations, les certificats, les diplômes, des salariés. La négociation annuelle obligatoire avec les partenaires sociaux aborde dorénavant des questions de qualité de vie, et de conditions de travail. Un suivi post exposition des salariés va être assuré par la médecine du travail en lien avec leur médecin traitant.

Au sujet du harcèlement sexuel, le Code du travail a été harmonisé avec la définition du Code pénal. Sont interdits les comportements à connotation sexuelle ou sexiste. Les règlements intérieurs et les affichages obligatoires de la société doivent mis à jour en conséquence.



## Autres nouveautés

Dans le secteur associatif, la taxe sur les salaires a été revalorisée au niveau des seuils et non pas des taux.

Par ailleurs, la faculté de transmettre des titres de sociétés gratuitement de manière irrévocable à une fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) est annulée. La structure qui transfère sera maintenant imposée sur la plus-value au nom de la fondation le jour où celle-ci cédera. Même si la fondation n'a pas d'activité lucrative, cette plus-value sera imposée à l'IS. L'entreprise qui donne ces titres en retire un avantage fiscal. Elle doit déclarer dans l'annexe du résultat de l'exercice le montant de la plus-value calculée (valeur vénale de transfert - prix comptable). Tout défaut de production de ce document est sanctionné d'une amende d'environ 5 % des sommes.

Les entreprises ont l'obligation d'émettre, transmettre et réceptionner des factures sous forme électronique entre professionnels assujettis à la TVA établis régulièrement en France pour la livraison de biens, la prestation de service, mais aussi pour les ventes aux enchères publiques. En juillet 2024, toute société doit être en capacité de recevoir des factures

électroniques. L'émission est échelonnée de juillet 2024 pour les grandes entreprises à juillet 2025 pour les ETI et juillet 2026 pour les autres. Par ailleurs, la transmission de données électroniques auprès de l'administration visant à donner des informations en matière de TVA doit être mise en œuvre suivant le même calendrier. La liasse fiscale compte une nouvelle case à cocher dénommée examen de conformité fiscale. C'est une attestation fournie par l'expert-comptable, l'avocat fiscaliste, le commissaire aux comptes, le conseil, etc. En cas de redressement fiscal au-delà de 100 000 euros, avec des majorations de 40 %, l'administration fiscale avait l'obligation de transmettre au parquet. L'examen de conformité fiscale par un professionnel devrait permettre de l'éviter en cas d'erreur manifeste. C'est une façon de sécuriser la déclaration fiscale. Cette procédure exclut les pénalités et les intérêts de retard en cas de compte rendu de mission valide. La mission scrute dix points d'audit. Le prestataire a six mois pour rendre son rapport au fisc. L'examen de conformité fiscale et le rapport qui en découle est réalisé par le professionnel mais adressé par l'entreprise.

C2M

2022-8170

# Facturation électronique, CTC, TVA... où en est la conformité fiscale dans le monde ?

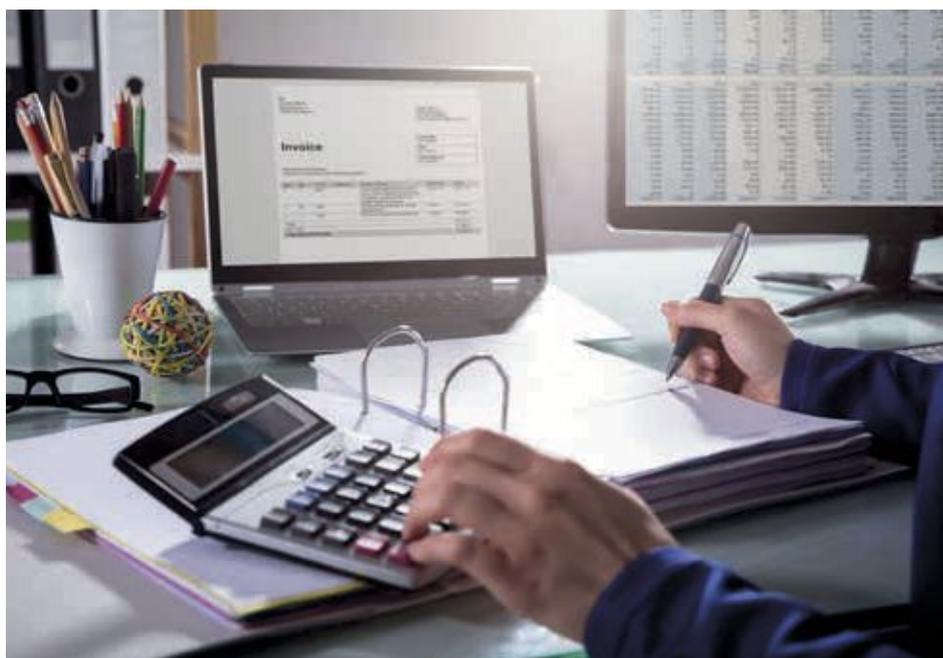
Dans son rapport annuel, l'éditeur international de logiciels pour la conformité fiscale Sovos révèle les tendances en matière d'exigences légales actuelles et à venir.

L'éditeur international de logiciels pour la conformité fiscale Sovos publie, dans son 13<sup>e</sup> rapport annuel, les tendances en matière de fiscalité, l'étude la plus complète des mandats sur la TVA et sur les contrôles de conformité.

Le rapport offre une vue d'ensemble du paysage réglementaire mondial soulignant comment les gouvernements promulguent de nouvelles politiques et des contrôles complexes pour venir à bout du problème de l'écart de TVA et récupérer leur dû. Ces politiques et ces protocoles concernent toutes les entreprises ayant des activités dans un marché concerné, indépendamment du lieu de leur siège social.

Cette année, le rapport de Sovos examine comment les investissements de grande envergure dans les technologies d'automatisation ont permis aux autorités fiscales, dans la plupart des pays, de se détourner des rapports classiques et d'audits *ad hoc* au profit d'analyse de données en temps réel et en continu.

En raison d'une succession rapide de nouvelles lois dans ce domaine, les administrations fiscales exigent de plus en plus des entreprises de leur transmettre l'intégralité de leurs données de vente et chaîne d'approvisionnement



en temps réel, au même titre que le contenu intégral de leur système de comptabilité. Ce niveau d'accès aux registres financiers crée une opportunité inédite pour les administrations fiscales, y compris les autorités chargées de l'application de la loi et de la concurrence, de vérifier les données relatives aux transactions d'une entreprise avec leur traitement comptable.

Après des années d'innovation législative en matière de fiscalité en Amérique Latine, l'Europe commence à accélérer la digitalisation des reportings fiscaux. Ce document met en lumière les développements clés et les réglementations qui vont continuer à impacter les entreprises en 2022, y compris :

- les rapports de TVA deviennent digitaux et plus fréquents dans bon nombre de pays membres de l'UE, avec une majorité qui évolue rapidement vers les contrôles en temps réel avec ou sans mandat de facturation électronique ;
- l'introduction de la facturation électronique obligatoire en Italie ;
- l'obligation pour les entreprises en Espagne de reporter leurs factures entrantes et sortantes dans un délai de quatre jours, depuis 2017 ;
- l'obligation, pour les fournisseurs en Hongrie, de reporter leurs factures concernant leurs ventes en temps réel depuis 2018 ;
- les standards des marchés publics joueront un rôle majeur dans la conception de divers modèles CTC (Continuous Transaction Controls,

soit contrôles de transactions en continu). Des cadres comme PEPPOL sont adoptés de manière croissante par les administrations publiques comme de gros acheteurs de biens et de services. Les standards et plateformes utilisées pour ces transactions seront de plus en plus ré-utilisées pour la facturation électronique en qualité de facilitateur clef de la digitalisation de la TVA ;

- le modèle CTC « *Own the Transaction* » devient de plus en plus populaire. Un nombre croissant d'administrations fiscales ne visent plus seulement à recevoir des reportings de données relatives à des transactions d'affaires mais s'appuient sur la législation pour devenir elles-mêmes plateformes d'échange de factures ;

- cette tendance a gagné en popularité après que la Turquie et l'Italie les aient introduites comme concepts de base de leur réglementation CTC, tandis que des pays comme la France introduisent des modèles similaires ;

- SAF-T est une tendance vouée à rester. Le *Standard Audit File for Tax* (SAF-T) de l'OCDE restera une source d'inspiration pour les administrations, non seulement pour appliquer les contrôles de TVA en temps réel ou presque, mais pour copier

l'intégralité des livres de compte des contribuables sur leur propres systèmes pour des contrôles fiscaux plus larges et des audits de support ;

- concernant le *E-commerce VAT package and digital services* de l'UE, des changements introduits en juillet 2021 au One Stop Shop (OSS) ainsi que le lancement d'un concept de *Import One Stop Shop* (IOSS) ont drastiquement changé les exigences pour tous les vendeurs de e-commerces et les marketplaces qui vendent des biens de faible valeur ou des services digitaux aux consommateurs européens.

« *Les États disposent de plus en plus de preuves et de capacités nécessaires pour mener de front des programmes ambitieux vers le contrôle en temps réel* », déclare Christiaan van der Valk, principal auteur du rapport et vice-président de la stratégie de Sovos. « *Nous avons déjà observé ces programmes s'étendre à toute l'Amérique Latine et ils gagnent rapidement nombre de pays d'Europe, à l'instar de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, ainsi que de l'Asie et dans certaines régions d'Afrique. Nous sommes aux premières loges pour témoigner du rythme auquel*

*les États établissent et implémentent de nouveaux standards de veille et à quelle vitesse ils se meuvent pour promulguer ces réglementations* ».

Avec le contrôle en continu, les données contenues dans des systèmes type EPR, les professionnels de la logistique, des ressources humaines et les gestionnaires de paie doivent se conformer aux exigences et aux mandats locaux car l'information traverse l'infrastructure IT. Or, la non-conformité peut mettre une activité à l'arrêt.

« *Ce nouveau niveau de transparence imposé pousse les entreprises à s'adapter pour suivre et implémenter la facturation électronique et les changements concernant les mandats de données partout dans le monde. Pour rester conformes, les entreprises nécessitent d'une approche systématique d'exigences de contrôle. Finalement, les États mettent le nez dans vos données, et si vous ne vous conformez pas, ils peuvent vous faire fermer boutique* » conclut Steve Sprague, chief strategy officer et general manager de la TVA globale à Sovos.

2022-8093



Retrouvez dès maintenant  
votre Journal en ligne sur

[www.jss.fr](http://www.jss.fr)



# NFTs et marché de l'Art : droit, pratique et avenir

À l'automne dernier, Gérard Soussi, président de l'Institut Art & Droit, et Blanche Soussi, professeure émérite de l'université Jean Moulin Lyon 3, ont convié une nouvelle fois les juristes à une journée de réflexion sur les NFTs. Curiosité actuelle, sujet d'interrogation, d'exploration : comment appréhender l'œuvre d'art NFT ? Artistes, mécènes, galeristes, professeurs, avocats ont exprimé leurs observations pratiques. Nous ne nous arrêtons pas ici sur le début de la conférence reprenant la présentation des tokens déjà traitée (cf *JSS* n° 44 du 16 juin 2021).

**B**lanche Soussi explique que les tokens naissent, vivent, évoluent, circulent. Les jetons numériques se distinguent en fongibles et non fongibles. Les premiers existent en exemplaires multiples, absolument semblables, ce qui les rend interchangeables (bitcoin, ethereum, stablecoin). En droit classique, ils s'apparentent à des choses de genre. Les seconds, uniques, identifiés, ne peuvent pas se remplacer. En droit civil, ce sont des corps certains. Sans doute le droit va-t-il s'adapter et calquer dans l'univers virtuel ce qu'il connaît déjà dans le réel. Les jetons numériques, fongibles ou non, constituent, en droit français, dans le Code monétaire et financier (CMF), des actifs numériques. Le droit européen, pour sa part, parle de crypto-actifs. Certains servent de moyen de paiement (bitcoin, ethereum) au même titre qu'un virement ou une autorisation de prélèvement, sans être des monnaies pour autant. Cependant, de véritables monnaies numériques (euro) naîtront sans doute prochainement.

## La fiscalité des NFTs

Ivana Zivanovic, avocate conseil au cabinet CMS Francis Lefebvre, est spécialisée en fiscalité internationale des personnes physiques et du marché de l'art. Comme beaucoup d'acteurs du marché de l'art, l'avocate constate que 2021 a été l'année des NFTs et de leur utilisation effective, notamment



dans les grandes maisons de vente. Chacun se demande désormais quelle est la place des NFTs, et celle plus largement de l'art numérique, dans le marché contemporain. Est-ce un amusement d'initié, un hobby de geek, un divertissement temporaire ? Les artistes traditionnels, les collectionneurs vont-ils suivre cette mode ?

Et fiscalement, comment l'imposer ? Les NFTs aujourd'hui ne font pas l'objet d'une régulation spécifique sur ce point. Souvent qualifiés « *d'ovnis juridiques* », ils ne répondent à aucune qualification qui permette à l'administration fiscale de les caractériser et donc de les taxer. « *Généralement, selon Ivana Zivanovic les fiscalistes fonctionnent de deux manières. Soit un régime existe déjà et le fonctionnement se fait par analogie. Soit il faut essayer de créer un régime ad hoc* ».

La fiscalité a suivi plusieurs étapes. Il y a une dizaine d'années, elle se fondait sur le Code général des impôts (CGI) pour déterminer l'imposition des gains tirés de la cession d'actifs numériques. L'article 34 indique qu'un tiers qui réalise des gains à titre habituel en raison d'actifs numériques est soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), précise l'avocate. Un tiers qui réalise des gains de cession à titre occasionnel, est sous le coup de l'article 92 du CGI. Il sera soumis à l'impôt sur le revenu pour des bénéfices non commerciaux. Toutefois, la jurisprudence a partiellement invalidé cette approche. Le Conseil d'État indique le 26 avril 2018 que c'est seulement dans le cadre d'une activité d'achat-revente qu'une personne physique qui réalise des gains à titre vraiment habituel se trouve dans la catégorie des BIC. Sinon, la personne est imposée comme si elle vendait un bien meuble. Les gains réalisés sur les ventes de biens meubles sont des plus-values imposables au taux global de 36,2 %. La loi de finances est venue appuyer légèrement l'administration et le Conseil d'État. Elle a créé l'article 150 VH bis du Code général des impôts qui énonce que les plus-values réalisées par des personnes physiques résidentes de France lors de cession à titre onéreux d'actifs numériques sont imposables à titre de revenu, et sujettes à prélèvement forfaitaire unique, c'est-à-dire concrètement une flat tax de 30 %.

Les 30 % se décomposent en 12,8 % d'impôts sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux. Le fait générateur n'est pas l'opération d'échange entre actifs numériques, sauf pour les personnes physiques qui pratiquent cette activité de manière habituelle et restent donc imposables dans la catégorie des BIC à l'impôt sur le revenu. La législation a finalement rejoint la définition du Code monétaire et financier ainsi que la loi PACTE du 22 mai 2019. « *Mais les NFTs rentrent-ils dans le cadre des actifs numériques, ou bien faut-il les considérer fiscalement comme des œuvres d'art ?* » demande Ivana Zivanovic. « *Pour l'heure, la question demeure sans réponse.* »

Le député Pierre Person (Paris, 6<sup>e</sup> circonscription), à l'occasion de la loi de finances 2022, a déposé une série d'amendements dont un sur les NFTs. Son but était justement de clarifier leur régime fiscal et donc de leur associer une définition juridique. Le parlementaire souligne deux évidences. Premièrement, le phénomène des NFTs occupe maintenant une place économique et financière indéniable. La société Sorare, par exemple, est à l'origine d'une importante levée de fonds (0,5 milliard d'euros) de la French Tech. Or, cette levée de fonds repose sur les NFTs. Deuxièmement, l'incertitude du traitement fiscal des NFTs rend anxiogène leur détention et bride l'attractivité de la France dans ce domaine. Il convient donc d'y remédier. L'amendement avait pour objet de donner une définition aux NFTs qui les exclut expressément du régime général des plus-values de cession des actifs numériques. Il créait un autre régime *ad hoc* applicable aux seuls NFTs. Il ajoutait un article 150 VH ter, à la suite du 150 VH bis du CGI. La proposition du député prévoyait l'imposition du NFT en fonction de son sous-jacent (pas nécessairement de l'art). L'imposition était adaptée à la nature du bien tokenisé. Concrètement,



pour un NFT lié à une œuvre d'art, sa vente impliquait de se tourner vers le sous-jacent et d'imposer en fonction, c'est-à-dire imposer à la taxe forfaitaire de la cession d'une œuvre d'art. L'idée n'a pas été retenue et l'amendement a malheureusement été retiré. Dès lors, la responsabilité incombe au fiscaliste de qualifier juridiquement le NFT et de lui appliquer le régime fiscal associé. Ivana Zivanovic entrevoit trois possibilités :

- le NFT est un actif numérique ;
- le NFT n'est pas un actif numérique, mais un bien meuble incorporel ;
- le NFT est une œuvre d'art.

Si le NFT est considéré comme un actif numérique, c'est soit un crypto, soit un jeton numérique. Le crypto est un moyen d'échange, donc fongible et contraire au NFT. Quant au jeton, dans les textes, le critère de fongibilité n'apparaît pas. Cependant, pour assimiler le NFT au jeton numérique prévu par l'article L. 552-2 du CMF, il faudrait que le NFT représente un droit. Si on considère le NFT comme un actif numérique, les gains de cession seront assujettis à la flat tax de 30 %. C'est le cas du résident en France qui réalise des opérations à titre occasionnel. Si, en revanche, il pratique des opérations à titre habituel, il intègre la catégorie imposée aux BIC. Pour un collectionneur taxé à

30 %, le fait générateur se produit lorsqu'il convertit son NFT en monnaie FIAT (émise par une banque centrale, euros, dollar, livre sterling). Pour toute autre opération d'échange, entre deux NFTs ou entre un NFT et un autre actif numérique, il n'y a pas d'imposition. Le collectionneur qui agit de manière occasionnelle est taxé à 30 %, mais s'il est requalifié en professionnel, il doit s'acquitter de l'impôt sur le revenu au barème progressif de 45 % ainsi que des prélèvements sociaux, soit au total environ 60 % au taux marginal.

Si le NFT n'est pas qualifié d'actif numérique, alors le Conseil d'État le verrait comme un bitcoin, comme un bien meuble incorporel. Le taux est de 36,2 % selon le régime de cession des biens meubles incorporels défini à l'article 150 UA du Code général des impôts. Le taux global de 36,2 % s'applique après abattement de 5 % pour une durée de détention au-delà de la deuxième année. Tout gain inférieur à 5 000 euros n'est pas imposable. Dans l'hypothèse où le NFT n'est pas un actif numérique, les échanges ne bénéficient pas du principe de neutralité. À chaque échange, l'impôt tombe puisque le fait générateur est la mutation de propriété. Ici aussi, la requalification amène à la catégorie générale des bénéficiaires industriels et commerciaux qui peut aller jusqu'à 60 % en termes d'impôt sur le revenu.

Si le NFT est une œuvre d'art d'un point de vue fiscal, le lien entre les NFTs et l'art existe. Les NFTs, sorte de certificat d'authenticité, rendent un fichier unique. Qui dit unique dit rare, et, fiscalement, cela signifie avoir de la valeur, et par conséquent être imposable. Les NFTs n'épousent pas les caractéristiques de l'œuvre de l'esprit des articles 111 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, mais sur le plan fiscal, peut-être pourraient-ils trouver une définition d'œuvre d'art. Celle qui existe en droit

fiscal appartient au domaine de la TVA. En effet, la directive 2006/112 codifiée à l'article 98A de l'annexe 3 du CGI donne une définition de l'œuvre d'art. Pour l'administration fiscale, une œuvre d'art doit répondre aux critères posés par cet article : il doit s'agir d'une création originale (unicité) ; exécutée de la main de l'artiste (l'art numérique est exclu du CGI). Si, malgré tout, on considère le NFT comme œuvre d'art, il pourrait bénéficier lors de sa cession d'un régime très avantageux, celui de la taxe forfaitaire à 6,5 %.

## Les NFTs et les artistes

Aujourd'hui, la Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) gère les droits de 200 000 auteurs. Le sujet des NFTs retient l'attention de son directeur juridique, Thierry Maillard. En effet, leur application la plus évidente tient à la vente d'œuvres numériques, or bien d'autres utilisations se profilent à l'horizon. Le NFT n'est pas l'œuvre, mais plutôt, comme déjà dit précédemment, son certificat d'unicité. Avant le jeton, la vente se concrétisait par l'intermédiaire d'un support, comme un DVD (parfois signé), une clé USB, etc. Ces échanges s'opèrent depuis longtemps. Mais ce que le NFT apporte, c'est la capacité d'une dématérialisation complète. Il ne faut pas y voir la naissance d'un courant artistique, plutôt celle d'un outil qui permet de rendre unique des œuvres numériques. Une autre application envisageable est la duplication numérique d'une œuvre matérielle. Dans ce cas, l'auteur crée à la fois l'œuvre matérielle et son jumeau dématérialisé. Cet usage pourrait se systématiser. Les deux supports d'une même œuvre autoriseraient plusieurs ventes et finalement, chacun suivrait sa propre destinée. Il y aurait également un intérêt pour les œuvres éphémères et pour la conservation des performances

actuellement enregistrées sur média vidéo ou photographique. En général, le tirage photographique témoigne a posteriori d'un travail sur un site. Désormais, un artiste de street art peut intervenir sur un mur et prendre des clichés de sa réalisation qui deviennent alors des preuves numériques originales de sa création appelée à disparaître. La vente du double numérique d'une œuvre matérielle préexistante s'opère déjà au British Museum et au musée de l'Ermitage. D'autres pratiques ne sont pas liées à la vente de l'œuvre, comme par exemple des jetons de soutien à l'artiste. En effet, un artiste peut lier le public avec son travail, détaille le directeur juridique. Il va par exemple diviser une pièce en 50 jetons numériques à 100 euros chacun. Cela permet aux volontaires d'acheter un des jetons pour exprimer leur adhésion et d'en conserver une preuve, une sorte de titre. Autre logique qui ne relève pas de la vente, le NFT peut être attaché à un service sous la forme d'un coupon. Il donne droit à une visite de l'atelier de l'artiste ou alors à un tour personnalisé en-dehors des horaires d'ouverture du musée dans lequel se trouve sa production. Le NFT pourrait servir parfois de certificat dématérialisé d'une œuvre matérielle. Il suffirait de la doter d'un identifiant type QR Code à cette fin. Cette forme de certificat numérique permettrait de vendre par un simple transfert de jeton numérique. La méthode serait intéressante pour l'ADAGP, pour le droit de suite, et pour les services fiscaux. Reste à savoir quelle place le marché lui réserverait.

Les NFTs donnent des satisfactions en vase clos purement numérique. Cependant, le passage d'univers matériel à immatériel présente des écueils. Ainsi, un escroc pourrait transférer des certificats authentiques tout en vendant des faux. Cela existait déjà dans le circuit traditionnel, bien sûr, néanmoins, avec le numérique, la chose devient plus complexe. Est-ce qu'on est sûr que le QR Code ne va pas être placé sur un faux ? Est-ce qu'on ne

risque pas à un moment de perdre la trace de l'original alors qu'on a l'impression que toute la chaîne est parfaitement sécurisée ? En résumé, des applications variées émergent. Elles sont essentiellement portées par des sociétés de la high tech et depuis peu par des professionnels du marché de l'art. Du côté des artistes, personne ne remarque un engouement particulier. Ceux qui sont intéressés ont déjà une orientation vers la création numérique. Ils font de la réalité augmentée ou virtuelle... Aux applications inédites, il convient d'associer des points de vigilance, relève le DJ de l'ADAGP. Les opportunités économiques, les créneaux de vente inconnus réclament de la prudence. Nous vivons actuellement une phase encore expérimentale. La technologie blockchain assure un lien présenté comme indestructible entre le programmeur du jeton et le jeton lui-même. En revanche, entre l'auteur d'une œuvre portée par un jeton et le jeton, rien de tel. La technologie est décentralisée sans contrôle hiérarchique et sans possibilité d'intervention a posteriori. Les faux existent depuis toujours sur le marché de l'art. Le système matériel classique laisse un pouvoir d'intervention, même s'il est compliqué à actionner. Mais concernant la blockchain, personne ne peut supprimer un NFT, quand bien même il accrédiaterait un faux. Par ailleurs, l'obligation de connaître le client est imposée par le digital service act. Son identification apporte une sécurité. « *Comment la préserver avec le NFT ?* ».

Commercialement, la blockchain expose comme un progrès (n'est-ce pas une avarice ?) de supprimer les intermédiaires. Néanmoins, pour les NFTs, les plateformes réinjectent de l'intermédiation. En effet, elles occupent un rôle d'agrégateur qui décrit l'objet vendu. Leurs conditions générales tiennent une place essentielle et il semble qu'elles ne cèdent aucun droit à l'acheteur. Enfin, émettre un NFT s'avère être une procédure technique. Aujourd'hui

les artistes sont obligés de passer par des sous-traitants pour cette étape. La réalité des frais n'est pas toujours bien maîtrisée, pas plus que les caractéristiques intrinsèques à la technologie. Les NFTs d'art s'exposent par exemple à un risque de centralisation. Aujourd'hui, OpenSea en capte 98 %. Ne faut-il pas éviter que les artistes deviennent dépendants des plateformes, sachant que le lien entre le créateur et le jeton demeure fragile ?

« *Perdre la clé secrète qui permet d'accéder au wallet d'un NFT, c'est tout perdre* » résume Thierry Maillard. Ainsi, dans les modèles qui envisagent de substituer le NFT au droit, avec des mécanismes définis par la loi, mais intégrés à la blockchain, en cas de clé perdue, impossible de se tourner vers quiconque. Le NFT devient irrécupérable ! L'ADAGP, lorsqu'elle gère les droits, pour un auteur vivant, s'assure de son identité ainsi que d'autres éléments. En cas de décès de l'auteur, elle vérifie les ayants droit et la nature de leurs droits. Le NFT a des incidences dans le champ du droit d'auteur. Un auteur crée conjointement une œuvre sur un support matériel et une œuvre de l'esprit immatérielle. Ab initio, il a la propriété de l'objet matériel tant qu'il ne l'a pas vendu, doublée de celle incorporelle sur l'œuvre de l'esprit. L'œuvre de l'esprit, immatérielle, touche le domaine des droits de reproduction et de représentation qui permettent à l'auteur, même s'il a vendu son tableau, d'autoriser des reproductions. Le support matériel, de son côté, se voit appliquer le droit de suite. Sa logique veut qu'une fois que l'auteur l'a vendu, il continue à percevoir un pourcentage sur le montant de toutes les reventes ultérieures dudit support qui accompagnent la vie de l'œuvre. Dans la mesure où le NFT se comporte comme un certificat d'unicité de l'œuvre, il donne à l'œuvre numérique immatérielle toutes les caractéristiques d'un support matériel. Observer la logique du droit



Ivana Zivanovic



Thierry Maillard

de suite ne pose donc aucune difficulté. Concernant les droits de reproduction et de représentation, l'œuvre n'est pas dans le NFT. La tendance est de fournir à l'acquéreur du NFT, qui malgré tout apprécie de recevoir quelque chose de tangible, le fichier image de l'œuvre assorti d'une licence d'utilisation. Rappelons qu'en France, depuis 1910, le droit reconnaît l'indépendance de la propriété intellectuelle sur l'œuvre de l'esprit et de celle matérielle sur l'objet qui la supporte. Dans le cas des licences associées aux NFTs, l'autorisation d'affichage dans le cadre de la sphère privée est acceptable. En revanche, l'affichage sur, par exemple, des services en ligne (Métavers Facebook), relève du droit d'auteur. Il faut évidemment empêcher que l'auteur qui ne comprend pas ce qu'on lui propose ne cède ce type d'autorisation sans en être conscient. Idem pour la réalisation de tirage. Tous ces biais justifient un encadrement. S'agissant du droit de suite, deux questions se posent : peut-il s'appliquer aux œuvres dotées d'un NFT ? Peut-il être codé dans un *smart contract* ? À propos de l'applicabilité du droit de suite aux œuvres dotées d'un NFT, une des conditions est l'occurrence d'une revente. Jusqu'à présent, aucune ne s'est produite. Ce marché jeune est toujours sur des premières ventes. Le

problème du droit de suite ne s'est donc pas encore présenté. Il faut normalement l'intervention d'un professionnel du marché de l'art en tant que vendeur, acheteur ou intermédiaire. Aujourd'hui, beaucoup de ventes aux enchères se passent sur des plateformes numériques qui, a priori, n'ont pas le même statut. Pour le droit de suite, le Code de la propriété intellectuelle précise qu'il doit s'agir d'œuvres originales. Une œuvre numérique originale créée par un artiste peut être assortie d'un NFT qui l'identifie et garantit son unicité. Si plusieurs NFTs sont liés à la même œuvre, l'article R. 122.3 du Code de la propriété intellectuelle fournit la solution. Il indique qu'on doit considérer, dès lors que des œuvres sont exécutées en nombre restreint sous la responsabilité de l'auteur, que ce sont des œuvres d'art originales soumises au droit de suite, c'est-à-dire : « *les créations plastiques sur support audiovisuel, sur support numérique dans la limite de deux exemplaires* ». Ce texte prévu pour les œuvres numériques de manière générale, s'applique parfaitement aux NFTs. De prime abord, le droit de suite est intégrable dans un *smart contract*. La technologie permet d'automatiser le processus sans faire appel à un professionnel du marché et sans déclaration. Cela semble simple,

mais il faut incorporer bien d'autres conditions dans le *smart contract*. D'abord, le droit de suite est exigible à partir du seuil de 750 euros, en France. De plus, s'appliquent des taux dégressifs en France et en Europe (de 4 à 0,25 %). Enfin, un plafond de 12 500 euros commun à tous les pays européens existe. D'autres éléments sont à prendre en compte : il y a une exclusion du droit de suite de la revente sous 10 000 euros dans les trois ans de la première session... Nombre d'autres paramètres de mise en œuvre peuvent jouer. Par exemple, le droit de suite s'applique aux photographies dans la limite de 30 exemplaires, tous formats confondus. Donc si l'on a déjà développé 30 exemplaires argentiques et que 30 NFTs supplémentaires sont émis, la gratuité du droit de suite est-elle valable ? Autre réflexion, si l'on a un jumeau numérique d'un tableau, est-ce une photographie originale, à traiter comme une photo, ou bien est-ce autre chose ? Tous ses raffinements restent des plus complexes à automatiser, d'autant qu'il faut tenir compte de 90 versions issues aujourd'hui de 90 législations nationales diverses, alors que les capacités de codage d'un *smart contract* semble limitées. Les principes, les taux, les seuils, les plafonds, les durées, tout est variable. À cela s'ajoute encore la répartition au décès de l'artiste. Le droit de suite entièrement automatisé via des NFTs doit surmonter toutes ces difficultés pour devenir un outil intéressant. L'auteur peut malgré tout prévoir une rémunération dans un *smart contract* qui ressemble au droit de suite et même à un taux éventuellement plus élevé. Les NFTs s'appuient sur une technologie fiable qui permet d'apporter une réponse aux problèmes de duplication des œuvres numériques, mais son encadrement juridique demeure lacunaire. La réflexion doit notamment porter sur la sécurisation du lien entre le NFT et l'artiste, la structure des pratiques et le besoin de tiers de confiance.

## Le point de vue des galeries d'art

Gaëlle de Saint-Pierre est responsable des affaires juridiques et fiscales du Comité professionnel des galeries d'art. Selon elle, le NFT est un outil porteur mais contraignant, entouré d'inconnu, et source d'insécurité juridique. Les galeries d'art s'interrogent. Est-ce que les dispositions du droit de suite sont d'ordre public ou est-ce que l'artiste peut faire tout et n'importe quoi dans un *smart contract* ? Les galeries d'art représentent seulement 10 % des artistes. Parfois productrices d'œuvres à leurs côtés, elles participent à la commercialisation, puis à la diffusion publique. Gaëlle de Saint-Pierre estime que les NFTs peuvent poser des problèmes à chaque stade de ces trois missions. Les galeries d'art se différencient des marketplaces. D'une part, elles ont un espace d'exposition réel, et d'autre part, elles sont spécialisées dans les relations avec les artistes, contrairement aux plateformes, dont les conditions générales de vente très commerciales ne respectent pas forcément, les droits d'auteur. Jusqu'à maintenant, rares sont les galeries d'art qui s'associent à une marketplace pour promouvoir leurs artistes.

Pendant la crise du Covid, les ventes aux enchères en ligne ont bien fonctionné, ce qui n'a pas été le cas des ventes des galeries d'art. Premièrement, elles ont manqué d'outils, et par ailleurs, acheter une œuvre en galerie ou en ligne sont deux démarches bien distinctes. Les frais liés à l'outil ne sont pas anodins. Un artiste peut tokeniser une production pour une somme dérisoire, mais l'utilisation de la technologie blockchain coûte cher. On trouve ainsi des tarifs à 100 euros pour émettre simplement une facture, ce qui restreint les possibilités de vente aux pièces d'un prix en proportion. Au niveau de la fiscalité, selon le choix fait sur la définition du NFT (qualification d'œuvres d'art ou d'actif numérique), la TVA change et le régime de TVA applicable aux

galeristes également. La TVA applicable à une œuvre d'art vendue directement par un artiste est de 5 %. En découle un régime de TVA sur la marge forfaitaire ou réelle mis en place pour les galeries. Ce régime restera-t-il valable ?

Autre sujet : beaucoup de galeries d'art sont sensibilisées à l'impact écologique. Or, il semble clair que le NFT n'entre pas du tout dans une démarche responsable ou vertueuse. Le comité des galeries d'art a mis en place une charte des bonnes pratiques écologiques, environnementales. Le NFT ne s'intègre pas dans ces évolutions. Le comité des galeries d'art regroupe plus de 300 galeries aujourd'hui en France. Les structures internationales y sont peu présentes. Certaines ont fait le choix d'éviter les NFTs pour l'instant car ces derniers sont insuffisamment protecteurs des droits d'auteur. Autre élément très important, les galeries participent à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. À ce titre, elles sont soumises à des obligations de vigilance envers leur clientèle. Elles doivent identifier les clients et les objets vendus. Un processus interne conforme est mis en place et des contrôles des services des douanes sont pratiqués. Et il se trouve que les actifs numériques n'ont pas été anticipés par Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins). Ses lignes directrices ne les mentionnent pas dans le cadre de transactions. En revanche, le groupe d'actions financières (GAFI) les a prévus. Il encadre les obligations des prestataires d'actifs virtuels et impose un seuil de 1 000 euros. Ce seuil est aujourd'hui de 10 000 euros pour les œuvres d'art. Comment orchestrer ces différences ? Le GAFI a une approche fonctionnelle de l'actif virtuel, il considère la manière dont il est utilisé dans la transaction. Évidemment, le règlement MiCA qui sera d'application directe rentre dans la démarche du GAFI pour apporter des règles et un encadrement plus strict. Les galeries attendent avec impatience la sécurisation juridique autour

des actifs virtuels. Concernant les acquéreurs successifs, la galerie d'art pourrait constituer un tiers de confiance dans les tractations. Actuellement, les ventes de NFTs n'ont pas une image de sécurité ni sur le contenu, ni sur les modalités, ni sur la vie de l'œuvre. Donc les galeries pourraient utilement intervenir et engager leur responsabilité professionnelle qui court sur un délai de 20 ans après une cession. Concernant les acquéreurs successifs, un élément important tient à la notion de contrat d'adhésion. Quand un acquéreur souhaite acheter une œuvre, s'agit-il d'un contrat d'adhésion susceptible de négociations ? La discussion est un élément essentiel pour les galeries d'art. Un client qui ne marchand pas un achat est vu comme extrêmement suspect par Tracfin. « *Sur le terrain, aucun client n'acquiert une œuvre d'art sans négociier* » témoigne Gaëlle de Saint-Pierre.

À propos des acquéreurs successifs, les dispositifs du mécénat (article 238 bis AB du CGI) donne la possibilité aux entreprises de déduire fiscalement un achat d'œuvres d'artistes vivants sur cinq ans. Est-ce que ce dispositif pourrait être appliqué dans le cadre d'un NFT ? La réponse dépend de la qualification de l'œuvre d'art en elle-même au travers du Code général des impôts et de l'article 98A, annexe 3 au CGI. Concernant les institutions culturelles, quel rôle auront-elles en réalité dans l'exposition des NFTs ? On parle de ventes des institutions, mais qu'en est-il des achats ? Les centres d'art auront-ils des possibilités budgétaires sur ce sujet ? Quelle accessibilité aux créations tokenisées pour le public ? Comment les institutions culturelles vont-elles s'emparer de cet outil pour trouver des réponses au niveau de l'authenticité des œuvres, de leur traçabilité, voire de leur restitution ?

Actuellement, les professionnels du marché de l'art s'impliquent peu dans les NFTs. Les galeries sont « NFT sceptiques ». Elles attendent que le sujet se décante, explique le responsable juridique, que la réglementation arrive pour se lancer pleinement dans



Gaëlle de Saint-Pierre



Cyril Barthalois

l'aventure. La blockchain prône vraiment la décentralisation et la transparence. Est-ce que les crypto-actifs associés à ce besoin de transparence vont être pérennisés ?

## Les ventes volontaires

Le Conseil des ventes volontaires (CVV) a constaté la multiplication des échanges portant sur les NFTs dans le milieu de l'art. Cyril Barthalois, secrétaire général de l'Académie des Beaux-Arts, indique que parallèlement, le directeur juridique du CVV, Pierre Taugourdeau, a été sollicité par plusieurs maisons de vente voyant apparaître ces transactions pour savoir si elles-mêmes avaient le droit de commercialiser et de proposer aux enchères publiques volontaires, des NFTs. La réponse est évidente, puisque les ventes aux enchères publiques sont régies par le Code de commerce. Il précise clairement dans son article 320 alinéa 1 que seuls les biens corporels peuvent faire l'objet de vente aux enchères publiques. Autrement dit, les commissaires-priseurs établis en France n'ont pas aujourd'hui la possibilité de procéder aux enchères publiques de NFTs. Le Conseil a rapidement pointé que plusieurs sujets de droit accompagnaient cette question : régime fiscal ; localisation de transaction ; droit de suite sujet ; etc. Le Conseil des

ventes doit-il en conséquence proposer au législateur de modifier la réglementation ? C'est naturellement une question de compétitivité et d'attractivité pour les opérateurs français. S'il est déjà possible pour certaines maisons de proposer des ventes classiques d'objets physiques à l'étranger en déplaçant lesdits objets ou lesdits meubles, il est encore plus facile de réaliser des ventes de NFTs. La question est de savoir dans quelle mesure et surtout dans quel cadre juridique.

Le président de l'Institut Art & Droit Gérard Soussi a conclu la conférence : pour lui, « *les juristes sont vraiment à l'avant-garde en cette matière. Ils formulent des hypothèses de solutions. Et après les inévitables litiges viendront la jurisprudence et enfin la loi. Les juristes sont en amont, c'est leur force, leur métier, leur passion. Le débat multidisciplinaire mené a permis d'entendre le professeur, le praticien, et le technicien. Peut-être y manque-t-il encore le regard du sociologue ou celui du psychanalyste. Car pourquoi acheter des milliers de dollars une œuvre que tout le monde peut voir en reproduction ? Il y a sans doute là une dimension d'ego : je suis le premier à avoir des NFTs d'art. Je suis le seul à avoir un droit d'accès à la représentation d'un original* »...

C2M

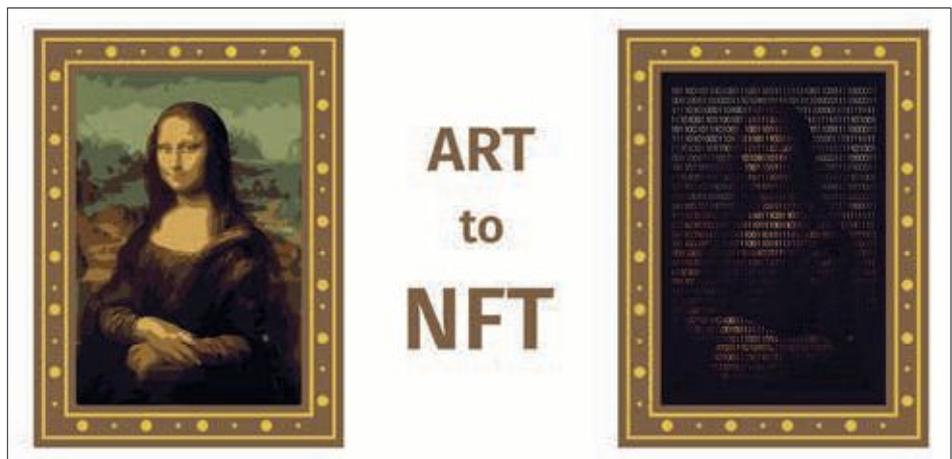
2022-8103

# Le Conseil des ventes volontaires examine un rapport sur les NFTs

Le Conseil des ventes volontaires a examiné, le 20 janvier dernier, le rapport présenté par Cyril Barthalois, membre du Conseil et secrétaire général de l'Académie des beaux-arts, consacré aux « *ventes volontaires aux enchères publiques à l'heure des NFTs* ». Plusieurs recommandations ont été adoptées.

Dans le cadre de sa mission d'observation du marché, le Conseil des ventes volontaires doit sans attendre faire le point sur ce marché nouveau qui se développe rapidement à l'étranger. Le Conseil considère que ce nouveau marché est donc un « *enjeu d'attractivité et de compétitivité* » pour les opérateurs de ventes français, notamment vis-à-vis de leurs homologues étrangers et des autres acteurs du secteur, galeries, plateformes... Mais la loi ne permet pas aujourd'hui aux opérateurs de ventes aux enchères d'organiser en France des ventes de NFTs dans la mesure où ils sont des biens incorporels.

Sur la base des développements contenus dans le rapport de Cyril Barthalois consacré aux NFTs, les membres du Conseil émettent donc un avis favorable à une modification de la loi, sous réserve que des précisions soient en même temps apportées sur l'environnement juridique des NFTs au regard du droit français, fiscalité, application du droit de suite et droit de la propriété intellectuelle notamment. La question plus générale des ventes de biens incorporels aux enchères publiques est donc par là même posée, et le Conseil souhaiterait obtenir également un éclairage des autorités publiques sur ce point. En attendant ces clarifications, le rapport envisage



d'établir, s'agissant notamment des NFTs liés à des œuvres d'art, un « *régime temporaire et dérogatoire, qui pourrait être basé sur une procédure déclarative pour permettre aux maisons de ventes d'opérer rapidement sur ce marché* ».

Le rapport indique enfin que l'arrivée sur le marché des NFTs appelle la « *mise en place de solutions techniques et d'outils-métier* » portant notamment sur le paiement de ces NFTs en crypto-monnaies, sur les questions liées à la sécurisation des données et des achats ou encore sur celles portant sur l'intégration des conditions générales des mandats de vente dans les *smart contracts*. La création d'une blockchain propre aux maisons de ventes pourrait être envisagée.

Ce rapport, qui a fait l'objet d'une large consultation, sera adressé dans sa version intégrale aux ministères chargés respectivement de l'Économie et des Finances,

de la Culture et de la Justice, et communiqué également aux ministères chargés respectivement de l'Attractivité, du Numérique et des Affaires européennes. Il servira par ailleurs de base au colloque international qui sera organisé conjointement par le Conseil des ventes volontaires et l'Académie des beaux-arts dans l'auditorium de l'Institut de France le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 sur le sujet des NFTs.

## Zoom sur les recommandations du rapport Barthalois

### Observer le marché des NFTs à l'international et en France

Si le marché global des NFTs est bien suivi de manière économique, notamment par plusieurs sites Internet spécialisés, il reste difficile de mesurer le poids économique que représentent les ventes aux enchères dans ces échanges, par rapport

notamment à l'activité de plateformes de vente directe, en dehors des données individuelles fournies par les maisons qui organisent d'ores et déjà des ventes. Dans le cadre de sa mission d'observatoire du secteur des ventes aux enchères, il conviendrait que le Conseil des ventes volontaires puisse avoir une idée plus précise des enjeux économiques que représentent les NFTs, à l'étranger dans un premier temps en s'appuyant si nécessaire sur les structures déjà engagées dans cette mission d'observation. Le Conseil pourrait par ailleurs chercher à recueillir des données auprès des autres acteurs susceptibles de vendre dès à présent des NFTs en France (galeries notamment) dans le même but de mieux connaître le potentiel de cette « révolution ».

### *Préciser le régime juridique propre aux NFTs*

En ce qu'ils constituent une technologie et une nouvelle catégorie d'actifs, les NFTs ne font pour l'heure pas l'objet d'une définition précise et ne sont ainsi régis par aucun cadre juridique propre, malgré des tentatives nationales et européennes. Il reste que ce marché ne pourra se développer que dans le cadre d'un environnement juridique, notamment fiscal, clairement établi, qui apporte de la confiance aux acteurs. La présidence française du Conseil de l'Union européenne doit pouvoir constituer une occasion de réintégrer les NFTs, aux discussions relatives au règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA). S'agissant des œuvres d'art, les NFTs ne sauraient ignorer le formalisme lié à la cession des droits d'auteur patrimoniaux (droit

de reproduction et de représentation notamment) qui doit donc être pris en compte parmi les fonctionnalités des *smart contracts*.

### *Proposer la mise en place d'un régime temporaire et dérogatoire pour la vente des NFTs liés à des œuvres d'art dans le cadre d'une procédure déclarative*

Le cas particulier des NFTs renvoyant à des œuvres d'art, au sens large du terme, nécessite qu'une solution rapide puisse être proposée aux opérateurs de ventes volontaires français dans l'attente d'une évolution de la législation sur la vente des biens incorporels. À défaut, les maisons de vente qui souhaiteront, légitimement, pouvoir vendre ces œuvres grâce aux NFTs, seront contraintes de s'accommoder avec la loi en proposant des ventes « privées », des ventes caritatives ou des ventes proposant des biens corporels qui ne constitueront que des accessoires à la cession d'une œuvre incorporelle en NFTs. Le Conseil des ventes volontaires devrait ainsi pouvoir sensibiliser rapidement les ministères concernés, en particulier ceux en charge de la culture et de la justice, et leur proposer de mettre en place un régime temporaire et dérogatoire dont il leur appartiendrait de définir les modalités juridiques précises et les formes administratives. Les ventes portant sur des œuvres d'art pourraient ainsi par exemple, être temporairement « tolérées » dans le cadre d'une procédure déclarative devant le Conseil. À défaut, les opérateurs resteraient susceptibles d'être poursuivis de manière disciplinaire dans les conditions prévues par la loi.

### *Poursuivre la libéralisation des ventes volontaires en étendant le régime aux meubles et d'effets incorporels aux enchères publiques*

L'apparition des NFTs donne à la réflexion plus globale, et déjà ancienne, portant sur la possibilité, pour les commissaires-priseurs volontaires, de procéder à la vente de meubles et d'effets incorporels, un éclairage inédit et une urgence nouvelle en ce qu'elle a fait naître une nouvelle catégorie de biens incorporels. Sous cet éclairage, il apparaît dès lors nécessaire que la libéralisation du marché des ventes aux enchères soit ainsi poursuivie dans ce sens. Un raisonnement analogue devra être mené s'agissant des ventes de gré à gré de biens incorporels. Cette évolution permettra de sortir du vide juridique qui entoure cette distinction et constituera des opportunités économiques nouvelles pour les opérateurs de ventes volontaires, au moment où de nouvelles formes de patrimoine, complètement immatérielles, sont par ailleurs appelées à prendre une place grandissante dans nos économies et dans nos vies.

### *Encourager le développement d'outils-métier*

Permettre aux opérateurs de ventes volontaires d'intégrer les NFTs dans leurs vacations ne suffira pas. Encore faudra-t-il qu'ils fassent la démonstration de la plus-value que constituent les ventes aux enchères face aux autres modes de cession des NFTs. Dans ce cadre, la mise en place d'un environnement attractif

et sécurisé passera par celle de services et le développement d'outils-métier propres à faciliter les opérations et à susciter la confiance. Qu'il s'agisse de solutions portant sur le paiement de ces NFTs, de la réflexion portant sur la mise en place d'une blockchain propre aux maisons de ventes aux enchères, aux questions liées à la sécurisation des données et des achats ou à l'intégration des conditions générales et particulières des mandats de vente dans les *smart contracts*, de nombreuses solutions techniques, qui peuvent également faciliter le fonctionnement des ventes portant sur des lots plus classiques, sont à mettre en

place dans le cadre d'initiatives collectives faisant appel aux entreprises privées.

*Engager la réflexion sur le paiement en crypto-monnaies dans les maisons de ventes*

Les ventes de *NFTs* qui s'opèrent quotidiennement dans le monde sont essentiellement payées en cryptomonnaies et empêcher les maisons de ventes françaises, le moment venu, d'accepter ce moyen de paiement, constituerait un frein considérable au développement de ce marché. Dans le même temps, permettre aux opérateurs d'accepter ce moyen de paiement

sans cadre est un danger bien plus grand encore. Au-delà du cas précis des NFTs, qu'on puisse s'en réjouir ou le redouter, tout indique par ailleurs que le marché des actifs numériques et celui des crypto-monnaies de manière singulière aura un grand rôle à jouer dans le monde économique de demain et dans notre quotidien. Il convient dès lors d'anticiper rapidement cette situation et que les autorités compétentes, politiques et administratives, se saisissent rapidement de ce sujet afin d'accompagner le développement des crypto-monnaies qui semble inévitable, et de le concilier avec l'obligation du compte de tiers.

2022-8104



## Abonnez-vous

### et suivez l'actualité juridique

**1 AN (52 NUMÉROS)**  
D'ABONNEMENT BI-MÉDIA  
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE  
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

52 € TTC

**1 AN (52 NUMÉROS)**  
D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE PDF  
+ FEUILLETABLE ET TÉLÉCHARGEABLE  
SUR TOUS SUPPORTS NUMÉRIQUES

29 € TTC

**JE M'ABONNE PAR...**

- INTERNET [WWW.JSS.FR](http://WWW.JSS.FR)
- E-MAIL [ABO@JSS.FR](mailto:ABO@JSS.FR)
- TÉLÉPHONE 01 47 03 10 10
- COURRIER Bulletin à renvoyer au  
8, rue Saint Augustin  
75080 Paris Cedex 02

**... ET JE CHOISIS :**

- 1 AN D'ABONNEMENT BI-MÉDIA**  
AU JSS POUR 52 € TTC
- 1 AN D'ABONNEMENT NUMÉRIQUE**  
AU JSS POUR 29 € TTC

**RENSEIGNEMENTS :**

N° ABONNÉ : .....

NOM ET PRÉNOM : .....  M.  M<sup>me</sup>  MAÎTRE

SOCIÉTÉ : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

E-MAIL : ..... TÉLÉCOPIE : .....

TÉL.MOBILE : ..... TÉL.PRO : .....

**JE RÈGLE PAR :**

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de SPPS
- Par Carte Bleue (sur le site [www.jss.fr](http://www.jss.fr))

Date et signature

Les abonnements souscrits à nos publications sont à leur échéance reconduits tacitement. Néanmoins, l'abonné peut y mettre un terme par mail : [abo@jss.fr](mailto:abo@jss.fr) selon l'art.L.136-1 du code de commerce.

# Le ministère de la Justice recrute 460 magistrats

Depuis le 10 janvier et jusqu'au 11 mars 2022, les trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature sont ouverts. Avec l'annonce du ministre de la Justice de 200 nouveaux postes de magistrats, 460 auditeurs de justice composeront au total la promotion 2022.

**A** lors que le corps judiciaire réclame plus de moyens et d'effectifs, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement. Suite à l'annonce par Éric Dupond-Moretti, le 13 décembre 2021, de 200 nouveaux postes de magistrats, la promotion d'auditeurs de Justice 2022 atteindra le nombre historique de 380 élèves, auxquels s'ajoutent les 80 postes également offerts au concours complémentaire, pour un total de 460 magistrats. Ces postes sont à pourvoir dans le cadre de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 mars 2022.

## Trois concours en fonction du profil des candidats

Depuis 2020, la réforme des concours permet de valoriser les parcours professionnels pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> concours et ainsi de rendre accessible ce métier à une grande diversité de profils.

Les concours comprennent également moins d'épreuves, intègrent des matières au choix et privilégient les cas pratiques.

- **1<sup>er</sup> concours** : pour les titulaires d'un diplôme bac + 4, âgés de 31 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

- **2<sup>e</sup> concours** : réservé aux fonctionnaires ou agents publics depuis au moins 4 ans, âgés de 48 ans et 5 mois au plus.

- **3<sup>e</sup> concours** : pour les candidats justifiant d'au moins 8 ans d'activité dans le secteur privé et âgés de 40 ans au plus.

- **Concours complémentaire d'accès aux fonctions du 2<sup>nd</sup> grade de la magistrature** : pour les candidats âgés de 35 ans au moins et justifiant de 7 ans d'activité professionnelle dans le domaine juridique, administratif, économique ou social qualifiant

particulièrement pour l'exercice des fonctions judiciaires. Ces concours donnent accès à une formation plus condensée de 7 à 9 mois qui prend en compte les acquis professionnels antérieurs.

Les candidats aux concours doivent également être de nationalité française ; jouir de leurs droits civiques et être de bonne moralité ; se trouver en position régulière au regard du Code du service national ; et remplir les conditions d'aptitude physique nécessaires à l'exercice de leurs fonctions compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

## Le calendrier des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité des trois concours se dérouleront du 30 mai au 3 juin 2022. Les épreuves orales



d'admission auront lieu quant à elles après la publication des résultats d'admissibilité, le 27 juillet. Elles s'étaleront du 5 septembre au 9 décembre. Les résultats seront disponibles le 15 décembre 2022.

Pour le concours complémentaire, les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 28, 29 et 30 mars 2022, et les épreuves d'admission après la publication des résultats d'admissibilité, le 5 mai (dates prévisionnelles et données sous réserve de modification).

Les auditeurs de justice intégreront l'École nationale de la magistrature pour y suivre une formation rémunérée de 31 mois, alternant apprentissages théoriques et pratiques à Paris et Bordeaux ainsi qu'au sein des tribunaux.

2022-8089

# Rentrée du tribunal de commerce de Paris : des activités contentieuses en hausse et un retour progressif à la normale

Le tribunal de Commerce de Paris a fait sa rentrée mardi 18 janvier. Le président Paul-Louis Netter a pu dresser un bilan de l'année 2021. Une année contrastée pour la juridiction selon ses dires, avec différents protocoles sanitaires imposés au cours de l'année, et une reprise de presque tous les types de dossiers en comparaison avec 2020.

Une fois n'est pas coutume, l'audience solennelle de rentrée du tribunal de commerce de Paris s'est tenue, comme l'an dernier, en petit comité, restrictions sanitaires obligent, puisque seuls les membres du parquet, du greffe, les huissiers et les juges étaient présents pour une audience solennelle d'installation, sans public.

C'est le président du tribunal de commerce de Paris, Paul-Louis Netter, qui a ouvert l'audience, souhaitant en premier lieu la bienvenue à Laure Beccuau, nouvelle procureure de la République de Paris – première femme à ce poste ! – nommée en octobre dernier et présente dans la salle.

## Une année au rythme des protocoles sanitaires

L'année 2021 s'est avérée quelque peu mouvementée du fait des différents protocoles sanitaires, en particulier concernant la possibilité ou non pour les membres du tribunal de se retrouver autour d'une table après une audience, « impossible, puis possible de loin, puis possible tout court », a affirmé le président. Selon les périodes de l'année, différents régimes se sont succédé pour la tenue des audiences :



la visio-conférence fut autorisée puis interdite, l'audience à juge unique permise puis supprimée.

Le tribunal a néanmoins poursuivi ses fonctions judiciaires, avec, sur l'année, une reprise de presque tous les types d'affaires de contentieux, après une faible année 2020. Au niveau des litiges de fond, ce sont 8 678 nouvelles affaires qui ont été introduites, un chiffre en progression logique de 23 % par rapport à 2020. Mais ce chiffre est également en hausse de 12 % par rapport à 2019. Les ordonnances de référés ont quant à elles représenté 4 194 affaires traitées par les 180 juges du tribunal de commerce, en-deçà des chiffres de 2019 mais en hausse de 16 % sur un an. Même tendance pour les ordonnances d'injonction de payer, en progression de 12 % comparé à 2020.

Seule exception à l'augmentation post-covid du nombre d'affaires traitées par le tribunal : le nombre de procédures collectives a continué de chuter, avec une réduction de 16 % sur un an, et de presque 46 % par rapport à 2016, « un niveau inconnu jusque-là », a précisé le président du tribunal. *Cela paraît relever d'une véritable tendance de fond.* » Une tendance confirmée au niveau national par Stephen Almaseanu, vice-procureur au parquet de Paris : « avec moins de 30 000 procédures collectives ouvertes en France en 2021, il est clair que la France n'avait pas connu depuis longtemps un aussi faible nombre de défaillances ». La raison principale : les entreprises « ont reçu des aides et font l'objet de bienveillance de la part des services de l'État, qui ne les ont pas assignées

en cas d'absence de paiement ». Et la baisse risque de se poursuivre jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022, d'après le président citant des observateurs. Dans le détail, pour le TC de Paris, sur un total de 2 079 procédures, 40 concernaient des sauvegardes, 197 des redressements et 1 842 des liquidations judiciaires.

Le nombre de jugements prononcés par la chambre de contentieux du traitement des difficultés des entreprises est quant à lui en progression significative sur deux ans, avec 660 jugements de sanction. Cette hausse s'explique par un rattrapage du retard pris en 2020, lié à l'absence d'audiences de sanctions en visioconférence. Pour renforcer l'effectivité de ces jugements, le président du tribunal, la procureure de la République de Paris et le directeur des Affaires civiles et du Sceau attendent des précisions de la part de la Chancellerie sur la voie à suivre pour permettre de renforcer l'effectivité des décisions du tribunal en facilitant la prise de sûreté sur les biens appartenant au débiteur poursuivi. « *Un droit moderne des procédures collectives doit mettre l'accent, d'une part, sur la prévention, le sauvetage et le droit au rebond pour la très grande majorité des chefs d'entreprises et, d'autre part, sur la sanction des quelques personnes malhonnêtes ou excessivement dangereuses pour le commerce, qu'il convient d'exclure de mécanismes ne devant profiter qu'à des débiteurs honnêtes et diligents* », a affirmé Stephen Almaseanu, ajoutant que le parquet commercial poursuit les dirigeants, de droit comme de fait, dans 15 à 18 % des affaires de liquidation, la chambre des sanctions suivant dans la très grande majorité des cas l'avis du parquet dans les dossiers qui lui sont soumis, en



Laure Beccuau

condamnant les personnes poursuivies à des peines de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer.

Autre fait intéressant : les procédures préventives ouvertes à Paris ont concerné plus de salariés que les procédures de traitement, après cessation des paiements. « *Il me semble que c'est un événement historique, qui n'est nullement lié à la pandémie, mais est la marque d'une évolution constante de notre matière : son centre de gravité est désormais du côté de la prévention, et notamment de la conciliation, la cessation des paiements marquant le plus souvent la fin des espoirs plutôt que le redressement* », a assuré le vice-procureur.

## 2022 « doit rester porteuse d'ambitions »

« *Le défi de l'année 2021 semble avoir été relevé à la juste mesure de cette période troublée pour cause de virus* », s'est félicitée la procureure de la République de Paris. Pour 2022, 20 nouveaux juges ont été élus au tribunal de commerce de Paris, pour une durée de deux ans. « *Impartialité,*

*compétence, discipline, confidentialité et humanité* », telles sont les exigences qui les porteront dans l'exercice de leur métier, selon la procureure de la République de Paris. L'année qui s'ouvre est une année de changement, avec l'entrée en vigueur de la loi du 22 décembre 2021 sur la confiance dans l'institution judiciaire. Celle-ci offre la possibilité d'utiliser des moyens audiovisuels modernes dans le cadre d'audiences, en dehors des procédures pénales, et à la demande d'une partie et sur décision du juge. Ce qui va nécessiter l'équipement de quelques salles du tribunal pour tenir ce type de réunion. Le traitement des difficultés des entreprises et le droit des sûretés ont pour leur part été affectés par la transposition en septembre 2021 de la Directive sur la solvabilité des entreprises. « *Certes la révolution aurait pu être d'une plus grande ampleur, néanmoins nos juridictions auront à apprivoiser ces textes et définir les contours de concepts nouveaux* », a assuré Paul-Louis Netter, qui regrette que le tribunal ait été « *dépossédé de [sa] compétence s'attachant au traitement des conséquences du devoir de vigilance qui s'impose aux plus grandes entreprises* ». Laure Beccuau a terminé son discours en souhaitant que l'année 2022 reste « *porteuse d'ambitions* ». « *Dans le strict domaine commercial, il s'agira de soutenir nos entreprises en difficulté, de préserver l'ordre public économique par la prévention, puis par l'accompagnement que peuvent construire les procédures collectives et aussi par les sanctions commerciales lorsque cela s'impose.* »

Alexis Duvauchelle

2022-8156

# Thomas Denfer devient président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Le greffier de 37 ans, qui succède à Sophie Jonval, a été élu pour deux ans. Il a notamment rappelé dans son discours que le registre unique des sûretés mobilières, issu de la réforme des sûretés, mobiliserait le Conseil ces prochains mois.

Les greffiers des tribunaux de commerce ont un nouveau président ! Thomas Denfer a été élu à la tête du CNGTC par les 22 délégués des cours d'appel, le 27 janvier 2022, pour un mandat de deux ans. Élu membre du bureau du Conseil en janvier 2018, il était devenu vice-président en janvier 2020, après avoir occupé la fonction de chargé de mission.

Ancien directeur juridique du GIE Infogreffe, arrière-petit-fils de greffier, ce greffier de 37 ans, associé du tribunal de commerce de Paris depuis 2016, succède à Sophie Jonval, greffière associée du tribunal de commerce de Caen, à qui le Conseil national a conféré l'honorariat pour son action à la présidence de l'ordre professionnel. Thomas Denfer lui a d'ailleurs rendu hommage lors d'un discours prononcé en distanciel : « *[Durant] quatre années, tu n'auras cessé de faire connaître notre métier et son utilité pour la société. Tu as su incarner avec beaucoup de talent et d'enthousiasme le dynamisme de notre profession, notre sens profond du service rendu aux justiciables et aux entrepreneurs, et notre capacité à ne renoncer à aucun défi.* »

Le même jour, le collège électoral a également élu un nouveau vice-président : Victor Geneste, greffier au Mans, ainsi que les nouveaux membres composant le bureau national : Thierry Marquet-Paquier, secrétaire, greffier à



Thomas Denfer

© Yves Forastier

Boulogne-sur-Mer, Françoise Printems, trésorière, greffière à Tours, Bertrand Dubujadoux, chargé de mission, greffier à Cusset, Stanislas Doucède, chargé de mission, greffier à Aix-en-Provence, et Sophie Heurley, chargée de mission, greffière à Narbonne. « *Nous servirons notre profession avec passion* », a promis Thomas Denfer.

## Zoom sur les priorités de la profession

Au titre des enjeux auxquels la profession devra faire face dans les mois à venir, Thomas Denfer n'a pas manqué d'évoquer, à l'occasion de son discours, la tenue du registre des hypothèques maritimes, dévolue à 33 greffes de tribunaux de commerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier

2022, dans le cadre d'un transfert de compétences. « *Cette nouvelle mission auparavant confiée aux services des douanes françaises illustre la confiance accordée par les autorités gouvernementales envers notre profession* », s'est-il réjoui.

Il s'agit par ailleurs de la « *première pierre à l'édifice* » qui sera au centre de l'attention du CNGTC : le registre des sûretés mobilières, dont l'instauration est prévue par la réforme des sûretés opérée par l'ordonnance du 15 septembre 2021. Ce registre unique de publicité, tenu sous forme électronique, prendra la forme d'un portail Internet. « *Le Conseil national sera mobilisé pour bâtir [c]e portail destiné au public afin de consulter les informations officielles que nous contrôlons dans les 141 greffes des tribunaux de commerce* », a assuré Thomas Denfer. Ce dispositif ouvrira ses portes (numériques) le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le greffier en a profité pour se féliciter de la tenue de registres de publicité légale au sein des tribunaux de commerce qui, selon lui, « *suscite régulièrement l'intérêt de nos interlocuteurs extra nationaux* ». « *Cette spécificité française a fait ses preuves : la récente inspection de la France par les experts du Groupe d'action financière internationale à laquelle notre profession a contribué a été l'occasion de promouvoir l'efficacité du dispositif français.* »

*La responsabilité qui est la nôtre au titre des contrôles de légalité et de police économique que nous réalisons au plus près du maillage territorial de l'Hexagone et également en outre-mer constitue un outil pour notre pays dans sa lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. »*

Thomas Denfer a d'ailleurs fait savoir que les greffiers étaient à la disposition des services d'enquête et ministères concernés « pour proposer des solutions permettant de densifier l'arsenal de défense national tout en assurant la

*liberté créative de l'entrepreneuriat français ». « Nous-mêmes greffiers sommes des entrepreneurs libéraux dont les missions de service public sont encadrées à l'aide de notre statut d'officiers publics et ministériels », a-t-il ajouté. Un statut appelé à évoluer, puisque la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire entend harmoniser et moderniser le régime disciplinaire de plusieurs professions réglementées du droit (officiers ministériels et avocats), jugé obsolète, via la création d'un Code de déontologie et de cours nationales de discipline.*

*« L'excellence du service que nous nous devons de rendre allie diverses facettes dans l'exercice de notre métier : présents aux côtés des juges, accessibles aux chefs d'entreprise, attentifs à la vie de nos territoires et résolument tournés vers l'avenir : voilà le cap qui est et sera le nôtre ces prochaines années » a résumé le nouveau président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.*

Bérengère Margaritelli

2022-8150

## ACTUALITÉ

# Le magistrat Guillaume Valette-Valla nommé nouveau directeur de Tracfin

Sur proposition de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et d'Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, le magistrat Guillaume Valette-Valla, conseiller référendaire et secrétaire général adjoint de la Cour des comptes, a été nommé en conseil des ministres le 20 janvier 2022, directeur du service à compétence nationale Tracfin (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins), à compter du 24 janvier 2022.

Diplômé de l'IEP de Paris, Guillaume Valette-Valla est également titulaire d'un master en droit, d'un master de la London School of Economics, d'une licence de philosophie et d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa).



Guillaume Valette-Valla

À sa sortie de l'École nationale de la magistrature, il est d'abord nommé substitut du procureur de la République du tribunal de grande instance de Bobigny (2007-2010) avant d'être affecté en tant que substitut à la direction des affaires criminelles à la direction des

affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice (2010-2012). Il devient par la suite conseiller au cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement entre 2012 et 2014.

En 2014, il est nommé secrétaire général de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Il est également désigné rapporteur général du rapport remis, en janvier 2015 sur l'exemplarité des responsables publics « Renouer la confiance publique ».

Rue Cambon, Guillaume Valette-Valla est d'abord conseiller référendaire (2018) avant d'être nommé secrétaire général adjoint de la Cour des comptes en 2020. Guillaume Valette-Vall succède à Maryvonne Le Brignonen à la tête de la cellule de renseignement financier (CRF) française.

2022-8108

# Benoît Cœuré prend la tête de l'Autorité de la concurrence

Sur proposition du Premier ministre, et après avoir été auditionné par les chambres en charge des affaires économiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, Benoît Cœuré a officiellement été nommé président de l'Autorité de la concurrence par décret du président de la République du 20 janvier 2022, publié le 21 janvier au *Journal Officiel*. Il succède à Isabelle de Silva qui a rejoint le Conseil d'État en qualité de présidente adjointe de la Section sociale, au terme d'un mandat de cinq ans.

« *La politique de la concurrence, j'en suis convaincu, est un puissant levier au service du pouvoir d'achat et de la compétitivité de nos entreprises. Je tenais à vous dire à quel point je suis honoré et enthousiaste de diriger cette belle institution qui devra relever dans les prochaines années de nombreux défis et jouer pleinement son rôle au service de l'économie française* », a déclaré à cette occasion le nouveau président.

**Son action s'articulera particulièrement autour de trois axes :**

- consolider l'indépendance, l'expertise et la capacité de réaction de l'Autorité, en capitalisant notamment sur les nouveaux instruments qui lui ont été attribués ;
- poursuivre l'action engagée dans l'économie numérique, en anticipant des évolutions qui sont aujourd'hui très rapides et touchent tous les domaines d'activité ;
- assurer que la concurrence soutient la compétitivité et le pouvoir d'achat à un moment où l'économie française est confrontée à des enjeux de transformations majeures au niveau européen et international et où elle doit se relever de la crise du Covid.



Benoît Cœuré

## Qui est Benoît Cœuré ?

Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaé), Benoît Cœuré est également titulaire d'un DEA d'analyse et politique économique et d'une licence de japonais.

Après avoir travaillé à l'Insee, l'économiste a intégré la Direction du Trésor en qualité notamment de conseiller économique du directeur du Trésor. Benoît Cœuré a géré la trésorerie et la dette de l'État, puis défendu la position de la France dans les négociations commerciales et financières internationales, notamment lors de la crise financière mondiale de 2008/2009. Directeur général adjoint du Trésor entre 2009 et 2011, il a piloté la politique de soutien au commerce extérieur et la réflexion générale sur la politique économique de la France en tant qu'économiste en chef de la direction générale du Trésor.

Membre du directoire et du conseil des gouverneurs de la Banque centrale

européenne de 2012 à 2018, il a été responsable des opérations de marché, de la surveillance des infrastructures de marché et des relations européennes et internationales.

Présidant pendant six ans le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché de la Banque des règlements internationaux, il s'est intéressé à la numérisation des systèmes de paiement, à l'essor des cryptoactifs et à l'irruption des géants de la technologie dans les services financiers, notamment à travers son rapport d'octobre 2019 aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales du G7 sur les « stable coins ».

En 2019, Benoît Cœuré a pris la tête du pôle innovation de la Banque des règlements internationaux, qui assiste les banques centrales dans leurs expérimentations numériques, notamment dans le domaine des paiements, de la monnaie numérique et du contrôle bancaire.

En mars 2020, le Premier ministre l'a chargé de présider le comité chargé d'évaluer les aides d'urgence aux entreprises face à la pandémie de Covid-19 puis le plan de relance.

Benoît Cœuré est par ailleurs président du Cepremap, membre du conseil de l'École d'économie de Paris et membre du groupe consultatif de haut niveau sur les défis de l'après-Covid auprès du commissaire européen aux affaires économiques Paolo Gentiloni.

Il est l'auteur d'articles et de livres sur la politique économique, le système monétaire international et l'intégration européenne.

2022-7775

# La Chine, une puissance impérialiste ou une puissance à projection impériale par effet d'aubaine ?



René Naba,  
 Directeur du webmagazine [madaniya.info](http://madaniya.info),  
 Membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave  
 des Droits de l'Homme et du Centre International Contre le Terrorisme<sup>1</sup>

La presse occidentale abonde d'une littérature pointant la tentation impériale, voire impérialiste de la Chine, particulièrement son rôle néfaste en Afrique. Au-delà des arguments de propagande d'une sphère occidentale en phase de reflux, la réalité pourrait être sensiblement différente.

Le journal *Le Monde* s'est mû en la circonstance en voltigeur de pointe en ce domaine, dénonçant « la protéiforme guerre d'influence de la Chine pour démontrer sa puissance », dans un article en première page paru le 3 septembre 2021, soit trois jours après le retrait américain de Kaboul et la débâcle de l'Occident.

Une étude exhaustive de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irssem) mentionne « une entreprise tentaculaire, massive, cohérente, globale, tous azimuts, mondialisée : les mots manquent au profane pour décrire la protéiforme guerre d'influence engagée par la Chine pour démontrer sa puissance », écrit le journal *Vespéral*. Derrière « Les opérations d'influence de la Chine », ses auteurs, Paul Charon et Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, décrivent une bascule récente du régime de Pékin, qualifiée de « moment machiavélien », poursuit-il.

Récidiviste, trois mois plus tard, *Le Monde* ciblait l'Afrique, le thème le plus douloureux pour les anciennes puissances coloniales occidentales supplantées désormais

par la Chine, titrant en première page : « *Chinafrique, l'heure des désillusions : le Forum sur la coopération sino-africaine, qui s'ouvre dimanche à Dakar, marque le pas après vingt ans d'expansion chinoise sur le continent.* » Jubilatoire, le journal énumérait les griefs : « *Projets à l'impact industriel limité, échanges commerciaux déséquilibrés de type Nord-Sud, piège de la dette, corruption des élites, droit du travail malmené dans les implantations chinoises... Les crispations ont accompagné les courbes quantitatives de la présence de Pékin sur le continent.* »

## L'émergence de l'Asie

Les États-Unis ont mordu la poussière en Asie, à deux reprises, en moins d'un demi-siècle. La première fois, en 1975, au Vietnam, première victoire d'un peuple du tiers-monde sur la première puissance planétaire militaire à l'apogée de la guerre froide soviéto-américaine ; la deuxième fois, en 2021, en Afghanistan, face à leur ancienne créature, les Talibans, à l'apogée de l'unilatéralisme américain.

Ces deux défaites américaines en Asie, en moins d'un demi-siècle, ont sérieusement terni le prestige des États-Unis et retenti comme le glas du magistère impérial américain, de la même manière que la défaite française de Diên

Biên Phu, en 1954, face à ces mêmes Vietnamiens, avait sonné le glas de l'Empire Français.

En un siècle, l'érosion de l'Occident face à l'Asie est manifeste. Sur les sept puissances économiques mondiales du XXI<sup>e</sup> siècle figurent trois pays asiatiques : la Chine (1<sup>re</sup>), le Japon (3<sup>e</sup>) et l'Inde (6<sup>e</sup>), dont deux pays (Chine/Inde) sous domination occidentale au début du XX<sup>e</sup> siècle, et le 3<sup>e</sup>, le Japon, vitrifié par les bombardements atomiques de Hiroshima et Nagasaki (Août 1945) et grand vaincu de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Indice patent de ce basculement dans la hiérarchie des puissances : deux de ces pays asiatiques, la Chine et le Japon, surpassent d'ailleurs désormais la France et le Royaume-Uni, les deux pays européens qui furent à la tête des deux grands empires coloniaux au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Au plan militaire, selon le classement 2021 établi par le site américain Global Fire Power (GFP), le podium est occupé par les États-Unis, la Russie et la Chine, respectivement 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. L'Inde arrive en 4<sup>e</sup> position, suivie du Japon en 5<sup>e</sup> et la Corée de Sud à la 6<sup>e</sup> place. La France et l'Angleterre arrivent à la 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> place. Là aussi, la France et le Royaume-Uni sont supplantés par quatre pays asiatiques : Chine, Inde Japon et Corée du Sud.

Survivance d'un monde colonial révolu,

<sup>1</sup> Texte d'une intervention de l'auteur prononcée au colloque « Dialogue public sur le rapport Chine-Afrique : Quel type de partenariat ? » tenu au Club Alpin Suisse Germain, 4 avenue du Mali – 1205 Genève, sous l'égide des ONG suivantes : Africa Center for Democracy and Human Rights (ACDHR), Centre de Commerce International pour le Développement (CCID), Coopera Sweden Association, Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO), The Network of Independent Commission for the Right In North Africa, ainsi que Nord Sud XXI.

la France et le Royaume-Uni continuent pourtant de disposer de la qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et non le Japon, 3<sup>e</sup> puissance économique et 5<sup>e</sup> puissance militaire, de même pour l'Inde, 4<sup>e</sup> puissance militaire et 6<sup>e</sup> puissance économique.

Au plan économique, l'économie américaine représentait 50 % de l'économie mondiale, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). 70 ans après, elle ne représente plus que 20 % de l'économie mondiale.

Dans cette perspective, les États-Unis (328,2 millions d'habitants) apparaissent comme une « île entre deux océans (atlantique et pacifique) » dans la vision d'une Chine qui se vit comme « l'Empire du Milieu ». Autrement dit le nouveau Centre du Monde, avec une population de l'ordre de 1,398 milliard d'habitants, soit autant que l'Union européenne et les États-Unis réunis.

L'Afghanistan – le Vietnam de l'Empire soviétique – est devenu à son tour le nouveau Vietnam américain, solidement quadrillé par des puissances nucléaires, la Chine, l'Inde et le Pakistan, désormais interlocuteurs majeurs de la scène internationale. Si l'implosion de l'Union soviétique a été le plus grand exploit des États-Unis de l'après-guerre, les déboires militaires américains dans le tiers-monde dans la décennie 1980-1990 au Liban, en Somalie, en Irak, en ont quelque peu atténué les effets.

Le prestige américain a été ainsi bafoué à Beyrouth avec le retrait précipité de la Force Multinationale Occidentale, en mars 1984, contrainte au départ du Liban par un double attentat contre les PC américains et français qui ont fait au total 299 morts ; en Somalie, où l'armée américaine a opéré un retrait précipité, en octobre 1993, à la suite d'une bataille

rangée avec les milices somaliennes qui a fait 17 morts dans les rangs américains. Enfin, en Irak, où le président Barack Obama a ordonné le retrait de ses troupes, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, sept ans après l'invasion de l'Irak qui a coûté la vie à 4 400 soldats américains. Sans compter l'assassinat des pivots de l'influence occidentale en Asie, Anouar El Sadate, en 1981, en Égypte, Rafic Hariri en 2005, au Liban et Benazir Bhutto, en 2007 au Pakistan.

L'obsession chinoise des États-Unis est si vive qu'une alliance WASP (*White Anglo Saxon Protestant*) a éjecté sans ménagement du chantier naval australien, la France, en vue de lui substituer une alliance purement anglo-saxonne dans le Pacifique face à la Chine.

Puissance du Pacifique, de surcroît leur alliée au sein de l'OTAN mais de culture latine, Paris a qualifié de « *coup de poignard dans le dos* » la substitution du Royaume-Uni et des États-Unis à la France d'un contrat de 35 milliards de dollars visant à fournir 15 sous-marins à propulsion nucléaire à l'Australie. L'accord AUKUS (pour « Australia », « United Kingdom » et « United States »), mis en place pour contrer la Chine, est une alliance entre ces trois « démocraties maritimes » signifie de fait une marginalisation de la France et de l'Europe dans l'espace indo-pacifique, un vaste espace maritime, allant de la côte est de l'Afrique à la façade Pacifique des États-Unis. Une région clé du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le bloc rival a d'ailleurs riposté sans délai en décidant l'inclusion de l'Iran au sein de l'Organisation de Coopération de Shanghai [qui groupe la Chine, la Russie, le Pakistan, l'Iran et les quatre anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan)].

## Bouleversement dans l'ordre civilisationnel

Il était généralement admis que la civilisation occidentale – la civilisation de l'homme blanc ou caucasienne selon la terminologie américaine – était l'unique civilisation à vocation universelle, porteuse de valeurs aptes à être exportées vers d'autres zones géographiques et d'autres cultures.

Les élites du tiers-monde combattaient leur occidentalisation sans pour autant rejeter la modernité : Mahatma Gandhi (Inde), Gamal Abdel Nasser (Égypte), Kwameh Nkrumah (Ghana), Jomo Kenyatta (Kenya) ont ainsi combattu le colonialisme occidental sans rejeter la modernité occidentale qu'ils souhaitaient adapter à leurs conditions. Les nouveaux contestataires à l'ordre occidental ne combattent pas uniquement l'influence occidentale, mais remettent en cause désormais le mode de vie occidental. Dans le nouveau schéma mondial, ce bouleversement est radical. L'exemple des Talibans en est une illustration patente.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, « l'Homme Blanc » représentait 28 % de la population mondiale, mais contrôlait 80 % de la surface de la terre. Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'équation s'est inversée : « l'Homme Blanc » ne représente plus que 18 % de la population globale pour un contrôle de 30 % de la superficie terrestre. Ces précisions ont été fournies par le politologue franco-libanais, Ghassane Salamé, dans un entretien au quotidien arabophone libanais « *Al Akhbar* », le 1<sup>er</sup> septembre 2021<sup>2</sup>.

Mais, paradoxalement, si l'influence occidentale est en régression à

2) René Naba, directeur du site [www.madaniya.info](http://www.madaniya.info), et membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et du Centre International Contre le Terrorisme, est l'ancien responsable du monde arabo-musulman au service diplomatique de l'AFP ; Auteur du *Pakistan face au défi du monde post occidental* et de *l'Eurasie - Goliath 2019*, premier ouvrage en langue française sur le basculement stratégique de l'ancien body guard de l'Arabie saoudite. À paraître : *La Syrie : Chronique d'une guerre sans fin*, Goliath 2022.

l'échelle de la planète, le capitalisme a, lui, conquis les marchés, y compris les plus hostiles à son idéologie dans des pays tels que la Russie ou la Chine.

Il en ressort de ce reflux occidental que la planète s'achemine vers une évanescence de la centralité de l'Homme blanc dans les relations internationales et du monde occidental dans son rôle prescripteur, avec son corollaire idéologique incarné par la « théorie du grand remplacement ». Dans cette perspective, la projection de la Chine en une puissance impérialiste résulterait d'un effet d'aubaine du déclin occidental. Un phénomène comparable à celui qui s'est produit en faveur de l'Irak en Irak à la suite de l'invasion américaine de l'Irak, en 2003, et des déboires américains y afférents.

Lors du premier sommet de l'Otan tenu sous la mandature de Joe Biden, en juin 2021, la Chine a été désignée comme « *menace systémique* ».

Lindsay Koshgarian, directrice de programme du « *National Priorities Project* », et co-auteure du rapport : « *State of Insecurity : Le coût de la militarisation depuis le 11 septembre 2001* », soutient qu'« *au cours des vingt années qui ont suivi le 11 septembre, les États-Unis ont dépensé 21 000 milliards de dollars pour la militarisation nationale et internationale* ». Premier créancier des États-Unis, la Chine détient en effet des bons du trésor américain d'une valeur de 2 trillions de dollars (2 000 milliards de dollars) et perçoit des intérêts d'un montant de 50 milliards de dollars par an, majoritairement réinvestis dans des projets d'infrastructure en Afrique... Contrairement à la France où « les djembés et les mallettes » servent en priorité à assurer le train de vie de la classe politico-médiatique.



## La rivalité États-Unis /Chine en chiffres : la primauté du dollar en jeu

Au niveau des demandes d'enregistrement de brevets industriels auprès de WIPO (classement 2019), la Chine prend l'avantage sur ce point essentiel avec 59 000 demandes, contre 57 800 demandes pour les États-Unis.

L'instauration du yuan comme monnaie de règlements des transactions pétrolières via la bourse de Shanghai, de même que l'entrée en fonction d'une monnaie électronique, – le RMB (paiement par téléphone portable) –, pourrait, à terme, remettre en cause la primauté du dollar comme monnaie de référence des transactions internationales, dans un contexte de crise systémique d'endettement des économies occidentales. Pour son premier exercice, en 2019, le RMB digital, un instrument de paiement destiné à contourner les sanctions américaines, a enregistré des transactions de 41,5 trillions de dollars, soit 41 000 milliards de dollars.

## La fin de l'unilatéralisme occidental dans la gestion des affaires du Monde

Dans un mouvement sans doute irréversible, la guerre de Syrie a signé dans l'ordre symbolique la fin de l'unilatéralisme occidental dans la gestion des affaires du Monde, en même temps que la fin de six siècles d'hégémonie occidentale sur la planète. Au-delà de l'affrontement Russie versus OTAN en Syrie, « *la Chine et les États-Unis sont engagés, à long terme, sur une trajectoire de collision. Les précédents historiques montrent qu'une puissance ascendante et une puissante déclinante sont vouées le plus souvent à l'affrontement* » (dixit Dominique de Villepin).

## La vaseuse théorie du « Grand Remplacement »

Forgée par les nostalgiques de la grandeur française des « *temps bénis des colonies* », reprise par les suprémacistes américains, la théorie du « Grand Remplacement » apparaît rétrospectivement comme un corollaire du déclassement de la France

au rang des puissances mondiales. Le camouflage d'une fuite en avant. D'un évitement de responsabilité. L'équation démographique qui en constitue le soubassement idéologique relève, elle aussi, d'une grande foutaise. À l'épreuve des chiffres, elle ne résiste pas non plus à l'analyse. Le « Grand Remplacement » de la population, théorisé par Renaud Camus et brandi depuis lors comme un croquemitaine par les racistes, ne serait que la lointaine conséquence d'un reflux d'empire ; un remugle de l'Histoire de France ; la sanction du bellicisme européen.

Du fait des deux guerres mondiales (1914-1918/1939-1945) et des guerres d'indépendance qui se sont ensuivies (Indochine, Vietnam, Algérie), dont les pertes se sont élevées à près de 100 millions de personnes, la population « caucasienne » – de « race blanche », selon la terminologie raciale –, a été drastiquement réduite à sa portion congrue.

« L'Europe est morte en tant que cerveau du monde. De dominante, l'Europe est devenue un dominion. » Pour cruel qu'il soit, ce constat de Régis Debray consigné dans son opuscule *Ce qui reste de l'Occident* (Grasset), n'en est pas moins vrai.

## De la Chine et de l'Afrique

### *La « théorie des anneaux maritimes »*

La fin de la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) a marqué le début du déploiement planétaire de l'empire américain et de sa compétition feutrée avec la Chine, dont le point de percusion majeur aura pour théâtre l'Afrique à l'entame du XXI<sup>e</sup> siècle. Particulièrement le Maghreb, le flanc méridional de l'Europe et son point de jonction vers l'Afrique. En application de la « *théorie des anneaux maritimes* », les Américains vont procéder, dès la fin de la Deuxième

Guerre mondiale, à leur déploiement géostratégique selon la configuration de la carte de l'Amiral William Harrison, conçue en 1942 par la marine américaine, en vue de prendre en tenaille la totalité du monde eurasiatique, articulant leur présence sur un axe reposant sur trois positions charnières : le détroit de Behring, le Golfe Arabo-Persique et le détroit de Gibraltar. Avec pour objectif de provoquer une marginalisation totale de l'Afrique, une marginalisation relative de l'Europe et à confiner dans un cordon de sécurité un « périmètre insalubre » constitué par Moscou-Pékin-Delhi-Islamabad, contenant la moitié de l'humanité, trois milliards de personnes, mais aussi la plus forte densité de misère humaine et la plus forte concentration de drogue de la planète.

### *La « stratégie chinoise du collier de perles ».*

Pris en tenaille entre l'Inde, sa grande rivale en Asie, les États-Unis, maître d'œuvre du blocus de la Chine maoïste et le Japon, le géant économique de l'Asie, et les États-Unis, maître d'œuvre du blocus de la Chine maoïste, la Chine va chercher à se dégager de ce nœud coulant en développant la stratégie dite du « *collier de perles* ». Le terme a été utilisé pour la première fois au début de 2005 dans un rapport interne du Département d'État titré « *Energy Futures in Asia* ». Cette stratégie, mise au point dans le but de garantir la sécurité de ses voies d'approvisionnement maritimes jusqu'au Moyen-Orient, ainsi que sa liberté d'action commerciale et militaire, consistait dans le rachat ou la location pour une durée limitée d'installations portuaires et aériennes échelonnées. Il en a été ainsi des ports de Gwadar (Pakistan), Hambantota (Sri Lanka),

Chittagong (Bangladesh), jusqu'à Port Soudan, via l'Iran et le périmètre du golfe d'Aden pour escorter ses navires à travers cette zone infestée de pirates, ainsi que dans la zone sahélo-saharienne, l'Algérie et la Libye, à tout le moins sous le régime du Colonel Mouammar Kadhafi (1969-2012), soit pendant 43 ans.

En superposition, le projet OBOR ou la nouvelle route de la soie de la Chine. Obor est ce vaste corridor économique sino-pakistanaïse de 3.200 km dont l'objectif est de désenclaver le Xinjiang en le reliant au port de Gwadar au Balouchistan, dans le sud de la Chine, à l'effet de mettre directement en contact la 2<sup>e</sup> plus grande économie du Monde à l'Asie du sud et à l'Asie de l'Ouest (Moyen orient). Projet titanesque, qui tire son nom officiel anglais d'Obor pour One Belt (la ceinture océanique), One Road (une route). OBOR concerne 68 pays représentant 4,4 milliards d'habitants et 40 % du PIB mondial.

Il va réduire de 10 000 km le trajet entre la Chine et l'Asie occidentale, au-delà l'Afrique orientale. 80 % des importations pétrolières chinoises transitent par l'Asie du Sud Est, les États-Unis s'activent dans cette perspective à établir un cordon sanitaire autour de la Chine.

## Endiguement euro américain de la Chine en Afrique

« *Qui tient l'Afrique tient l'Europe* », soutenait Karl Marx. La Chine va scrupuleusement observer cette consigne, tandis que les Occidentaux vont s'appliquer méthodiquement à entraver cette politique de contournement par un endiguement du continent noir. En vain.

Sous couvert de grands principes, – l'ingérence humanitaire et la guerre contre le terrorisme –, à l'aide de sigles abscons, d'Africom au Maghreb, de « Recamp » dans l'Afrique francophone ou d'Eufor, dans le centre du continent, voire même de Barkhane, le quadrillage occidental de l'Afrique s'est fait en douceur, à l'arrière-plan d'une féroce bataille engagée pour la maîtrise des réserves stratégiques sur le flanc méridional de l'Europe.

## La guerre psychologique occidentale contre the ROW (*the Rest Of the World*)

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), toute une littérature belliqueuse occidentale a développé les thèmes sur le péril rouge (contre le communisme), avant de se rabattre après l'implosion de l'Empire soviétique (1989) sur le péril vert (l'Islam), jalon intermédiaire préluant à la naissance du « péril jaune » (Chine, Inde, Japon) d'actualité avec la montée en puissance des trois pays majeurs d'Asie, qu'ils parachèveront en 2025.

Accablée de tous les maux, la Chine a été accusée, simultanément et cumulativement, d'avoir contaminé l'Afrique de pathologies potentielles avec la commercialisation de médicaments avariés et d'avoir transformé le continent noir en dépotoir de déchets toxiques. Ce faisant, l'Occident a oublié son rôle néfaste dans la dépopulation de l'Afrique de ses richesses pendant cinq siècles, sa dépopulation par la traite négrière, de l'ordre de quinze millions de personnes, dans la modification de son écosystème.



## La Chine, premier partenaire de l'Afrique avec l'Algérie dans le rôle de navire amiral de la flotte chinoise en Méditerranée

La Chine est depuis 2010 le premier partenaire commercial de l'Afrique, soixante ans après l'indépendance du continent noir, avec l'Algérie dans le rôle de navire amiral de la flotte chinoise dans la zone sahélo saharienne. La montée en puissance de la Chine devrait, par contrecoup, valoriser le rôle de l'Algérie, le point d'articulation majeur de la Chine dans la zone et, à ce titre, objet d'une double tentative de déstabilisation, dans la décennie noire (1990) et lors du printemps arabe (2011).

Frontalier de sept pays (Maroc, Tunisie, Libye, Mali, Mauritanie, Niger et RASD), l'Algérie occupe une position centrale au Sahara et ambitionne d'être au centre du jeu, d'autant plus impérieusement qu'elle dispose d'une frontière commune de 1 800 km avec le Mali soit infiniment plus que la totalité du métrage de la France avec ses pays limitrophes (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Suisse).

L'axe Chine-Europe constitue les deux extrémités de la vaste étendue continentale euro asiatique, le centre de gravité pérenne de la géostratégie de l'Histoire de la planète, matérialisée par la route de la soie, du parfum, de l'encens et tout dernièrement de la route de la drogue. L'Afrique du Nord en constitue le segment sud.

Ce partenaire de premier plan de l'Europe est une zone en situation de marché captif, un défouloir de la société occidentale pour son tourisme de masse, le glacis stratégique du pacte atlantique face à la percée chinoise en Afrique et son arrière-cour économique et sa basse-cour politique.

Ce Maghreb-là constitue précisément la dernière digue avant le contournement complet de l'Europe par l'Afrique, selon le vieux principe maoïste d'encercler les villes par les campagnes.

Si la Chine sortait vainqueur de son jeu de go, la France, le maillon faible du dispositif du bloc atlantiste dans le secteur, sera immanquablement vouée au rôle de maillon manquant du directoire mondial de la planète en ce que le Maghreb, longtemps sa zone d'influence privilégiée, représente le principal gisement de la

francophonie et la zone de sous-traitance de l'économie française, gage du maintien de sa compétitivité.

Ce n'est pas un hasard si un journal anglais a proposé à la France de céder à l'Union européenne son statut de membre permanent du Conseil de sécurité avec droit de veto.

## Épilogue : la Méditerranée, du centre du Monde au focal du Monde

La Méditerranée, milieu de la terre, n'est plus, depuis six siècles, le centre du Monde, déclassée au profit de l'Atlantique, au XV<sup>e</sup> siècle avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, puis par le Pacifique au XXI<sup>e</sup> siècle, avec l'émergence du géant chinois.

Si elle a cessé d'être le centre du Monde, la Méditerranée n'en demeure pas moins non le nombril du Monde, mais le focal du Monde, un des principaux foyers spirituels de la planète, le lieu de naissance des trois grandes religions monothéistes : judaïsme, christianisme et islam. Avec leur projection paroxystique le sionisme, l'islamisme et le suprématisme occidentaliste, induisant deux bouleversements majeurs : démographique et religieux.

Démographiquement : dans un renversement de tendance sans précédent de l'Histoire, la rive sud de la Méditerranée est en passe d'enregistrer un surplus démographique par rapport au Nord européen.

Dans moins d'une génération, vers l'an 2050, la population de quatre pays européens membre de l'Union européenne, la façade méditerranéenne de l'Union européenne (France, Italie, Espagne, Portugal) aura à peine augmenté pour compter 250 millions de personnes, alors que la population des

autres pays du pourtour (Égypte, Algérie, Turquie, Maroc, Tunisie, Syrie, Libye, Liban, Gaza-Palestine) se sera accrue de 70 % pour avoisiner les 400 millions d'habitants induisant une nouvelle pesanteur sur l'écologie politique et économique du bassin méditerranéen.

Religieusement, ensuite : l'Islam, fait aussi sans précédent dans l'Histoire, se hisse au premier rang des religions par le nombre de ses fidèles avec 1,7 milliard de croyants. Une promotion qui se double d'une implantation durable et permanente d'une importante communauté arabomusulmane dans l'espace occidental, particulièrement européen, au cœur des principaux centres de création des valeurs intellectuelles de la planète.

La nouvelle cartographie maritime, depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, tend à devenir une mer internationale ouverte, faisant place à de nouveaux venus sur la scène maritime internationale : la Russie et la Chine, préfigurant la nouvelle cartographie de la Méditerranée à l'horizon de l'an 2050.

Dans la décennie 2010, le trafic de ses deux pavillons a triplé, passant à 10 bateaux par jour, contraignant les flottes occidentales à de douloureux exercices de comptabilité et d'évaluation à distance des cargaisons.

En superposition à la percée chinoise en Méditerranée, les opérateurs chinois détiennent désormais plus de 10 % des capacités portuaires européennes : du Pirée à Vado Ligure en Italie, en passant par Valence en Espagne, Zeebrugge en Belgique, une emprise grandissante des sociétés chinoises dans les infrastructures portuaires européennes est constatée.

La politique étrangère chinoise est étrangère aux contraintes politiques intérieures. Elle a toute l'éternité devant elle contrairement à ce qui se passe en Occident. Ce qui lui permet d'être le fruit d'une réflexion conduite sur le long terme et dans une continuité rigoureuse.

Ainsi, au terme de deux millénaires

houleux, aux extrémités du Mare Nostrum, une ligne médiane va d'Alger au port grec du Pirée, la place forte chinoise pour le commerce européen, avec les places fortes navales chinoises à Tartous et Cherchell, en complément de Tartous et Hmeymine, les deux places fortes russes en Syrie sur la Méditerranée. Une ligne tracée à l'encre de Chine. Une encre indélébile.

Six siècles après Vasco de Gama, parvenu en Chine grâce au concours de son guide, le navigateur arabe Ahmad Ibn Majid, six siècles après le débarquement de Marco Polo, qui força la Chine à adopter les normes occidentales, l'Empire du Milieu se vit et se veut désormais comme le centre du Monde.

L'historien américain Paul Kennedy avait déjà tiré la sonnette d'alarme en évoquant le moment où « *l'ambition du Centre excède ses capacités en Périphérie, moment classique de la surextension impériale* ». Sonnette d'alarme contenue dans un ouvrage, paru en 1987, au titre prémoniteur : *The Rise and Fall of the Great Powers / Naissance et Déclin des Grandes Puissances*.

En écho, le politologue français Bertrand Badie en tire la conclusion amère, 34 ans plus tard, dans la foulée de la chute de Kaboul aux mains des talibans : « *Le logiciel de puissance des États-Unis ne fonctionne plus* ».

« *Notre histoire occidentale, qu'on le veuille ou non, est dominée par l'illusion que la puissance peut tout régler. [...] Or non seulement la puissance est devenue inefficace et impuissante, mais elle devient même contre-productive dans la mesure où elle affaiblit encore plus les sociétés malades, les rend encore plus sensibles aux appels extrémistes* », conclut Bertrand Badie.

*Sic transit gloria mundi...* Ainsi passent les gloires de ce monde.

2022-8072

# Appel à projet gastronomique

## 📍 Val-de-Marne (94)

Lancée officiellement par le Président de la République en septembre 2021, l'année 2022 a été proclamée Année de la Gastronomie. Elle se fixe pour objectif de soutenir la filière de la restauration, des producteurs aux cuisiniers, et de mettre en valeur le patrimoine culinaire français. Un appel à projets s'adresse aux initiatives promouvant la gastronomie. La CCI du Val-de-Marne participe à cet appel à projets lancé par le gouvernement ouvert aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités, aux organisations professionnelles ou encore aux établissements publics. Les propositions retenues bénéficieront du label « Année de la Gastronomie ». Et les meilleures d'entre elles obtiendront également un soutien financier de l'État compris entre 10 000 et 50 000 euros. Quatre thèmes, un par saison, sont prévus au cours de l'année :

- **L'hiver de la gastronomie engagée et responsable** : 28 projets ont été labellisés pour la saison hiver et 18 projets recevront une aide financière pour leur réalisation.

- **Le printemps de la gastronomie inclusive et bienveillante** : l'appel à projets de la saison printemps ouvre le 15 janvier. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 février 2022.

- **L'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble** : la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 mai 2022.

- **L'automne des producteurs** : la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 août 2022.

Les candidats sont libres de déposer un dossier pour chacune des quatre saisons, soit jusqu'à quatre en tout. Les sélections s'appuient sur la capacité de la proposition à rassembler un large public, à sensibiliser aux enjeux du secteur de la restauration, à contribuer à la diffusion des savoir-faire locaux et artisanaux, au rayonnement de la culture et du patrimoine gastronomique français, mais aussi à promouvoir les entreprises du secteur et à leur ouvrir de nouveaux marchés.

Très malmenés par la crise sanitaire, les restaurateurs ont su adapter leur offre, que ce soit en termes de menus ou de modes de vente. Certains ont également modifié leurs relations avec leurs fournisseurs, partenaires et clients. D'autres ont entrepris des travaux ou des formations (e-commerce...). À travers cette opération, l'État souhaite valoriser ces capacités de rebonds et ces facultés de répondre aux attentes des clients dans un environnement chaotique. L'Année de la Gastronomie a pour ambition de fédérer le public, de l'ouvrir à ce domaine, de soutenir les restaurateurs dans leur développement commercial, de contribuer à la reconnaissance des talents.

### Renseignements :

Contactez Elodie Beiner, responsable de la filière Agroalimentaire de la CCI Paris Île-de-France au 07 50 63 71 35 ou par mail

[ebeiner@cci-paris-idf.fr](mailto:ebeiner@cci-paris-idf.fr)

2022-8166



# Versailles récompensée à l'occasion de la semaine Olympique et Paralympique

## 📍 Yvelines (78)

La semaine Olympique et Paralympique s'est tenue du 24 au 29 janvier. Parrainée cette année par Thomas Pesquet, cette semaine organisée par le ministère de l'Éducation nationale et Paris 2024 avait pour vocation de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'olympisme et du paralympisme, à deux ans et demi des Jeux olympiques de 2024 à Paris.

Dans le cadre de la thématique de cette semaine, le sport pour l'environnement et le climat, l'équipe du label Terre de Jeux 2024, qui permet aux collectivités d'être valorisées pour leur volonté de mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants, a invité les communes du label à participer à un challenge. Les

meilleurs projets pouvaient remporter l'une des neuf récompenses mises en jeu, parmi lesquelles on peut trouver l'accueil d'un athlète ambassadeur Terre de Jeux 2024 dans la commune, la réalisation d'un contenu vidéo par l'équipe du label autour de l'événement organisé, ou la réception d'un kit #ExploreTerredeJeux2024.

La Ville de Versailles a porté le projet d'une labellisation #génération2024 de 15 écoles de la commune. Ce projet a visiblement plu à l'équipe de Terre de Jeux 2024 qui a décidé de le retenir comme huit autres candidatures sur les plus de 120 reçues, et d'offrir à la commune la réalisation d'un reportage vidéo à ce sujet, qui a eu lieu le vendredi 28 janvier.

2022-8154



## 📍 92 – HAUTS-DE-SEINE

### Le cabinet Mazars Société d'Avocats nomme trois avocats des Hauts-de-Seine comme associés

Le cabinet Mazars Société d'Avocats, dont l'un des bureaux est basé dans le quartier de La Défense, a annoncé la nomination de trois nouveaux associés, tous trois exerçant au barreau des Hauts-de-Seine : Frédéric Lubczinski, Alexis Martin et Raphaël Marik, respectivement spécialisés en droit fiscal pour les deux premiers, et en fiscalité indirecte pour le troisième. Au total, l'entreprise Mazars a nommé 30 nouveaux associés en France.

## 📍 78 – YVELINES

### Un salon de l'étudiant et de l'apprentissage pour faire les bons choix

La Ville de Poissy organise l'édition 2022 du Salon de l'étudiant et de l'apprentissage le samedi 12 février entre 10h et 17h au forum Armand-Peugeot, rue Jean-Pierre Timbaud. Des universités, des lycées, des écoles privées, des centres de formation d'apprentis tiendront des stands, avec au total une centaine d'exposants qui seront présents à la rencontre des étudiants pour les aider à faire leur choix d'études, en France mais aussi à l'étranger.

**+4,7 %**

C'EST LE TAUX D'AUGMENTATION DE L'EMPLOI DANS L'ESS EN JUIN 2021 PAR RAPPORT À 2020, SOIT 95 822 POSTES SUPPLÉMENTAIRES.

SOURCE : ESS FRANCE

## 📍 93 – SEINE-SAINT-DENIS

### La DGSI s'installera à Saint-Ouen

Le président de la République l'a confirmé : l'ensemble des services de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) sera rassemblé sur un site unique, construit à Saint-Ouen, à la place des anciens locaux du journal *Le Parisien* rachetés par l'État depuis son départ en 2017. Un budget de plus d'un milliard d'euros, pour une installation en 2028.

# L'université Paris Nanterre labellisée « Terre de Jeux 2024 »

 Hauts-de-Seine (92)

**E**n association avec la ville de Nanterre, l'université Paris Nanterre a été labellisée « *Terre des jeux 2024* ». En janvier, l'université a en effet été retenue par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 pour faire partie des sites d'entraînement des jeux olympiques. Elle est alors officiellement référencée CPJ (Centre de Préparation aux Jeux), et accueillera les athlètes pour les entraînements de judo et d'haltérophilie.

« *Recevoir ces deux activités nous satisfait pleinement. Le judo, tout d'abord, qui représente un sport populaire majeur en France, avec plus de 500 000 licenciés ! Quant à l'haltérophilie, qui symbolise la force, aujourd'hui elle est présente dans tous les programmes de préparation physique (crossfit, etc.)*



*Ce n'est plus l'expression unique de la force, s'ajoute à cette représentation du passé, la vitesse, la souplesse et la technique, elle est pratiquée par tou.te.s sans identité de genre ou d'âge* », se félicite José Esteban, chargé de mission

SHN (Sportif de haut niveau) et Enjeux Paris 2024.

« *Depuis l'annonce de la candidature de la ville de Paris pour les JO de 2024, l'université a perçu les enjeux et l'intérêt de pouvoir être partie prenante de cet événement planétaire qui n'est ni plus ni moins l'événement sportif drainant le plus de "spectateurs / téléspectateurs" au monde !* », assure l'université Paris Nanterre, qui se prépare déjà à accueillir dès l'été 2022 des sportifs du monde entier. Les étudiants qui le souhaitent pourront d'ailleurs se porter volontaires, l'occasion de côtoyer des sportifs de haut niveau, peut-être d'assister à des entraînements, d'échanger avec les entraîneurs, tout en mettant en pratique leurs compétences linguistiques.

2022-8131

## Stephen Hervé réélu maire de Bondy

 Seine-Saint-Denis (93)

**L**e candidat Les Républicains Stephen Hervé a été réélu maire de Bondy face à la socialiste Sylvine Thomassin, dimanche 30 janvier, lors des élections municipales partielles. Cette élection met fin à 77 ans de socialisme à Bondy. Elle avait été organisée à la suite de l'annulation du scrutin de 2020 par le Conseil d'État en novembre dernier.

« *Je serai le maire de tous les Bondynois. Nous construirons une ville plus sûre, plus apaisée, plus agréable* », s'est réjoui l'édile réélu, qui

a également félicité « *toutes les listes qui ont participé à ce moment de démocratie* », appelant ses partisans à « *l'humilité et au respect de chacun, malgré tous les faits de campagne irréguliers qui ont pu se produire, malgré les mensonges, les menaces dont nous avons été les cibles.* »

Finalement, le résultat reste quasi inchangé : la liste LR avait déjà remporté les élections municipales de 2020. Cependant, le nouveau maire, qui avait été élu avec une petite avance de 64 voix, a creusé l'écart lors de ces nouvelles

élections avec 2 268 voix de plus, soit 61,39 % en sa faveur.

Cette victoire n'était pas une surprise : suite aux résultats du premier tour, le candidat LR était déjà en tête avec 49,89 % des suffrages contre 36,73 % de la candidate socialiste. Il était donc à quelques points de remporter le scrutin à la majorité absolue.

Pour ces élections, l'abstention est en légère baisse, elle atteint les 59,15 % de votants contre 62,87 % en 2020.

2022-8152

# Création d'une grande forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt

📍 Val-d'Oise (95)

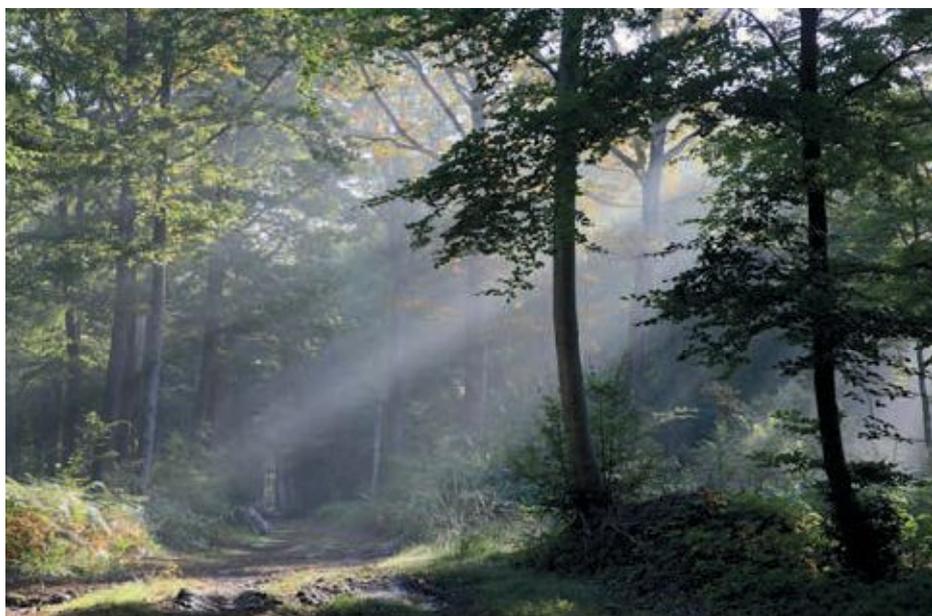
Le projet d'aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt de créer une forêt péri-urbaine d'environ 1 000 hectares a entamé sa deuxième phase de plantation ! Le premier arbre avait été inauguré en 2019. Les plantations devraient se poursuivre pendant encore six à huit ans. En tout, plus d'un million d'arbres doivent y être installés, pour un coût de 84 millions d'euros.

« Nous avons d'abord dû acquérir les sols, puis indemniser les ayants droit qui le méritent, et réaliser les travaux préliminaires aux plantations et enfin les plantations elles-mêmes. Tout ça représente un coût assez élevé », explique à Franceinfo le Président du Syndicat d'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, Bernard Tailly, pour justifier un tel budget. La facture est en partie payée par le syndicat pour l'assainissement de

l'agglomération parisienne. En effet, bien que la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt soit reconnue depuis 1994 par le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) comme « un espace vert paysager » à protéger, elle a subi, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, l'épandage des eaux usées brutes déversées par l'Agglomération parisienne. Cet espace est donc confronté à une pollution importante des sols, et les collectivités locales se sont mobilisées pour engager la mutation de la Plaine de Pierrelaye. Ce projet de mutation devra ainsi jouer, à moyen terme, un rôle structurant dans le développement du territoire susceptible de redonner une valeur et une lisibilité à cet espace.

D'ici quarante ans, la Plaine devrait ressembler à une vraie forêt, avec des arbres d'environ 15 mètres de haut.

2022-8155



# La CRCC de Paris lance « TaxMatch », un nouvel outil de diagnostic fiscal

📍 Paris (75)

En partenariat avec les Éditions Francis Lefebvre, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Paris vient de dévoiler « TaxMatch ». Cet outil inédit vise à faciliter la réalisation des missions de due diligence et de diagnostic fiscal grâce à une plateforme centralisée connectée aux greffes et au Navis fiscal, la base de données juridiques dédiée à la fiscalité. Le dispositif, destiné aux membres de la CRCC de Paris, accompagne ainsi les commissaires aux comptes dans toutes les étapes du process.

Dans le détail, TaxMatch propose un cadre précis d'actions simplifiant les démarches des cabinets et leur permettant un gain de temps significatif. L'outil comporte des questions préalablement rédigées par des commissaires aux comptes et validées par des avocats fiscalistes. À l'issue du questionnaire, un rapport de pré-audit est automatiquement rédigé. Proposé à partir de 400 euros, l'outil donne accès à plus de 1 200 sections et sous-sections.

2022-8161

# Selon une enquête de la CCI Essonne, 69 % des commerçants sont « inquiets »

📍 Essonne (91)

Pour mesurer le niveau d'activité et d'inquiétude des commerçants essonnais en ce début d'année, la CCI Essonne a réalisé une enquête en ligne dont les résultats viennent d'être publiés. Disponible du 13 au 17 janvier 2022, le sondage a recueilli 133 réponses dans les secteurs des services à la personne, de l'équipement de la personne, du commerce de détail alimentaire, du café – hôtel – restaurant et traiteurs, ainsi que de la culture/loisirs.

Selon les chiffres obtenus, une majorité de répondants déclare une activité en baisse en 2021 par rapport à 2020, et seulement 19 % sont parvenus à obtenir une activité en hausse. À ce bilan de fin d'année 2021 mitigé s'ajoute l'impact négatif des annonces gouvernementales du 27 décembre sur le chiffre d'affaires des commerçants. En raison du recours obligatoire au télétravail pour les salariés concernés et des restrictions imposées dans les lieux de restauration et de loisirs, quatre commerçants sur cinq constatent que leur chiffre d'affaires est en recul.

Parmi eux, 64 % affirment que cette diminution est « importante » voire « grave ».

Actuellement, parmi les difficultés les plus récurrentes, 72 % des gérants de commerce sont confrontés à la baisse de fréquentation, et 45 % à la baisse des ventes et des commandes. En conséquence, l'inquiétude grandit chez 69 % des répondants et engendre des appréhensions plus ou moins fortes telles que l'incapacité à honorer les échéances (39 %) ou l'arrêt définitif de leur activité (19 %).

C'est dans ce contexte délicat que se sont déroulées, du 12 janvier au 8 février 2022, les soldes d'hiver, lesquelles n'ont pas eu l'effet : en effet, 81 % des commerçants concernés ont observé une baisse de fréquentation au lancement de l'opération. Une diminution de plus de la moitié par rapport à l'an dernier pour un quart d'entre eux. Résultat, une baisse de chiffre d'affaires pour 74 % des commerçants, parfois supérieure à 50 %.

Espérons que le reste de l'année sera moins morose !

2022-8136



## AGENDA

### ■ ACTUALITÉS SOCIALES 2022 : QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS ?

#### FIDELIANCE

15 février 2022

Webinaire

Renseignements : 01 60 89 80 18

[www.fideliance.fr](http://www.fideliance.fr)

2022-4374

### ■ LE DROIT CONSTITUTIONNEL À L'ÉCRAN

Association des Étudiants de l'Institut  
Louis Favoreu - Aix-Marseille Université

18 février 2022

Faculté de droit Salle 3 – Bâtiment René Cassin  
3, avenue Robert Schuman 13600 Aix-en-Provence  
[asso.eilf@gmail.com](mailto:asso.eilf@gmail.com)

[dice.univ-amu.fr/fr/dice/ilf/droit-constitutionnel-a-lecran-0](http://dice.univ-amu.fr/fr/dice/ilf/droit-constitutionnel-a-lecran-0)

2022-0000

### ■ NOUVELLES TENDANCES DE LA COMPLIANCE POUR 2022

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,  
IRJS

24 février 2022

Salle 1, escalier M, galerie Soufflot  
Centre Panthéon

12, place du Panthéon 75005 Paris

[irjs@univ-paris1.fr](mailto:irjs@univ-paris1.fr)

[irjs.pantheonsorbonne.fr/evenements](http://irjs.pantheonsorbonne.fr/evenements)

2022-4378

### ■ QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR LE DROIT DE L'ALIMENTATION ?

Université Côte d'Azur, Gredeg

25 février 2022

Faculté de droit de Nice Avenue Doyen

Trotabas 06050 Nice Cedex 1

[gredeg.univ-cotedazur.fr](http://gredeg.univ-cotedazur.fr)

2022-4376

# ANNONCES LÉGALES

PARIS

75

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date à PARIS du 28/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile.

Dénomination sociale :

**GG Consulting**

Siège social : 99 rue de la Faisanderie 75116 PARIS.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens ou droits patrimoniaux immobiliers ou mobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement ;

L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières, de titres de participation et de titres de placement, de droits sociaux, de contrats de capitalisation ;

L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 800 000 euros, constitué à concurrence de 10,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 799 990,00 euros au moyen de l'apport de 500 actions de la société WE ART PARTNERS (807 515 036 RCS PARIS).

Gérance : Monsieur Gary GRAUZAM, demeurant 99, rue de la Faisanderie 75116 PARIS.

Clauses relatives aux cessions de parts : - agrément requis dans tous les cas, - agrément accordé par le gérant.

Immatriculation de la Société au RCS de PARIS.

202266

Aux termes d'un ASSP en date du 02/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI TCV3**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Propriété, administration, exploitation par bail, location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-proprétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement.

Siège social : 30, rue des Dames, 75017 PARIS.

Capital : 500 €.

Gérance : TAVEAU Sébastien demeurant 30, rue des Dames 75017 PARIS.

Cession des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec l'autorisation préalable des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202277

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître TROKINER JULIEN, notaire au 29, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS, le 01/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination :

**17 SAINTE MARIE**

Forme : Société civile.

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, administration, administration et gestion par location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, à l'exclusion de toute location meublée, et notamment d'une propriété située à VAUX SUR MER (17) 2, rue de la Plage ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 37, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS.

Capital : 4 000 €.

Gérance : LAFARGUE Patrice et BONNET Priscillia demeurant 25, avenue des Tilleuls 75016 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202267

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 28/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée (à associé unique).

Dénomination sociale :

**MINE DE PROD**

Siège social : 14, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS.

Objet social : La conception, la production, la coproduction et la commercialisation de spectacles vivants et de toutes prestations de services annexes dans le secteur des spectacles, de la musique, de la danse, du théâtre et de l'audiovisuel ; l'organisation et la promotion de spectacles vivants ; la programmation ou Co programmation de concerts, festivals ou tous autres événements. La production audiovisuelle.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 3 000 euros.

Gérance : Monsieur Mathieu MORELLE, 1, rue Charles Auray 93500 PANTIN, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PARIS. Pour avis, La Gérance.

202305

Aux termes d'un Acte SSP en date du 31/12/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAYINVEST**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'achat, la construction, et la location d'un bien immeuble situé à PARIS 75016, 97, avenue Victor Hugo. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faire la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts.

Siège social : 97, avenue Victor Hugo, 75016 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : SAYEGH Rudy demeurant 8, rue de la Confédération 01204 GENEVE (SUISSE).

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202307

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître GOUX Anne-Sophie, notaire au 90, boulevard Flandrin 75116 PARIS, le 30/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **ALB**

Forme : société civile.

Objet social : Acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières, investissement dans tous produits bancaires et d'assurance, d'épargne et de placement et notamment des bons de capitalisation et des contrats d'assurance-vie, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille.

Siège social : 149, rue de Longchamp, 75116 PARIS.

Capital : 100 €.

Gérance : LOUSQUY épouse BEHAR Annaelle demeurant 149, rue de Longchamp 75016 PARIS ; LOUSQUY Ruben demeurant 7, rue Voltaire 92160 ANTONY.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202352

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JIN DISTRIBUTION**

Forme : SAS.

Objet : Laboratoire de préparation culinaire – Distribution et vente auprès de professionnels de produits alimentaires asiatiques – Fabrication de farine.

Siège social : 61, rue des Gravilliers, 75003 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Condition des cessions : Agrément des cessions.

Présidente : la société JIN INVEST (RCS Paris n° 898 361 555), SAS au capital de 600 €, siège social 61, rue des Gravilliers – 75003 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202418

Aux termes d'un ASSP en date du 02/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **APOLICA**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la détention de la propriété, de la nue-propriété, de l'usufruit ou autrement, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration, la mise à disposition à titre gratuit au profit de ses associés et la location de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 23, boulevard Henri IV, 75004 PARIS.

Capital : 164 310 €.

Gérance : VIDAL Philippe demeurant 23, boulevard Henri IV 75004 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202447

Aux termes d'un ASSP en date du 27/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SG IMAGE 2021**

Forme : SA à CA.

Objet social : Le financement en capital d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles agréées.

Siège social : 8, rue Bellini, 75116 PARIS.

Capital : 6 052 800 €.

Président du CA : COURT-PAYEN Niels demeurant 9, square Alboni 75016 PARIS.

Directeur général : DHAINAUT NOLLET Caroline demeurant 8 bis, rue Jean Nicot 75007 PARIS.

Administrateurs : COURT-PAYEN Niels ; TRUMER Camille demeurant 45, quai de la Seine 75019 PARIS ; DE VÉSINNE-LARUE Edouard demeurant 37, quai de la Tournelle 75005 PARIS.

Commissaire aux Comptes titulaire : la société RSM PARIS, 26, rue Cambacérés 75008 PARIS immatriculée sous le n° 792 111 783 RCS Paris.

Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202357

Par acte sous seing privé en date du 6/10/2021, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

**HOLDING NIEUPORT  
NUMÉRO 3**

Forme : Société de Participations Financières de profession libérale d'architectes par Actions Simplifiée.

Capital : 1 001 euros.

Siège : 10 Villa Nieuport 75013 PARIS.

Objet : La détention des parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral d'architecture.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions de majorité prévues aux Statuts.

Présidente : Madame VOLKWEIN Magali, née le 31/05/1979 à STRASBOURG, de nationalité française et demeurant 5 passage Alixia 92340 Bourg-la-Reine.

Pour avis.

202286

Aux termes d'un Acte SSP en date du 24/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCCV THAIS 2**

Forme : Société civile de construction vente.

Objet social : L'acquisition de tous droits et biens immobiliers pour la construction, en une ou plusieurs tranches, après démolition éventuelle des bâtiments existants, de bâtiments à usage de logements, activités, commerces ou bureaux, avec leurs dépendances et services communs, ainsi que tout équipement public. La vente, en totalité ou par lots, après achèvement ou en cours de construction (vente en l'état futur d'achèvement ou à terme) dudit ensemble, et à titre accessoire la location « nue » desdits lots en stock en l'attente de leur commercialisation.

Siège social : 10, rue Roquepine, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : GROUPE PANHARD, SAS au capital de 4 327 180€, 10, rue Roquepine 75008 PARIS immatriculée sous le n° 482 000 510 RCS Paris.

Cession des parts : Clauses d'agrément et d'inaliénabilité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202278

Suivant acte ssp du 02.02.2022, il a été constitué une société :

### Dénomination : TROCA

Forme : SAS à associé unique.

Objet : l'exploitation directe ou indirecte de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, bar, bistrot, café, réception, traiteur, salon de thé, pizzeria, dégustation en tout genre, plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, fruits de mer, discothèque et piano-bar.

Siège social : 39, avenue d'Eylau 75016 PARIS.

Capital : 5 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des actions : Clauses d'agrément.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions des assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Président : LAUMONT FOOD CONSULTING, SASU au capital de 500 € dont le siège social est situé 24, rue Le Regrattier 75004 PARIS, 901 569 400 RCS PARIS, représentée par son Président M. Paul Alexandre LAUMONT.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202345

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître ANNE-SOPHIE GOUX, notaire au 19, avenue du Président Franklin Roosevelt 78200 MANTES LA JOLIE, le 30/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : RNEL

Forme : Société civile.

Objet social : Acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières, investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment dans des bons de capitalisations et des contrats d'assurance-vie, prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales cotées ou non cotées et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille.

Siège social : 149, rue de Longchamp, 75116 PARIS.

Capital : 100 €.

Gérance : LOUSQUY Annaëlle demeurant 149, rue de Longchamp 75016 PARIS ; LOUSQUY Ruben demeurant 7, rue Voltaire 92160 ANTONY.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202351

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

### BRUNEL RESTAURATION

Forme : SAS.

Objet : Bar – RESTAURATION A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER.

Siège social : 2, rue Brunel – 75017 PARIS.

Capital : 500 €.

Durée : 99 années.

Conditions d'admission aux Assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur Pierre-Thomas CLEMENT, né le 26 mai 1986 à GRENOBLE (38), de nationalité française, demeurant : 36, avenue du Roule – 92200 NEUILLY SUR SEINE.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202463

### KIKLOS

Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
35, avenue Mac Mahon

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 4 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : KIKLOS

Siège : 35, avenue Mac Mahon, 75017 PARIS. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 50 000 euros.

Objet : la conception et l'exploitation d'une plateforme logicielle pour fourniture de biens et services variés dans le domaine de l'économie circulaire.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : La société GHD CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6 A, avenue Gambetta, 25200 MONTBELIARD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 895 126 324 RCS BELFORT, représentée par Monsieur Guillaume DUFOSSE, Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

POUR AVIS, Le Président.

202603

Aux termes d'un ASSP en date du 05/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : SCI CLOVIS 2022

Forme : SC.

Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, la souscription, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compte d'instrument financier, contrat de capitalisation et pourra aussi procéder à tous placements financiers en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propiété. Etant précisé que le recours à des instruments financiers à terme, à des produits dérivés, à des opérations à découvert ou toutes opérations pouvant être qualifiées de commerciales sont expressément interdites.

Siège social : 14, rue du Parc Montsouris, 75014 PARIS.

Capital : 530 200 €.

Gérance : PINGUET Nancy demeurant 14, rue du Parc Montsouris 75014 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202634

Aux termes d'un Acte SSP en date du 05/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : Le Paon Qui Boit

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : La création, la gestion et la location de points de vente de boissons sans alcool, puis le développement de franchises.

Siège social : 87, rue PELLEPORT, 75020 PARIS.

Siège : PQB

Capital : 30 000 €.

Présidence : LABORDE Augustin demeurant 87, rue de Pelleport 75020 PARIS.

Cession des parts : Clauses d'agrément. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202597

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître GASNIER-BAMAS Julie, notaire au 29, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS, le 28/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination : CFTV RANELAGH

Forme : société civile.

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et notamment acquisition de la nue-propiété des biens situés à PARIS (75016), 127 et 127 bis rue Ranelagh, à l'exclusion de toute location meublée, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément.

Siège social : 3, avenue Alphand, 75016 PARIS.

Capital : 750 200 €.

Gérance : PIERSON François et NOBLES Chantal épouse PIERSON demeurant ensemble 31, boulevard Lyon 13012 MARSEILLE 12.

Cession des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants d'un associé, toutes autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202401



Selon acte sous seing privé déposé au rang des minutes de Maître Jean-Claude REMY, notaire associé à METZ le 31 janvier 2022, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :

### Dénomination : "LEONARD LC."

Forme : société civile immobilière.

Siège social : PARIS 3ème arrondissement (75003), 13-15, rue Pastourelle.

Objet : acquisition, rénovation, réalisation de travaux de toute nature, propriété, entretien, amélioration, embellissement, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement, mise en location de tout immeuble et plus particulièrement de l'immeuble sis 13-15, rue Pastourelle à Paris ainsi qu'éventuellement, la mise à disposition gratuite desdits immeubles au profit des associés ainsi que toute opération mobilière ou immobilière susceptible d'en favoriser le développement immobilier, emprunt des fonds nécessaires aux acquisitions, rénovations, travaux, améliorations et embellissements susmentionnés ainsi que la constitution de garantie, d'hypothèque ou de toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, et plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Apports : 160 000 euros en numéraire. Capital : 160 000 euros, divisés en 1600 parts, de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 1 600 inclus.

Gérance : le gérant de la société est Madame Déborah COMTE-LIAIGRE demeurant à VANDOEUVRES (1253) (Suisse) 8, place Vandoeuvres.

Agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis, Le notaire.

202398

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date du 3 février 2022 de la société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

### Dénomination sociale : JEBL

Siège : PARIS (75007) 45, avenue Duquesne.

Capital social : 2 500 euros.

Objet : La détention et la gestion de biens immobiliers détenus en jouissance, en usufruit, en nue-propiété ou en pleine-propiété. L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, l'affectation en copropriété s'il y a lieu, et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles, et la disposition dans le cadre d'arbitrages patrimoniaux, tels que la vente ou l'apport en société, l'emprunt, la mise en garantie de tout ou partie des immeubles et droits immobiliers en pleine propriété, en usufruit ou nue-propiété composant son patrimoine.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Cession des actions : agrément préalable du Président.

Amiission aux assemblées et vote : Toute actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Président : Madame Juliette GENILLARD, demeurant à SINGAPOUR (25867) 2 Lady Hill Road

202325

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 2 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

### Dénomination sociale : NY GROUPE

Siège social : 83, avenue Foch 75116 PARIS.

Objet social :

- La prise de participation et la détention de titres de toute société qui, directement ou indirectement, sera contrôlée par la Société ou de l'une d'entre elles ou qui contrôlera l'une d'entre elles, tel que le contrôle est défini par l'Article L. 233-3 du Code de commerce.

- L'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales et/ou de services, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de PARIS.

Capital social : 500 euros.

Gérance : M. Yann NOYON, Demeurant : 18, avenue Kléber 77270 VILLEPARISIS. Mme Dilek KOSEOGLU, Demeurant : 18, avenue Kléber 77270 VILLEPARISIS.

Pour avis, La Gérance.

202374

Aux termes d'un acte ssp du 1<sup>er</sup> février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

### AUDITEURS ASSOCIES

### EXPERTISES 3

Forme : société à responsabilité limitée.

Capital : 1 000 euros.

Siège social : 10, rue de Nesle 75006 PARIS.

Objet : Conseil en gestion et en organisation des entreprises.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : M. Victor LAM, demeurant 51, rue Roger Buessard 94200 IVRY SUR SEINE.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202400

**SARL Benoit ESPINASSE & Nadia LHERITIER**  
Notaires associés  
21 boulevard de Guizard  
12500 ESPALION

Suivant acte reçu par Me B. ESPINASSE, notaire à ESPALION (12500), le 31 janvier 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

## SCI AZEMAR JPE

**Siège social :** PARIS 12 EME ARR. (75012), 12, rue Fecamp.

**Objet :** l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans.

Capital social : 1 000.00€ en numéraire.

Gérant : M Jean-Paul AZEMAR 2, rue Birague, 75004 PARIS.

**Clause d'agrément :** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de PARIS.

Pour avis, Le Notaire.

202360

Aux termes d'un ASSP en date du 01/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

## JINCHAN REPUBLIQUE

Forme : SASU.

**Objet social :** La création, l'acquisition, la propriété, l'exploitation directe ou indirecte, la location et la vente de tous fonds de commerce de restaurant, salon de thé, bar, brasserie. L'organisation de séances de formation, conférences et réunions de travail l'élaboration de recettes, fiches techniques et préparation de plats cuisinés. L'assistance technique, les études et plus généralement les prestations de services, intermédiation et conseils dans le domaine de la restauration.

**Siège social :** 154, rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 PARIS.

Capital : 1 000 €.

**Présidence :** la société JINCHAN, SARL au capital de 1 200 000 €, 154, rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS immatriculée sous le n° 909 713 521 RCS Paris.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202368

Aux termes d'un Acte SSP en date du 01/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

## SARL DU 21 RUE AUGUSTE VACQUERIE

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

**Objet social :** L'acquisition de tous immeubles, biens et droits immobiliers, la gestion, l'administration, la location, et le cas échéant la cession, desdits biens. Toutes opérations commerciales et financières nécessaires à la réalisation de cet objet, y compris tous emprunts, l'octroi de cautions et de garanties, toutes opérations mobilières et immobilières.

**Siège social :** 7, place des Etats-Unis, 75016 PARIS.

Capital : 50 000 €.

**Gérance :** DE SEZE François-Xavier demeurant 7, place des Etats-Unis 75016 PARIS.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202365

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/01/2022, il a été constitué sous la

## dénomination : "DREBA 2"

une société civile immobilière au capital de 245 000 € dont le siège est à PARIS (75014), 7, rue Boissonnade et, ayant pour objet : - l'acquisition de tous biens et droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- la valorisation par tous moyens des immeubles bâtis ou non bâtis pouvant appartenir à la société,

- l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers pouvant appartenir à la société,

- la mise à disposition gratuite des biens immobiliers de la société, au profit des associés ou de partie d'entre eux, à la seule initiative du ou des gérants,

- l'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision de tout ou partie, du patrimoine familial des associés,

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment de bons de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, immobilières et financières, cotées ou non cotées, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille,

- l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce,

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Toute cession de parts sociales au profit d'une personne non associée est soumise à l'agrément des associés suivant décision collective extraordinaire.

**Gérance :** Madame Raphaëlle MUHLMANN-EYTAN, demeurant 7, rue Boissonnade - 75014 PARIS.

202264

Par ASSP en date du 04/02/2022, il a été constituée une SAS dénommée :

## J2F INVEST

**Siège social :** 131, boulevard Pereire 75017 PARIS. **Capital :** 90 000 €. **Objet social :** La société a pour objet en France et dans tous les pays : 1-La prestation de services et de consulting en matière de marketing et commerciale à destination de toute société civile et commerciale ; 2-Toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, de gestion ou autre de toute société civile ou commerciale 3-La prise de participation par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement dans toute société civile ou commerciale et la gestion de ces participations et plus généralement toutes les activités et se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié, notamment l'acquisition et la gestion de fonds de commerce. La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelle que forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.

**Président :** M. FERRANDIZ Jean François demeurant 131, boulevard Pereire 75017 PARIS élu pour une durée de 10 ans. **Clauses d'agrément :** Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202484

Aux termes d'un ASSP en date du 26/01/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination : TURQUOIZ INVEST

Forme : SICAV à CA.

**Objet social :** La constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

**Siège social :** 29, avenue de Messine, 75008 PARIS.

Capital initial : 300 100 €.

Capital minium : 300 000 €.

**Président Directeur Général :** VENOT Patrick demeurant 22, route du Tignet 69270 COUZON AU MONT D'OR.

**Directeur Général Délégué :** ESCOFFIER Rémy demeurant Lieu-Dit Fleury 42660 ST REGIS DU COIN.

**Administrateurs :** VENOT Patrick ; ESCOFFIER Rémy ; BESSE Arnaud demeurant 12, rue Tronchet 75008 PARIS ; la société ROTHSCCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE, SCS, 29, avenue de Messine 75008 PARIS immatriculée sous le n° 824 540 173 RCS Paris.

**Commissaire aux Comptes titulaire :** la société KPMG SA, SA, Tour Egho 2, avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 775 726 417 RCS Nanterre.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202376

Aux termes d'un ASSP en date du 19/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

## ESTATE UNIFORM DIFFUSION

Forme : Société par actions simplifiée.

**Objet social :** La création, le modelisme (création modéliste), la conception, la fabrication, l'exposition dans des défilés, foires et salons ainsi que la vente de tous articles de mode, textiles, d'accessoires, de maroquinerie, de chaussures, tant pour hommes, femmes, que pour enfants, et tous articles des arts de table ou de décoration.

**Siège social :** 17, rue Saint-Bernard, 75011 PARIS.

Capital : 2 600 €.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

**Cessions d'actions :** clauses d'agrément.

**Présidence :** SMIA Michaël demeurant Yosef Lapid 3, Appt 241, NETANYA 44200 - ISRAEL.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202526

Aux termes d'un Acte SSP en date du 02/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

## LE HAVRE ENERGIE

Forme : Société par actions simplifiée.

**Objet social :** La construction, l'acquisition, la vente, la gestion, le développement, l'optimisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et toute activité de logistique, industrielle et d'ingénierie s'y rattachant. L'activité de conseil, audit et assistance en matière de la mise en place et la gestion d'installations photovoltaïques.

**Siège social :** 10, rue Roquépine, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 €.

**Présidence :** GROUPE PANHARD, SAS au capital de 4 327 180€, sise 10, rue ROQUEPINE 75008 PARIS immatriculée sous le n° 482 000 510 RCS Paris.

**Cession d'actions :** Clauses d'agrément.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Les Associés peuvent se faire représenter aux délibérations de rassemblée par un autre Associé ou par un tiers. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202543

Suivant acte SSP en date du 03/01/2022 signé à Paris, il a été constitué sous la dénomination :

## EDGAR SUITES MONTRouGE1

une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant pour :

- **objet :** procéder à des locations d'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée généralement sur une base journalière ou hebdomadaire, principalement pour un séjour de courte durée à une clientèle de passage n'y établissant pas domicile, comprenant, dans un espace limité, des pièces complètement meublées ou des espaces de vie, de repas et de repos et disposant d'installations pour cuisiner ou de cuisines intégrées ; proposer des prestations connexes auprès d'une clientèle de propriétaires de logements et de locaux commerciaux et auprès de locataires à titre d'habitation.

**Siège social :** 40, rue de Liège, 75008 Paris

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 € - apports en numéraire : 1 000 € libérés en totalité.

La société est gérée et administrée par un président qui a été nommé dans les statuts :

La société PARISIAN SUITES EXPLOITATIONS, SAS ayant son siège social 40, rue de Liège, 75008 Paris, 818 787 707 RCS PARIS,

**Commissaire aux comptes :** DENJEAN & Associés Audit, société par actions simplifiée ayant son siège social 19, rue de Presbourg, 75116 PARIS, 539 769 729 RCS PARIS.

Tout associé peut assister aux assemblées. La représentation est possible par un autre associé ou un tiers. Les cessions d'actions à un tiers, un conjoint, ascendant ou descendant du cédant est soumise à l'agrément des associés.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202529

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître FARRANDO BENOIT, notaire au 34-36, rue de Constantinople 75008 PARIS, le 27/01/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination : SCI LUMERA

Forme : Société civile immobilière.

**Objet social :** La propriété et la gestion, à titre civil, et l'organisation d'un patrimoine immobilier, et notamment du bien sis à CHENY 89400, 5, rue Victor Hugo.

**Siège social :** 19, avenue de Clichy, 75017 PARIS.

Capital : 1 000 €.

**Gérance :** FLIS Benoit et PICCIOTTO Nathalie demeurant ensemble 19, avenue de Clichy 75017 PARIS.

**Cession des parts :** Clauses d'agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202375

## AVIS DE CONSTITUTION

### Dénomination sociale : IDA PRO

**Siège social :** 26 ter, rue Nicolai 75012 PARIS.

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société a pour objet en France : Travaux de désenfumage, d'isolations thermiques et acoustiques et d'aération liés au domaine du bâtiment et toutes autres activités se rapportant directement ou indirectement en France ou à l'étranger aux activités ci-dessus.

**Durée :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de PARIS.

Capital social : 3 000 Euros.

**Gérance :** Monsieur El Khoudir OUDAOUO demeurant 19, rue de Dugny 95500 Bonneuil en France.

La Gérance,

202524

Acte constitutif : acte sous seing privé, à PARIS le 2 novembre 2021 :

**Dénomination sociale :** SCH  
**Forme sociale :** Société par actions simplifiée unipersonnelle.

**Siège social :** 76, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS.

**Objet social :** La société a pour objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 500 Euros.  
**Présidence :** Monsieur CHASTEL Stanislas, demeurant 76, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.  
La Présidence,

202550

Aux termes d'un ASSP en date du 17/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI SAMMA  
**Forme :** Société civile immobilière.

**Objet social :** l'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social :** 4, rue Friant, 75014 PARIS.

**Capital :** 15 000 €.  
**Gérance :** RAUX Antoine demeurant 4, rue Friant 75014 PARIS ; PREAT Marie demeurant 4, rue Friant 75014 PARIS.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202392

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date du 21/01/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée.  
**Dénomination :** JERKY EVENTS  
**Siège social :** 100, avenue de Flandre, 75019 PARIS.

**Objet :** L'organisation, la production, l'animation de tous événements, salons, manifestations culturelles, artistiques.

**Durée :** 99 ans.  
**Capital :** 5 000 €.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Les actions de catégories A) ont un droit de vote double aux A.G.O, A.G.E., A.G. spéciales, accès aux mandats sociaux et disposent d'un droit de vote correspondant à 60 % de l'ensemble des actions de catégories A) et B).

Les actions de catégories B) ont un droit de vote simple et ne disposent que de 40 % des droits de vote restant.

**Transmission des actions :**  
**Préemption :** La cession des actions à un tiers ou au profit d'associés est soumise au respect du droit de préemption des associés de catégorie A).

En cas de pluralité de catégorie, seuls les associés de la catégorie A) disposeront d'un droit de vote. En cas de disparition de cette catégorie, le droit de vote sera dévolu aux actionnaires de catégorie B).

**Agrément :** La cession à titre onéreux ou gratuit de titres de capital de toutes les catégories et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à

l'agrément préalable de la collectivité des associés de catégorie A).

En cas de pluralité de catégorie, seuls les associés de la catégorie A) disposeront d'un droit de vote. En cas de disparition de cette catégorie, le droit de vote sera dévolu aux actionnaires de catégorie B).

**Droit de sortie conjointe et droit d'exclusion des associés** dans les conditions définies aux statuts.

**Présidence :** Mme Esther LULING demeurant 100, avenue de Flandre, 75019 PARIS.

**Immatriculation :** au RCS de PARIS.  
La Présidente,

202502

Aux termes d'un acte SSP du 26/01/2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**  
**CARASSO CAPITAL**

**Forme :** SAS.  
**Siège social :** 5, avenue Foch - 75116 Paris.

**Capital social :** 24 500 000 euros.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

**Objet social :** en France et à l'étranger : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes actions, parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères. Toutes prestations de service notamment en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de toutes sociétés.

**Président :** Monsieur Franck Carasso demeurant 5, avenue Foch - 75116 Paris.

**Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication des documents sociaux visés à l'article 16 des Statuts ainsi que ceux expressément prévus par la loi.

**Cessions des actions :** Conformément à l'article L. 227-19 du Code de commerce, l'adoption ou la modification de clauses statutaires concernant : l'inaliénabilité temporaire des actions, l'agrément des cessions d'actions etc... sont décidées à l'unanimité des associés.

Pour avis.

202547

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/02/2022, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**  
**SCI LA FONTELINA**

**Siège social :** 13, rue de Mulhouse 75002 PARIS.

**Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la construction, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location meublée ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; Eventuellement et exceptionnellement, sans que cela ne puisse remettre en cause le caractère civil de la Société, l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de PARIS. **Capital social :** 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
**Gérance :** Guglielmo BAVA, demeurant 13, rue de Mulhouse 75002 PARIS.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** agrément requis dans tous les cas, accordé par le Gérant.

202563

Aux termes d'un ASSP en date du 25/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** Asharia

**Forme :** Société civile immobilière.

**Objet social :** Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, détention, gestion, entretien, et mise en valeur par tous moyens, transformation, construction, aménagement, location en totalité ou en fractions de tous biens et droits immobiliers, vente (exceptionnelle) et administration et gestion de tous biens immobiliers et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe, ou le complément des biens et droits immobiliers en question qui pourraient lui être apportés ou dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

**Siège social :** 86, boulevard de Courcelles, 75017 PARIS.

**Capital :** 10 000 €.  
**Gérance :** DE CARBONNEL Antoine demeurant Jalan Taman MPU Sendok 19 JAKARTA (12110) INDONESIE.

**Cession des parts :** Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément préalable des associés à l'exception des cessions entre les associés de la société, et au profit des descendants des associés qui demeurent libres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202604

Aux termes d'un ASSP en date du 03/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI LAUQUA

**Forme :** Société civile.

**Objet social :** L'organisation, en vue de faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment de bons de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille.

**Siège social :** 77, rue Sedaine, 75011 PARIS.

**Capital :** 2 500 €.  
**Gérance :** QUARRE Laurène demeurant 77, rue Sedaine 75011 PARIS.

**Cession des parts :** Clauses d'agrément.  
**Durée :** 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202615

Aux termes d'un ASSP en date du 03/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI ELEQUA

**Forme :** Société civile.

**Objet social :** L'organisation, en vue de faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment de bons de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toute sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille.

**Siège social :** 52, rue Montcalm, 75018 PARIS.

**Capital :** 2 500 €.  
**Gérance :** QUARRE Eléonore demeurant 52, rue Montcalm 75018 PARIS.

**Cession des parts :** Clauses d'agrément.  
**Durée :** 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202587

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître CLAUDE ALIENOR RENAULT, notaire au 29, rue de la Bienfaisance 75008 PARIS, le 01/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** AZZURRA

**Forme :** Société civile.

**Objet social :** Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, à l'exclusion de toute location meublée, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social :** 11, rue de la Villette, 75019 PARIS.

**Capital :** 1 000 €.  
**Gérance :** TARDIO Mirco et DJURIC Caroline demeurant ensemble 11, rue de la Villette 75019 PARIS.

**Cession de parts :** Clauses d'agrément.  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202435

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 02/02/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée (à associé unique).

**Dénomination :**  
**CTS INTERNATIONAL MEDIA**

**Siège :** 141 avenue de Wagram, 75017 PARIS. **Durée :** 99 ans. **Capital :** 3 000 euros. **Objet :** la production, la réalisation, l'exploitation, la distribution, l'acquisition et le commissioning de tous produits audiovisuels ; La fourniture de tous services ou prestations techniques incluant l'étude et le conseil en rapport avec les activités susvisées ; L'expertise, le sourcing et le développement de projets ; La négociation de contrats internationaux. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Présidente :** Mme Bénédicte TOUCHARD de MORANT 26, rue du Capitaine Ferber - 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.  
POUR AVIS, Le Président.

202629

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hervé TETARD, notaire à PARIS (75008), 21 Rue de Madrid, le 31 janvier 2022, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**  
**"SCI VIOCLE"**

**Forme :** Société Civile immobilière.  
**Objet :** L'acquisition, la vente, la propriété, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers.

Généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu que lesdites opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Siège :** 20 rue de Grenelle, 75007 PARIS.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S. de PARIS.  
**Capital :** 325.100,00 Euros.

**Gérance :** Monsieur Louis GRANDCHAMP des RAUX, demeurant à BRUXELLES (BELGIQUE), 102 rue du Prince Royal - BTE 33.

202653

Aux termes d'un ASSP en date du 28/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination : LB2F

**Forme** : Société civile immobilière.  
**Objet social** : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et exceptionnellement la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social** : 67, boulevard des Invalides, 75007 PARIS.

**Capital** : 1 000 €.

**Gérance** : BRETON Françoise demeurant 17, rue Madeleine Laffite 93100 MONTREUIL ; LODIER Frank demeurant 67, boulevard des Invalides 75007 PARIS.

**Cession des parts** : Clauses d'agrément.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202621

Aux termes d'un ASSP en date du 05/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** :

## SCI NAPOLEON 2022

**Forme** : SC.

**Objet social** : L'acquisition, la propriété, la gestion, la souscription, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compte d'instrument financier, contrat de capitalisation et pourra aussi procéder à tous placements financiers en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété. Étant précisé que le recours à des instruments financiers à termes, à des produits dérivés, à des opérations à découvert ou toutes opérations pouvant être qualifiées de commerciales sont expressément interdites.

**Siège social** : 14, rue du Parc Montsouris, 75014 PARIS.

**Capital** : 1 500 200 €.

**Gérance** : PINGUET Nancy demeurant 14, rue du Parc Montsouris 75014 PARIS.

**Cession des parts** : Clauses d'agrément.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202630

Aux termes d'un ASSP en date du 02/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination : CPM PATRIMOINE

**Forme** : Société par actions simplifiée à associé unique.

**Objet social** : Toutes prestations de conseil et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés, conseil en stratégie, organisation, management, gestion, etc. Toute prestations de conseil et de formation pour la gestion des affaires, le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en investissement financier, le démarchage bancaire et financier, l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, le courtage et l'intermédiation en assurance.

**Siège social** : 28 ter, rue Guersant, 75017 PARIS.

**Capital** : 10 000 €.

**Présidence** : CATALA Christophe demeurant 28 ter, rue Guersant 75017 PARIS.

**Durée** : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

202464

Rectificatif à l'annonce n° 201480 parue le 26/01/2022 dans le présent journal, il fallait lire : le capital social est de 493 110 euros et non 352 014 euros suite à une erreur matérielle constatée par décisions de l'Associé unique en date du 08/02/2022 et que la date de l'Assp est le 26/01/2022 et non le 20/01/2022.

202695

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 février 2022, à PARIS.

## Dénomination : SLNA HOLDING

**Forme** : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

**Objet** : toutes opérations d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières de toute nature et de toutes entreprises.

**Durée de la société** : 99 année(s).

**Capital social fixe** : 1 euro divisé en 1 action de 1 euro.

**Cession d'actions et agrément** : Les actions sont librement cessibles entre associés et entre ascendants et descendants. La transmission d'actions intervenant à la suite du décès d'un associé est libre au profit du conjoint ayant déjà la qualité d'associé. Toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés à la majorité simple.

**Siège social** : 66, avenue des Champs Elysées - Lot 41, 75008 Paris.

**Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote** : Toute action donne droit à une voix. Tout associé peut participer aux assemblées générales.

Ont été nommés : **Président** : Monsieur Adil EL MESSAOUDI 601, rue aux Chiens 45160 OLIVET.

RCS de PARIS.

Pour avis. Le Président.

202538

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître RÉMI DUBAIL, notaire au 53, avenue Victor Hugo 75116 PARIS, le 03/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination : SCI de l'Olivette

**Forme** : Société civile.

**Objet social** : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, à l'exclusion de toute location meublée.

**Siège social** : 24, rue de Verneuil, 75007 PARIS.

**Capital** : 1 400 000 €.

**Gérance** : DE POIX Frédéric et CHANDON-MOET demeurant ensemble 22, avenue William Favre 1207 GENEVE/SUISSE.

**Cession de parts** : Agrément.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

202438

Aux termes d'un acte SSP du 26/01/2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** :

## JLCBAME

**Forme** : SAS.

**Siège social** : 15, avenue Hoche – 75008 Paris.

**Capital social** : 24 500 000 euros.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS

**Objet social** : En France et à l'étranger : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes actions, parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ; Toutes prestations de service notamment en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de toutes sociétés.

**Président** : Monsieur Jérémie Bendayan demeurant 15, avenue Hoche – 75008 Paris.

**Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en

outre droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication des documents sociaux visés à l'article 16 des Statuts ainsi que ceux expressément prévus par la loi.

**Cessions des actions** : Conformément à l'article L. 227-19 du Code de commerce, l'adoption ou la modification de clauses statutaires concernant : l'inaliénabilité temporaire des actions, l'agrément des cessions d'actions etc... sont décidées à l'unanimité des associés.

Pour avis.

202546

Par acte SSP du 19 janvier 2022, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

## Dénomination : KRESALA

**Forme** : SARL.

**Capital** : 1 000 euros.

**Durée** : 99 ans.

**Siège social** : 6, rue Yves Toudic 75010 Paris.

**Objet** : Programmation informatique.

**Gérant** : Arnaud Lapeyre demeurant 85, rue Petit 75019 PARIS.

Immatriculation au RCS de PARIS.

202240

Par ASSP du 24/01/2022, constitution d'une SASU dénommée :

## SOFRITEL

Au capital de 10 000 euros.

**Siège social** : 29 RUE LA BOETIE LOT 41, 75008 PARIS.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

**Objet social** : Installation des équipements de Télécommunication, Exécution et supervision des Travaux Fibre Optique, Intégration des solution IT, et sécurité informatique.

**Président** : Mr Wajih BELAIDI, demeurant au 13 Rue Léopold Bellan, 75002 Paris.

202460

## TRANSFORMATIONS

### DR-RB

SARL au capital de 8 000 Euros

**Siège social** : 75116 PARIS

55, avenue Marceau

438 050 007 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'A.G.E. du 24/01/2022, il a été décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral nouveau. L'objet, la dénomination sociale, la durée de la société demeurant inchangés. Le capital social reste fixé à 8 000 euros. En conséquence, il a été mis fin aux fonctions de gérant de M. BRASSAC David qui a été nommé **Président**. Madame Rachel BERRENDONNER demeurant 88 rue de Miromesnil 75008 Paris a été nommée en qualité de **Directeur Général**. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

202453

### HL PRODUCTION

SARL au capital de 8 000 Euros

**Siège social** : 75015 PARIS

21, rue Leblanc

519 851 406 R.C.S. PARIS

Suivant AGE du 10/12/2021, il a été décidé de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

La dénomination, l'objet, la durée, le siège social et le capital de la Société restent inchangés.

M. Patrice AROUN, ancien Gérant, est désigné en qualité de **Président**.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions 3 jours ouvrés au moins avant l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix au moins.

**Cessions d'actions** : libres entre associés, agrément pour toutes autres cessions.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

202203

## L GABBIANO

SAS au capital de 1 000 Euros

**Siège** : 75003 PARIS

28, rue Saint Claude

513 348 540 R.C.S. PARIS

Par décisions du 27/01/2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté la nouvelle forme des statuts. La dénomination de la Société, son objet, son siège, son capital, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

En conséquence de cette transformation, M. Hugues THIEBAUT, demeurant 28, rue Saint Claude, 75003 PARIS, actuel Président, a été nommé en qualité de **Gérant**.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202694

## MODIFICATIONS

### PRINCEPS

SCI au capital de 1 000 Euros

**Siège social** : 75016 PARIS

48, rue du Docteur Blanche

508 402 880 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Gérard GERTNER et M. Hugo GERTNER, en remplacement de Mme Orly AMAR épouse GERTNER.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202348

## TOURS CORNEILLE INVEST

SAS au capital de 2 500 Euros

**Siège social** : 75008 PARIS

2, rue Alfred de Vigny

909 821 159 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 02/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Président GOGAILLE INVEST, SAS, 2, rue Alfred de Vigny 75008 PARIS immatriculée sous le n° 909 866 774 RCS Paris en remplacement de SOCIETE FINANCIERE SAINT JAMES, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202471

### SCI MARC DUMAS

Société Civile Immobilière

au capital de 10 000 Euros

**Siège social** : 75007 PARIS

18, rue du Pré aux Clercs

478 011 075 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés du 14 janvier 2022, les associés ont décidé de transférer son siège social à Paris (75017), 19, rue de Prony.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'inscription modificative et le dépôt des actes seront faits au RCS de PARIS.

202314

**KAMI**

SAS (Société à Associé Unique)  
à Capital Variable  
Capital social : 2 823 507 Euros  
Capital variable minimum : 1 Euro  
Siège social : 75013 PARIS  
50, avenue Pierre Mendès France  
844 802 348 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision du Président du 21/01/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital social décidée par l'Associé Unique le 17/01/2020 de 788 776 euros pour le porter à 3 612 283 euros. Aux termes de la décision du Président datée du 21/01/2022, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital social d'un montant de 788 776 euros décidée par l'Associé Unique le 17/01/2020 pour le porter à 4 401 059 euros. Le montant minimum du capital social de la Société autorisé ne peut être inférieur au dixième du capital social, il est ainsi porté à 440 105,90 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

202230

**OLOKUN**

SAS (Société à Associé Unique)  
à Capital Variable  
Capital social : 2 547 561 Euros  
Capital variable minimum : 254 756,10 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
50, avenue Pierre Mendès France  
844 804 369 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision du Président du 16/03/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital social décidée par l'Associé Unique le 13/03/2020 de 617 822 euros pour le porter à 3 165 383 euros. Aux termes des décisions de l'Associé Unique et du Président datées du 21/12/2021, il a été décidé, constaté et réalisé l'augmentation du capital social d'un montant de 75 000 euros pour le porter à 3 240 383 euros. Le montant minimum du capital social de la Société autorisé ne peut être inférieur au dixième du capital social, il est ainsi porté à 324 038,30 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

202234

**"HOTELIERE SN2B"**

S.A.S. au capital de 40 000,00 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
40, rue Amelot  
437 779 440 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de la société HOTELIERE SN2B du 31/12/2021, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes de la société COGERAL, titulaire et de la société AUECO, suppléant, arrivés à expiration lors de ces décisions ; la société n'étant plus tenue de nommer de commissaires aux comptes.

Pour publication légale,  
Le Président.  
202298

**CADENELLE**

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
18, rue du Pré aux Clercs  
795 341 999 R.C.S. PARIS

Suivant décisions unanimes des associés du 14 janvier 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 91, rue de Prony 75017 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Dépôt des actes et inscription modificative seront faits au Tribunal de commerce de PARIS.  
202313

**ORESTE**

SAS (Société à associé Unique)  
à capital variable  
Capital social : 16 000 Euros  
Capital variable minimum : 1 600 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
50, avenue Pierre Mendès France  
817 408 909 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique et de la décision du Président datées du 21/12/2021, il a été décidé, constaté et réalisé l'augmentation du capital social de 8 000 euros pour le porter à 24 000 euros. Aux termes des décisions de l'Associé Unique et du Président datées respectivement des 13/01/2022 et 18/01/2022, il a été décidé, constaté et réalisé l'augmentation du capital social d'un montant de 702 311 euros pour le porter à 726 311 euros. Le montant minimum du capital social de la Société autorisé ne peut être inférieur au dixième du capital social, il est ainsi porté à 72 631,10 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

202296

**CABINET VITTOZ**

SAS au capital de 300 000 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
26, rue du Quatre-Septembre  
422 473 991 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 31/12/2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président PLASSERAUD EXPANSION, SARL à capital variable de 4 733 880 €, 66, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS immatriculée sous le n° 501 493 894 RCS en remplacement de Mme Sophie VEYRIERES à compter du 01/01/2022 ;
- de transférer le siège social au 66, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS à compter du 01/01/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202201

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE****"IMMOPARTS"**

SC au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
9, rue Léon Vaudoier  
444 018 352 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 20/01/2022, il a été décidé de :

- nommer en qualité de gérant Mlle SAGNET Sonja demeurant 11 rue Pérignon 75015 PARIS en remplacement de M. SONIGO Jean-Abraham, décédé ;
- constater la fin des fonctions de gérant de Mme Jeanine SONIGO, décédée ;
- proroger la durée de la société, constituée initialement pour une durée de 50 ans à compter du 26/03/1973, de 50 ans à compter du 01/01/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de PARIS.  
202302

**EXTEL**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 622,45 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
32, rue Picpus  
339 370 462 R.C.S. PARIS

Suite à consultation écrite des associés et suivant PV des décisions du gérant du 01/02/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 38.112,25 €, pour le porter de 7.622,45 € à 45.734,70 € et de modifier les articles 6 et 7 des statuts

Pour avis.

202304

**PAGER.BLOG**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75001 PARIS  
23/25, rue Jean-Jacques Rousseau  
888 018 801 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 02/02/2022, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du 02/02/2022 la dénomination sociale PAGER.BLOG par Monsieur&Madame et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- modifier l'objet social pour le redéfinir en accord avec l'exercice des activités d'exploitation de résidences hôtelières, bar, restauration, traiteur, locations meublées de tourisme, organisation d'événements, location de salles, conciergerie, épicerie, services d'achat, vente, location de linge, vélos, équipement de la personne, matériels de villégiature et de tourisme, meubles et objets de décorations, souvenirs, spécialités locales et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

202293

**NARA**

SAS (Société à Associé Unique)  
à capital variable  
Capital social : 2 575 579 euros  
Capital variable minimum : 257 759,90 euros  
Siège social : France 75013 PARIS  
50, avenue Pierre Mendès  
844 804 278 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision du Président du 04/03/2021, il a été constaté et réalisé l'augmentation du capital social décidée par l'Associé Unique le 02/03/2020 de 624 660 euros pour le porter à 3 200 239 euros. Aux termes des décisions de l'Associé Unique et du Président datées du 21/12/2021, il a été décidé, constaté et réalisé l'augmentation du capital social d'un montant de 75 000 euros pour le porter à 3 275 239 euros. Le montant minimum du capital social de la Société autorisé ne peut être inférieur au dixième du capital social, il est ainsi porté à 327 523,90 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

202238

**TEXTMASTER**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 998 650 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
69, rue de Richelieu  
793 105 016 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Présidente la société ACOGROUP, Société par actions simplifiée au capital de 127 093 275,50 euros, dont le siège social est sis 11 rue Lazare Hoche - 92100 Boulogne-Billancourt, 853 651 289 RCS NANTERRE, en remplacement de M. Benjamin Constant du Fraysseix. Les statuts demeurent inchangés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202456

**DASQ**

SCI au capital de 100 Euros  
Siège social : 75016 PARIS  
48, rue du Docteur Blanche  
508 230 620 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant M. Gérard GERTNER et M. Hugo GERTNER en remplacement de Mme AMAR épouse GERTNER Orly. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202337

**CLICK & STOCK**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 999 euros  
Siège social : 75008 PARIS  
60, rue François 1<sup>er</sup>  
901 920 223 R.C.S. PARIS

Par décision du 24 Septembre 2021, l'assemblée générale a décidé :

- de transférer le siège social de la société CLICK & STOCK au 48 Grande Rue à Mortemer (60490) à compter du 24 Septembre 2021.
- de prendre acte de la démission de Messieurs DECKERS Anthony et FOUQUET Sébastien de leurs fonctions de Gérant sans pouvoir à leur remplacement. Seul Monsieur COIN Denis reste Gérant de la société CLICK & STOCK.
- L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer des statuts le nom des deux anciens gérants, Messieurs DECKERS Anthony et FOUQUET Sébastien.

**Objet** : la vente et le commerce en ligne de produit de déstockage.  
**Durée** : 99 années.  
Les articles N°4 et 27 des statuts ont été modifiés en conséquence.

**Gérant** : Monsieur COIN Denis demeurant 48 Grande Rue à Mortemer (60490).

En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 920 223 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au greffe du tribunal de Commerce de COMPIEGNE.

202241

**"HOTEL BASTILLE  
DE LAUNAY"**

SAS au capital de 1 087 500,00 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
42, rue Amelot  
511 219 040 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal de décisions des associés de la société HOTEL BASTILLE DE LAUNAY du 30/06/2021, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de la SAS AUECO, commissaire aux comptes suppléant, arrivé à expiration lors de ces décisions ; la société n'étant plus tenue de nommer de commissaires aux comptes suppléant. Pour publication légale, La Présidente.

202290

**SNC HOTEL DAVOUT**

SNC au capital de 1 016 810,62 Euros  
Siège social : 75020 PARIS  
110, rue des Orteaux  
390 413 235 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 10/01/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : SNC DU BOULEVARD

- de transférer le siège social au 24, rue d'Armilly - 75017 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202454

**NOMEMA**

SCI au capital de 19 500 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
66, avenue des Champs Elysées  
883 310 013 R.C.S. PARIS

L'Assemblée générale du 28 octobre 2021 a décidé d'augmenter en numéraire le capital social de 1 610 500 € pour le porter à 1 630 000 € de modifier les articles 6 et 7 des statuts, et d'y ajouter un article 9 bis.  
202301

## SCI LAUTARD MERICOURT

Société Civile Immobilière  
au capital de 100 000,00 Euros  
Siège social : 64210 ARBONNE  
18, chemin de Peitaenia  
447 977 349 R.C.S. BAYONNE

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Octobre 2021, il a été décidé :

- de transférer le siège social 110-112, rue de la Folie Méricourt – 75011 PARIS, à compter du même jour,
- de nommer Monsieur Francis LAUTARD, né le 27 Juin 1954 à AUBERVILLIERS (93300) et Madame Marie-Françoise LAUTARD, née le 26 Juillet 1955 à AUBERVILLIERS (93300), en qualité de **co-Gérants**, en lieu et place de feu Monsieur Alain LAUTARD,
- Objet** : L'acquisition, la propriété, l'administration de propriétés immobilières, bâties ou non bâties, en quelque lieu qu'elles soient situées et l'édification de toutes constructions, notamment l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à PARIS (75011) - 110-112, rue de la Folie Méricourt.

**Durée** : 50 ans.  
- de modifier les articles 4, 7 et 13 des statuts.

Mention sera faite au R.C.S. de BAYONNE. La société sera immatriculée au R.C.S. de Paris.  
202260

## NEMESIS

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
37, rue Laugier  
904 233 772 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 01/12/2021, constaté par décisions du Président du 13/01/2022 il a été décidé d'augmenter le capital social de 320 €, réparti comme suit :

- 264 € en numéraire, pour le porter à la somme de 1 264 €, par la création de 264 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées ;
- 56 €, par incorporation de compte-courant d'associés pour le porter à la somme de 1 320 €, par la création de 56 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées.

Modification des articles 6 et 7 des statuts.  
Dépôt légal au RCS de PARIS.  
202291

## LocalRanker

SAS au capital social de 1 000 Euros  
Siège social : 75001 PARIS  
15, rue des Halles  
893 940 130 R.C.S. PARIS

Par décision de L'Assemblée Générale en date du 19 janvier 2022, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Malo Rodolphe Hervé BEAUDOUIN, demeurant au 53, rue Eugène Jamin, 53000 LAVAL en qualité de second directeur Général, à compter du 19 janvier 2022 pour une durée indéterminée.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.  
202262

## PEGASUS

SARL au capital de 100 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
31, rue de la Croix Nivert  
409 571 726 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 23/07/2021, il a été pris acte de la fin des fonctions de cogérant de M. Peter RUDD.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202263

## NGBLUE

Société Civile à capital variable  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
30, rue Chaptal  
528 708 068 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 24/12/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : L'acquisition ou la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la location d'un bien immobilier type appartement de 31,10m<sup>2</sup>, numéro de lot : 39, situés, 38, rue Ballu 75009 PARIS, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, vendre lesdits biens et droits immobiliers, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Il a été décidé de maintenir en qualité de gérant et associé indéfiniment responsable Mme Sabrina BLUTHE demeurant 30, rue Chaptal 75009 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202267

## SCI HOTEL DE PALAISEAU

SCI au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
4, rue de Tournon  
407 942 713 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Gérant en date du 02/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 12, rue François 1<sup>er</sup> - 75008 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202354

## ROOM MATE PARIS

SAS au capital de 60 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
1-3-5, rue d'Argentine  
827 924 846 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 28/01/2022, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202334

## M.O. & CO

SAS au capital de 3 000 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
24, rue Saint-Placide  
838 575 900 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 08/11/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202263

## LES CREATEURS D'EMOTIONS

SAS au capital de 30 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
114, rue Caulaincourt  
754 054 542 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 25, rue Michel Ange 75016 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202380

## PDP COLLECTIONS

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 10 000 Euros  
Ancien siège social : 53000 LAVAL  
3, avenue de Tours  
Nouveau siège social : 75008 PARIS  
66, avenue des Champs Elysées  
838 614 774 R.C.S. LAVAL

Par décision des associés du 01/02/2022, le siège social de la société a été transféré du 3, avenue de Tours 53000 LAVAL au 66, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS à compter du 28/01/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société sera désormais immatriculée au RCS de PARIS ; **Gérant** : M. François DESERT demeurant Chemin du Tertre Souchard 53000 LAVAL. Pour avis. La Gérance.  
202445

## JAMES HARDIE BATIMENT

SAS au capital de 40 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
6, place de la Madeleine  
445 292 402 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 06/08/2020, il a été pris acte de la démission de M. Lorcan MURTAGH à compter du 14/04/2020 et de la démission de M. Andrew Flynn à compter du 21/12/2018 de leurs fonctions de directeur général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202405

## Peroy Investissements

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 405 000 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
70, rue Cortambert  
352 213 417 R.C.S. PARIS

En date du 23 décembre 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 70, rue Cortambert 75116 Paris au 28, avenue Mozart 75016 PARIS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Il n'est conservé aucune activité à l'ancien siège.

Pour avis.

202411

## Data-Impact

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 89 501 Euros  
Siège social : 75010 PARIS  
39, rue Lucien Sampaix  
799 367 222 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du 3 février 2022, l'associé unique a nommé Jonathan Peter Olsson demeurant 227 Aspinwall Avenue, Brookline MA 02446, USA en qualité de nouveau Président en remplacement de Eric RUBENSTEIN, démissionnaire.

RCS PARIS.  
202414

## FOXINTELLIGENCE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 3 234,49 Euros  
Siège social : 75010 PARIS  
1, rue de Metz  
820 039 311 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du 2 février 2022, l'associé unique a nommé Jonathan Peter Olsson demeurant 227 Aspinwall Avenue, Brookline MA 02446, USA en qualité de nouveau Président en remplacement de Eric RUBENSTEIN, démissionnaire.

RCS PARIS.  
202415

## SPHERE-ENERGY

Société par actions simplifiée  
au capital de 3 000 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
250 bis, boulevard Saint-Germain  
842 267 858 R.C.S. PARIS

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/11/2021,

- Du certificat de dépôt des fonds établi le 07/01/2022 par l'Etude Notariale de Maître Antoine BASSOT, dont le siège est sis 4, avenue de Paris 94300 VINCENNES,

- Du certificat délivré le 07/01/2022 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société,

- Du procès-verbal des décisions du Président du 07/01/2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 261 euros par émission de 261 actions nouvelles de numéraire, et porté de 3 000 euros à 3 261 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.  
202439

## ZeGARAGE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 460 000 Euros  
Siège social : 56680 PLOUHINEC  
Presqu'île de Nestadio  
538 996 539 R.C.S. LORIENT

Aux termes d'une Décision des Associés en date du 14/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 29 rue de Miromesnil – 75008 PARIS, à compter du 14/01/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Président** : la société KANTON, SAS au capital 38 Euros, siège social 29 rue de Miromesnil – 75008 PARIS - RCS de Paris 901 858 381 – Radiation au RCS de LORIENT et immatriculation au RCS de PARIS.  
202393

## CHAMPOLLION

SAS au capital de 7 815 044 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
38, rue de Berri  
812 535 615 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Présidente la société ACOGROUP, SAS au capital de 127 093 275,50 euros, dont le siège social est sis 11 rue Lazare Hoche - 92100 Boulogne-Billancourt, 853 651 289 RCS NANTERRE, en remplacement de M. Benjamin Constant du Fraysseix. Les statuts demeurent inchangés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202420

## ALIRIAN CONSEIL

SARL au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
3, avenue Bertie Albrecht  
832 131 882 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 31/12/2021, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social pour le porter à 600 000 Euros ;
- de transférer le siège social au 54, avenue Marceau 75008 PARIS à compter du 01/01/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202362

**FAPES DIFFUSION**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2 688 393 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
31, rue des Colonnes du Trône  
421 040 544 R.C.S. PARIS

Aux termes de décisions de l'actionnaire unique du 9 novembre 2021, il résulte que le Comité directeur de la société FAPES DIFFUSION, dont le siège social est situé 31, rue des Colonnes du Trône – 75012 PARIS, a connu les modifications suivantes :

1. N'en sont plus membre :  
- Monsieur François de VRIES, n'est plus depuis le 13 juillet 2021,  
- Monsieur Didier BROCHARD, n'est plus depuis le 15 août 2021,
2. En devient membre :  
- Monsieur Jean-François CASTAN, demeurant 1 quai de la Basse de la Terrasse – Bâtiment C – 91190 MEUDON.
3. Connait une modification de sa situation personnelle :  
- Madame Martine BASCOU, née SARTORI demeurant 186 bis Grande Rue Charles de Gaulle – 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

Mention sera faite au RCS : PARIS.

Pour avis,

202440

**GREENVEST**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 688 242,40 Euros  
Siège social : 56680 PLOUHINEC  
Presqu'île de Nestadio  
520 406 943 R.C.S. LORIENT

Aux termes d'une Décision des Associés en date du 14/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 29 rue de Miromesnil – 75008 PARIS, à compter du 14/01/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Président** : la société KANTON, SAS au capital 38 Euros, siège social 29 rue de Miromesnil – 75008 PARIS - RCS de Paris 901 858 381 – Radiation au RCS de LORIENT et immatriculation au RCS de PARIS.

202390

**SCI GEPAZ**

SC au capital de 1 100 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
14, square Desaix  
523 394 757 R.C.S. PARIS

Par décision unanime du 17/09/2021, par acte reçu par KL CONSEIL, notaires à Paris (75002) 5, rue de la Bourse, les associés de la « SCI GEPAZ » ont modifié l'objet social qui devient : acquisition, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, mise à disposition à titre gratuit ou location, vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ; ont augmenté le capital social, fixé désormais à 389 560 €. Dépôt : RCS PARIS.

202406

**NEGOCGROUPE.COM**

SARL au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75020 PARIS  
26, rue des rigoles  
891 908 980 R.C.S. PARIS

Suite AG du 12/07/2021 il a été décidé de transférer le siège social du 26, rue des Rigoles 75020 PARIS au 151, boulevard Montebello 59000 Lille. M. CHABANI MOHAMED demeurant 117, rue d'Arras 59000 LILLE est nommé Gérant en remplacement de M. BENCHABANE MOHAMED démissionnaire.

Radiation RCS PARIS et réimmatriculation RCS LILLE METROPOLE. Pour avis.

202216

**Transfert du siège social****SCCV ROCHEWOOD**

Société Civile de Construction Vente  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social :

85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF  
76, rue de la Croisée, ZA BEAUPUY 3  
891 171 399 R.C.S. LA ROCHE SUR YON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 76, rue de la Croisée, ZA BEAUPUY 3, 85000 MOUILLERON-LE-CAPTIF au 39, avenue d'Iéna, 75016 PARIS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 891 171 399 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

La Société, constituée pour 20 années à compter du 19/11/2020, a pour objet social construction d'un ou plusieurs immeubles en vue de sa vente et un capital de 10 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis, La Gérance,

202488

**MYTOWER**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 2 134 330 Euros  
Siège social : 95700 ROISSY EN FRANCE  
4, rue du Meunier – ZAC du Moulin  
843 849 134 R.C.S. PONTOISE

Aux termes du procès-verbal du 12/01/2022, le Président a décidé de transférer le siège social au 16, rue Médéric à PARIS (17<sup>ème</sup>) à compter du 12/01/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PŌNTOISE sous le numéro 843 849 134 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris.

**Président** : Société ADIALYS INVEST domiciliée 16 rue Médéric, 75017 PARIS.

Le Président,

202475

**MARC DUMAS**

Entreprise Unipersonnelle  
à Responsabilité Limitée  
au capital de 48 000 Euros  
Siège social : 75007 PARIS  
18n rue du Pré aux clercs  
423 760 941 R.C.S. PARIS

Suivant décisions de l'associé unique du 14 janvier 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 19, rue de Prony 75017 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt des actes et inscription modificative seront faits au Tribunal de commerce de PARIS.

202315

**MIG PARIS**

SAS au capital de 25 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
18, avenue Matignon  
894 072 727 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, M. Pierre LENHARDT demeurant 1519 3rd avenue Apt 501 SEATTLE 98 1101, WA, ETATS-UNIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202385

**LA POSTE INTRAPRENEURIAT**

SAS au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
9, rue du Colonel Pierre Avia  
824 452 882 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 14/01/2022, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président M. Yves BRASSART demeurant 9, allée de la Tour 91760 ITTEVILLE en remplacement de Mme Diane SZYMKIER à compter du 21/01/2022 ;
- de nommer en qualité de Directeur Général Mme Carole CUCHE demeurant 7B, rue Monmory 94300 VINCENNES à compter du 21/01/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202539

**BONUM GROUP**

SAS au capital de 1 Euro  
Siège social : 75008 PARIS  
48, rue de la Bienfaisance  
908 416 639 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 25/01/2022, il a été décidé :

- de transférer le siège social du 48, rue de la Bienfaisance - 75008 PARIS au 40 rue de l'Abbé LEMIRE - 59110 LA MADELEINE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de Paris et immatriculée au RCS de LILLE-METROPOLE.

202381

**BONAPARTE**

SC au capital de 300 000 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
144, rue de Rennes  
442 203 733 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître LABROUSSE JEAN, notaire au 35, rue de Bassano 75008 PARIS, le 07/01/2022 et le 28/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 144, rue de Rennes - 75006 PARIS au 4, impasse du Sorbier - 30300 BEAUCAIRE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NIMES.

202430

**TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL****M.2.G.**

SARL au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75004 PARIS  
113, rue saint Antoine  
812 735 736 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 28 décembre 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, de transférer le siège social au 12, rue Baudouin, 75004 PARIS.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS de PARIS.

202373

**FRUTTINI BY MO MARTYRS**

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
32, rue des Martyrs  
885 116 343 R.C.S. PARIS

Par décisions de l'associé unique le 08/11/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202516

**LP15**

SAS au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
9, rue du Colonel Pierre Avia  
892 410 192 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 14/01/2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de Président M. Yves BRASSART demeurant 9, allée de la Tour 91760 ITTEVILLE en remplacement de Mme Diane SZYMKIER à compter du 21/01/2022 ;
- de nommer en qualité de Directeur Général Mme Carole CUCHE demeurant 7B, rue Monmory 94300 VINCENNES à compter du 21/01/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202533

**VASCO DE GAMA**

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 94160 SAINT-MANDE  
28, chaussée de l'étang  
824 146 724 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGE du 01/02/2022, Benjamin LALOUCHE, Gérant-Associé, a décidé de transférer le siège social au 11, avenue des Bouvines – 75011 Paris.

Durée : 99 ans.

Activité : Location de logements.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal : RCS CRETEIL et de PARIS.

202522

**JEITO SLP**

Société de Libre Partenariat  
au capital de 1 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
33, rue La Fayette  
880 330 196 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 02/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 124-126, rue de Provence 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202511

**GROUPE PARTOUCHE**

SA au capital de 192 540 680 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
141B, rue de Saussure  
588 801 464 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CS en date du 25/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de membre du directoire M. Benjamin ABOU demeurant 151, chemin du Caylus 34170 CASTELNAU LE LEZ, en remplacement de M. Jean-François LARGILLIERE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202506

**PETIT JULES**

Entreprise Unipersonnelle  
à Responsabilité Limitée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
12 bis, place d'Italie  
528 429 111 R.C.S. PARIS

Suite aux décisions de l'Associée unique du 30.06.201, conformément à l'Article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'activité sociale sera donc continuée. POUR INSERTION.

202530

## SCCV VILLEPINTE CHEMIN DE FER

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
832 283 212 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer, à compter du 01/02/2022, en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la société ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202592

## LES DEUX MOULINS

Société à Responsabilité Limitée  
à Associé Unique  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 75013 PARIS  
205, boulevard Vincent Auriol  
712 002 054 R.C.S. PARIS

Suite aux décisions de l'associé unique du 30.06.2021, conformément à l'Article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'activité sociale sera donc continuée.  
POUR INSERTION.  
202537

## SCCV CHESSY / PRÉ VERTON - CABU

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
899 937 361 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 17/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la société NCA.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202606

## SCI VALENTINE CHARNY

SCI au capital de 609,80 Euros  
Siège social : 75003 PARIS  
82, rue de Turenne  
401 459 193 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 05/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Béatrice KNOPFER épouse ROZENCWAGJG demeurant 99 bis, rue de Reuilly 75012 PARIS, en remplacement de Mme Nicole AMROFEL épouse KNOPFER. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202593

## RSG GROUP FRANCE SCS

SCS au capital de 12 000 000 Euros  
Siège social : 75001 PARIS  
2, rue du Bouloi  
844 150 813 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25/01/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 20 000 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202595

## SCCV VOISINS LA REMISE

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
892 127 234 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, à compter du 01/02/2022, en remplacement des sociétés NCA et ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202616

## LES BATMEN

SAS au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
8, rue Alassueur  
899 170 625 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions des associés en date du 22/12/2021, le siège social a été transféré au 13, rue Paul Bert - 75011 PARIS.

Il a également été pris acte de la démission de M. Dominique GOSSELIN de ses fonctions de Directeur Général à effet du 01/09/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202619

## SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE C.D.V. 25

SCI au capital de 716 510,38 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
25, rue de l'école de médecine  
380 783 290 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant M. Daniel VIGOT demeurant 4, rue Antoine Dubois 75006 PARIS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202548

## OATH BRANDS (FRANCE) SAS

SAS au capital de 87 663 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
50-52, boulevard Haussmann  
442 044 087 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/02/2022, il a été décidé :

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

**Yahoo France SAS**

- de transférer le siège social au 18, boulevard Maiesherbes - 75008 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202591

## JOEL ROBUCHON GROUP

SAS au capital de 3 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
67, boulevard du Général Martial Valin  
879 994 259 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 13/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 95, rue la Boétie - 75008 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202572

## EPH HOLDCO

SAS au capital de 10 136 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
50, boulevard Haussmann  
852 351 899 R.C.S. PARIS

Par AGM du 09/06/2021, l'assemblée générale a constaté les erreurs matérielles produites lors des deux décisions rendues le 10/10/2019, savoir : 1/ aux termes du procès-verbal du 10/10/2019 de l'associé unique : Au lieu de lire que l'augmentation de capital social était de 10 136 000 € par émission de 10 136 000 actions nouvelles pour porter le capital social de 100 € à 10 136 100 €. Il aurait fallu lire une augmentation de capital de 10 135 900 € par émission de 10 135 900 actions nouvelles pour porter le capital de 100 € à 10 136 000 €. Il y avait lieu de lire, en lieu et place de ces termes, que l'augmentation de capital était de 10 135 900 € par émission de 10 135 900 actions nouvelles pour porter le capital de 100 € à 10 136 000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis Mention sera faite au RCS PARIS.  
202605

## OATH HOLDINGS (FRANCE) SAS

SAS au capital de 11 933 157 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
50-52, boulevard Haussmann  
452 798 275 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/02/2022, il a été décidé :

- de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

**Yahoo Holdings France SAS**

- de transférer le siège social au 18, boulevard Maiesherbes - 75008 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202601

## JORSOL

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège Social : 75014 PARIS  
165, avenue du Maine  
491 015 707 R.C.S. PARIS

Suite à l'AGE du 29.06.2021, conformément à l'Article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'activité sociale sera donc continuée.  
202540

## CHACHRIS

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège : 75004 PARIS  
48B, rue de Rivoli,  
chez M. David MULLIEZ  
891 441 677 R.C.S. PARIS

Les associés de la SCI « CHACHRIS » ont décidé par décisions unanimes du 20/10/2021 de, à cette date, transférer le siège et modifier l'article 4 des statuts, du : 48B rue de Rivoli, chez M. David MULLIEZ, 75004 PARIS, au : 12, rue du Gâtinais, 77570 CHATEAU-LANDON. Mention : RCS PARIS et MELUN.  
202620

## ELB HOLDCO 1

SAS au capital de 4 355 590 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
50, boulevard Haussmann  
852 301 787 R.C.S. PARIS

Par AGM du 16/06/2021, l'assemblée générale a constaté les erreurs matérielles produites lors des deux décisions rendues le 24/09/2019, savoir : 1/ Aux termes du procès-verbal du 24/09/2019 de l'associé unique : Au lieu de lire une augmentation de capital social de 5 152 882 € par émission de 4 210 303 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 1 €, augmentée d'une prime d'émission de 942 579 € soit de 22,4 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 403 €. Il aurait fallu lire une augmentation de capital de 5 152 882 € par émission de 4 210 307 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 1 €, augmentée d'une prime d'émission de 942 575 € soit d'environ 22,38 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 407 €. 2/ Aux termes de la décision de la Présidence du 24/09/2019 : il a, par erreur, été fait mention d'une augmentation de capital de 5 152 882 € par émission de 4 210 303 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 1 €, augmentée d'une prime d'émission de 942 579 € soit de 22,4 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 403 €. Alors qu'il y avait lieu de lire, en lieu et place de ces termes que l'augmentation de capital était de 5 152 882 € par émission de 4 210 307 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit un 1 €, augmentée d'une prime d'émission de 942 575 € soit d'environ 22,38 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 407 €. Par AGM du 16/06/2021, l'assemblée générale a constaté que par suite de cette augmentation de capital précitée, une seconde augmentation de capital a été décidée par les associés aux termes d'un procès-verbal en date du 24/09/2019 également. La Société a augmenté son capital social de 147 341 € pour le porter de 4 210 407 € à 4 355 590 € par création de 145 183 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale augmentée d'une prime d'émission de 2 158 €, soit 1,5 centime d'euros par action. Par voie de conséquence, les Statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis Mention sera faite au RCS PARIS.  
202607

## LEDGER

SAS au capital de 1 223 027 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
1, rue du Mail  
529 991 119 R.C.S. PARIS

Par décision du Président le 31/01/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 459 522 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202576

## OLIVEA

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
3, rue de l'Abbé Roger Derry  
842 243 222 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 01/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 31, avenue de Saxe - 75007 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202556

**ELB HOLDCO 2**

SAS au capital de 4 355 590 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
50, boulevard Haussmann  
852 322 924 R.C.S. PARIS

Par AGM du 16/06/2021, l'assemblée générale a constaté les erreurs matérielles produites lors des décisions rendues le 24/09/2019, savoir : 1/ Aux termes du procès-verbal du 24/09/2019 de l'associé unique : Au lieu de lire une augmentation de capital social de 5 152 882 euros par émission de 4 210 303 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 1 €, augmentée d'une prime d'émission de 942 579 euros soit de 22,4 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 403 €. Il aurait fallu lire une augmentation de capital de 5 152 882 € par émission de 4 210 307 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 1 €, augmentée d'une prime d'émission d'un montant total de 942 575 € soit d'environ 22,38 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 407 €. 2/ Aux termes de la décision de la Présidence du 24/09/2019 : il a, par erreur, été fait mention d'une augmentation de capital de 5 152 882 euros par émission de 4 210 303 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 1 €, augmentée d'une prime d'émission de 942 579 € soit de 22,4 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 403 €. En effet, il y avait lieu de lire, en lieu et place de ces termes que l'augmentation de capital était de 5 152 882 € par émission de 4 210 307 actions nouvelles émises à leur valeur nominale, soit 1 €, augmentée d'une prime d'émission de 942 575 € soit d'environ 22,38 centimes d'euros par action. Et ainsi, le capital social serait donc porté de 100 € à 4 210 407 €. Par AGM du 16/06/2021, l'assemblée générale a constaté que, par suite de cette augmentation de capital précitée, une seconde augmentation de capital a été décidée par les associés aux termes d'un procès-verbal en date du 24 septembre 2019 également. La Société a augmenté son capital social de 147 341 € pour le porter de 4 210 407 € à 4 355 590 € par création de 145 183 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale augmentée d'une prime d'émission de 2 158 €, soit 1,5 centime d'euros par action. Par voie de conséquence, les Statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis Mention sera faite au RCS PARIS.

202609

**SCI ELAS**

Société Civile Immobilière  
au capital de 100 Euros  
Siège social : 92150 SURESNES  
124, rue Gambetta  
831 994 959 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 15/01/2022, il a été décidé :  
- de modifier la dénomination de la société qui devient : **SCI ELLAS**.  
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.  
- de transférer le siège social du 124, rue Gambetta – 92150 SURESNES au 122, avenue de Wagram – 75017 PARIS, et ce, à compter du 15/01/2022.  
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. L'objet demeure : acquisition, cession, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers ou participations dans le capital de toute société française ou étrangère détenant des immeubles ou biens immobiliers.  
La durée reste fixée jusqu'au 14/09/2116.  
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS PARIS.

Pour avis,

202462

**SCCV VOISINS LA SOURDERIE**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
894 495 738 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, à compter du 01/02/2022, en remplacement des sociétés NCA et ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202611

**SCCV VILLIERS SAINT GERMAIN**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
901 443 796 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement des sociétés NCA et ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202598

**GRIDKY ACADEMIE**

SAS au capital de 4 000 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
1 passage Saint-Sébastien  
894 853 159 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Mathieu MORIO demeurant 1 passage Saint-Sébastien 75011 PARIS, en remplacement de M. William PARRY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202560

**BIONIC JOHN**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 355 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
19, rue Pierre Sépard  
803 444 975 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AGE en date du 06/01/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social du 19, rue Pierre Sépard, 75009 PARIS au 141, avenue de Wagram – 75017 PARIS à compter du 01/01/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

202582

**LSN RE WALBAUM**

SA au capital de 38 250 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
1, rue des Italiens  
542 005 061 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 02/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance M. Yannick ZIGMANN demeurant 14, chemin de la Glebe 57570 RODEMACK.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202536

**SCI DELANOS**

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
73, boulevard Richard Lenoir  
423 815 620 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal en date du 27 janvier 2022, l'assemblée générale extraordinaire :

- A pris acte du décès de Monsieur Michel BEERNAERT, gérant,  
- A décidé de nommer, en qualité de gérant, Monsieur GASPARD BEERNAERT, domicilié Lieudit « Les Pastys », REMALARD-EN-PERCHE (61110), pour une durée illimitée.

L'article 17 des statuts a été modifié. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de PARIS.

Pour avis et mention.

Maître Marthe NKENGNA FOGANG.

202635

**EUROTEX**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 622,45 Euros  
Siège social : 93300 AUBERVILLIERS  
70, avenue Victor Hugo –  
FASHION CENTER – LOT 165  
341 699 973 R.C.S BOBIGNY

L'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2022 a décidé de transférer le siège social au 229, rue Saint Honoré à 75001 PARIS, à compter de cette même date, et de modifier l'article 4 – Siège social – des statuts.

Gérant : Monsieur ZHANG Antonin, demeurant 121, chemin des Guêtes à 78630 ORGEVAL.

La société sera immatriculée au R.C.S. de PARIS.

202626

**SAIPOL**

SAS au capital de 6 598 960 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
11/13, rue de Monceau  
388 021 156 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 15/01/2021, il a été pris acte de la démission de M. Didier THIERRY de ses fonctions d'administrateur à effet au 31/01/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202557

**FIRST OPTIQUE**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 622,45 Euros  
Siège social : 75014 PARIS  
19, rue Daguerre  
422 380 212 R.C.S PARIS

Aux termes du procès-verbal du 6 octobre 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui sera dorénavant : « FRENCH OPTIC », et modifié les statuts en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202613

**"HOTELIERE PEGASUS"**

S.A.S. au capital de 457 347,05 Euros  
entièrement libéré  
Siège social : PARIS (8ème arr.)  
66, avenue des Champs Elysées  
408 340 990 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal de décisions de la Présidente, du 02/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social à PARIS (16ème arr.) 92, Rue de la Tour, à compter dudit jour.

202631

**SCCV SAVIGNY CARNOT**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
832 291 413 R.C.S. PARIS

Par décision unanimes des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202636

**SCCV BONDOUFLE LOT B4 NORD**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
819 928 789 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, représentée en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A MOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202652

**SCI SAINT FIACRE**

Société Civile au capital de 593 000 Euros  
Siège social : 75004 PARIS  
10, rue du Cloître Notre-Dame  
421 348 400 R.C.S. PARIS

Suite à un acte authentique reçu par Me Patrice BONDUELLE, notaire à Paris, le 16 décembre 2021, le capital de la société a été augmenté de 539 000 € et passe ainsi à 1 132 000 €.

Modification sera faite au R.C.S. de PARIS.

La Gérance.

202645

**HTC FRANCE CORPORATION**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 11 000 000 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
83-85, boulevard de Charonne  
521 541 458 R.C.S. PARIS

Le 01/12/2021, l'associée unique a décidé de nommer Monsieur Chia-Te LU, demeurant 4F., N° 42, Dongfeng St., Da'an Dist. - Taipei (Taiwan), aux fonctions de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Graham WHEELER, démissionnaire.

202637

**AUM COUTURE & RETOUCHE**

SASU au capital de 3 000 Euros  
Siège : 75009 PARIS  
11, rue de la Tour d'Auvergne  
907 518 013 R.C.S. PARIS

Par AGE du 14/01/22, il a été pris acte de la démission de Madame SHANON CHENGADOO de ses fonctions de présidente à compter du 14/01/22, qui a été remplacée par M. Yashven CHENGADOO, demeurant à Paris (75013) 50, rue du Chevaleret, à compter du 14/01/22. Le dépôt et la modification prescrits par la loi, seront effectués au RCS de PARIS.

202622

## JUNG

Siège : J.G.  
SAS au capital de 42 757,83 Euros  
Siège social : 75019 PARIS  
154, boulevard Mac Donald  
804 049 476 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/01/22, il a été décidé conformément à l'article 1835 du Code civil et à l'article L. 210-10 du Code de commerce de déclarer la société en qualité de société à mission et de fixer la raison d'être suivante : « donner à tous les humains le pouvoir de faire durer les machines par la circularité et la réparation ».

D'autre part, il a été décidé de supprimer le sigle « JG ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202663

## HNCS GROUPE

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 255 010 Euros  
Siège social :

92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
88 ter, avenue du Général Leclerc  
529 632 390 R.C.S. NANTERRE

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2022 il a été décidé de transférer le siège social au 12, rue de Penthièvre 75008 PARIS à compter du 1er janvier 2022.

Gérance : Mademoiselle Carine BIDAULT demeurant 43, rue Jean Chauveau - 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.

Pour avis.

202677

## SCCV VILLIERS LEON BOURGEOIS

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
824 115 117 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202648

## SCCV SAINT OUEEN L'AUMONE LES BOURSEAUX

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
812 866 861 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement des sociétés NCA, société coopérative d'intérêt collectif d'HLM et SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202675

## "PARIS HOTEL CAPITAL"

SAS au capital de 20 000.000,00 Euros  
Siège social : PARIS (8<sup>ème</sup> arrt.)  
96, boulevard Haussmann  
N° de Gestion : 1957 B 18362  
572 183 622 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions du Président et du Conseil de Surveillance en date du 2 février 2022, il a été décidé de transférer le siège social à PARIS (17<sup>ème</sup> arrt.) 3, rue de Logelbach, à compter dudit jour.

Pour insertion légale,  
Le Président.

202377

## SCCV VIRY MEDER

SC au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
812 601 193 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202673

## JPG 767

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 1 541 901 Euros  
porté à 3 500 532 Euros  
Siège social : 75002 PARIS  
10, rue de la Paix  
511 070 609 RCS PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 24/09/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 958 631 € pour le porter de 1 541 901 € à 3 500 532 € par voie d'élévation de la valeur nominale des parts. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés corrélativement. L'inscription modificative sera effectuée au RCS de PARIS. Pour avis. La Gérance.

202600

## SCCV VILLEPINTE EGLISE

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59 rue de Provence  
809 576 796 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202670

## SCI Ranelagh Immobilier

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 524,49 Euros  
Siège : 75016 PARIS  
6, avenue Vion-Whitcomb  
447 933 201 R.C.S. PARIS

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2021, il a été décidé de modifier le capital de la société en le portant à 785,11 Euros. Il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérant de M. Jacques SEIGNOLLE.

Gérant : Mme Marie-Thérèse

SEIGNOLLES CAMPAN DELANNET, demeurant 6, avenue Vion-Whitcomb, 75016 Paris. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Pour avis.

202655

## SCCV MANTES LA VILLE RUE DES PRES

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
805 260 551 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202664

## SCCV SACLAY PUITS SAULNIER

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
808 229 496 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202667

## SCCV BEZONS COEUR DE VILLE F1

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
814 837 555 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202706

## Doll France SAS

SAS au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
153, boulevard Haussmann  
894 130 749 R.C.S. PARIS

Aux termes de décisions de l'Associé Unique en date du 29/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 130 000 Euros et puis de le réduire pour le ramener à 50 000 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

202672

## RANGI

Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75001 PARIS  
5, rue Cambon  
833 537 236 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Associée unique du 01/09/2021, le siège social a été transféré du 5, rue Cambon, 75001 Paris au 1, rue de l'Enclouze, 17580 Le-Bois-Plage-en-Ré, à compter du 01/09/2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de La Rochelle et radiée au RCS de PARIS.

Pour avis.

202458

## SCCV ACHERES STALINGRAD

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
799 067 145 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202658

## MATIGNON SARL

SARL au capital de 500,00 Euros  
Siège social : 75003 PARIS  
10, rue Greneta  
850 410 614 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement le 24 janvier 2022 il a été décidé de transférer le siège social de la société du 10 rue Greneta à 75003 Paris vers 105 Avenue Paul Firino Martell à 16100 COGNAC (CHARENTE). Nouvelle immatriculation au RCS D'ANGOULEME.

202701

## CELONIS SAS

SAS au capital de 7 500 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
153, boulevard Haussmann  
885 330 423 R.C.S. PARIS

Par décisions du président le 12/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 153, boulevard Haussmann - 75008 PARIS au 106, boulevard Haussmann - 75008 PARIS, à compter du 05/12/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202685

## SCCV SOISY CHENEVIERE

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
802 703 124 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIN RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

202662

**SPINDLE**

SAS au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
10, rue de Penthièvre  
825 240 591 R.C.S. PARIS

L'AGE du 29/12/2021 a décidé de réduire le capital social de 5 000 euros pour le ramener de 10 000 euros à 5 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 500 actions. La Présidente a constaté en date du 25/01/2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne mention :  
Capital social : 10 000 euros.  
Nouvelle mention :  
Capital social : 5 000 euros.  
POUR AVIS, Le Président.  
202642

**SCCV LE PERREUX  
GRANGE POINCARE**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
824 114 987 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA, ANTIM RESIDENCES SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202641

**SCCV MARCOUSSIS  
CHÊNE ROND**

SCCV au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75009 PARIS  
59, rue de Provence  
822 949 913 R.C.S. PARIS

Par décision unanime des associés le 28/01/2022, il a été décidé de nommer en qualité de gérant la société ARCADE-VYV PROMOTION IDF, SAS, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 904 668 712 RCS Paris, en remplacement de la SA ANTIM RESIDENCE SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE, à compter du 01/02/2022.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202650

**CALMON PARTNERS**

SAS au capital de 100 Euros  
Siège social : 75017 PARIS  
34B, rue Guillaume Tell  
888 516 325 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique du 26/01/2022, il a été décidé de :  
- augmenter le capital social pour le porter à 110 Euros ;

- nommer en qualité de directeur général à compter de la constatation par le Président de la réalisation de l'augmentation de capital : KERNOU HOLDING, SAS, 3, rue de Toscane 49000 ANGERS immatriculée sous le n° 892 649 203 RCS Angers.

Aux termes des décisions du Président du 28/01/2022, il a été constaté la réalisation définitive du capital social.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202509

**RÉALISATIONS  
DE FUSION****CRIDE**

SA au capital de 1 532 113 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
21 bis, rue du Simplon  
384 162 442 R.C.S. PARIS  
(Absorbante)

**SOCIETE DE PARTICIPATION,  
DE DIVERSIFICATION  
ET D'INVESTISSEMENT  
S.P.A.R.D.I.**

SA au capital de 1 417 776 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
21 bis, rue du Simplon  
381 452 218 R.C.S. PARIS  
(Absorbée)

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2021, les actionnaires après avoir entendu lecture du projet de fusion en date du 26/11/2021 prévoyant la transmission universelle du patrimoine de la SOCIETE DE PARTICIPATION, DE DIVERSIFICATION ET D'INVESTISSEMENT, au profit de la société CRIDE, déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS pour chacune des sociétés le 29/11/2021 et publié au Bodeacc le 01/12/2021, et du rapport du Président, ont :

- approuvé le projet de fusion dans toutes ses stipulations et notamment :

- l'évaluation à partir des valeurs nettes comptables des éléments d'actif apportés, d'un montant de 3 255 035 € et des éléments de passif pris en charge, d'un montant de 370 391 €, soit un actif net apporté égal à 2 884 643 €,

- décidé qu'en raison de la détention par l'Absorbante de la totalité des actions composant le capital de la société Absorbée cet apport ne sera pas rémunéré par une augmentation de capital, et que la société Absorbée sera immédiatement dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

- décidé que le montant du boni de fusion, soit 94 568€, sera inscrite au passif du bilan à un compte boni de fusion sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires de la société Absorbante.

- pris acte de la dissolution sans liquidation de la société Absorbée, à compter du 31/12/2021.

- Décidé de modifier l'objet social de l'Absorbante comme suit : « L'acquisition de tous immeubles ou biens et droits immobiliers ou droits sociaux donnant vocation à des biens et droits immobiliers ; la prise de participations directement ou indirectement dans toutes sociétés nouvelles ou existantes, la gestion de portefeuilles, l'assistance et le conseil ». Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société SOCIETE DE PARTICIPATION, DE DIVERSIFICATION ET D'INVESTISSEMENT, S.P.A.R.D.I, sera radiée du RCS de PARIS.  
202409

**PROJETS DE FUSION****ATOUT OPPORTUNITE**

Fonds Commun de Placement  
(FCP absorbant)

**SONANCE 90 N°4**

Fonds Commun de Placement  
(FCP absorbé)

**AVIS DE FUSION**

Suivant acte sous seing privé signé à Paris, en date du 03 janvier 2022, Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros, dont le siège social est situé au 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437 574 452, société de gestion agréée sous le n° GP-04000036 des FCP « ATOUT OPPORTUNITE » et « SONANCE 90 n°4 », a établi un projet de fusion par voie d'absorption du FCP « SONANCE 90 n°4 » par le FCP « ATOUT OPPORTUNITE ».

A cet effet, le FCP « ATOUT OPPORTUNITE » recevra la totalité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du FCP « SONANCE 90 n°4 ».

La rémunération des apports du FCP « SONANCE 90 n°4 » sera effectuée par la remise aux porteurs de parts du FCP « SONANCE 90 n°4 », sans frais ni commission de souscription, de parts et de millièmes de parts émis par le FCP « ATOUT OPPORTUNITE ».

La parité d'échange sera déterminée par le quotient de la valeur liquidative de chacune des entités concernées, sur la base des valeurs liquidatives calculées le 21 mars 2022.

Les porteurs de parts du FCP « SONANCE 90 n°4 » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs millièmes de parts du FCP « ATOUT OPPORTUNITE », et le cas échéant, d'une soulte résiduelle en espèces.

Les créanciers de chacun des deux FCP dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération (art. 422-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

Le dépositaire du FCP « ATOUT OPPORTUNITE » centralisera les opérations d'échange des parts du FCP « SONANCE 90 n°4 » contre des parts et millièmes de parts du FCP « ATOUT OPPORTUNITE ».

L'opération de fusion/absorption interviendra le 21 mars 2022.

Les souscriptions et les rachats des parts du FCP « SONANCE 90 n°4 » seront suspendus à compter du 16 mars 2022 à 12 heures 01.

Le FCP « SONANCE 90 n°4 » sera dissous au jour de la fusion.

La présente opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 422-101 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 07 février 2022.

Le conseil d'administration.  
202347

**ATOUT OPPORTUNITE**

Fonds Commun de Placement  
(FCP absorbant)

**TRIANANCE 6 ANS N°10**

Fonds Commun de Placement  
(FCP absorbé)

**AVIS DE FUSION**

Suivant acte sous seing privé signé à Paris, en date du 19 janvier 2022, Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros, dont le siège social est situé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 437 574 452, société de gestion agréée sous le n° GP-04000036 des FCP « ATOUT OPPORTUNITE » et « TRIANANCE 6 ANS N°10 », a établi un projet de fusion par voie d'absorption du FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 » par le FCP « ATOUT OPPORTUNITE ».

A cet effet, le FCP « ATOUT OPPORTUNITE » recevra la totalité de l'actif et prendra en charge l'intégralité du passif du FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 ».

La rémunération des apports du FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 » sera effectuée par la remise aux porteurs de parts du FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 », sans frais ni commission de souscription, de parts et de millièmes de parts émis par le FCP « ATOUT OPPORTUNITE ».

La parité d'échange sera déterminée par le quotient de la valeur liquidative de chacune des entités concernées, sur la base des valeurs liquidatives calculées le 17 mars 2022.

Les porteurs de parts du FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 » recevront un nombre entier de parts augmenté d'un ou plusieurs millièmes de parts du FCP « ATOUT OPPORTUNITE », et le cas échéant, d'une soulte résiduelle en espèces.

Les créanciers de chacun des deux FCP dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à cette fusion dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour l'opération (art. 422-101 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

Le dépositaire du FCP « ATOUT OPPORTUNITE » centralisera les opérations d'échange des parts du FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 » contre des parts et millièmes de parts du FCP « ATOUT OPPORTUNITE ».

L'opération de fusion/absorption interviendra le 17 mars 2022.

Les souscriptions et les rachats des parts du FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 » seront suspendus à compter du 14 mars 2022 à 12 heures 01.

Le FCP « TRIANANCE 6 ANS N°10 » sera dissous au jour de la fusion.

La présente opération a fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément à l'article 422-101 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le traité de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Paris le 7 février 2022.

Le conseil d'administration.  
202209

**Portail de la Publicité Légale des Entreprises**

pplE.fr

Site officiel d'accès  
aux publicités et aux informations légales  
des entreprises



**TRANSMISSION  
UNIVERSELLE  
DE PATRIMOINE**

**SOCIETE DU 41**

SASU au capital de 30 489,80 Euros  
Siège social : 75004 PARIS  
41, rue du Temple  
335 242 715 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, la société GRANDCOEUR, SAS au capital de 188 750 €, immatriculée au RCS de PARIS n° 809 267 669, ayant son siège social 41, rue du Temple - 75004 PARIS, a, en sa qualité d'associée unique, décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SOCIETE DU 41.

Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOCIETE DU 41 peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.  
202510

**ARES**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 15 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
27, rue Cambonne  
818 828 063 R.C.S. PARIS

**AVIS DE DISSOLUTION  
SANS LIQUIDATION**

La société ARES sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 28/01/2022 souscrite par son associée unique, la société APOLLON, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, ayant son siège social à 67000 STRASBOURG, 13, boulevard de la Marne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 820 161 784. Cette déclaration de dissolution sera déposée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société ARES peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de PARIS.  
202573

**DISSOLUTIONS**

**ABIL INTERIM**

SAS au capital de 145 000 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
129, boulevard Diderot  
827 443 078 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 14/01/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Laurent SCHNEPF demeurant 16 rue des Saussaies 78250 MEULAN, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202413

**CORPORATE-SERVICES-  
COMMUNICATION**

SAS en liquidation  
au capital de 8 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
75007 PARIS - 57, rue Vaneau  
379 275 373 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 17/11/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/11/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Madeleine GIRARDIERE, demeurant 25, rue Franklin, 75116 PARIS, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.  
202554

**MAKS**

SAS en liquidation  
au capital de 4 000 Euros  
Siège social : 75003 PARIS  
173, rue Saint-Martin  
797 843 034 R.C.S. PARIS

Suivant l'AGE du 04/02/2022, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 04/02/2022 et sa mise en liquidation.

Monsieur Selim HAMMOUMI, demeurant 123, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur de la société, le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur : 123, boulevard Richard Lenoir - 75011 PARIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Formalité au RCS de PARIS.  
202466

**S.A.S ALQUICOCHÉ**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 500 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
56, rue FRANCOIS TRUFFAUT  
831 537 386 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/01/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 01/02/2022.

Mr TROADEC GREGORY, demeurant à Paris, 75012, 56 rue François Truffaut, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Paris.  
202289

**MDG Clean**

SAS au capital variable de 500 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
22, rue Jean Daudin  
843 949 884 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision de l'AGE en date du 31/12/2021, l'assemblée a été décidée de prononcer la dissolution anticipée de la société au 31/12/2021.

Mme Maria de Lurdes ALVES DE ARAUJO, demeurant 22, rue Jean Daudin 75015 Paris, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202565

**FILDIER RR**

SAS en liquidation  
au capital de 45 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
75015 PARIS  
366 T, rue de Vaugirard  
505 324 772 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 juin 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Régis FILDIER, demeurant 366, rue de Vaugirard, 75015 PARIS, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

202410

**THE HEAD OFFICE**

SAS au capital de 81 000 Euros  
Siège social : 75011 PARIS  
18, rue Basfroi  
538 886 763 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 31/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Pierre YANG CHUNG demeurant 33, rue Piéton 75011 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202265



**DE LA MARINE**

Société Civile  
au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
51, avenue Raymond Poincaré  
422 301 754 R.C.S. PARIS

**AVIS DE DISSOLUTION**

En vertu d'une décision collective du 29 janvier 2022, les associés ont procédé à la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et à sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Yves FLEISCHL, demeurant à RENNES (35000), 2, avenue Louis Barthou, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.  
202309

**101 CONSULTING**

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75006 PARIS  
78, rue Notre-Dame des Champs  
813 756 483 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 01/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Yannig GOURMELON demeurant 78, rue Notre-Dame des Champs 75006 PARIS, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202517

**FINANCIERE JLS**

SAS au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75012 PARIS  
129, boulevard Diderot  
824 470 173 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/01/2022, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Il a également été décidé de nommer en qualité de liquidateur M. Laurent SCHNEPF demeurant 30, rue Edouard Beaulieu, 93110 ROSNY SOUS BOIS. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.  
202498

**GERLENE ROLLIN**

SCI en liquidation  
au capital de 122 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
7, square Charles Laurent  
441 369 568 R.C.S. PARIS

Par décision extraordinaire du 28/01/2022 des associés, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable, liquidateur : Gérard de NIJS, 7, square Charles Laurent, 75015 PARIS, avec tous pouvoirs à cet effet, siège de liquidation et lieu de la correspondance : 7, square Charles Laurent, 75015 PARIS. Dépôt : RCS PARIS.  
202690

**CLÔTURES  
DE LIQUIDATION**

**FILDIER RR**

SAS en liquidation  
au capital de 45 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
75015 PARIS  
366 T, rue de Vaugirard  
505324772 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision en date du 12 juillet 2021, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2021, déchargé monsieur Régis FILDIER, demeurant 366, rue de Vaugirard 75015 PARIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de PARIS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.  
202412

**SCI ETOILE AG**

Société civile en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
75017 PARIS  
15, rue Daubigny  
800 484 610 R.C.S. PARIS

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2021 au 15, rue Daubigny 75017 PARIS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alain GUIGUI, demeurant 15, rue DAUBIGNY 75017 PARIS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de PARIS, en annexe au RCS auprès duquel la société sera radiée.  
202446

**AGENCE STA**

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros  
Siège social : 75020 PARIS  
63, rue Saint Fargeau  
535 168 827 R.C.S PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :  
- approuvés les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Paris.

202303

**DE LA MARINE**

Société Civile en liquidation  
au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 75116 PARIS  
51, avenue Raymond Poincaré  
422 301 754 R.C.S. PARIS

**Avis de clôture de liquidation**

Aux termes d'un procès-verbal en date du 4 février 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation de la société à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

202384

**MARK CAPITAL MANAGEMENT (FRANCE)**

SAS en liquidation au capital de 1 Euro  
Siège social : 75008 PARIS  
79, boulevard Malesherbes  
849 905 187 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 31/12/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

202660

**HIRONDELLE MACONNERIE**

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 75019 PARIS  
59, avenue Flandre  
791 325 608 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/01/2022, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur M. VELOSO Fernando et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du RCS de Paris.

202639

**MDG Clean**

SAS au capital variable de 500 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
22, rue Jean Daudin  
843 949 884 R.C.S. PARIS

Le 31/12/2021, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée au RCS de PARIS.

202566

**MC2 conseil**

Société à Responsabilité Limitée  
en liquidation au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 75008 PARIS  
128, rue de la Boétie  
Siège de liquidation : 92380 GARCHES  
22, Sente des Châtaigniers  
Bâtiment Les Pins  
481 119 055 R.C.S. PARIS

L'AGO réunie le 30/09/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Michel CAILLAUD demeurant 22, Sente des Châtaigniers - Bâtiment Les Pins - 92380 GARCHES, de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Dépôt GTC PARIS.  
202559

**PARLOUP**

SAS en liquidation  
au capital de 5 000 Euros  
Siège de Liquidation : 75017 PARIS  
34, rue Laugier  
880 438 809 R.C.S. PARIS

Par AGE du 17/12/2021, il a été approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 17 décembre 2021.

La société sera radiée au RCS de PARIS.  
202494

**GERLENE ROLLIN**

SCI en liquidation  
au capital de 122 000 Euros  
Siège social : 75015 PARIS  
7, square Charles Laurent  
441 369 568 R.C.S. PARIS

Par décision extraordinaire du 28/01/2022 des associés, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de la décision et constaté le transfert de propriété du patrimoine social. Radiation : RCS PARIS.

202691

**LOCATIONS-GÉRANCES**

Par acte SSP du 1<sup>er</sup> février 2022,  
Loueur de fonds : la SARL « **POUGET MEXIQUE** » au capital de 210 380 Euros, dont le siège social est à PARIS (75016) 39, avenue d'Eylau (825 272 180 R.C.S. PARIS),

Locataire-gérant : la SAS **TROCA**, au capital de 5 000 Euros dont le siège social est à PARIS (75016) 39, avenue d'Eylau, en cours de formation,

Fonds : **CAFE BAR BRASSERIE RESTAURANT**, connu sous l'enseigne « **BRASSERIE DU Mexique** », sis et exploité à PARIS (75016) 39, avenue d'Eylau,

Durée de la gérance : 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, non renouvelable par tacite reconduction,

Date d'entrée en jouissance : le 1<sup>er</sup> février 2022,

202383

Aux termes d'un acte SSP du 29/06/2021, la location gérance du fonds de commerce de « **RESTAURATION SUR PLACE ET A EMPORTER** » sis et exploité 159, quai de Valmy - 75010 PARIS, qui avait été consentie par acte SSP le 06/08/2020 par la société « **LE CANAL VALMY** », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 159, quai de

Valmy - 75010 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 840 511 133 à la société « **SOFKAM** », Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 159, quai de Valmy - 75010 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 888 874 724, a été résiliée à compter du 30/06/2021.

202618

Par acte SSP du 28/01/2022,  
Loueur de fonds : Société **OPTIMUM**, SARL au capital de 8 000 €, dont le siège social est à PARIS (75005) 8, boulevard de l'Hôpital, RCS PARIS 491 224 747.

Locataire-gérant : **Monsieur MEZIANI Billal**, né le 07/03/1982 à MOKNEA (ALGERIE), de nationalité algérienne, demeurant 6, rue de la République - 93230 ROMAINVILLE, agissant au nom et pour le compte de la Société MB, S.A.S. au capital de 1 000 Euros, en cours de constitution au RCS de PARIS, dont le siège social sera à PARIS (75005) 8, boulevard de l'Hôpital.

Fonds : « **hôtel, bar, salon de thé, café, brasserie, restaurant** » sis et exploité à PARIS (75005), 8, boulevard de l'Hôpital, connu sous l'enseigne « **LA MAISON AUSTERLITZ** ».

Durée de la gérance : deux années du 15/02/2022 au 14/02/2024.

Date d'entrée en jouissance : le 15/02/2022.

202217

**OPPOSITIONS****VENTES DE FONDS**

Par acte SSP du 31/01/22, enregistré à Paris St-Sulpice, le 08/02/22, dossier 2022 00006498, référence 7584P61 2022 A 01369, la société **GUYMI BAGELS**, SAS au capital de 2 000 €, 101, boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS, RCS Paris 838 752 368, a cédé le fonds de commerce de **restauration rapide, sur place ou à emporter**, sis à Paris 13<sup>e</sup> 101, boulevard de l'Hôpital, à la SARL **SAINT MARCEL**, SARL au capital de 100 €, 101, boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS, RCS Paris 904 416 906, moyennant le prix de 43 000 €, payé comptant. L'entrée en jouissance a été fixée au 31/01/22. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et pour la correspondance, au Cabinet Philippe SIMONET, avocat à Paris 15<sup>e</sup> - 20 bis, avenue de Lowendal.

202656

Par acte électronique en date du 1<sup>er</sup> février 2022, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-LAZARE le 3 février 2022 (dossier 2022 00004616 référence 7564P61 2022 A 01026), la société « **KEN KAWASAKI** », SARL au capital de 60 000 € dont le siège social est situé : 15, rue Caulaincourt - 75018 PARIS, immatriculée sous le n° 815 154 059 RCS PARIS, a cédé à la société « **KIYOAJI** » SARL au capital de 20 000 € dont le siège social est situé : 15, rue Caulaincourt - 75018 PARIS immatriculée sous le n° 909 282 360 RCS PARIS, un fonds de commerce de **RESTAURATION TRADITIONNELLE** connu sous l'enseigne « **KEN KAWASAKI** » sis et exploité : 15, rue Caulaincourt - 75018 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente 250 000 €. Jouissance : 1<sup>er</sup> février 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Maître Nacime Tobni, Avocat au barreau de Paris, cabinet Avance Avocats, situé 65, rue du rocher - 75008 PARIS, pour la correspondance et pour la validité.

202395

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 14/01/2022 enregistré au SDE PARIS ST-SULPICE le 20/01/2022 (Dossier 2022 00003337, Référence 7584P61 2022 A 00514), **Madame Rita AYDIN** veuve non-remariée de Monsieur Apraham MALKAS, demeurant : 113, rue Jean Jaurès - 95400 ARNOUVILLE, Madame Rita AYDIN immatriculée au RCS PARIS 439 975 517, agissant tant en sa qualité de copropriétaire indivis qu'en sa qualité de membre de l'indivision « **MALKAS-AYDIN** » immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro de SIRET : 478 785 991 00017, a cédé à Madame Zhangzhang LI et son époux Monsieur Xiu XU, demeurant ensemble : 195, avenue Gambetta - 94700 MAISONS ALFORT, en cours d'immatriculation au RCS de PARIS, le fonds de commerce de « **MARCHANDS DE VINS - BRASSERIE** » auquel est attachée la gérance d'un DEBIT DE TABAC et bureau de validation des jeux et loteries de la FRANCAISE DES JEUX, connu sous l'enseigne « **LE DOME DE RUNGIS** » sis et exploité : 2, place de Rungis à l'angle du 35, rue de la Fontaine A Mulard et du 32, rue Brillat Savarin - 75013 PARIS, et ce, moyennant le prix de vente : 500 000 €. Jouissance : du 14/01/2022, les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet SALABERT & BESSE, Société d'Avocats à la Cour, située : 42, rue de Lisbonne - 75008 PARIS, pour la correspondance et pour la validité.

202331

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31.12.2021, enregistré à PARIS St Sulpice, en date du 25.01.2022, Dossier 2022 00004211, référence 7584P61 2022 A 00805,

**Monsieur Anthony BECHU**, demeurant 65, boulevard de Montmorency 75016 PARIS,

a vendu à :  
La société, **AGENCE D'ARCHITECTURE A. BECHU**, SELAS au capital de 8 000 Euros, dont le siège social est 82, rue Lecourbe 75015 PARIS, immatriculée sous le n° 898 531 272 RCS Paris,

**Le droit de présentation de la Clientèle et les éléments d'actifs nécessaires à l'exercice de l'activité**, sis et exploité 82, rue Lecourbe 75015 PARIS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 266 957,27 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 31.12.2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance au cabinet d'avocats **DUMON Partners**, 7, rue de Prony 75017 PARIS.

202602

ERRATUM à annonce légale parue dans le Journal Spécial des Sociétés en date du 26 janvier 2022 n° 201402.

Il convient de lire en dernier alinéa :

**Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et pour toutes correspondances, au séquestre ON AVOCATS, Me Marie-Hélène THOMAS, Avocat à la Cour, au Barreau de Paris, 83, avenue Foch 75116 PARIS.**

Au lieu de :

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet ON AVOCATS, Me Marie-Hélène THOMAS, Avocat à la Cour, 83, avenue Foch 75116 PARIS.

202272

Pour avis,

Le Journal Spécial des Sociétés  
publie le **mercredi**  
dans le **75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95**

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mars 2020,

Monsieur René Victor Emile DUVAL, en son vivant Retraité, veuf de Madame Janine Anne-Marie VERDIER, demeurant à PARIS 13<sup>ème</sup> arrondissement (75013) 145, avenue de Choisy. Né à CLÉCY (14570), le 1<sup>er</sup> juillet 1929. Décédé à PARIS 13<sup>ème</sup> arrondissement (75013), le 14 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique PEYRAT, Notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (Essonne), 78, avenue Jean Jaurès, le 27 décembre 2021.

Maître Véronique PEYRAT, notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (Essonne), 78, avenue Jean Jaurès, a reçu le 08 février 2022, un acte contenant reconnaissance de la saisine du légataire universel, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Véronique PEYRAT, notaire à SAVIGNY SUR ORGE, dans le mois suivant la réception par le greffe des expéditions du procès-verbal d'ouverture du testament et de l'acte de reconnaissance de la saisine du légataire universel.

202669

### « AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes d'un testament olographe en date à PARIS du 1<sup>er</sup> avril 2015,

Madame Ginette Nathalie MEYER, demeurant à PARIS 16<sup>ème</sup> arrondissement (75016), 27, rue de Greuze a consenti des legs universels à ses neveux.

A la suite de son décès, ces dispositions testamentaires ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thomas PRUD'HOMOZ, Notaire associé de la SAS « KL », Société par actions simplifiée, titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse, le 7 février 2022, duquel il résulte que les légataires universels remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits par les légataires universels saisis de plein droit en vertu de l'article 1006 du Code civil, pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Thomas PRUD'HOMOZ, Notaire associé de la SAS « KL », Société par actions simplifiée, titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (75002), 5, rue de la Bourse, référence CRPCEN 75069, chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS d'une expédition du procès-verbal de l'ouverture et de l'état du testament et d'une copie figurée dudit testament.

En cas d'opposition, les légataires universels se feront envoyer judiciairement en possession. »

202562

**ABONNEZ-VOUS  
A NOTRE JOURNAL**

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 janvier 2021,

Madame Catherine Denise France COLLET, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 18<sup>ème</sup> arrondissement (75018) 4, rue Neuve de la Chardonnière. Née à CHANTILLY (60500), le 14 février 1951. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à PARIS 19<sup>ème</sup> arrondissement (75019), le 6 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie HAUDECOEUR-BONNARD, Notaire au sein de la Société à Responsabilité Limitée « NOTAIRE LYON BUGEAUD » titulaire d'un Office Notarial à LYON (69006), 51, rue Bugeaud, le 1<sup>er</sup> février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Julie HAUDECOEUR BONNARD, notaire à LYON 6 EME, référence CRPCEN : 69015, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202596

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1 Code de la Procédure Civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 20/11/2012, Madame Georgette, Ida, Charlotte WEIS, retraitée, célibataire majeure, demeurant à PARIS (75011), 138, avenue Parmentier. N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité. Née à LES SABLES D'OLONNE (85100), le 13 novembre 1923, décédée à PARIS (75012), le 9 avril 2020 a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Edouard GALINIER Notaire à LIZY SUR OURCQ (77440) suivant procès-verbal en date du 01/12/2021 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal judiciaire de PARIS le 07/12/2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Edouard GALINIER notaire à LIZY SUR OURCQ (77440), 2, rue de l'Ancienne sucrerie, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le ou les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, Maître GALINIER.

202612

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 mai 2019,

Madame Chantal Marie GAY, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015) 96, rue Saint Charles. Née à SAINT-MANDE (94160), le 18 novembre 1944. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), le 29 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux

termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pauline THIOOLON, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Sophie LOURME-BERTHAUT et Grégory COTTEAU de SIMENCOURT, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PARIS (15<sup>ème</sup>), 22 bis, avenue de Suffren, le 31 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pauline THIOOLON, notaire soussignée, référence CRPCEN : 75178, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202279

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 juillet 1992,

Madame Noëlle Georgette TOURAILLE, en son vivant retraitée, célibataire, demeurant à PARIS 10<sup>ème</sup> arrondissement (75010), 18, avenue Claude Vellefaux. Née à BEAUNE (21200), le 25 décembre 1936. Décédée à PARIS 10<sup>ème</sup> arrondissement (75010) (FRANCE), le 30 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Camille BEAUDOIN, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Olivier CLERMONT, Julien GUEZ et Camille BEAUDOIN, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (3<sup>ème</sup>), 65, rue de Turbigo, le 8 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Camille BEAUDOIN, notaire à PARIS (3<sup>ème</sup>) 65, rue de Turbigo, référence CRPCEN : 75110, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202659

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 18 décembre 1997, Madame Jacqueline Maud BRICIANER, née à PARIS (75001) le 17 mai 1927, demeurant à PARIS (75006) 53 rue Notre Dame des Champs, décédée à PARIS (75015) le 07 septembre 2021 a institué des légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Xavier BLANCHET, Notaire associé de la société SAS 47 Jean Bonal Notaires, titulaire d'un Office Notarial à LA GARENNE-COLOMBES (92250) 47, rue Jean Bonal, suivant procès-verbal en date du 05 octobre 2021 suivi d'un acte complémentaire contenant contrôle de la saisine des légataires universels en date du 27 janvier 2022 dont les copies authentiques ont été adressées au greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jean LIOUSSOU,

Notaire de la SAS dénommée MICHELEZ NOTAIRES, sise à PARIS (75017) 128, boulevard de Courcelles, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal de dépôt et de description du testament et de l'acte complémentaire contenant contrôle de la saisine des légataires et de la copie figurée de ce testament. En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

202590

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 décembre 2019,

Madame Rosita ERNIE, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Lucien Marcel TRAN-VAN-NGHIA, demeurant à PARIS 11<sup>ème</sup> arrondissement (75011) 24, rue Amelot. Née à INDANG, CAVITE (PHILIPPINES), le 25 juillet 1947. Décédée à PARIS 11<sup>ème</sup> arrondissement (75011) (FRANCE), le 13 septembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Florence GAULT, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Elise MOULIADE et Jean-Philippe MOULIADE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 11<sup>ème</sup>, 119 boulevard Voltaire, le 2 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Florence GAULT, notaire à PARIS (75011) 119, boulevard Voltaire, référence CRPCEN : 750188, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202256

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 1<sup>er</sup> août 1977, Madame Monique RIBAUT, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS (75018), 111, boulevard Ney, divorcée de Monsieur Pierre Gutsave GILLET, décédée le 9 décembre 2019 à PARIS (75018), en son domicile, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître David SOUSSAN, Notaire associé à PARIS (75001), 3, rue du Louvre, suivant procès-verbal en date du 22 décembre 2021 dont la copie authentique est adressée au greffe du Tribunal judiciaire de PARIS.

L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel a été reçu par Maître David SOUSSAN, Notaire associé à PARIS (75001), 3, rue du Louvre, le 8 février 2022 dont la copie authentique est adressée au greffe du Tribunal judiciaire de PARIS.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître David SOUSSAN, Notaire associé à PARIS (75001), 3, rue du Louvre, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et la copie authentique de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel.

Pour avis. Me David SOUSSAN,

202623

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 décembre 2017,  
Mademoiselle Marie-Josèphe Thérèse Louise POIRIER, en son vivant retraitée, demeurant à PARIS 5<sup>ème</sup> ARR. (75005) 52, rue Lhomond. Née à NALLIERS (85370), le 14 novembre 1925. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à PARIS 5<sup>ème</sup> arrondissement (75005) (FRANCE), le 28 novembre 2021.  
A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nadège LECOMTE-HANOTEAUX, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Hervé CLERC, Emmanuel JUBAULT, Hélène CHAUSSE, François JULLIEN et Jean-Philippe DELAPLACE », Office Notarial situé à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 9, rue Boutard, le 31 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire soussigné chargé du règlement de la succession, Maître Nadège LECOMTE-HANOTEAUX, notaire à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) référence CRPCEN : 92015, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202431

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

« Madame Annie Louise RAJZMAN, est décédée en ayant institué par testament olographe un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Gladys ADOLPH notaire à PARIS 7<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT, 9, rue Villersexelle, chargée du règlement de la succession. »  
202396

**RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Anne-Cécile SAURET, Notaire au sein de la SELARL « DELREZ GRAUX JACQUES KARNIK Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75015), 30, rue Cambronne, le 3 février 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial par adjonction s'une société d'acquêts par :

Monsieur David Vincent Joseph René BOIVIN, gérant de portefeuille, et Madame Danxia LI, son épouse, demeurant à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015) 34-42, boulevard de Grenelle.

Monsieur né à CARENTOIR (56910) le 4 août 1977. Madame née à TAISHAN (CHINE) le 10 juillet 1983. Mariés à la mairie de VINCENNES (94300) le 7 juillet 2012 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître LE JOUAN, notaire à VINCENNES (94300), le 22 mai 2012. De nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.  
202387

Suivant acte reçu par Maître Hélène ROUAUD, notaire à PARIS, le 03 février 2022 :

1°) Monsieur Jean-Louis Clément Ferdinand ROSSIER, Assureur, époux de Madame Rosine Claude Michèle GUÉDÉ, demeurant à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015) 47, rue Rouelle. Né à ALGER (ALGERIE) le 15 septembre 1948. Marié à la mairie de PARIS 6<sup>ème</sup> arrondissement (75006) le 24 août 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

2°) Madame Rosine Claude Michèle GUÉDÉ, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Louis Clément Ferdinand ROSSIER, demeurant à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015) 47, rue Rouelle. Née à RENNES (35000) le 21 mars 1952. Mariée à la mairie de PARIS 6<sup>ème</sup> arrondissement (75006) le 24 août 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. En cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux, il est prévu au contrat une clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux.

Ledit acte est soumis à l'homologation du Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la date de parution du présent avis et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Hélène ROUAUD, notaire au sein à PARIS (75116), 77, avenue Raymond Poincaré.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention, Hélène ROUAUD.  
202310

Suivant acte reçu par Maître Vincent BALNY, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Raoul le FOYER de COSTIL, Denis LEROY, Frédéric BEHIN et Vincent BALNY, notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à PARIS (7<sup>ème</sup>), 20, avenue Rapp, CRPCEN 75119, le 4 février 2022 :

Monsieur Alexis Gabriel Roger Joseph GLENAT, chargé de relation clients, et Madame Sophie Chantal Agnès Noëlle Marie AUFORT, chargée de relation investisseurs, demeurant ensemble à PARIS 16<sup>ème</sup> arrondissement (75016) 16, rue de Siam.

Monsieur est né à MARSEILLE 8<sup>ème</sup> arrondissement (13008) le 18 novembre 1983, Madame est née à SAINT-JEAN-DE-BRAYE (45800) le 15 décembre 1987.

Mariés à la mairie de FONTIENNE (04230) le 25 mai 2013 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé de modifier leur régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux qui survivra.

Les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites auprès du notaire susnommé, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier.

Pour avis et mention Me Vincent BALNY, Notaire.  
202429

Vos devis en ligne sur le site : [www.jss.fr](http://www.jss.fr)

**Maître Philippe WALTER**  
Notaire  
5a, rue Finkwiller  
67680 EPFIG  
Tél. 03 88 85 50 01

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe WALTER, notaire à EPFIG (67680), le 26 janvier 2022, M. Gérard MORIN et son épouse Mme Virginie DERAISME, demeurant ensemble à PARIS (75017) 227, boulevard Pereire, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par Maître Philippe WALTER, alors notaire à BISCHWILLER (67240), le 25 février 1992, préalablement à leur union célébrée à la mairie de STRASBOURG (67000), le 18 avril 1992, ont déclaré adopter le régime de la communauté universelle des biens avec convention d'attribution de la communauté.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les trois mois de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec accusé de réception ou exploit d'huissier auprès de Maître Philippe WALTER, notaire susnommé.  
Pour insertion,  
Maître Philippe WALTER.  
202580

Par acte authentique reçu le 03/02/2022, par Maître Audrey CIERNIAK, Notaire à PARIS (75009), 9, rue d'Astorg, CRPCEN n°75112, M. Franck Pierre Léopold DEBRAY et Mme Anne-Cécile COLLET, son épouse, demeurant à PARIS (75013), 79 rue de Patay, marié à la mairie de PARIS (75013) le 27/11/2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial. Cet aménagement consiste en l'apport à la communauté par Mme DEBRAY d'un bien lui appartenant en propre et par la suppression de tout droit à récompense dû par ou au profit de la communauté. Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, en l'office notarial de Maître CIERNIAK susnommé. En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.  
202499



**SOCIÉTÉS**

**CONSTITUTIONS**

Aux termes d'un ASSP en date du 10/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : URO P2**  
**Forme :** Société civile de moyens.  
**Objet social :** Mise à disposition des associés des moyens matériels (locaux, personnel, matériel), mis en commun afin de faciliter l'exercice de leur profession.  
**Siège social : 21, rue Moxouris, 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT.**  
**Capital :** 1 500 €.

**Gérance :** SMAALI Hassen demeurant 1, rue André Derain 78280 GUYANCOURT ; ROUANET Antoine demeurant 8, rue Fantin Latour 75016 PARIS.

**Cession des parts :** Clause d'agrément préalable.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.  
202674

Suite acte SSP en date à VERSAILLES du 24/1/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée.

**Dénomination sociale : Ben Consult**  
**Siège social :** 11-13 rue des Deux Portes, 78000 VERSAILLES.

**Objet social :** L'activité de holding, la prise de participations, l'animation active de ses participations et de ses filiales et toutes prestations de services dans le cadre de l'animation de l'activité des sociétés dans lesquelles elle détient des participations et toutes activités de gestion de services.

L'exercice auprès des filiales, de toutes les missions qu'un représentant légal peut ou doit exercer au profit de la société qu'il dirige et en particulier celles fixées par les organes sociaux compétents de chacune des filiales.

La fourniture à l'ensemble des filiales de toutes prestations de conseil ou d'assistance, d'ordre technique ou stratégique.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 1 000 euros.  
**Gérance :** Monsieur Alexandre BENHAMOU, demeurant 11-13 rue des Deux Portes 78000 VERSAILLES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de VERSAILLES.

Pour avis. La Gérance.

202544

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître PEPIN Xavier, notaire au 110, avenue de la Résistance à Raincy, le 08/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :**

**SCI VICTORYSTONE**

**Forme :** société civile.  
**Objet social :** Acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social :** 4, rue des Sables du Moulin à Vent, 78112 FOURQUEUX.

**Capital :** 1 000 €.  
**Gérance :** BUGAULT Guillaume demeurant 4, rue des Sables du Moulin à Vent 78112 FOURQUEUX.

**Cession des parts :** Agréments préalable pour toutes les cessions de parts quelque que soit la qualité du ou des cessionnaires.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.  
202323

**Avis de constitution**

Par acte SSP en date du 31 Janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination :**

**NEOTREND HOLDING**

**Forme :** société par actions simplifiée à associé unique.

**Siège social :** 55, Route de Montesson - 78110 LE VESINET.

**Objet :** Prise de participation et tous placements de capitaux dans d'autres entreprises ; Prestations de services, conseils, études en faveur de ces Sociétés.

**Durée :** 99 années.  
**Capital :** 375.000 Euros.

**Président :** Monsieur Stéphane PHAM, demeurant 55, Route de Montesson - 78110 LE VESINET.

La société sera inscrite au R.C.S. de VERSAILLES. Pour Avis.  
202294

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BEGUE-BUCHERT Sorelle, notaire au 26, rue 4 Septembre 75002 Paris, le 13/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :**

## SCI MAK 9 IMMO

**Forme :** Société civile immobilière.  
**Objet social :** Acquisition, propriété, vente, échange, location, exploitation de tous biens immobiliers propres ou loués, en totalité ou en partie et de tout terrain et immeuble, résidentiels, et non résidentiels, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, agricole.

**Siège social :** 60, rue Emile Combes, 78800 HOUILLES.  
**Capital :** 1 000 €.

**Gérance :** KATOTO Marie-Antoinette demeurant 60, rue Emile Combes 78800 HOUILLES.

**Cession des parts :** Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.  
202568

## GRISONI & ASSOCIES

Avocats à la Cour  
38, Rue Beaujon – 75008 PARIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/02/2022, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

## AUX SAVEURS DE CHANTELOUP

**Forme :** SASU.

**Objet :** La création, l'acquisition, la prise en location-gérance et l'exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie pâtisserie plats cuisinés sandwicherie traiteur confiserie chocolaterie glaces fabrication de glaces vente de boissons froides chaudes sur place ou à emporter petite restauration.

**Siège social :** CHANTELOUP LES VIGNES (78570), 36, rue du Général Leclerc.

**Capital :** 8 000 Euros divisé en 100 actions de 80 Euros chacune.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

**Cession d'actions :** libre.

**Président :** Monsieur Mabrouk SGHAIER, demeurant à EPINAY SUR SEINE (93800), 51, boulevard Foch.

La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.  
202649

Aux termes d'un ASSP en date du 03/02/2022, Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination : SCI COSQUA

**Forme :** Société civile.

**Objet social :** L'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, l'investissement dans tous produits bancaires et d'assurance d'épargne et de placement et notamment de bons de capitalisation, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'application d'une société de portefeuille.

**Siège social :** 19, rue Camille Périer, 78400 CHATOU.

**Capital :** 2 500 €.

**Gérance :** QUARRE Constance demeurant 19, rue Camille Périer 78400 CHATOU.

**Cession des parts :** Clauses d'agrément.

**Durée :** 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.  
202610

Aux termes d'un acte SSP à Paris en date du 7 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par actions simplifiée.

**Dénomination :** **STEAM INVEST**  
**Siège :** 6 Grande Impasse des Glaces – 78000 Versailles.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

**Capital :** 100 000 €.

**Objet :** La prise de participation et la détention de titres de toute société qui, directement ou indirectement, sera contrôlée par la Société ou de l'une d'entre elles ou qui contrôlera l'une d'entre elles, tel que le contrôle est défini par l'Article L. 233-3 du Code de commerce.

L'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales et/ou de services, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

**Admission aux assemblées :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions trois jours ouvrés au moins avant celle-ci.

**Droit de vote :** Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Cession des actions :** clause d'agrément.

**Président :** La Société SAS INOVARE, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 215 000 euros, dont le siège social est fixé 6 Grande Impasse des Glaces – 78000 Versailles, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 881 295 745 RCS Versailles, représentée par son Président Monsieur Christian de NADAILLAC.  
POUR AVIS, Le Président.  
202581

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 31/01/2022, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **LA SQUADRA**  
**Forme :** Société civile immobilière.

**Capital :** 1 000 euros.

**Siège :** 11 rue Chateaubriand 78120 Rambouillet.

**Objet :** L'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers, l'administration, la gestion par location ou autrement de ses biens immobiliers, et l'acquisition de tous droits sociaux donnant vocation à la propriété et ou à la jouissance de biens immobiliers.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

**Agrement :** Les parts sociales ne pourront être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés, sauf celles intervenant entre associés ou descendants de ces derniers.

**Gérants :** Monsieur Jean-Marie GRARD demeurant 11 rue Chateaubriand 78120 RAMBOUILLET.

Monsieur Sébastien GRARD demeurant 7 rue de la Mare la Cave 78120 SONCHAMP.

Pour avis.

202288

Par assp du 25/11/2021, avis de constitution d'une EURL dénommée :

## MCELEC

**Capital :** 1 226 000 €.

**Siège social :** 12, rue Bartholdi – 78420 CARRIERES-SUR SEINE.

**Objet :** toute prise d'intérêts et de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères ainsi que la gestion de participations ou intérêts qu'elle détient.

**Durée :** 99 ans.

**Gérance :** LEFEBVRE Christophe, 11, rue des Grands Roseaux – 94440 Marolles-en-Brie.

Immatriculation au R.C.S. de VERSAILLES.  
202474

Aux termes d'un ASSP en date du 01/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

## SCI CHERQUEFOSSE

**Forme :** Société civile immobilière.

**Objet social :** L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

**Siège social :** 34, rue du Général Leclerc, 78570 Chanteloup Les Vignes.

**Capital :** 100 €.

**Gérance :** CHERQUEFOSSE Kevin demeurant 53 bis, rue de Tessancourt 78250 MEULAN.

**Cession des parts :** Clauses d'agrément.

**Durée :** 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.  
202473

Aux termes d'un Acte SSP en date du 18/01/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **RS Core**

**Forme :** Société par actions simplifiée unipersonnelle.

**Objet social :** Conseil, formation, maintenance en informatique.

**Siège social :** 35, avenue du Plateau, 78990 ELANCOURT.

**Capital :** 1 000 €.

**Présidence :** RICARDO Stéphane demeurant 35, avenue du Plateau 78990 ELANCOURT.

**Cession d'actions :** Clauses d'agrément.

**Participation aux décisions collectives.**

**Admission et droit de vote :** Chaque associé a le droit de participer aux réunions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.  
202261

## MODIFICATIONS

### MERCEDES-BENZ CHARTERWAY

Société par Actions Simplifiée au capital de 760 000 Euros

**Siège social :**  
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
7, avenue Nicéphore Niépce  
388 026 957 R.C.S. VERSAILLES

Par décisions en date du 24 Janvier 2021, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission, à effet du 1<sup>er</sup> février 2022, de Monsieur Cyrille BAUGUIN de son mandat de Directeur Général et a nommé, à effet du 1<sup>er</sup> février 2022, en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Benoit MARCHADIER, demeurant à Asnières (92600) – 19, rue Manet.  
202461

### MATRIS

Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros

**Siège social :** 78870 BAILLY  
37, rue de Noisy  
824 522 585 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2021, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée MATRIS a décidé de transférer le siège social du 37 Rue de Noisy - 78870 BAILLY au 7 Chemin de la Marouette - 64100 BAYONNE à compter du 01/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.  
202684

## SCI IMMODERNE

Société Civile Immobilière au capital social de 200 Euros  
**Siège social :** 78560 LE PORT MARLY  
26, rue de Paris  
442 076 089 R.C.S. VERSAILLES

Par acte authentique reçu par Me Jérémy LEFORESTIER, Notaire à CORENC, le 30 décembre 2021, il a été procédé à la cession de la totalité des parts de la SCI IMMODERNE appartenant à Monsieur Nasser HAMACHE et Monsieur Reda HAMMACHE au profit de M. Raouf HAMMACHE et son épouse Mme Zouina BENHATTA, nouveaux associés chacun de la moitié des parts composant le capital social, soit 50 chacun.

Aux termes de ce même acte, Madame Zouina HAMMACHE épouse HAMMACHE demeurant SAINT DENIS (93200), 19, rue du Bourget a été nommée en qualité de nouvelle gérante pour une durée illimitée de la société à compter de la date de l'acte en remplacement de M. Nasser HAMACHE, démissionnaire.

Aux termes dudit acte, il a été décidé le transfert du siège social de la société du 26, rue de Paris à 78560 LE PORT MARLY au 11, rue Pierre Curie à 93200 SAINT-DENIS.  
202218

## LOBOS DALLAGE

SARL au capital de 2 000 Euros  
**Siège social :** 95100 ARGENTEUIL  
24, rue de la Voie des Bans  
752 287 011 R.C.S. PONTOISE

Au terme du procès-verbal de l'AGE du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la SARL LOBOS DALLAGE, le gérant M. LOBO CERQUEIRA Gabriel, demeurant 10, avenue Verlaine – 78500 SARTROUVILLE, décide :

- de transférer le siège social de la société du 24, rue de la Voie des Bans – 95100 ARGENTEUIL à, L'IMMEUBLE 132 rue Léon Jouhaux ZAC du Prunay – 78500 SARTROUVILLE.

L'article 4 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera radiée du RCS de PONTOISE et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de VERSAILLES.  
202470

## CASA NOSTRA

SAS au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :**  
78340 LES CLAYES SOUS BOIS  
40, avenue Maurice Jouet  
842 179 566 R.C.S. VERSAILLES

En date du 05/04/2021, le président a décidé à compter du 05/04/2021 de rendre effective la démission de Monsieur PARISY Jean-Philippe aux fonctions de président et la nomination de Monsieur PREVOST Cyrille aux fonctions de président, domicilié au 9, impasse Bernard Blier 78390 Bois D'Arcy.

Modification au RCS VERSAILLES.  
M. Cyrille Prevost.  
202270

## CASA NOSTRA

SAS au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :**  
78340 LES CLAYES SOUS BOIS  
40, avenue Maurice Jouet  
842 179 566 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 26/01/2022 a décidé à compter du 26/01/2022 de nommer en qualité de directrice générale Madame GALLE Natacha, demeurant 9, impasse Bernard Blier, 78390 BOIS D ARCY.

Modification au RCS VERSAILLES.  
M. Cyrille Prevost.  
202253

**ERCOM ENGINEERING  
RESEAUX COMMUNICATIONS**

SAS au capital de 3 459 481 Euros

Siège social :

78140 VELIZY-VILLACOUBLAY  
6/10, rue Dewoitine-Immeuble Emerald  
339 719 775 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 01/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas M. Cyril AUTANT demeurant 135, boulevard de Sébastopol 75002 PARIS, en remplacement de M. Yannick DUPUCH. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

202549

**SCI FLOVER**

SCI au capital de 2 000 Euros

Siège social :

78112 SAINT GERMAIN EN LAYE  
6-8, rue du Maréchal Foch, Fourqueux  
793 115 429 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions des associés en date du 23/12/2021, il a été constaté la nomination en qualité de co-gérante de Mme Julie BAGUET demeurant 3, rue des Marronniers 78810 FEUCHEROLLES en remplacement de Mme Florence PUISEUX. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

202299

**SUNERIS SOLUTION**

SAS au capital de 5 351 000 Euros

Siège social :

78140 VELIZY VILLACOUBLAY  
6, rue Dewoitine  
811 818 848 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 01/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de président de sas M. Cyril AUTANT demeurant 135, boulevard de Sébastopol 75002 PARIS, en remplacement de M. Christophe LABERTY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

202574

**SYNAPSES**

SARL au capital de 10 000 Euros

Siège social :

78290 CROISSY SUR SEINE  
7, hameau Saint Fiacre  
432 164 325 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de la collectivité des associés le 03/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 7 hameau Saint Fiacre - 78290 CROISSY SUR SEINE au 19, avenue Rapp - 33120 ARCACHON. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES et immatriculée au RCS de BORDEAUX.

202638

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
LES MOUSSETS**

SCI au capital de 265 093,60 Euros

Siège social : 78580 MAULE

22, boulevard Paul Barré  
412 786 907 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de la collectivité des associés le 14/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 5, rue d'Orléans - 78580 MAULE à compter du 15/09/2021.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

202702

**DISSOLUTIONS**

Dissolution anticipée

**BRIEFING**SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 78310 MAUREPAS  
4, square du Noyonnais  
831 243 738 R.C.S. VERSAILLES

Le 31/12/2021 à 11h, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Emmanuel FACQUEZ, demeurant 4, square du Noyonnais - 78310 MAUREPAS, est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Modification au RCS de VERSAILLES.

202205

**JNM CONSEILS & Associés**Société à Responsabilité Limitée  
en liquidation au capital de 1 000 Euros  
Siège : 78750 MAREIL MARLY  
2, Sente du Lavoir  
839 289 162 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 30/11/21 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. M. Jean-Noël MONIER, demeurant 2, Sente du Lavoir 78750 MAREIL MARLY a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.

202700

**XTINE SASU**SASU en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège : 78230 LE PECQ  
16b, avenue Charles de Gaulle  
822 687 240 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021 à 9 heures, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021. Mme Christine MEUGIN, actuelle Présidente, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

202491

**CLÔTURES  
DE LIQUIDATION****SCI DEXTER**SCI au capital de 208 000 Euros  
Siège social : 78110 VESINET  
51 ter, avenue du Belloy  
492 958 095 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 31/12/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2018. Radiation sera faite au RCS de VERSAILLES.

202366

**ROLLING BAR**SAS en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 78840 FRENEUSE  
2B, rue Charles de Gaulle  
831 308 093 R.C.S. VERSAILLES

Suivant l'AGE en date du 12 décembre 2021, il a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au co-liquidateurs et l'ont déchargé de leur mandat, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 12 décembre 2021.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de VERSAILLES.

202239

**TABAC DE FRENEUSE**SNC en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 78840 FRENEUSE  
2 bis, rue Charles de Gaulle  
831 354 386 R.C.S. VERSAILLES

Suivant l'AGE en date du 12 décembre 2021, il a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au co-liquidateurs et l'ont déchargé de leur mandat, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 12 décembre 2021.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de VERSAILLES.

202236

**XTINE SASU**SAS en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège : 78230 LE PECQ  
16b, avenue Charles de Gaulle  
Siège de liquidation : 78230 LE PECQ  
16b, avenue Charles de Gaulle  
822 687 240 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021 à 19 heures, l'associée unique a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de VERSAILLES.

202492

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
CHAMPAULT CENTRE**SCI en liquidation  
au capital de 609,80 Euros  
Siège social :  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
23, avenue du centre  
418 601 423 R.C.S. VERSAILLES

Les associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHAMPAULT CENTRE en AG le 31 août 2021 ont approuvé les comptes de liquidation arrêté le 31/08/2021. Ils ont donné quitus au Liquidateur Marc CHAMPAULT qui demeure 238, chemin de la Californie Parc Saint Paul 06220 Vallauris. Ils le déchargent de son mandat et prononce la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des actes sera effectué au RCS de VERSAILLES.

202469

**OPPOSITIONS****VENTES DE FONDS**

Aux termes d'un acte authentique en date du 03/02/2022, reçu par Maître Géraldine MAILLARD HENRY, notaire à AUBERGENVILLE (78410), 15 Grande rue, avec la participation de Maître Aurélien MAINGUENAUD, notaire à LA ROCHE SUR YON (85000), 6, rue Raymond Poincaré,

M. François-Régis Jacques PRIMARD, demeurant à MANTES-LA-JOLIE (78200) 5, avenue Victor Hugo, inscrit au tableau de l'Ordre de la Région de l'Île de France sous le n° 7125

a vendu à : La société dénommée SELARL MONTGARDE, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège social est à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150), 4, rue des 2 Cousins, 909 563 298 RCS VERSAILLES,

Un fonds libéral de clinique vétérinaire sis et exploité à AUBERGENVILLE (78410) 22 bis, rue de Montgardé.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 127 021 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 03/02/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'Etude de Me Géraldine MAILLARD HENRY, Notaire susnommé pour la validité et la correspondance.

202703

**AVIS RELATIFS  
AUX PERSONNES****AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 mai 2015,

Monsieur Jean Claude HOGREL, en son vivant Retraité, demeurant à GUYANCOURT (78280) 11, rue de Toulouse Lautrec Maison de Retraite Les SAULES. Né à SAINT-CYR-L'ECOLE (78210), le 23 avril 1933. Veuf de Madame Raymonde MARNE et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à LE CHESNAY-ROCQUENCOURT (78150) (FRANCE), le 8 janvier 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Frédéric NICOLAS, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Frédéric NICOLAS, Isabelle POUPONNICOLAS, Thibaud NICOLAS, Sarah NICOLAS, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à VERSAILLES, 20, avenue de l'Europe, le 1<sup>er</sup> février 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Frédéric NICOLAS, notaire à VERSAILLES (78000), 20, avenue de l'Europe, référence CRPCEN : 78002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Frédéric NICOLAS.  
202577



Retrouvez dès maintenant  
votre Journal en ligne sur

[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 mars 2021,

Madame Aurélie COROT en son vivant designer, célibataire, ayant conclu avec Monsieur Benjamin Michel Bernard CODRON un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Laurent CATROU, notaire à HOUILLES, le 3 juin 2020, demeurant à HOUILLES (78800) 54, rue de la Mame. Née à BOURGOIN-JALLIEU (38300), le 10 février 1984. Décédée à POISSY (78300) (FRANCE), le 18 novembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Philippe SIMON, notaire de la Société Civile « Philippe SIMON Laurent CATROU et Gülay DEMIRTAS, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à HOUILLES (78800) 13, avenue du Maréchal Foch, le 4 janvier 2022, ainsi qu'un acte de contrôle de la saisine du légataire universel par Maître Philippe SIMON, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Karine THERY, notaire à WATTIGNIES (NORD), référence CRPCEN : 59242, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament ainsi que l'expédition de l'acte de contrôle de la saisine du légataire universel.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202382

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 juillet 2021,

Madame Sandrine Frédérique SEBIRE, en son vivant assistante de direction, demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE (78210) 5, avenue Jean Jaurès. Née à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140), le 7 mars 1973. Décédée à ETRETAT (76790) (FRANCE), le 22 juillet 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sabine ANDRIEUX-KARCHER, Notaire à SAINT-CYR-L'ECOLE, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sabine ANDRIEUX-KARCHER, notaire SAINT-CYR-L'ECOLE (78210) 6 quater rue de Bièvres, référence CRPCEN : 78150, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de VERSAILLES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202210

Commandez vos Kbis...  
par e-mail :  
formalites@jss.fr

## RÉGIME MATRIMONIAL

Société Civile Professionnelle « Jean-Christophe ROMPTEAUX et Cathy HOUCK-HAJJAJI, NOTAIRES ASSOCIÉS » titulaire d'un Office Notarial à Conflans Sainte Honorine (Yvelines), dont le siège est fixé en ladite Ville, Quai de la République, numéro 2 Bis, Suivant acte reçu par Maître Stéphane MAUDUIT, notaire à CONFLANS SAINTE HONORINE, le 4 février 2022.

Monsieur Michel André ERAGNE, retraité, et Madame Michelle Lucienne Berthe BARRE, retraitée, demeurant ensemble à MAISONS LAFFITTE (78600) 3 passage du Château.

Monsieur est né à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 21 décembre 1944, Madame est née à PARIS 14<sup>ème</sup> arrondissement (75014) le 9 septembre 1948.

Mariés à la mairie de CARRIERES-SUR-SEINE (78420) le 12 février 1994 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Yves DOBROWOLSKI, notaire à COLOMBES (92700), le 27 janvier 1994.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Ont procédé à l'aménagement de leur régime matrimonial en ajoutant une société d'acquêts portant sur le logement de la famille et notamment sur l'appartement avec cave et parking situés à MAISONS-LAFFITTE (78600), 3 passage du Château, avec une attribution intégrale de cette société d'acquêts au conjoint survivant en cas de décès de l'un d'eux.

Les oppositions pourront être faites, à l'Etude ci-dessus énoncée, dans un délai de trois mois de la présente publication et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire compétent.

202428

Suivant acte reçu par Maître Patrice SAMBAIN Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Patrice SAMBAIN, Anne-Laure REGARD & Adrien MAIGNAN, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à NEAUPHLE LE CHATEAU (Yvelines), CRPCEN, le 7 février 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur René Edouard Paul MILLART, Retraité, et Madame Michèle Marcelle CHARLIER, Retraîtée, demeurant ensemble à ST CYR L'ECOLE (78210) 2, rue Danièle Casanova.

Monsieur est né à CHAUMONT-PORCIEN (08220) le 27 octobre 1945, Madame est née à RETHEL (08300) le 11 mai 1948.

Mariés à la mairie de DOUMELY-BEGNY (08220) le 30 mars 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Tous deux résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

202579

www.jss.fr

Suivant acte reçu par Maître Catherine GUEGAN, Notaire à MONTESSON (Yvelines), 54, avenue Paul Doumer, CRPCEN 78156, le 27 janvier 2022,

A été conclu un aménagement du régime matrimonial portant sur la clause de contribution aux charges du mariage et adjonction d'une société d'acquêts :

Par : M. Joël REICH, opticien, et Mme Anne-Sophie Judith CREHANGE, consultante en communication digitale, demeurant ensemble à MONTESSON (78360) 18, allée Perette Dufour.

Nés :

M. à METZ (57000) le 18 mai 1973,

Mme à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 3 décembre 1973.

Mariés à la mairie de LE VESINET (78110) le 27 août 2010 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Catherine GUEGAN, notaire à MONTESSON, le 14 juin 2010.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

202482

## ESSONNE

91

## SOCIÉTÉS

## CONSTITUTIONS

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée.

**Dénomination** :

### LE JARDIN D'ETHAN

**Siège social** : 5-7, Rue Marc Sangnier 91330 YERRES.

**Objet** : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Ventes de fruits et légumes en gros, demi-gros et détail.

- Ventes de fruits et légumes en semi gros aux collectivités, restaurants, ...

- Ventes de fruits épluchés, pressés, prédécoupés, ...

- Vente de produits d'épicerie fine.

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**Durée** : 99 années.

**Capital** : 5000 euros.

**Gérance** : Monsieur Nicolas LAULOM demeurant au 14, Rue René Cassin 91230 MONTGERON.

**Immatriculation** : au RCS de EVRY.

Pour avis.

202632

Avis de constitution de la société commerciale (Conformément à l'article 285 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

**Dénomination** : **CREATIF BAIN**

**Forme juridique** : SAS.

**Capital social** : 1 000 Euros.

**Siège social** : 6, rue du colombier, 91320 WISSOUS.

**Objet** : La société a pour objet la revente, les commissions, la distribution, la sous-traitance ; les travaux de rénovation de bâtiment ainsi que toutes activités similaires pouvant s'y rattacher directement ou indirectement ; la participation, directe ou indirecte, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

**Président** : M. SOWA MATHIEU 26, rue madame Curie 92220 BAGNEUX.

**Durée** : 99 ans.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY. Pour Avis,

202407

Avis est donné de la constitution de la société SCI VIDALINA

Aux termes d'un acte sous seing privé à Paris, en date du 03/02/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** :

### SCI VIDALINA

**Forme sociale** : Société civile immobilière,

**Siège social** : 10, chemin de la Guayère, 91310 Longpont sur Orge.

**Objet social** : La société a pour objet dans tous pays :

- l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles et biens et droits immobiliers ou parts de sociétés civiles immobilières, ainsi que tous biens mobiliers tels notamment que parts, actions, obligations, etc.

**Capital** : 1 000 €, divisé en 1 000 parts de 1 € chacune.

**Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

**Gérant – Associé** :

- Monsieur David DI MASCIO, demeurant 10, chemin de la Guayère, 91310 Longpont sur Orge.

**Associé** :

- Madame Juliana ABESSOLE NKOGHE, demeurant 10, chemin de la Guayère, 91310 Longpont sur Orge.

Immatriculation de la Société au RCS D'EVRY.

202588

Par acte S. S. P. en date du 24.01.2022 au 13 Rue Jean Jacques Rousseau Bât. B 91350 Grigny, a été créée la société :

### CMT

EURL au capital de 1.000 Euros.

L'entreprise a pour objet : Maçonnerie, démolition construction, ravalement, carrelage, peinture, électricité, plomberie, tout corps d'état, protection incendie, terrassement et fibre optique, location d'engins de chantier et import-export.

**Durée** de 99 ans à compter de son immatriculation.

**Gérant** : Monsieur YILDIZ Ridvan, demeurant au Chez Mme EZER 26 Place du Marché 77190 Dammarie les Lys.

Immatriculation au RCS d'EVRY.

202434

Acte reçu par Me Pierre-Emmanuel FENICE, notaire à BRETAGNY/ORGE (91220), le 8 février 2022, en cours d'enregistrement.

### Dénomination : SCI LE BREIL

Forme : Société Civile Immobilière.  
Siège social : 272, rue Pierre Brossolette 91210 DRAVEIL.

Objet : La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la mise à disposition des détenteurs de parts sociales en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété, ou de certains d'entre eux, à titre gracieux, de tous biens et droits immobiliers appartenant à la société, à l'usage d'habitation ou autre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital : 1 000,00 Euros, divisé en 100 parts sociales de 10,00 Euros chacune.

Clause d'agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Co-gérants : Monsieur Christophe Jean-Michel Maurice RESSAIRE, époux de Madame Laurence PETITGAS, demeurant à DRAVEIL (91210) 272, rue Pierre Brossolette et Madame Laurence PETITGAS, épouse de Monsieur Christophe Jean-Michel Maurice RESSAIRE, demeurant à DRAVEIL (91210) 272, rue Pierre Brossolette, pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY.

Pour avis.

202678

Suivant acte SSP à EVRY en date du 02/02/2022, il a été institué une société par actions simplifiée unipersonnelle

### dénommée : SNA Consulting

Au capital de 1 000,00 Euros  
Dont le siège social se situe au 132 TER, RUE PIERRE BROSSOLETTE 91210 DRAVEIL,

dont l'objet social est : Etudes, Analyses et Assistances en management de projets informatiques et technologiques, Conseil en Contrôle de gestion.

Durée de la société 99 années.

Agrément : La cession des actions de l'actionnaire unique est libre.

Président : Fayçal YOUSFI, demeurant 132 TER, RUE PIERRE BROSSOLETTE 91210 DRAVEIL.

RCS EVRY.

202330

## MODIFICATIONS

### PRECISIUM GROUPE

SAS au capital de 11 209 350 Euros

Siège social :  
91700 STE GENEVIEVE DES BOIS  
8/10, rue de la Fosse aux Leux  
ZAC de la Croix Blanche  
508 963 816 R.C.S. EVRY

Par décision de l'associé unique le 30/06/2021, il a été pris acte de la fin des mandats de membre du conseil de surveillance des personnes suivantes : M. Vincent FERRON, M. Eric GIROT, Mme Laurie PAILLER et M. Antoine CLECH. Il a également été pris acte de la fin des fonctions de président du conseil de surveillance de M. Vincent FERRON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'EVRY.

202534

### SCI DU HAVRE

Société Civile au capital de 5 000 Euros

Siège social : 91330 YERRES  
22, rue de l'allée verte  
500 714 225 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE en date du 28/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 103, rue du Commandant l'Herminier - ROTHENEUF 35400 ST MALO à compter du 01/02/2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS EVRY et immatriculée au RCS ST MALO.

202444

### FD CONSEIL

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
537 845 455 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour Président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres, 91570, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne-Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202448

### Transfert du siège social

### ETXALDE

SAS au capital de 1 605 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
891 373 391 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour Président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres 91570 a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202432

### SCI PM

Société Civile au capital de 10 000 Euros  
Siège social :  
91270 VIGNEUX SUR SEINE  
3, avenue Paul Vaillant Couturier  
509 414 272 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGE du 22/01/22, il a été décidé de transférer le siège social au 648 route de Lestatgeau 40110 Onesse et Laharie et ce, à compter du 20/03/22. L'article 03 des statuts a été modifié en conséquence. Nouvelle immatriculation au RCS de MONT DE MARSANS.

202408

### AGRI-NEGOCE DU COUDRAY

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 91580 ETRECHY  
Hameau Le Coudray  
788 711 703 R.C.S. EVRY

Le 03/01/2022, la dénomination sociale a été modifiée et est devenue SARL DU COUDRAY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis le gérant.

202359

### Annonces et Formalités

### Dématérialisées

www.jss.fr

### Les GABRIELS

SARL à capital variable  
au capital minimum de 10 000 Euros  
Siège social :  
91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS  
12 bis, rue du Vieux Perray  
538 580 168 R.C.S. EVRY

Au terme de l'AGE du 6 décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 5 Impasse des Brardes, 17670 La Couarde-sur-Mer à compter du 6 Décembre 2021. En conséquence, l'article du siège social des Statuts est modifié.

Radiation au RCS d'EVRY et nouvelle immatriculation au RCS de LA ROCHELLE.

202317

### Transfert du siège social

### ISPEGUI

SAS au capital social de 5 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
879 162 246 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour Président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres, 91570, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202476

### TIBI IMMO

SCI au capital social de 1 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
824 343 404 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour gérante Madame Vanessa TIBI-DAVY demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres 91570, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202480

### VDF INVESTISSEMENTS

SAS au capital social de 1 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
830 191 144 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres 91570, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202483

### MAGNA INTERNATIONAL FRANCE

SARL au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
Route de Gisy Burospace - Bâtiment 26  
421 676 958 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 24/01/2022, il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérant de Mr Jean-Gilles CHOMET, et ce, à compter du 28/12/2021.

Dépôt légal au RCS d'EVRY.

202379

### GROUPEMENT FORESTIER

### BOIS ET FORETS

Groupeement Forestier  
au capital de 58 692,87 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
2, boulevard des Sablons  
390 441 905 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 14/01/2022, il a été décidé de :

- Nommer en qualité de nouveaux gérants LAUBARD Bruno, 2, boulevard des Sablons - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE et LAUBARD Francis, 13, rue des Sablons - 91810 VERT-LE-GRAND en remplacement de Liliane JUNOD, décédée. En conséquence, l'article 13 des statuts a été modifié.

- Transférer le siège social à l'adresse suivante : 13, rue des Sablons 91810 VERT-LE-GRAND.

Pour information :  
Objet social : L'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion des immeubles qui seront apportés ou acquis.

Durée : 99 années, jusqu'au : 12 mars 2092.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au greffe de EVRY.

202687

### Transfert du siège social

### DAVY LMP

SARL au capital de 690 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
478 322 423 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202426

### MEGA BIO PHARMA

SAS au capital de 639 700 Euros  
Siège : 91560 CROSNE  
16-18, rue des Investisseurs  
511 466 658 R.C.S. EVRY

Le 10/11/2021, le Président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital par apport en numéraire, décidée par l'Assemblée du 02/06/2021, d'un montant de 51 000 Euros par émission de 510 actions ordinaires de 100 Euros chacune, pour le porter à 690 700 Euros. L'article 7 des statuts a été modifié. Pour avis.

202521

### MILEXIA DEVELOPPEMENT 2

SAS au capital de 28 605 439 Euros  
Siège social :  
91370 VERRIERES LE BUISSON  
9, rue des Petits Ruisseaux  
840 990 899 R.C.S. EVRY

Aux termes des décisions du Président en date du 31/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au : Immeuble Le Mercury, Espace Technologique de Saint-Aubin, route de l'Orme des Merisiers - 91190 ST AUBIN. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.

202699

ABONNEZ-VOUS  
A NOTRE JOURNAL

## DISSOLUTIONS

**CABINET LONJON & ASSOCIÉS**  
Société d'Avocats  
2, rue Lavoisier  
38330 Monbonnot-Saint-Martin

### E.F.D. Induction Marcoussis

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 168 000 Euros  
Siège : 91460 MARCOUSSIS  
ZI du Fond des Prés  
322 648 270 R.C.S. EVRY

La société a établi par acte sous signature privée en date du 19 novembre 2021 un projet de fusion avec la société EFD INDUCTION, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 1 222 822,14 Euros, dont le siège social est 20, avenue de GRENOBLE 38170 SEYSSINET PARISSET, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 329 790 018 RCS GRENOBLE.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 23 novembre 2021 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er janvier 2022 à 0 heure.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société EFD INDUCTION étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société E.F.D. Induction Marcoussis depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du

Tribunal de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société EFD INDUCTION, société absorbante, a approuvé en date du 31 décembre 2021, le projet de fusion avec la société E.F.D. Induction Marcoussis, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.

La société E.F.D. Induction Marcoussis s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis. Le Président.

202237

## CLÔTURES DE LIQUIDATION

### EMILAU

Société à Responsabilité Limitée (Société à Associé Unique) en liquidation au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 91650 BREUILLET  
13, rue Courte Pluche  
493 929 913 R.C.S. EVRY

L'associé unique, par une décision en date du 31/12/2021, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, M. Paul POBELLE, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'EVRY auprès duquel la société sera radiée. Pour avis, le liquidateur.

202257

## Découvrez notre nouveau service DOMICILIATION



www.jss.fr

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Suivant acte reçu par Maître Fabian MERUCCI, Notaire à PARIS (75004), 3, boulevard Henri IV, le 31 janvier 2022 - N° CRPCEN 75339

A été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée L'AME DU RASOIR, Société par actions simplifiée au capital de 2 000,00 euros, dont le siège est à VERRIERES-LE-BUISSON (91370), 8, rue de Paron Passage du Village, identifiée au SIREN sous le numéro 802 937 731 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY.

A : La Société dénommée TANTÔ VIBES, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros, dont le siège est à VERRIERES-LE-BUISSON (91370), 8, rue du Paron Passage du Village, en cours d'identification au SIREN.

Désignation du fonds : fonds de commerce de « coiffure mixte à domicile, en salon et tous espaces d'exposition ou d'animation, la vente de prestations de conseils et l'animation commerciale en bien-être, la formation dans le cadre de la coiffure, du bien-être et de l'art » sis à VERRIERES-LE-BUISSON (91370), Passage du Village, 8, rue de Paron,, lui appartenant, connu sous le nom commercial « L'AME DU RASOIR », et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de EVRY, sous le numéro 802 927 731.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-SIX MILLE CENT EUROS (26 100,00 EUR),

- au matériel pour HUIT MILLE NEUF CENTS EUROS (8 900,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Frédérique MALTERRE-AURIACOMBE, notaire à LONGJUMEAU (91160), 15, place Charles Steber où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

202586

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 31/01/2022, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement d'ETAMPES le 01/02/2022, Dossier 2022 00002516, référence 9104P61 2022 A 00369, Monsieur WANG David, demeurant à VILLEJUIF (94800), 10, allée Hélène Boucher, marié sous le régime de la communauté avec Madame Evelynne YEH, a cédé à Madame Caroline XU, demeurant à AUBERVILLIERS (93300), 147, avenue Victor Hugo, le fonds de commerce de « Café, brasserie, presse, tabac, loto, française des jeux » sis et exploité à ATHIS MONS (91200), 1, 3, place de Rothenburg, connu sous l'enseigne « LE ROTHENBURG » RCS d'EVRY 801 871 773 moyennant le prix de 450 000 €. Entrée en jouissance : 31/01/2022.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité au fonds de commerce cédé sis à ATHIS MONS (91200), 1, 3, place de Rothenburg et pour la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz - 75008 PARIS.

202394

annonces@jss.fr

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 septembre 2015,

Madame Astrée Micheline BON, en son vivant retraitée, demeurant à VILLEBONSUR-YVETTE (91140) 8 résidence de la Haie du Pont. Née à MAROANTSETRA (MADAGASCAR), le 11 octobre 1926. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à LONGJUMEAU (91160) (France), le 25 janvier 2019.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Ambre PINEAU, notaire au sein de la société par actions simplifiée « 1317 NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de PALAISEAU (Essonne), 13, rue Edouard Branly, le 16 décembre 2019.

Aux termes d'un acte reçu par Maître GODARD, notaire au sein de ladite société, le 3 février 2022, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître GOPARD, notaire à PALAISEAU, (Essonne), 13, rue Edouard Branly, référence CRPCEN : 91001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal Judiciaire d'EVRY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, de l'expédition de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel et de la copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202512

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 avril 2019,

Monsieur Robert Albert POTIER, en son vivant retraité, veuf de Madame Gladie Rolande GENEVOIS, demeurant à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600) 47, avenue Jean Chevreuil. Né à JUVISY-SUR-ORGE (91260), le 18 février 1926. Décédé à VIRY-CHATILLON (91170), le 2 novembre 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique PEYRAT, Notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (Essonne), 78, avenue Jean Jaurès, le 23 décembre 2021.

Maître Véronique PEYRAT, notaire à SAVIGNY-SUR-ORGE (Essonne), 78, avenue Jean Jaurès, a reçu le 8 février 2022, un acte contenant reconnaissance de la saisine du légataire universel, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Véronique PEYRAT, notaire à SAVIGNY SUR ORGE, dans le mois suivant la réception par le greffe des expéditions du procès-verbal d'ouverture du testament et de l'acte de reconnaissance de la saisine du légataire universel.

202681



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 janvier 2018,

Monsieur Jacques Auguste FOURNILLON, en son vivant Retraité, veuf de Madame Geneviève Paulette Gisèle PARATTE, demeurant à MILLY-LA-FORET (91490) 1, boulevard Maréchal Joffre. Né à MILLY-LA-FORET (91490), le 25 octobre 1934. Décédé à CORBEIL-ESSONNES (91100) (FRANCE), le 20 septembre 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, notaire à MILLY-LA FORET le 4 février 2022 et un acte de contrôle de saisine de légataire universel reçu par Me Maritchu JAUREGUI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre SARRAILH, Maritchu JAUREGUI, Katia SARRAILH-SAINT MARTIN, Jean-François LARCHER et Claire POPINEAU-LARCHER », titulaire d'un Office Notarial à BAYONNE, 1, rue Pierre RECTORAN, le 9 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maritchu JAUREGUI, notaire à BAYONNE 1, rue Pierre Rectoran, référence CRPCEN : 64024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de EVRY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202705

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

DES EXPERTS À VOTRE SERVICE



annonces@jss.fr



formalites@jss.fr



formations@jss.fr



## HAUTS-DE-SEINE

92

## SOCIÉTÉS

## CONSTITUTIONS

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> février 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS.

Dénomination : **ASO DENTAL**

Capital : 9 000 euros.

Siège social : 36, Rue de Vanves – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT.

Objet : La société a pour objet en France et dans tout pays :

- L'accompagnement à la création et à l'exploitation de structures de santé dentaire et médical, la mise à disposition de moyens matériels et logiciels de ressources humaines. La prise à bail et mise en location de locaux,

- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou d'établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- Ainsi que toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Le président Monsieur Ouriel ASSARAF, demeurant au 36, Rue de Vanves – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT.

Immatriculation : au R.C.S. de Nanterre. 202273

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 2 février 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : **SP CONSEIL**

Siège social : 59, rue de la République 92800 PUTEAUX.

Objet social :

- La prise de participation et la détention de titres de toute société qui, directement ou indirectement, sera contrôlée par la Société ou de l'une d'entre elles ou qui contrôlera l'une d'entre elles, tel que le contrôle est défini par l'Article L.233-3 du Code de commerce.

- L'acquisition, la souscription, la détention, la prise de participation ou d'intérêts, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales et/ou de services, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 100 euros.

Gérance : Sarah PREVOT demeurant : 59, rue de la République 92800 Puteaux.

Immatriculation de la Société au RCS de NANTERRE.

Pour avis, La Gérance.

202340

Acte constitutif : acte sous seing privé, à PARIS le 2 novembre 2021 :

Dénomination sociale : **VIRIYA**

Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 209, boulevard des Provinces Françaises – 92000 Nanterre.

Objet social : La société a pour objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 500 Euros.

Présidence : Monsieur ROS Vicheaka Laurent, demeurant 209, boulevard des Provinces Françaises – 92000 Nanterre.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

La Présidence.

202551

Par acte sous seing privé en date du 27 janvier 2022, il a été constituée une société dont les caractéristiques suivent :

## DÉNOMINATION :

**DRAENEG**

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

CAPITAL SOCIAL : 2 000 €.

SIÈGE SOCIAL : 54 rue Eugène Labiche, 92500 – REUIL-MALMAISON.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

OBJET : La société a pour objet en France et dans tous pays la prise de participation, le contrôle par voie d'achat, échange, création ou vente de toutes entreprises, l'animation d'un groupe de société, savoir le conseil et l'assistance à toutes entreprises, groupements, organismes publics et privés, associations et organisations en matière de gestion, management, commercialisation, publicité, marketing de gestion, stratégie économique, stratégie sociale et développement dans les domaines les plus étendus du commerce, de l'industrie, de la prestation de services ou de l'immobilier. Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

GERANCE : Alexandre HERISSON JAN, 54 rue Eugène Labiche 92500 REUIL-MALMAISON, nommé gérant par AGO du 27 janvier 2022 pour une durée indéterminée.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales réalisées par l'associé unique sont libres. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions consenties à des tiers étrangers à la société sont soumises l'agrément des associés.

202553

Aux termes d'un authentique, reçu par Maître Alexandra SIMON-ESTIVAL, Notaire à RUEIL-MALMAISON (92), 123, avenue Paul Doumer, en date du 03/02/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **OCEANIE**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente – exceptionnelle - de tous biens et droits immobiliers ainsi que leurs accessoires et annexes, et en particulier l'acquisition d'un bien immobilier.

Siège social : 3, avenue de Versailles, 92500 RUEIL-MALMAISON.

Capital : 1 200 000 €.

Gérance : BRIER Pascal et RANSON épouse BRIER Sylvie demeurant ensemble 3, avenue de Versailles 92500 RUEIL-MALMAISON.

Cession de parts : Libre entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, autres cas, agrément préalable.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

202644

Aux termes d'un ASSP en date du 01/02/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination :

**SPV REAUMUR SAS**

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet social : Acquisition de tous biens et droits immobiliers et notamment de terrains nus et/ou de bâtiments, directement ou à travers de titres de sociétés propriétaires (directement ou indirectement notamment au travers de crédits-locaux) de biens de cette nature.

Siège social : 2, rue Troyon, 92310 SEVRES.

Capital : 1 000 €.

Présidence : ZOUARI Moez demeurant 2, rue Troyon 92310 SEVRES.

Cession d'actions : Libre.

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les décisions collectives des associés dans les conditions légales et statutaires.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

202326

Aux termes d'un ASSP en date du 27/01/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

## Dénomination :

**GATEWAY AUTOMOTIVE FRANCE**

Forme : Société par actions simplifiée associée unique ou société par actions simplifiées unipersonnelle.

Objet social : Le négoce, l'import-export, la vente en gros et/ou au détail de pièces détachées, de pièces de rechanges, de fournitures, de produits et accessoires automobiles neufs et d'occasions, ainsi que de matériels et équipement destinés à tous véhicules, l'import et l'export, la vente en gros et/ou semi gros de tous produits automobiles non réglementés.

Siège social : 82, rue de Suresnes, 92380 GARCHES.

Capital : 100 000 €.

Présidence : DOUADI Fayçal demeurant 82, rue de Suresnes 92380 GARCHES.

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

202449

Aux termes d'un ASSP en date du 18/01/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **GALIVER**

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet social : Activité de loueur en meublé, avec le cas échéant, la délivrance de prestations hôtelières ou para-hôtelières et notamment dans le cadre de cette activité, acquisition, construction, détention, propriété, administration, gestion, location et vente par tous moyens directs ou indirects, de la pleine propriété, nue-propriété ou de l'usufruit de tous droits et biens immobiliers.

Siège social : 12 rue de la Belle Feuille, 92100 BOULOGNE BILLAN COURT.

Capital : 1 000 €.

Gérance : ROY Amandine demeurant 12 rue de la Belle Feuille 92100 BOULOGNE BILLAN COURT.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

202242

Aux termes d'un acte SSP du 25 janvier 2022, Il a été constituée une Société en Nom Collectif présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **MARASPAR3**

Objet : Directement ou indirectement, en France ou à l'étranger : l'achat-vente, location (de quelque nature que ce soit), négociation, gestion, construction, promotion, opérations de marchand de biens et toutes transactions immobilières et commerciales, la souscription de tous emprunts l'acquisition des immeubles relevant de l'objet social, et toute constitution de garanties hypothécaires sur les biens appartenant à la société, la promotion, la réhabilitation, les transactions immobilières et commerciales, la prise de participation dans toutes sociétés, l'assistance et la prestation de services à ses filiales et participations en tous domaines, notamment en matière administratives ou financières, l'exploitation d'activités d'hôtellerie, de cohabitat ou co-living, chambre d'hôtes et gîtes, la domiciliation d'entreprise, location de bureaux équipés ou non équipés, la gestion immobilière, la gérance et les locations saisonnières, la transaction sur immeubles et sur fonds de commerce, et généralement, toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; et la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités.

Siège social : 38, rue Pauline Borghèse à (92200) NEUILLY SUR SEINE.

Capital : 1 000 Euros.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Nanterre.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à des personnes étrangères à la Société qu'avec le consentement de tous les associés.

Gérance : Madame Marine de SPARRE, demeurant 38, rue Pauline Borghèse à (92200) NEUILLY SUR SEINE.

Associés en Nom : la Société EMSTONE, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 153, boulevard Haussmann à (75008) PARIS immatriculée sous le n°797 496 924 RCS PARIS.

Madame Marine de SPARRE, demeurant 38, rue Pauline Borghèse à (92200) NEUILLY SUR SEINE.

202691

Par acte SSP du 07/02/2022, il a été constituée la société suivante :

## Dénomination :

**FINANCIERE DES 2E**

Forme : SAS.

Capital : 100 €.

Objet : L'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques, et notamment de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés ainsi que de tous titres de placement.

Siège social : 5, rue Fessart – 92100 Boulogne-Billancourt.

Président : Monsieur Christophe Hatchinguan, 5, rue Fessart – 92100 Boulogne-Billancourt.

Durée : 99 ans.

Immatriculation au RCS de Nanterre.

202617

formalites@jss.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** **AAP**  
**Nom commercial :** A A P  
**Forme :** S.A.S.U.  
**Capital social :** 1 000,00 € divisé en 100 actions de 10 euros chacune.  
**Siège social :** Immeuble LE BELLEVEDERE - 1-7 Cours de Valmy - 92800 PUTEAUX.  
**Objet :** Création de site internet, publicité sur site internet, référencement support publicitaire, évènements.  
**Durée :** 99 ans.  
**Présidence :** Monsieur Aboubacar ABDALLAH AHMED demeurant à 154, boulevard du Maréchal Juin - 78200 MANTES-LA-JOLIE.  
 Immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre. 202441

Rectificatif à l'annonce n° 201486 parue le 26/01/2022 dans le présent journal, il fallait lire : le capital social est de 493 110 euros et non 352 014 euros suite à une erreur matériel constatée par décisions de l'Associé unique en date du 08/02/2022 et que la date de l'Assp est le 26/01/2022 et non le 20/01/2022. 202697

## MODIFICATIONS

### INDIGO SPACES

SCI au capital de 22 902 000 Euros  
**Siège social :** 92800 PUTEAUX  
 1, place des Degrés Tour Voltaire  
 879 574 283 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/12/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 23 011 100 Euros.  
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202527

### EURELIS

SAS au capital de 100 000 Euros  
**Siège social :** 92400 COURBEVOIE  
 14, rue Sergent Bobillot  
 437 977 309 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 18/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 11, place des Vosges- Immeuble Jean Monnet - 92400 COURBEVOIE.  
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202528

### UGOLF

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 100 000 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 123, rue du Château  
 399 835 859 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision du Président du 31/01/2022, sur délégation de compétence des associés du 28/01/2021, il a été constaté la réalisation d'une augmentation du capital social de 4 800 €, pour le porter de 2 100 000 € à 2 104 800 € par incorporation de pareille somme prélevée sur le poste « Report à nouveau » et par création de 6 actions nouvelles de 800 €.  
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202561

## GROUPE HENNER HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 807 580 Euros  
**Siège social :**  
 92200 NEUILLY-SUR-SEINE  
 14, boulevard du Général Leclerc  
 332 376 292 R.C.S. NANTERRE

Par décision en date du 20 Janvier 2022 la collectivité des associés a constaté que :  
 - le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Cyril BROGNIART s'est achevé lors de l'Assemblée Générale en date du 28 Juin 2021, et qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, il n'y a pas lieu de procéder à la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant ;  
 - le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Pierre MAYNIE a pris fin à la date de son décès, le 12 Octobre 2021.  
 Mention en sera faite au RCS de NANTERRE. 202355

### Yann Zenou Entertainment (YZE)

Société par Actions Simplifiée au capital de 45 000 Euros  
**Siège social :** 75001 PARIS  
 23, rue du Roule  
 845 349 778 R.C.S. PARIS

Le Président en date du 17/01/2022 a décidé de transférer le siège social au 31/33, rue Madame de Sanzillon-92110 Clichy.  
**Président :** Monsieur Yann ZENOU demeurant : 4553, chemin Circle H3W1YP Montréal (Canada).  
 L'article 4 des statuts a été modifié.  
 La Société sera immatriculée au RCS de NANTERRE. 202369

### ACOLAD FRANCE

SAS au capital de 44.600 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 11, rue Lazare Hoche  
 532 409 661 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Présidente la société ACOGROU, SAS au capital de 127 093 275,50 euros, dont le siège social est sis 11 rue Lazare Hoche - 92100 Boulogne-Billancourt, 853 651 289 R.C.S. NANTERRE, en remplacement de M. Benjamin Constant du Fraysseix.  
 Il a également été décidé de ne pas remplacer M. Olivier Marcheteau, démissionnaire de son mandat de Directeur Général de la Société. Les statuts demeurent inchangés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202419

### V.O. PARIS

SARL au capital de 60 000 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 11, rue Lazare Hoche  
 338 462 963 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Monsieur Olivier Marcheteau, demeurant 134 Avenue de Wagram - 75017 Paris, en remplacement de M. Benjamin Constant du Fraysseix. Les statuts demeurent inchangés.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202425

## Transfert du siège social

### BOULOGNE IMMO

SCI au capital social de 1 000 Euros  
**Siège social :** 91570 BIEVRES  
 20 bis, rue du Loup Pendu  
 899 131 593 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.  
**Objet :** L'acquisition, y compris en usufruit ou en nue-propriété ou en jouissance, en direct ou par crédit-bail, la restauration, l'administration, la construction, l'affectation en copropriété s'il y a lieu, la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles, la détention, la gestion, la prise à bail, la conservation et l'exploitation par bail ou autrement, de tous immeubles, parties d'immeubles ou leurs accessoires, bâtis ou non bâtis, de tous biens et droits représentatifs de tels immeubles ; les actes de disposition ayant le caractère civil, tels que l'apport en société, l'emprunt, la mise en garantie de tout ou partie des immeubles et droits immobiliers en pleine propriété, en usufruit ou nue-propriété dont la société est propriétaire. L'acquisition, la détention, la gestion, la cession, l'apport, pour son propre compte, de tous instruments financiers, droits sociaux et valeurs mobilières, en usufruit ou en nue-propriété ou en jouissance; Et plus généralement, toutes opérations connexes.  
**Durée :** 99 ans.  
 En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE. 202399

### SCI BESINVEST

Société Civile Immobilière au capital de 152,45 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 123, rue du Château  
 402 049 811 R.C.S. NANTERRE

Suivant décisions unanimes des associés du 7/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, la société SPIM - SOCIETE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros ayant son siège social 123, rue du Château - 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro unique 411 571 342 représentée par Monsieur Eric DUVAL domicilié 35, rue de Varenne 75007 Paris, en remplacement de la société 21, démissionnaire.  
 Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202338

### TECHNICIS FINANCE

SAS au capital de 6 000 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 11, rue Lazare Hoche  
 492 732 045 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Présidente la société ACOGROU, SAS au capital de 127 093 275,50 euros, dont le siège social est sis 11 rue Lazare Hoche - 92100 Boulogne-Billancourt 853 651 289 RCS NANTERRE, en remplacement de M. Benjamin Constant du Fraysseix. Les statuts demeurent inchangés.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202423

## TECHNICIS TECHNOLOGY

SARL au capital de 6 000 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 11, rue Lazare Hoche  
 503 566 416 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Monsieur Olivier Marcheteau, demeurant 134 Avenue de Wagram - 75017 Paris, en remplacement de M. Benjamin Constant du Fraysseix. Les statuts demeurent inchangés.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202424

### TECHNICIS

SAS au capital de 49 800 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 11, rue Lazare Hoche  
 434 975 322 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de ne pas remplacer M. Benjamin Constant du Fraysseix, démissionnaire de son mandat de Directeur Général de la Société. Les statuts demeurent inchangés.  
 Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202422

### SEMANTIS

SASU au capital de 40 000 Euros  
**Siège social :**  
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
 11, rue Lazare Hoche  
 380 134 981 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 25 janvier 2022, il a été décidé de ne pas remplacer M. Guillaume Patry, démissionnaire de son mandat de Directeur Général de la Société. Les statuts demeurent inchangés. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE. 202421

## Transfert du siège social

### DAVY LMP

SARL au capital social de 690 000 Euros  
**Siège social :** 91570 Bièvres  
 20 bis, rue du Loup Pendu  
 478 322 423 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour gérant Monsieur Georges TIBI demeurant 32, rue des Mathurins, 91570 Bièvres a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.  
 En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE. Pour avis. 202459

### UN AUTRE JEU

SARL à Associé Unique au capital de 3 000 Euros  
**Siège social :** 92150 SURESNES  
 13, rue Gardemat Lapostol  
 904 579 307 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du PV des décisions de l'Associé unique du 17/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social de SURESNES (92150), 13, rue Gardemat Lapostol à Suresnes (92150) 37, avenue Jean Jaurès à compter du 16 Janvier 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
 La société fera l'objet d'une modification au Tribunal de Commerce de NANTERRE. 202281

**SCI BUCHINVEST**

Société Civile Immobilière  
au capital de 152,45 Euros

**Siège social :**  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
123, rue du Château  
402 233 852 R.C.S. NANTERRE

Suivant décisions unanimes des associés du 7/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, la société SPIM - SOCIETE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros ayant son siège social 123, rue du Château – 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro unique 411 571 342 représentée par Monsieur Eric DUVAL domicilié 35, rue de Varenne 75007 Paris, en remplacement de la société 2l, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202344

## Société TECHNIQUES ET METHODES DU BATIMENT (TMB)

Société Civile  
au capital de 3 900 000 Euros  
**Siège social :** 92500 RUEIL MALMAISON  
7/9, rue de la Bénarde  
480 990 712 R.C.S. NANTERRE

L'AGE des associés du 25 janvier 2022 a décidé à l'unanimité de modifier l'objet social, afin d'y adjoindre l'exercice d'activités de placements et d'investissements financiers, et de modifier en conséquence l'article n° 2 des statuts.

202284

**SSAB SWEDISH STEEL**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 248 000 Euros

**Siège social :** 92200 NEUILLY/SEINE  
13, rue Madeleine Michéris  
301 123 691 R.C.S NANTERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 17/12/2021, il a été décidé :  
- de prendre acte de la démission de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant de M. Daniel BUTELOT, avec effet au 31 octobre 2021 et de le remplacer par M. Fabrice VIDAL – 43, rue de Liège – 75008 Paris à compter du 17 décembre 2021 pour la durée de son mandat restant à courir et arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle chargée de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

202455

**HP France SAS**

SAS au capital de 72 010 928,00 Euros

**Siège social :** 92190 MEUDON  
14, rue de la Verrerie  
Meudon Campus Bâtiment 1  
448 694 133 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des Décisions de l'Associé Unique du 31/01/22, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité de distribution et de vente d'objets, de matériaux ou de composants imprimés en 2D ou en 3D et de produits finis utilisant des composants imprimés en 3D, destinés aux particuliers et/ou aux professionnels.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

202328

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE****KER OPHELIA**

SCI au capital de 38 569,60 Euros  
**Siège social :** 44770 PREFAILLES  
192, rue du Haut Préfaillies  
320 317 092 R.C.S. SAINT-NAZAIRE

Aux termes de l'AGE en date du 31/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 102, rue du Point du Jour - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

**Objet social :** L'administration et la gestion d'une propriété située à PREFAILLES (Loire Atlantique), 19, rue du Haut Préfaillies.

**Durée :** 70 ans.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera Radiée du RCS de SAINT-NAZAIRE et immatriculée au RCS de NANTERRE.

202391

**EXAGON**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 156 662 000,00 Euros  
**siège social :** 75002 PARIS  
9, rue du Quatre Septembre  
792 770 810 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 3 février 2022, il a été décidé de transférer le siège social du 9, rue du Quatre Septembre 75002 Paris au 89-91, boulevard Franklin Roosevelt 92500 Rueil-Malmaison, à compter du 15 février 2022 et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.

Le **Président** est M. BALLARD Thierry demeurant 20, chemin de Hauts de Gris 78860 Saint-Nom La Breteche.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NANTERRE.

202495

**TIBI IMMO**

SCI au capital social de 1 000 Euros  
**Siège social :** 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
824 343 404 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour activité : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et plus généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, et pour une durée de 99 ans jusqu'au 14/12/2115, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202481

**Transfert du siège social****VDF INVESTISSEMENTS**

SAS au capital social de 1 000 Euros  
**Siège social :** 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
830 191 144 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres 91570, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202496

**MPRS Conseils**

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 500 Euros

**Siège social :**  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
47, rue Marcel Dassault  
833 312 382 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une délibération du 11 octobre 2021, la collectivité des associés a décidé de nommer Madame Rym YOUSFI épouse PLANCOQ, demeurant 8, rue Foury à SEVRES (92310), en qualité de gérante, en remplacement de Monsieur Mickaël PLANCOQ, démissionnaire, à compter du même jour pour une durée indéterminée.

LA GERANCE.

202356

**LES POSETTES**

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 92210 SAINT-CLOUD  
13, rue Alphonse Moguez  
877 917 732 R.C.S. NANTERRE

Suivant procès-verbal de décision de la gérance en date du 31 juillet 2020, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société du 6, avenue de la Pommeraie 92210 SAINT-CLOUD au 13, rue Alphonse Moguez 92210 SAINT-CLOUD. En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.

202372

**ETXALDE**

SAS au capital social de 1 605 000 Euros  
**Siège social :** 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
891 373 391 R.C.S. EVR

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour Président M. François Davy demeurant 20 Bis Rue du Loup Pendu, Bièvres, 91570, a décidé de transférer le siège social au 45 Rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202433

**Transfert du siège social****FD CONSEIL**

SAS au capital social de 1 000 Euros  
**Siège social :** 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
537 845 455 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour Président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres, 91570, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne-Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202451

**HOLDING SM**

SC au capital de 928 377 Euros  
**Siège social :** 92190 MEUDON  
36, avenue du 11 Novembre 1918  
511 324 543 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 23/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérante Mme Alix MEUNIER née DE LA PORTE DES VAUX, demeurant 36, avenue du 11 Novembre 1918, 92190 MEUDON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202274

**PARKING DE LA GARE****CHARLES DE GAULLE**

SNC au capital de 152 449 Euros  
**Siège social :** 57000 METZ  
18, avenue François Mitterrand  
399 892 579 R.C.S. METZ

Aux termes de l'AGE du 25/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 18, avenue François Mitterrand - 57000 METZ au Tour Voltaire 1, place des Degrés - 92800 PUTEAUX.

Le gérant demeure la société REPUBLIQUE, SA, Tour Voltaire 1, place des Degrés 92800 PUTEAUX, immatriculée 440 218 154 au RCS de NANTERRE.

Les associés demeurent la société REPUBLIQUE et la société BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, société coopérative à forme anonyme à capital variable, 3, rue François de Curel 57000 METZ, immatriculée 356 801 571 au RCS de METZ.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de METZ et immatriculée au RCS de NANTERRE.

202525

**PARKING DE LA COMEDIE**

SNC au capital de 152 449 Euros  
**Siège social :** 57000 METZ  
18, avenue François Mitterrand  
382 512 911 R.C.S. METZ

Par décision de l'associé unique le 25/01/2022, il a été autorisé la cession d'une part sociale au profit de la société INDIGO INFRA, SAS, Tour Voltaire 1, place des Degrés 92800 PUTEAUX immatriculée sous le n° 642 020 887 RCS Nanterre, et décidé d'agréer la société en qualité de nouvel associé.

Il a été décidé de transférer le siège social du 18, avenue François Mitterrand - 57000 METZ au Tour Voltaire 1, place des Degrés - 92800 PUTEAUX.

L'objet et la durée restent inchangés et le gérant demeure la société REPUBLIQUE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de METZ et immatriculée au RCS de NANTERRE.

202514

**ISPEGUI**

SAS au capital social de 5 000 Euros  
**Siège social :** 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
879 162 246 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour Président M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu, Bièvres, 91570, a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202477

**FLY RÉNOV**

SAS au capital de 105 580 Euros  
**Siège social :**  
92300 LEVALLOIS PERRET  
44, avenue Georges Pompidou  
Immeuble le Wilson  
900 085 275 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 17/12/2021 et des décisions du Président en date du 02/02/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 119 080 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202513

## Ernest BidCo

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 86 716 432,30 Euros  
Siège social :  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
4/10, avenue André Malraux  
898 199 559 R.C.S. NANTERRE  
« la Société »

Par décision collective unanime en date du 12 janvier 2022, les associés ont :

Pris acte de la démission à effet immédiat de Mme Céline Billant de ses fonctions de membres du conseil de surveillance de la Société,

Décidé la nomination à effet du 12 janvier 2022 de M. Olivier FORTIN, né le 20 mars 1974 à Deauville, de nationalité française, et demeurant 10 Allcroft Road, Londres, NW5 4NE, Royaume-Uni, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société.

Décidé la nomination à effet du 12 janvier 2022 de M. Philippe MELLIER, né le 2 septembre 1955 à Nancy, de nationalité française, et demeurant 16 Villa Dupont, 75116 Paris, France, en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société.

Décidé la nomination pour une durée de 6 exercices, en qualité de deuxième commissaire aux comptes titulaire de la Société, de la société IMPLID AUDIT, dont le siège social est situé 79, cours Vitton, 69006 Lyon, immatriculée sous le numéro 429 084 502 RCS Lyon.

Le Conseil de Surveillance de la Société en date du 13 janvier 2022 a :

Pris acte de la démission à effet du 12 janvier 2022 de Mme Céline Billant de ses fonctions de président du conseil de surveillance de la Société, concomitamment à la démission de ses fonctions de membre du conseil de surveillance,

Décidé la nomination à effet du 13 janvier 2022 de M. Philippe MELLIER, en qualité de nouveau président du conseil de surveillance.

Pour avis.

202665

## QIVY

SAS au capital de 1 400 000 Euros  
Siège social :  
92600 ASNIERES SUR SEINE  
2-8, rue Sarah Bernhardt  
793 675 075 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 01/02/2022, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : QIVY HABITAT.

Il a été décidé de nommer en qualité de président M. Frédéric VAN BUNDEREN demeurant 117 Belle Rue 60700 PONTPOINT, en remplacement de M. Pierre GALES.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202555

## SNC PRS 1

SNC au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
3, boulevard Gallieni  
807 500 970 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 20/01/2022, il a été décidé d'agréer en qualité de nouvel associé indéfiniment et solidairement responsable, la société DOM'HESTIA (ex- JA SENIORS), SAS au capital de 12 505 600 €, sise 39, rue de Washington 75008 PARIS, immatriculée sous le n° 321 139 305 RCS PARIS, en remplacement de la société DOM'HESTIA, suite à la fusion absorption de cette dernière.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202558

## FONTENELLES 2018

SCI au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 75018 PARIS  
59, rue du Mont Cenis  
841 893 639 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 20/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 126 boulevard Saint Denis 92400 COURBEVOIE.

Objet social : Location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété ou usufruit.

Durée : Jusqu'au 23/08/2117.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS PARIS et immatriculée au RCS NANTERRE.

202332

## SEQUANS COMMUNICATIONS

Société anonyme  
au capital de 2 989 506,68 euros  
Siège social : 92700 COLOMBES  
Les Portes de la Défense  
15-55, boulevard Charles de Gaulle  
450 249 677 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de la réunion du conseil d'administration des 13 et 14 /12/2021 et des décisions du Président Directeur Général du 14/12/2021, le capital a été augmenté de 682 euros et de 38 197,76 euros pour être porté à 3.028.386,44 euros. Aux termes des décisions du Président Directeur Général du 11/01/2022, il a été constaté la réalisation de l'augmentation du capital de 157 980,40 euros pour le porter à 3 186 366,84 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

202680

## SCI DE LA PHARMACIE DU PARC

SCI au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 94230 CACHAN  
6, avenue Carnot  
443 974 431 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/12/2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de co-gérant Mme Marie-Christine CHUZEL demeurant 24, rue René Roedel 92160 ANTONY ;

- de transférer le siège social du 6, avenue Carnot - 94230 CACHAN au 24, rue Roedel - 92160 ANTONY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera radiée du RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS NANTERRE.

202523

## SAS ALLIANZ PRONY

SAS au capital de 76 400 000 Euros  
Siège social : 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
1, cours Michelet CS 30051  
843 057 100 R.C.S. NANTERRE

Par décisions du président le 22/12/2021, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 38 400 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202472

Annonces et Formalités  
Dématérialisées  
www.jss.fr

## EVERSA

SAS au capital de 20 000 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
26, rue Jacques Dulud  
803 700 921 R.C.S. NANTERRE

Par décision du président le 27/01/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 3 701 Euros puis de l'augmenter pour le porter à 20 000 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202552

## 4SEINE

SAS au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE  
148, rue des Bourguignons  
889 153 094 R.C.S. NANTERRE

En date du 31/01/2022, l'AGE a nommé en qualité de Présidente, Madame Laure GIRARDIN 7, rue Gauthier Villars - 91700 VILLERS SUR ORGE en remplacement de Madame Hayette BENAHEMED avec effet à compter du 31/01/2022.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

202493

## PACTIM

SAS au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON  
16, avenue des Chateaupieds  
510 835 762 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 01/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Traverse des Batignoles - 13009 MARSEILLE 09.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de NANTERRE. Immatriculation au RCS de MARSEILLE.

202486

## BUREAU VERITAS LABORATOIRES

SAS au capital de 151 340 Euros  
Siège social : 92800 PUTEAUX  
8, cours du Triangle  
501 658 421 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique du 02/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Jean-Baptiste GILLET demeurant 32, rue du Mont-Cenis 75018 PARIS. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202465

## ALLIANZ WORK'IN PARK

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
1, cours Michelet  
904 017 183 R.C.S. NANTERRE

Par une AGE du 30/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 124 545 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202647

Le JSS est à votre disposition  
du lundi au vendredi

de 09h00 à 12h30  
et de 14h00 à 18h00

## SRETT

SAS au capital de 97 008 Euros  
Siège social :  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
121, rue d'Aguesseau  
479 054 603 R.C.S. NANTERRE

Par décisions du Président le 25/01/2022, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 107 414 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202651

## INEO

Société Anonyme  
au capital de 106 637 716,80 Euros  
Siège social :  
92930 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
1, place Samuel de Champlain  
Faubourg de l'Arche  
552 108 797 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 4 février 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Arnaud TIRMARCHE de son mandat de Directeur Général Délégué et a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202696

## SCI TRILACOSTE

SCI au capital de 2 174 226,88 Euros  
Siège social :  
92600 ASNIERES SUR SEINE  
87B, rue du Château  
851 157 693 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 26, rue du Bac - 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202542

## 92, Quai des Iles

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 500 Euros  
Siège social :  
92600 ASNIERES SUR SEINE  
74 rue Emile Zola  
494 237 597 R.C.S. NANTERRE

Le 15-12-21, l'associée unique a transféré le siège social au 113 boulevard Voltaire 92600 ASNIERES SUR SEINE à compter du même jour.

202708

Transfert du siège social

## BOULOGNE IMMO

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 91570 BIEVRES  
20 bis, rue du Loup Pendu  
899 131 593 R.C.S. EVRY

Le 01/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société ayant pour gérant M. François Davy demeurant 20 bis, rue du Loup Pendu a décidé de transférer le siège social au 45, rue Thiers, 92100 Boulogne Billancourt.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

Pour avis.

202358

ABONNEZ-VOUS

## RÉALISATIONS D'APPORT

Avis de réalisation  
d'un apport partiel d'actif et  
de l'augmentation de capital corrélative

### MARQUETIS AGENCY

SAS au capital de 100 000 Euros  
Siège social :  
92517 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex  
12, rue d'Anjou  
483 622 502 R.C.S. NANTERRE  
(Société Bénéficiaire)

### MARQUETIS CALL

SAS au capital de 100 000 Euros  
Siège social :  
92517 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex  
12, rue d'Anjou  
483 542 502 R.C.S. NANTERRE  
(Société Apporteuse)

Aux termes un acte sous seing privé du 13 décembre 2021, Marquetis Call et Marquetis Agency (ex-Marquetis One) ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions aux termes duquel la Société Apporteuse a fait apport de la pleine propriété des biens et droits constituant l'intégralité de sa branche complète et autonome portant sur l'activité Connect, ainsi que des salariés y attachés, représentant un montant total d'actif évalué à 2.783.004 euros un passif estimé à 2.460.863 euros, soit un actif net apporté de 322.141 euros.

Aux termes des décisions de l'associé unique de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire du 31 janvier 2022, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé et que les méthodes d'évaluation des apports, le rapport d'échange et l'augmentation de capital ont été modifiés, l'opération d'apport susvisé et l'augmentation de capital corrélative sont devenues définitives le 31 janvier 2022.

Par conséquent et en rémunération de cet apport, le capital de la Société Bénéficiaire a été augmenté de 11.500 euros par la création de 6.457 actions d'une valeur environ de 25,64 euros comprenant une valeur nominale d'environ 1,78 euros, entièrement libérées, portant jouissance à compter du 31 janvier 2022 pour le porter à 111 500 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président.

202450

## DISSOLUTIONS

### BACKSTAGE AGENCY

SAS en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social et de liquidation :  
92160 ANTONY  
15, rue des Rabats  
790 214 456 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Christian CHALMIN, demeurant 15, rue des Rabats 92160 ANTONY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NANTERRE, en annexe au RCS.

202308

formalites@jss.fr

## CONTACT

SASU au capital de 2 000 Euros  
Siège social :  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
17, rue Jean-François Raynaud  
792 405 938 R.C.S. NANTERRE

Par décisions en date du 31/12/21, l'associé unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société au 31/12/2021.

M. GLIERE Jean-François, demeurant 17, rue Jean-François Raynaud 92300 Levallois-Perret, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202321

## EQUACY FINANCE

SAS au capital de 10 000 Euros  
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON  
95, rue des Rosiers  
521 570 630 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGOA en date du 31/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Benoit VANDER BORGHT demeurant 95, rue des Rosiers 92500 Rueil-Malmaison, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

202594

## SARL MYEBOOK

SARL en liquidation  
au capital de 18 334 Euros  
Siège social : 92500 RUEIL MALMAISON  
30, avenue Edouard Belin  
814 977 526 R.C.S. NANTERRE

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MYEBOOK en date du 30 janvier 2022 a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe MACAIRE, demeurant 8 rue du Cardinal de Retz 78590 NOISY-LE-ROI a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de NANTERRE. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

202646

## CLÔTURES DE LIQUIDATION

### BLOSSOM STUDIO

EURL au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 92170 VANVES  
7, avenue de Verdun  
792 390 023 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé Unique du 01/02/2022 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, Mme RAUX CLEMENTINE demeurant 7, avenue de Verdun 92170 VANVES pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/02/2022.

Radiation au RCS de NANTERRE.

202485

Vos devis en ligne sur le site :

www.jss.fr

## DESTOUPPLUS

société en liquidation  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10 000 Euros  
Siège social :  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
32, boulevard d'Inkermann  
524 373 404 R.C.S. NANTERRE

L'Assemblée Générale du 31/12/2021, réunie au siège de la liquidation, a approuvé les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation, sur convocation du liquidateur, Mme Christine DESTOUMIEUX demeurant, 32, boulevard d'Inkermann à Neuilly sur Seine (92200).

Le liquidateur, au vu de la situation de la liquidation, a décidé de distribuer un boni de liquidation d'un montant total de 17 936 euros.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre. La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

202688

## EUROBAC

SAS en liquidation  
au capital de 78 800 Euros  
Siège social :  
92350 LE PLESSIS ROBINSON  
10 Voie d'Igny  
445 311 236 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 20/01/2022, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de NANTERRE.

202202

## KONEN

SARL en liquidation  
au capital de 5 000 Euros  
Siège social : 92120 MONTROUGE  
37, rue Boileau  
503 174 625 R.C.S. NANTERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 il résulte que l'assemblée générale décide de la clôture définitive de la liquidation de la société et de la fin des fonctions du liquidateur à compter de ce jour.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.

202271

## CONTACT

SASU au capital de 2 000 Euros  
Siège social :  
92300 LEVALLOIS-PERRET  
17, rue Jean-François Raynaud  
792 405 938 R.C.S. NANTERRE

Le 31/12/2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée au RCS de NANTERRE.

202322



## LOCATIONS- GÉRANCES

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> SERIE, à CLERMONT-FERRAND (63) 46, place de Jaude, le 28/01/2022, enregistré à CLERMONT-FERRAND, le 03.02.2022 Dossier 2022 00015169, réf 6304P01 2022 N 00249.

La SARL LE LITTLE GOTHAM, au capital de 2 000 €, dont le siège est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 139, rue de Billancourt, SIREN n° 820 894 236 RCS NANTERRE.

A confié à titre de location-gérance à :

La SAS MEYER EVENTS, au capital de 10 000 €, dont le siège est à PARIS (75018), 181, rue Marcadet, SIREN n° 842 865 230 RCS de PARIS,

Un fonds de commerce de sandwicherie, sis à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 139, rue de Billancourt du 01/02/2022 au 14/09/2025.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements, les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion, Le notaire.

202500

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2022, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NANTERRE 3 le 31 janvier 2022 (dossier 2022 00012359, référence 9214P03 2022 A 00355),

la société « SACHA », SASU au capital de 8 000 € dont le siège social est situé : 56-58, rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée sous le n° 805 156 072 RCS NANTERRE,

a cédé à :  
la société « NEW TOKOYAMA » SAS au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé : 56-58, rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT immatriculée sous le n° 908 099 104 RCS NANTERRE, un fonds de commerce de « RESTAURANT – VENTE DE PLATS CUISINES A EMPORTER » connu sous l'enseigne « TOKOYAMA » sis et exploité : 56-58, rue de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, et ce, moyennant le prix de vente 300 000 €. Jouissance : 1<sup>er</sup> février 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la SELARL CPNC AVOCATS, Société d'avocats située : 18, rue de Marignan – 75008 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.

202361

Suivant acte reçu par Maître Eric ROUX-SIBILLON, Notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Jean-Philippe PAQUIN, Olivier THOMSEN, Eric ROUX-SIBILLON et Virginie LANCRI, notaires associés » titulaire d'un Office Notarial à CLICHY (Hauts de Seine) 74, boulevard Jean Jaurès, le 9 décembre 2021, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET L'ENREGISTREMENT DE NANTERRE 3 le 16 décembre 2021, référence 9214P03 2021 N 01516 ; il a été constaté la cession,

PAR : La Société dénommée MPS France, société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 2 500 000 €, dont le siège est à PARIS 9<sup>ème</sup> arrondissement (75009), 10, boulevard Haussmann, identifiée au

SIREN sous le numéro 490 073 723 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

**AU PROFIT DE :** La COMMUNE DE CLICHY (Hauts de Seine), Autre collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département des Hauts-de-Seine, dont l'adresse est à CLICHY (92110), 80, boulevard Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 219 200 243.

**DÉSIGNATION DU FONDS :**  
Le fonds de commerce d' « ACTIVITES BANCAIRES, TRANSFERT D'ARGENT, TELEPHONIE ET INTERNET : USAGE LIMITE AUX CLIENTS DE MONEYGRAM » sis à CLICHY (92110) 44, boulevard du Général Leclerc, lui appartenant, connu sous le nom commercial MoneyGram, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro 490 073 723 ETABLISSEMENT SECONDAIRE.

Il est ici précisé que le fonds objet des présentes constitue pour le CEDANT un établissement secondaire, et il déclare posséder d'autres établissements ayant la même activité.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000.00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT MILLE EUROS (20 000.00 EUR),
- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5 000.00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, pour la validité et la correspondance en l'office notarial de Maître Eric ROUX-SIBILLON, notaire susnommé où domicile a été élu à cet effet.

202297

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 31/01/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de NANTERRE 3, le 03/02/2022, dossier 2022 00014407, référence 9214P03 2022 A 00411,

Monsieur Xiaowu CHEN, et Madame Peipei HUANG, son épouse, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage, demeurant ensemble : 82, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, RCS NANTERRE 501 402 549,

ont cédé à la Société Y.M.L., SNC au capital de 3 000 €, RCS NANTERRE 907 703 524, dont le siège social est à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), 82, rue du Château – angle du 53, rue de l'Est, le fonds de commerce de « CAFE - BAR - BRASSERIE - VENTE A EMPORTEUR - RESTAURANT - TABLETTERIE - JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX - TOUS PARIS », auquel est rattaché la gérance d'un DEBIT DE TABAC, connu sous l'enseigne « LE BALTO » qu'il exploite 82, rue du Château - à l'angle du 53, rue de l'Est 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT moyennant le prix de 850 000 €.

Entrée en jouissance : 01/02/2022.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la correspondance par la SELARL Christophe PEREIRE - Nicolas CHAIGNEAU, Société d'Avocats à la Cour, 18, rue de Marignan - 75008 PARIS, et pour la validité au fonds vendu 82, rue du Château - à l'angle du 53, rue de l'Est - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

202515

**ABONNEZ-VOUS  
A NOTRE JOURNAL**

Suivant contrat S.S.P. de cession de fonds de commerce en date du 06/01/2022, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de NANTERRE 3 le 28/01/2022, Dossier 2022 00013206, référence 9214P03 2022 A 00368,

McAfee France S.A.S., SAS au capital de 309 040 €, ayant son siège social situé 11-13, cours Valmy, Tour Pacific, La Défense, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 424 691 368 (le « Cédant »),

a cédé, avec effet au 06/01/2022, à McAfee Consumer France S.A.S., SAS au capital de 960 000 €, ayant son siège social situé 95, rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 901 262 618 (le « Cessionnaire »),

son fonds de commerce correspondant à l'activité de services et support afférant au développement, à la production, au marketing, à la vente, à la distribution, à la concession de licence ou à l'exploitation de produits grand public ("Consumer products") principalement à l'intention des consommateurs au détail ou individuels vente de produits logiciels de sécurité grand public moyennant le prix de 1 057 401 €, exploité à partir des locaux situés au siège social du cédant.

Les éventuelles oppositions seront reçues au siège social du Cédant, lieu de situation du fonds et domicile élu à cette fin, dans les dix (10) jours suivant la présente publication prévue à l'article L. 141-12 du Code de commerce.

Pour avis.

202583

**GRISONI & Associés**  
Avocats, 38, Rue Beaujon - 75008 PARIS  
Tél.: 01.55.37.06.06 Vest. : P 481

Par acte SSP en date à PARIS du 31/01/2022, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement Nanterre 3, le 04/02/ 2022 Dossier 2022 00015232 Référence : 9214P03 2022 A 00425

M. Ajendre BEEHARRY et Mme Jhumantee DINYA épouse BEEHARRY demeurant 9, rue Salvador Allende 92220 BAGNEUX 393 196 605 RCS NANTERRE. Ont cédé à BORIS DEMAY FLEURISTE, SARL au capital de 7 000 Euros siège social est à BAGNEUX (92220), 9, rue Salvador Allende 909 465 361 RCS NANTERRE,

Le fonds de commerce de FLEURS sis et exploité sous l'enseigne FLEURS DES ILES à BAGNEUX (92220), 9, rue Salvador Allende au prix de 65 000 € s'appliquant pour 57 000 € aux éléments incorporels et pour 8 000 € aux éléments corporels.

L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 1<sup>er</sup> février 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains de la SCP GRISONI & Associés, Avocats au Barreau de PARIS, 38, rue Beaujon 75008 PARIS, pour la correspondance, et au fonds de commerce cédé pour la validité.

202679

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15.11.2021, enregistré au SIE de VANVES 2, le 05.01.2022, Dossier 2022 00010848, référence 9224P02 2022 A 00196

La société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, SAS au capital de 15 800 100 Euros, dont le siège social est 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX, immatriculée sous le n° 790 182 786 RCS NANTERRE,

a vendu à : La société, BUREAU VERITAS EXPLOITATION, SAS au capital de 36 315 050 Euros, dont le siège social est 8, cours du Triangle 92800 PUTEAUX, immatriculée sous le n° 790 184 675 RCS NANTERRE,

Un fonds de commerce de « d'activité des Contrôles CEE : contrôle des travaux

réalisés conduits dans des bâtiments résidentiels ou tertiaires pour le compte de bénéficiaires personne physiques ou morales dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie, réalisés sur la base des fiches d'opérations standardisées n°BAR-EN101, BAR-EN102, BAR-EN103, BAT-EN101, BAT-EN102, BAT-EN103 », sis et exploité 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 195 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 10.11.2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, à l'adresse du fonds vendu pour la validité et pour la correspondance.

202683

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Madame Gabrielle FONTAINE, en son vivant retraitée, demeurant à VANVES (92170), 12, avenue de Verdun.

Née à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015), le 24 septembre 1934.

Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française et résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SEVRES (92310), le 14 septembre 2021.

A consenti un legs universel suivant testament olographe en date du 24 septembre 2018.

L'original de ces dispositions testamentaires a été déposé au rang des minutes de Maître Frank LODIER, Notaire à VANVES (92170), suivant procès-verbal de dépôt et de description en date du 3 février 2022.

Opposition à l'exercice des droits du légataire universel pourra être formée, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, par tout intéressé auprès de l'Etude chargée du règlement de la succession dont les coordonnées sont les suivantes : Société Civile Professionnelle dénommée « Frank LODIER et Thierry BORNET, Notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial », dont le siège est à VANVES (Hauts-de-Seine), 40, rue Jean Bleuzen, A l'attention de Maître Frank LODIER. Tél : 01.41.33.34.35.

Mail : [notaire.vanves@paris.notaires.fr](mailto:notaire.vanves@paris.notaires.fr)  
CRPCEN : 92004.

202311

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juin 2020,

Madame Marie Thérèse BELLOEIL a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Céline PEREIRA, Notaire à l'Office Notarial sis à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), 96, avenue du Maréchal Foch, le 7 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine,

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline

PEREIRA, Notaire à l'Office Notarial sis à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), 96, avenue du Maréchal Foch, référence CRPCEN : 78028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament,

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202589

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 janvier 2011,

Monsieur Paul Julien BRAUDEY, en son vivant retraité, demeurant à COURBEVOIE (92400) 37, rue Edith Cavell, né à COURBEVOIE (92400), le 16 février 1930. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à COURBEVOIE (92400) (FRANCE) en son domicile, le 6 août 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Benoît HULEUX, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Eric MILLET et Benoît HULEUX », titulaire d'un Office Notarial à PARIS (75009), 75, rue Saint Lazare, le 27 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mathilde MATEOS, notaire à VILLIERS-SUR-MARNE (94350), 3 bis, rue Adrien Mentienne, référence CRPCEN : 94023, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NANTERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202671

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE  
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 août 2020,

Monsieur Patrice LEURIDAN a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament et constatant la saisine du légataire universel reçu par Maître Olivier MORIN Notaire à l'Office Notarial sis à NANTERRE (92000), 1, place du Maréchal Foch, le 3 février 2022 et duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : SAS « MORIN LECOEUR RAVON, Notaires associés » à l'Office Notarial sis à NANTERRE (92000) 1, place de Maréchal Foch, référence CRPCEN : 92048, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

202698

**Le Journal Spécial des Sociétés  
publie le mercredi  
dans le 75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95**



## MODIFICATIONS

### PHINOÙ

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES  
13, rue Bureau  
451 230 197 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2022, il a été décidé de transférer le siège de la Société civile PHINOÙ à PANTIN (93500) 33 rue Victor Hugo. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. **Objet social** : « Article 2 La propriété sous toutes les formes prévues par la loi de tous biens immobiliers situés en France. Et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société. La propriété de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. L'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire ». Nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY. 202292

### NIGHT SHOP

SARL au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 59000 LILLE  
166, rue de Wazemmes  
794 734 756 R.C.S. LILLE METROPOLE

L'AG du 12/05/2021 a décidé à compter du 12/05/2021 :  
- de nommer M. AKASRI ZUHAIR, demeurant 19, rue de Suez 75018 PARIS en qualité de Gérant en remplacement de M. ECHAKKAR ISMAÏN, démissionnaire ;  
- de transférer le siège social au 41, boulevard Anatole France 93200 SAINT DENIS.  
Radiation du RCS de LILLE METROPOLE et réimmatriculation au RCS de BOBIGNY. 202212

### BOC

SASU au capital de 5 000,00 Euros  
Siège social : 92140 CLAMART  
20, avenue du PETIT CLAMART  
880 348 412 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 25/10/2021, il a été pris acte du transfert du siège social de la société, à compter du 25/09/2021 au 8, rue CHARLES GUENARD, 93440 DUGNY.  
**Président** : Monsieur NYOUNG Gilbert demeurant au 8 Rue CHARLES Guenard 93440 Dugny.  
La société sera immatriculée au RCS de BOBIGNY et sera radiée du RCS de NANTERRE. 202350

### CALBAT CAPITAL

Société Civile à Capital Variable minimum de 185 000 Euros capital effectif de 194 490 Euros  
Siège social :  
93600 AULNAY SOUS BOIS  
16, rue Charles Dordain  
842 194 169 R.C.S. BOBIGNY

Le 04/01/22, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 16, rue Charles Dordain, 93600 AULNAY SOUS BOIS au 4, avenue Pasteur, 93290 TREMBLAY EN FRANCE et ce, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention au RCS de BOBIGNY. 202319

### SNCF SUD AZUR

SAS au capital de 1 500 000 Euros  
Siège social :  
93212 LA PLAINE ST DENIS CEDEX  
9, rue Jean-Philippe Rameau  
844 899 856 R.C.S. BOBIGNY

Par décisions du président le 17/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 9, rue Jean-Philippe Rameau - 93212 LA PLAINE SAINT-DENIS au 4, rue Léon Gozlan - 13003 MARSEILLE 03.  
L'objet et la durée restent inchangés et le président demeure Mme Delphine COUZI.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
La société sera radiée du RCS de BOBIGNY et immatriculée au RCS de MARSEILLE. 202320

### LE STUDIO PARTICIPATIONS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 790 000 Euros  
Siège social :  
93210 SAINT-DENIS LA PLAINE  
50, avenue du Président Wilson  
Bâtiment 103  
443 832 134 R.C.S. PARIS

Suivant décision de la gérance du 1<sup>er</sup> février 2022, il a été décidé de transférer le siège social de SAINT-DENIS LA PLAINE (93210), 50, avenue du Président Wilson, Bâtiment 103 à SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX (93214), 50, avenue du Président Wilson, Bâtiment 112. 202335

### LAVAZZA PROFESSIONAL FRANCE

SAS au capital de 279 706 Euros  
Siège social :  
95708 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX  
Roissytech, 2, rue du Cercle  
BP 11484 ROISSY EN FRANCE  
323 149 591 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/02/2022, il a été décidé de nommer en qualité de membre du Conseil de surveillance, M. Marco BRAIDA demeurant Via Pisa, 41, 10153 TURIN, ITALIE, en remplacement de Mme Amy FERNANDEZ.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY. 202575

Additif à l'annonce n° 120829 parue le 11/12/2021 dans le présent journal concernant la société ASL AIRLINES FRANCE SA, il convient de lire la fin des mandats de Mme Yamina ARKOUR et de Mr Laurent VIGIER de leur fonction d'Administrateur. 202657

### T.P.S SERVICES

SASU au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 59000 LILLE  
149, boulevard Montebello  
835 179 599 R.C.S. LILLE METROPOLE

L'AG du 18/11/2021 a décidé à compter du 18/11/2021 :  
- de nommer M. EL GHARRAFI OMAR, demeurant 17, avenue Gambetta 75020 PARIS, en qualité de Président en remplacement de M. ECHAKKAR MOHAMED, démissionnaire ;  
- de transférer le siège social au 41, boulevard Anatole France 93200 SAINT DENIS.  
Radiation du RCS de LILLE METROPOLE et réimmatriculation au RCS de BOBIGNY. 202213

### YASK DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 Euros  
Siège social : 93100 MONTREUIL  
80, rue de Paris  
494 830 789 R.C.S. BOBIGNY

Par AGE et à compter du 3 janvier 2022, il a été décidé de :  
- Transférer le siège social au 86 boulevard Felix Faure - 93300 AUBERVILLIERS, les statuts ont été modifiés en conséquence.  
- Nommer pour une durée indéterminée M. Yannis AMALLAH demeurant 19 rue de Lisbonne - 75008 PARIS comme nouveau Président en remplacement de M. Alexandre UNAL. 202329

### FACEALEMPOI.TV

SAS au capital de 460 000 Euros  
Siège social : 93200 ST DENIS  
361 Avenue du Président Wilson  
808 625 693 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGO en date du 30/09/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société. Il a également été constaté la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire et suppléant des sociétés KPMG S.A et SALUSTRO REYDEL.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY. 202403

### EURO PENTEL

SAS au capital de 1 388 800 Euros  
Siège social : 94360 BRY SUR MARNE  
43, rue François de Troy  
806 920 039 R.C.S. CRETEIL

Par décisions du président le 31/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/02/2022 du 43, rue François de Troy - 94360 BRY SUR MARNE au Immeuble Horizon 10, allée Bienvenue - 93160 NOISY LE GRAND.  
L'objet et la durée restent inchangés et le président demeure Hideki HAYAMA.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
La société sera radiée du RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS de BOBIGNY. 202479

### Publiez vos annonces... dans nos colonnes



COURS  
FORMATION



PARTENARIAT



OFFRE  
ET DEMANDE  
D'EMPLOI

## RÉALISATIONS DE FUSION

### SCI MUTUALITE ASTORG

SCI au capital de 18 045 729 Euros  
Siège social : 93013 BOBIGNY CEDEX  
Luminem 19, rue de Paris  
392 462 792 R.C.S. BOBIGNY  
(Société absorbante)

### SCI LA TOUR CARREE A PEYMEINADE

SCI au capital de 12 600 000 Euros  
Siège social : 94250 GENTILLY  
161, avenue Paul Vaillant Couturier  
789 463 072 R.C.S. CRETEIL  
(Société absorbée)

### SCI PORT AUX ROCS

SCI au capital de 7 603 901,10 Euros  
Siège social : 93013 BOBIGNY  
19, rue de PARIS  
349 655 613 R.C.S. BOBIGNY  
(Société absorbée)

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 16.12.2020, les associés après avoir entendu lecture du projet de fusion prévoyant la transmission universelle du patrimoine des sociétés SCI LA TOUR CARREE A PEYMEINADE et SCI PORTS AUX ROCS au profit de la société SCI MUTUALITE ASTORG, ont :  
- approuvé le projet de fusion dans toutes ses stipulations,  
- décidé d'augmenter le capital social de 4 431 765 Euros pour le porter de 18 045 729 Euros à 22 477 494 Euros,  
- pris connaissance de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire du 16.12.2020 de la société SCI LA TOUR CARREE A PEYMEINADE, par l'assemblée générale extraordinaire du 16.12.2020 de la société SCI PORTS AUX ROCS, qui se trouvent dissoutes, sans liquidation à l'issue de la présente assemblée.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Bobigny et les sociétés SCI LA TOUR CARREE A PEYMEINADE sera radiée du RCS de Créteil et la SCI PORTS AUX ROCS sera radiée du RCS de BOBIGNY. 202584

## DISSOLUTIONS

### AVYA CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 100,00 Euros  
Siège social : 93260 LES LILAS  
10, rue Georges Pompidou  
881 623 177 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société AVYA CONSEIL dont le siège social et est situé au 10, rue Georges Pompidou 93260 LES LILAS à compter du 30 juin 2021 et sa liquidation amiable conformément aux dispositions légales et statutaires et nommé en qualité de liquidateur Monsieur LAGNADO Benjamin demeurant au 10, rue Georges Pompidou 93260 LES LILAS. Siège de liquidation : 10, rue Georges Pompidou 93260 LES LILAS. 202503

Découvrez  
notre nouveau  
service



www.jss.fr

**ETABLISSEMENTS GONZALEZ**

SARL au capital de 16 000,00 Euros  
Siège social : 93100 MONTREUIL  
58, rue Raymond Lefevre  
344 470 182 R.C.S. BOBIGNY

L'A.G.E. du 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation.

Elle a nommé liquidateur Monsieur José GONZALEZ, demeurant 53, avenue Ernest Renan (93100) MONTREUIL.

Le siège de la liquidation est fixé 58, rue Raymond Lefevre (93100) MONTREUIL.  
Mention en sera faite au tribunal de commerce de BOBIGNY.

Le Liquidateur.

202268

**CH INDUSTRY**

SAS en liquidation  
au capital de 200 Euros  
Siège social : 93200 SAINT DENIS  
4, rue CHOPIN  
825 138 920 00012 R.C.S. BOBIGNY

Le 31/12/2018, l'AGO a décidé la dissolution anticipée, de la société à compter du 31/12/2018 nommé liquidateur, Monsieur CHRISTOPHE Rodrile au 4, rue CHOPIN 93200 SAINT DENIS et fixé le siège de liquidation au siège social.

202346

**SCI 7 AVENUE QUESNAY**

SCI au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social : 93190 LIVRY GARGAN  
7, avenue Quesnay  
340 421 429 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de la collectivité des associés le 18/01/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Gérard LAFORGERIE demeurant 7, allée du Canal – 93320 Les Pavillons Sous Bois, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

202371

**DREAMCUT**

SASU au capital de 600 Euros  
Siège social :  
93380 PIERREFITTE SUR SEINE  
42, rue de Paris  
821 195 526 R.C.S. BOBIGNY

Par l'AGE du 31/10/2021, il a été décidé la dissolution de la société DREAMCUT à compter du 31/10/2021. Monsieur IDIR KAMAL, demeurant au 2, place Jean Moulin 93380 PIERREFITTE S/SEINE a été nommé président liquidateur à compter de la même date.

Le siège de la liquidation est au 42, rue de Paris 93380 PIERREFITTE S/SEINE.  
RCS de BOBIGNY.

202427

\* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

\* Commandez vos Kbis :

formalites@jss.fr



**CLÔTURES DE LIQUIDATION**

**CH INDUSTRY**

SAS en liquidation  
au capital de 200 Euros  
Siège social : 93200 SAINT DENIS  
4, rue CHOPIN  
825 138 920 00012 R.C.S. BOBIGNY

Le 31/12/2018, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de la gestion au liquidateur Monsieur CHRISTOPHE Rodrile au 4, rue CHOPIN 93200 SAINT DENIS et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2018.  
Radiation au RCS de BOBIGNY.

202343

**TRANSPORTS MOINEAU**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
au capital de 400 000 Euros  
Siège social : 93370 MONTFERMEIL  
33, avenue des Iris  
498 856 996 R.C.S. BOBIGNY

Suivant délibération en date du 27 décembre 2021 à Montfermeil, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont constaté la clôture de la liquidation au 27 décembre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny.  
Radiation au R.C.S. de BOBIGNY.

202467

**AVYA CONSEIL**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 100,00 Euros  
Siège social : 93260 LES LILAS  
10, rue Georges Pompidou  
881 623 177 R.C.S. BOBIGNY

L'assemblée extraordinaire des associés réunie le 30 juin 2021 à PARIS, à la diligence du liquidateur Monsieur LAGNADO Benjamin – 10, rue Georges Pompidou 93260 LES LILAS - a approuvé le compte définitif de liquidation, a constaté qu'il y avait un boni de liquidation et après avoir donné quitus de la gestion et décharge du mandat du liquidateur a prononcé la clôture de la liquidation au 30 juin 2021. Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BOBIGNY.

202505

**OPPOSITIONS**

**VENTES DE FONDS**

Suivant acte SSP en date à PARIS du 29/10/2021, enregistré au SDE de BOBIGNY le 24/01/2022 (dossier 2022 00001269, référence 9304P61 2022 A 00389),

la société AUTO ECOLE PERMIS SUR, SARL au capital de 7 000 € dont le siège est au 3, avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE - RCS BOBIGNY 819 526 187,

a cédé à la société ABR AUTO ECOLE, SAS au capital de 7 000 € dont le siège est au 3, avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE - RCS BOBIGNY 902 119 734,

le fonds de commerce d'enseignement de la conduite – auto-école, connu sous l'enseigne « AUTO PERMIS SUR » sis et exploité : 3, avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE, et ce, moyennant le prix de vente : 35 000 €.

Jouissance : 29/10/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales par la SELARLU SBG AVOCAT, située : 4, rue Poussin – 75016 PARIS, pour la correspondance et au fonds vendu pour la validité.  
202312

**AVIS RELATIFS AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Madame Viviane DUBOIS a institué légataire universel, au terme d'un testament olographe ayant fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal de testament dressé par Maître Jean-Christophe LAUBY, notaire de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jean-Christophe LAUBY, Saad KHALIFE et Isabelle COURTIAL-BAIN, Notaires », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de DRANCY (93700), 50, avenue Jean Jaurès.

Les oppositions sont à former auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Christophe LAUBY, notaire à DRANCY (93700), dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique dudit procès-verbal.

Pour unique insertion.

202436

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Madame Dominique Annie MARTIAL, en son vivant retraitée, demeurant à PANTIN (93500) 39, quai de l'Ourcq. Née à PARIS 15<sup>ème</sup> arrondissement (75015), le 12 août 1947. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PARIS 12<sup>ème</sup> arrondissement (75012) (FRANCE), le 13 décembre 2021. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandrine COSSEC, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « AGUESSEAU NOTAIRES titulaire d'un Office Notarial » à PARIS (8<sup>ème</sup>) 11 bis, rue d'Aguesseau, le 26 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sandrine COSSEC, notaire à PARIS (8<sup>ème</sup>), 11 bis, rue d'Aguesseau, référence CRPCEN : 75033, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202468

Annonces et Formalités

Dématérialisées

Simple, rapide et économique

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Aux termes de son testament olographe en date du 1<sup>er</sup> novembre 2020, suivi d'un codicille en date du 11 juillet 2021, Madame Alicia Zahra Cécilia MOSTAFAVI-NASSAB, née à PESSAC le 16 août 1991 et décédée à Paris (12<sup>ème</sup>), le 16 juillet 2021, demeurant NOISY-LE-GRAND (93160) 13 bis, rue Marx Dormoy, a institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sébastien LUQUET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LM Notaires », titulaire d'un Office Notarial à SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400), 71, rue Albert Dhalenne, le 3 février 2022.

Dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître LUQUET Sébastien, 71, rue Albert DHALENNE 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine, référence CRPCEN 93044.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Maître Sébastien LUQUET.

202467

**RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Eloïse MORERA-FOLL, notaire associée de la Société par Actions Simplifiée « BROGI & NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial dont le siège est à PARIS (20<sup>ème</sup> arrondissement) 8, avenue du Père Lachaise, CRPCEN 75217, le 27 janvier 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil entre :

Monsieur Issam HACHANI, machiniste receveur, et Madame Nisrine BEJAOU, conseillère financière, demeurant ensemble à NOISY-LE-GRAND (93160) 18, rue des Vergers.

Monsieur est né à PARIS 13<sup>ème</sup> arrondissement (75013) le 1<sup>er</sup> décembre 1984,

Madame est née à NOISY-LE-GRAND (93160) le 21 juillet 1995.

Mariés à la mairie de NOISY-LE-GRAND (93160) le 1<sup>er</sup> juillet 2017 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

202333

Monsieur Bernard André CHUILLET, retraité, né à LA ROCHE SUR YON (85000), le 07 janvier 1950 et Madame Bahria Houria SENOUCI, sans emploi, née à GOURAYE EL KOUIF (ALGERIE), le 14 janvier 1958, demeurant ensemble à ROSNY SOUS BOIS (93110), 7, rue Diderot, mariés à la Mairie de PARIS 20<sup>ème</sup> arrondissement (75020), le 07 mai 1979, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la

communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant.

L'acte a été reçu par M<sup>e</sup> Pauline STAMAN, notaire à ROSNY SOUS BOIS, le 16 décembre 2021.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> Pauline STAMAN, notaire à ROSNY SOUS BOIS, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - M<sup>e</sup> Pauline STAMAN.

202614

Suivant acte reçu par Maître Josiane LE PEVEDIC, Notaire au sein de l'Office Notarial à LE-PERREUX-SUR-MARNE (941170) 70, avenue Ledru-Rollin, CRPCEN 94047, le 8 février 2022, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE : Monsieur Patrick Paul DELOZANNE, et Madame Catherine Dorothee DAL PONTE, demeurant ensemble à NOISY-LE-GRAND (93160) 1, avenue des Tilleuls.

Monsieur né à MONTREUIL (93100) le 26 mars 1949,

Madame née à NOGENT-SUR-MARNE (94130) le 30 septembre 1953.

Mariés à NOISY-LE-GRAND (93160) le 2 octobre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

202666

## VAL-DE-MARNE

94

## SOCIÉTÉS

### CONSTITUTIONS

Selon acte sous seing privé du 26/01/2022, il a été constitué la société suivante :

**Dénomination :** DDCNN

**Forme :** Société par Actions Simplifiée.

**Objet :** L'activité de holding : la participation directe ou indirecte, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer quelle que soit leur forme sociale, leur activité industrielle, commerciale, civile, artisanale, agricole ou de prestations de services.

**Siège social :** 5, avenue de Verdun - LA VARENNE SAINT HILAIRE - 94210.

**Capital :** 5 000 Euros.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.

**Cession des actions :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

**Inaliénabilité des actions :** 8 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Président :** Monsieur MAGIDAS Raymond David, demeurant 5, avenue de Verdun - LA VARENNE SAINT HILAIRE 94210.

202327

Avis de constitution de

**Dénomination :** NEOSPHERE

**Forme :** SARL.

**Date de l'acte :** 03/01/2022.

**Siège social :** 3 bis, rue des Remises - 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.

**Capital :** 1.500 €.

**Durée :** 99 ans.

**Objet :** La prise de participations sous toutes les formes possibles dans toutes sociétés ou tous groupements de quelque nature, forme ou activité que ce soit, commerciale, civile ou libérale, l'assistance administrative, comptable, informatique, financière aux sociétés de son groupe, et à tous autres organismes, le conseil, la formation et l'assistance des sociétés de son groupe et tous autres organismes en matière d'ingénierie technique, savoir-faire, contrôle technique, marketing, d'une façon plus générale, l'animation des sociétés de son groupe, ou de tous autres organismes, la gestion de son patrimoine mobilier, immobilier ou financier, par l'achat, la vente, la location ou autres.

**Gérance :** Guillaume VUITTON demeurant 401, avenue de Pont-aux-Moines - 45430 MARDIE, et Thomas LEBRETON demeurant 34, rue Charles Infort - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE RCS CRETEIL.

202285

Aux termes d'un acte sous seing privé du 01/02/2022, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** QDV CONSULTING

**Objet :** La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La conception, intégration, fourniture de systèmes informatiques et logiciels ;
- Le conseil, l'assistance technique, la hotline, la formation, la documentation et l'information afférent à tous systèmes informatiques et logiciels.

**Siège social :** 11, rue Allée Buffon 94700 MAISONS-ALFORT.

**Capital :** 5 000 Euros.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.

**Président :** M. Sylvain GARDON, demeurant 11, rue Allée Buffon 94700 MAISONS-ALFORT.

**Directeur Général :** M. Pierrick COMBREAU, demeurant 12, rue de Belfort - 66600 RIVESALTES.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 13 des statuts.

LE PRESIDENT

202520

Aux termes d'un ASSP en date du 31/01/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** VIDALESEG

**Forme :** Société civile.

**Objet social :** Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, mise à disposition des associés à titre gratuit, location et cession de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers en question.

**Siège social :** 14, rue de l'archevêché, 94220 CHARENTON LE PONT.

**Capital :** 2 000 €.

**Gérance :** VIDAL Mathéo, VIDAL Christophe et LE SEGUILLON Valérie demeurant ensemble 14, rue de l'archevêché 94220 CHARENTON LE PONT.

**Cession des parts :** Clauses d'agrément.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

202608

Aux termes d'un acte sous seing privé du 05/02/2022, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** QDV

**Objet :** La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- Toutes prestations de services dans les domaines administratif, commercial, gestion financière, en faveur des sociétés dans lesquelles la société détient une participation ;
- Le conseil et l'assistance aux entreprises en matière d'organisation, d'information, de financement, de management, de communication interne ou externe ;
- L'animation du groupe avec facturation des prestations annexes ;
- L'acquisition, la gestion, l'administration, la vente de valeurs mobilières et droits sociaux, émis par des sociétés civiles ou commerciales, ainsi que tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;
- La participation directe ou indirecte de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

**Siège social :** 11, rue Allée Buffon 94700 MAISONS-ALFORT.

**Capital :** 5 000 Euros.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.

**Président :** M. Sylvain GARDON, demeurant 11, rue Allée Buffon 94700 MAISONS-ALFORT.

**Directeur Général :** M. Pierrick COMBREAU, demeurant 12, rue de Belfort - 66600 RIVESALTES.

**Admission aux Assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 13 des statuts.

LE PRESIDENT

202541

Aux termes d'un ASSP en date du 02/02/2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** AJM

**Forme :** Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle.

**Objet social :** L'acquisition, la gestion, éventuellement la vente, de toutes valeurs mobilières, notamment par la prise de participation dans toute société ou groupe quel que soit son domaine d'activité, par voie de création de société nouvelle, par acquisition de parts sociales, d'actions ou droit sociaux, par souscription à toute augmentation de capital, apport, fusion ou autre moyen fusion ou autre moyen fusion ou autre moyen.

**Siège social :** 9, rue Paul Signac, 94110 ARCUEIL.

**Capital :** 41 850 €.

**Présidence :** JUVIN Antoine demeurant 9, rue Paul Signac 94110 ARCUEIL.

**Durée :** 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

202507

Par acte sous seing privé du 28/01/2022, il a été constituée une SAS :

**Dénomination sociale, nom commercial et enseigne :**

**MS AUTOS**

**Capital social :** 3.000 €.

**Siège social :** 86, Avenue Paul Vaillant Couturier - 94400 VITRY SUR SEINE.

**Objet :** L'achat, la vente, le négoce, la location et le lavage de tous véhicules terrestres avec ou sans moteur, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et cycles.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation.

**Cessions d'actions :** libres.

**Présidence :** Moez HACHEMI, né le 28/05/1970 à Tunis, demeurant 6 Place Carnot - Choisy-le-Roi (94600).

Immatriculation au RCS CRETEIL.

202569

Erratum à l'insertion 202123 parue dans le présent journal du 02/02/2022 pour SONY ALI BER, il fallait lire, siège social : 20-22, rue de l'Union, appartement 10 - 94140 ALFORTVILLE.

202282

## TRANSFORMATIONS

**ALIGRE TAXIS**

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 103 570 euros

**Siège social :**

94470 BOISSY SAINT LEGER

17, rue des sablons

602 018 046 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGM en date du 30/09/2021, il a été décidé :

- de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés ;
- de nommer en qualité de Président M. Frédéric DEBEVE demeurant 6, avenue des Tilleuls 94450 LIMEIL-BREVANNES ;
- de mettre fin au mandat de Président du conseil de surveillance de Mme Rina GIRARDOT ;
- de mettre fin au mandat de Vice-Président du conseil de surveillance de Mme Edwige PREVOST ;
- de mettre fin aux mandats de membre du conseil de surveillance de M. Guy PREVOST JOBARD et M. Pascal PREVOST JOBARD ;
- de mettre fin au mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de AUDIT ANALYSES ET ASSOCIES - 3A, SAS.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

202259

**THE WIZARDS**

SAS au capital de 1 000 Euros

**Siège social :** 94300 VINCENNES

23, rue de Montreuil

847 849 593 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10/01/2022, il a été décidé de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, et d'adopter la nouvelle forme des statuts. La dénomination, l'objet, la durée et le siège social de la société n'ont pas été modifiés

**Gérante :** Mme Ana MICOUD-ADRIANO DE VASCONCELOS, demeurant 23, rue de Montreuil, 94300 VINCENNES.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.

202567

**ABONNEZ-VOUS A NOTRE JOURNAL**

## MODIFICATIONS

## SCI SASH

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 000,00 Euros  
Siège social : 94370 SUCY EN BRIE  
2, allée de la Terre Bleue  
833 831 373 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AG en date du 10 décembre 2021, il a été décidé de changer l'objet social savoir : « l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation par bail, la location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à cet objet. Et ce, au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. **Eventuellement, l'aliénation des immeubles soit par vente, échange ou apport en Société.** Et, plus généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société ».

Les statuts seront modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au RCS de CRETEIL.  
202404

## KRAKIT

SASU au capital de 20 000 Euros  
Siège social : 94700 MAISONS-ALFORT  
13, quai du Docteur Mass  
901 632 828 R.C.S. CRETEIL

Par décision d'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/02/2022, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La mise à disposition et l'utilisation de matériel informatique pour la production de monnaies virtuelles.  
202214

## FRIESLANDCAMPINA France

SAS au capital de 20 007 623,09 Euros  
Siège : 94046 Cedex CRETEIL  
1, rue Séjourné  
304 635 493 R.C.S. CRETEIL

Le 20/01/2022, le Président de la société a décidé de transférer le siège social de Créteil (94046 Cedex), 1, rue Séjourné au Kremlin-Bicêtre (94270), 57-77, avenue de Fontainebleau – Immeuble Okabe, avec effet au 01/09/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

202276

## S.C.I. DAVIDU

SCI au capital de 2 000 Euros  
Siège social :  
94210 ST MAUR DES FOSSES  
33, avenue de Liège  
901 169 953 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 15, rue des Carriers - 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Radiation au RCS de CRETEIL.  
Immatriculation au RCS de MEAUX.  
202478

## ALEXANDRE IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 622 Euros  
Siège social : 94110 ARCUEIL  
34, avenue Laplace  
390 212 918 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AGM en date du 30 juin 2021, les associés ont décidé de poursuivre l'activité de la Société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

202364

## CEFOP

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 94370 SUCY-EN BRIE  
8, avenue du Bouton d'Or  
Complexe Industriel - Locatif n°1 - Bât. B  
810 122 671 R.C.S. CRETEIL

Le Président en date du 17/01/2022 a décidé de transférer le siège social au 7, rue du 8 Mai 1945 - 94470 Boissy-Saint-Léger.

L'Article 4 des statuts a été modifié.  
Mention en sera faite au RCS de CRETEIL.

202367

## ISABEL

Société Civile Immobilière  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
93600 AULNAY SOUS BOIS  
16, rue Charles Dordain  
843 057 837 R.C.S. BOBIGNY

Le 04/01/22, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 16, rue Charles Dordain, 93600 AULNAY SOUS BOIS au 68, rue Georges Guynemer, 94490 ORMESSON SUR MARNE et ce, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**Objet** : Acquisition de tout immeuble, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble.

**Durée** : 99 ans.  
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.

202318

LOGEMENTS FAMILIAUX  
DE PARIS ET SA BANLIEUE

Société Anonyme  
au capital de 408 929,24 Euros  
Siège Social : 94460 VALENTON  
Cité du Paillis - 4, rue du 8 Mai 1945  
967 202 706 R.C.S. CRETEIL

Par lettre en date du 13 décembre 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur POUIT Jean-Philippe de ses fonctions d'administrateur.

Par Procès-verbal du conseil d'administration en date du 23/09/2018 il a été pris acte de la démission d'office de Monsieur LECANU Stéphane de son mandat d'administrateur.

Pour avis et insertion pour modification du KBIS.

202269

## S.C.I. D'AXEL

Société Civile Immobilière a  
u capital social de 1 524,49 Euros  
Siège social :  
94130 NOGENT SUR MARNE  
28, rue de Fontenay  
350 189 783 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'AGE du 25/02/2021, il a été décidé à compter du 13 mars 2020 de prendre acte du départ du gérant Monsieur Michel Etienne Jean décédé.  
Mention au RCS de CRETEIL.

202692

## VCI IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 30 000 Euros  
Siège social : 94800 VILLEJUIF  
88, rue Jean Jaurès  
818 681 785 R.C.S. CRETEIL

Suivant procès-verbal en date du 4 février 2022, l'associée unique a nommé en qualité de gérant :  
- M. Alexandre STANCOU, demeurant 24, allée Alphonse Daudet 94800 Villejuif en remplacement de Mme Charlotte BOISSEAU et de M. Vincent ARKI.

La gérance.

202508

## SAS PACLE

SAS au capital de 213 428,62 Euros  
Siège social :  
94420 LE PLESSIS-TREVISE  
19, avenue du Plessis-Trévisé  
419 776 737 R.C.S. CRETEIL

Par décision prise en date du 17 janvier 2022, l'Assemblée des associés a nommé Mme Jeannine CHAUVIN en qualité de Directeur Général. Celle-ci demeure 19 avenue du Plessis-Trévisé, 94420 - LE PLESSIS-TREVISE et entrera en fonction à compter de ce jour. Les formalités seront accomplies au RCS de Créteil.

202532

## GROUPE APRIL ENERGIE

SAS au capital de 11 000 Euros  
Siège social : 94160 SAINT-MANDE  
5, avenue du Général de Gaulle  
879 834 166 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte en date du 18 janvier 2022, il a été décidé de : - Nommer M. Lior, Nessim BERREBI, demeurant 64 rue de la Varenne à PARIS (75007) en qualité de Président, en remplacement de M. Jérémy, Nessim NEDJAR, à compter de ce jour. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

202531

## "VHYG"

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10 500 Euros  
Siège social :  
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE  
1, rue de la Gaîté  
838 051 670 R.C.S. CRETEIL

Le Président de la Société susvisée :  
• Madame Caroline DADAT, a décidé le 1<sup>er</sup> février 2022 de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, le siège social :

- qui était à : LE PERREUX-SUR-MARNE (94710) 1, rue de la Gaîté,  
- est désormais à : LE PERREUX-SUR-MARNE (94170) 1, rue de l'Embarcadère.

LE PRESIDENT.  
202570

## AGORA

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
94170 PERREUX SUR MARNE  
116, avenue du Général de Gaulle  
882 864 143 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions du Gérant en date du 13/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 119, avenue Gabriel Péri 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.  
Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.  
202545

## CHTI BRETZEL

SCI au capital de 1 000 Euros  
Siège social : 94320 THIAIS  
45, avenue Raymond Poincaré  
524 369 410 R.C.S. CRETEIL

Aux termes de l'AG en date du 25/06/2021 :

- il a été pris acte de la fin du mandat de co-gérante de Mme Sylvie LAJOIE née DEUDON ;

- il a été décidé de transférer le siège social au 9, avenue de la République - 94320 THIAIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CRETEIL.  
202625

S.C.I. 28-30 RUE DE SÉRÉ  
DEPOIN

Société Civile Immobilière  
au capital de 442 102,15 Euros  
Siège social :  
94130 NOGENT-SUR-MARNE  
28, rue de Fontenay  
423 757 954 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'AGE du 25/02/2021, il a été décidé à compter du 13 mars 2020 de prendre acte du départ du gérant Monsieur Michel Etienne Jean décédé.

Mention au RCS de CRETEIL.  
202686

S.C.I. DU 10 AVENUE AUBERT  
A VINCENNES

Société Civile Immobilière  
au capital de 274 408,23 Euros  
Siège : 94300 VINCENNES  
10, avenue Aubert  
397 813 825 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'AGE du 25/02/2021, il a été décidé à compter du 13 mars 2020 de prendre acte du départ du gérant Monsieur Michel Etienne Jean décédé.

Mention au RCS de CRETEIL.  
202689

## EVAL

SCI au capital de 1 524,49 Euros  
Siège social :  
92250 LA GARENNE-COLOMBES  
1, avenue Conte  
382 263 036 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 21/01/2022, il a été décidé de :

- transférer le siège social au 88 bis, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre, et ce, à compter du 21/01/2022.

L'objet demeure : acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers.

La durée reste fixée jusqu'au 25/06/2090.  
- nommer gérant M. Alain DURIEUX, 88 bis, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin-Bicêtre en remplacement de Mme DURIEUX Evelyne, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de Nanterre et nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.  
202571



## S.C.I. DU PARC

Société Civile Immobilière au capital social de 1 524,49 Euros  
Siège social : 94130 NOGENT SUR MARNE  
28, rue de Fontenay  
409 704 384 R.C.S. CRETEIL

Par décision de l'AGE du 25/02/2021, il a été décidé à compter du 13 mars 2020 de prendre acte du départ du gérant Monsieur Michel Etienne Jean décédé.  
Mention au RCS de CRETEIL.  
202623

## DISSOLUTIONS

### SHAM Conseil

Société par actions simplifiée en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE  
219, rue Henri Barbusse  
888 536 224 R.C.S. CRETEIL

Le 31/10/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. M. Thierry PROUST, demeurant CHAMPIGNY SUR MARNE 94500, 219, rue Henri Barbusse, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au RCS de CRETEIL.  
202627

## CLÔTURES DE LIQUIDATION

### SHAM Conseil

Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 1 000 Euros  
Siège social :  
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE  
219, rue Henri Barbusse  
888 536 224 R.C.S. CRETEIL

Le 02/11/21, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Thierry PROUST, demeurant 219, rue Henri Barbusse 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.  
La société sera radiée du RCS de CRETEIL.  
202628

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2017, Madame Claudine Marthe Camille LEGUAY, en son vivant retraitée, demeurant à VILLEJUIF (94800) 27 Rue du Clos Fleuri. Née à PARIS 14<sup>ème</sup> arrondissement, le 18 octobre 1962. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à LE KREMLIN-BICETRE (94270), le 4 novembre 2019. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Cécile SADELER, à VILLEJUIF

(Val de Marne), 115 boulevard Maxime Gorki, le 9 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Cécile SADELER, notaire à VILLEJUIF (94800) 115 boulevard Maxime Gorki, référence CRPCEN : 94031, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202300

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 31 décembre 2018, Madame Marie Rose MACEDO, retraitée, demeurant LE PLESSIS-TREVISE (94420) 45, avenue de Chennevières, et divorcée de Monsieur Victor Augusto COELHO PINA et veuve de Monsieur José Luis BALLESTEROS. Née à MONTEMOR-O-NOVO (PORTUGAL), le 18 juin 1929 et décédée à NOISY-LE-SEC (93130) (FRANCE), le 27 octobre 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament comprenant constatation de saisine et notoriété reçu par Maître Sophie RIBAILLIER, Notaire à LA QUEUE EN BRIE (94510), 5, route du Pont Banneret, le 3 février 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie RIBAILLIER, notaire à LA QUEUE EN BRIE (94510) 5, route du pont banneret, référence CRPCEN : 94029, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202349

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 février 2018, Madame Michelle Andrée Marie PROUST, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MANDE (94160) 3, rue du Talus du Cours. Née à PARIS 10<sup>ème</sup> arrondissement (75010), le 4 février 1935. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à OLIVET (45160) (FRANCE), le 11 octobre 2021.

A consenti un legs universel au profit de : LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alix de La BASTIE, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « ALPHA NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES, 5, avenue du Château, le 8 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : ALPHA NOTAIRES - Maître Alix de La BASTIE, notaire à VINCENNES (94300) 5, avenue du

Château, référence CRPCEN : 94300, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202640

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16, 17 et 18 février 2021.

Monsieur Henri HAMOU a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laurent PARGADE, Notaire membre de la Société d'exercice Libéral à responsabilité limitée dénommée « Pargade, notaires SELARL », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (9<sup>ème</sup> arrondissement), 24, rue La Fayette, le 22 décembre 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

La Société d'exercice Libéral à responsabilité limitée dénommée « PARGADE, notaires SELARL », titulaire d'un Office notarial dont le siège est à PARIS (9<sup>ème</sup> arrondissement) 24 Rue La Fayette, référence CRPCEN : 75068, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202442

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mai 2020, Madame Brigitte Linda Antoinette SQUARA, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MANDE (94160) 2, rue Grandville, née à GRENOBLE (38000), le 9 septembre 1954, célibataire non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à PARIS 12<sup>ème</sup> arrondissement (75012) le 16 mai 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Louis GIRARDOT, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SELARL PIERRE-ANDRE BIAIS, MATHIEU VERGEZ-PASCAL ET LOUIS GIRARDOT NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 30, Cours de l'Intendance, le 4 février 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Louis GIRARDOT, notaire à BORDEAUX (33000) 30 Cours de l'Intendance, référence CRPCEN : 33022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire.

202489

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 décembre 2019,

Madame Monique Yvette VIEILLEFOND, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur René Léon PIERRE, demeurant à ORMESSON SUR MARNE (94490) 26, route de Provins Résidence d'Amboile.

Née à TULLE (19000), le 15 décembre 1931.

Décédée à ORMESSON-SUR-MARNE (94490) (FRANCE), le 17 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thierry CASSIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN – Didier RABOULIN – Christine BELLETOILE – David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON LE PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, le 20 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thierry CASSIN, notaire à CHARENTON LE PONT 4, place Arthur Dussault, référence CRPCEN : 94001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de CRETEIL de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 4 février 2022.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202682

## RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François MARTEL, notaire de la SELARL « FRANÇOIS MARTEL notaire associé » titulaire d'un Office Notarial à THIAIS (Val de Marne), 121, avenue du Général de Gaulle, le 19 janvier 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial entre Monsieur Aaron Moché Avraham LELLOUCHE, Contrôleur de gestion, et Madame Edith-Shirelle PARIENTE, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à CHOISY-LE-ROI (94600) 13, rue des Frères Reclus, mariés à la mairie de CHOISY-LE-ROI (94600) le 26 juillet 2021 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Aux termes duquel les Epoux ont décidé d'adopter le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil français.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.  
202370

Suivant acte reçu par Maître Dominique BAES, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Dominique BAES, Pierre FERTE, Bertrand SCHNEEGANS », titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (Val de Marne), 120, rue de Fontenay, CRPCEN 94008, le 7 février 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur André Jacques GOUALARD, retraité, et Madame Monique Victorine FERRARI, retraitée, demeurant ensemble à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 13-15, rue Gambetta.

Monsieur est né à DAX (40100) le 24 mars 1937,

Madame est née à PARIS 12<sup>ème</sup> arrondissement (75012) le 27 février 1937.

Mariés à la mairie de FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) le 22 avril 1961 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques Maurice THOUVENOT, notaire à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), le 21 avril 1961.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

202504

VAL D'OISE

95

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte sous signatures privées du 3 février 2022, il a été constitué la société suivante :

**MANORI MARKET**

SARL au capital de € 2.000.

Dont le siège social est situé à Deuil-La Barre (95170) 2 rue Georges Pompidou.

La durée de la société est de 99 ans.

La société a pour objet : en France et à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, la conception, l'achat, la commercialisation sous toutes ses formes, la distribution, l'importation et l'exportation de tous produits, matières et articles manufacturés de toute nature, la transformation, le conditionnement, l'entreposage, le transport, la livraison comme les services administratifs et de soutien pour tous les besoins de cette activité.

La première gérante est Madame Ingrid DESTAIN, demeurant à Deuil-La Barre (95170) 2 rue Georges Pompidou, nommée pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

202443

Par acte SSP du 03/02/2022, il a été constitué une SAS à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : 2 BE IMMO**

Durée : 99 ans.

**Siège social : 6, rue du Four 95270 ASNIERES SUR OISE.**

Capital social : 10 000 €.

Les cessions ou transmissions des actions de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable résultant d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**Objet social :** Administration de biens, gérance immobilière, exercice des fonctions de syndic d'immeubles en copropriété ou des fonctions d'administration d'AFUL, d'ASL, lotissements,

divisions de volume et de sociétés immobilières ainsi que toutes opérations de gestion d'immeubles et de propriétés en général. Toutes activités se rapportant à l'expertise, l'arbitrage, l'évaluation immobilière, au conseil en immobilier et en investissement, à la transaction mobilière ou immobilière d'immeubles bâtis ou non bâtis et de fonds de commerce. Souscription, achat, vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux en jouissance ou en propriété. Achat vente de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un immeuble ou un fonds de commerce. Toutes activités se rapportant à la location immobilière ou sous-location, en nu ou meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis et de fonds de commerce et à la location saisonnière. Toutes opérations liées au placement financier, à l'assurance et l'exercice des fonctions de mandataire d'intermédiation d'assurance avec la possibilité d'encaisser des primes ou cotisations et la remise matérielle des sommes dues aux assurés ou bénéficiaires. Conseil en organisation, gestion, finances, formation et enseignement auprès d'entreprises, professions libérales, artisans, commerçants et particuliers. Conseil en architecture, en aménagement et en travaux d'intérieur et extérieur. Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à la réalisation de cet objet.

**Président :** M. Paul TROCHET demeurant 6, rue du Four 95270 ASNIERES SUR OISE.

**Immatriculation :** RCS PONTOISE.

202336

#### Avis de constitution

Au terme d'un acte notarié en date du 19 janvier 2022, reçu par Maître Jean-Philippe PELEGRY, notaire titulaire d'un office notarial à TOULOUSE, il a été constitué une société.

**Forme :** Société Civile Immobilière (SCI).

**Dénomination sociale : DILU**

**Objet social :** La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Siège social : 16, rue Charles Gounod, 95360 MONTMAGNY.**

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital social :** CENT MILLE EUROS (100 000,00 €).

**Associés :** Monsieur Pradipsinh SOLANKI, salarié dans un laboratoire pharmaceutique, époux de Madame Arati DESAI, demeurant à MONTMAGNY (95360) 16, rue Charles Gounod. Né à SHAHPURA BHARUCH (INDE) le 6 mai 1963, Marié à la mairie d'AHMEDABAD (INDE) le 16 décembre 1987 sous le régime légal. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Indienne. Résident au sens de la réglementation fiscale. Monsieur Rhushik Pradipsinh MATROJA, Président de Société par Actions Simplifiée Cognitive Design Systems, époux de Madame Yukiko MASUDA, demeurant à TOULOUSE (31500) 230, avenue de Castres Appartement B17. Né à AHMEDABAD (INDE) le 22 avril 1989. Marié à la mairie de NAGOYA (JAPON) le 8 août 2016 sous le régime légal au Japon. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Indienne. Résident au sens de la réglementation fiscale. Monsieur Rudra Pradipsinh MATROJA, Chef d'opération, époux de Madame PARMAR JAIMITA, demeurant à MONTMAGNY

(95360) 16, rue Charles Gounod. Né à AHMEDABAD (INDE) le 26 janvier 1992. Marié à la mairie d'AHMEDABAD (INDE) le 18 octobre 2021 sous le régime légal. De nationalité Indienne. Résident au sens de la réglementation fiscale. Madame Arati DESAI, salariée dans une entreprise de commerce de gros, épouse de Monsieur Pradipsinh SOLANKI, demeurant à MONTMAGNY (95360) 16, rue Charles Gounod. Née à KANKARIYA, AHMEDABAD (INDE) le 16 août 1968. Mariée à la mairie de ARYA SAMAJ MANDIR, KANKARIA ROAD, AHMEDABAD (INDE) le 16 décembre 1987 sous le régime Autres. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité Indienne. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

**Gérance :** Monsieur Pradipsinh SOLANKI, dirigeant de société, demeurant à MONTMAGNY (95360) 16, rue Charles Gounod, pour une durée illimitée.

**Cessions de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

**Immatriculation :** R.C.S de PONTOISE.

Pour avis, Le notaire.

202206

Par acte SSP en date du 01/02/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

**CNMA Déstockage**

Au capital de 50 000 Euros.

Durée : 99 ans.

**Siège social :** 21, rue de la Ferme Saint Ladre - 95470 SAINT WITZ.

**Objet :** L'achat, la vente, le négoce, la transaction, la gestion, l'import-export de tous produits manufacturés finis ou semi-finis, dans le domaine du bâtiment. Toute activité de négoce, import-export de tous biens et tout matériel roulant, navigant, volant.

**Modalités de cession d'actions :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

**Conditions d'admission aux assemblées et de droit de vote :** Chaque action donne droit à une voix au moins.

**Président :** M. Amirouche HAÏCHE, demeurant 11 Promenade du Lac - 95500 LE THILLAY.

**Immatriculation :** RCS PONTOISE.

202363

Par acte SSP du 28/01/2022, il a été constitué une SASU dénommée :

**ALPHABET SERVICES**

**Siège social :** 15, boulevard Henri Poincaré - 95200 SARCELLES.

Capital : 100,00 €.

**Objet :** Le conseil, la gestion en relations publiques et communication, l'interprétariat et la traduction.

**Président :** M. ALEXIS EL-GADEH, 15 boulevard Henri Poincaré - 95200 SARCELLES.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE.

202397

Suivant un acte ssp en date du 10/01/2022, il a été constitué une SASU :

**Dénomination : MF RENOV**

**Siège social :** 95, rue du Colonel Fabien 95390 ST PRIX.

Capital : 1 000 €.

**Activités principales :** Maçonnerie-avalement-plâtrerie-peinture-électricité-plomberie.

**Durée :** 99 ans.

**Président :** M. DA ROCHA DIAS MANUEL HERCULANO 95, rue du Colonel Fabien 95390 ST PRIX.

**Immatriculation au RCS de PONTOISE.**

202231

Aux termes d'un sous seing privé en date à PONTOISE du 24 janvier 2022, a été constituée une SAS représentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : L'ÉPI DE BLE**

Forme : SAS.

Capital : 2 000 €.

**Siège social :** 39 bis, avenue du Général Leclerc 95250 BEAUCHAMP.

**Objet :** BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE - VIENNOISERIE - GLACES SANDWICHS - TRAITEUR - MANGE DEBOUT.

**Durée :** 99 années.

**Président :** Monsieur Mohammed OUBOUYA, demeurant 13, rue Emile Combres - 95540 MONTSOULT.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE.

202221

Suivant un acte ssp en date du 06/01/2022, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :**

**11 BARBER STREET**

**Siège social :** 11, rue du Maréchal Juin 95210 ST GRATIEN.

Capital : 200 €.

**Activités principales :** Coiffeur.

**Durée :** 99 ans.

**Président :** M. ASBAAI Karim 41, rue Charles Grimaud 95360 MONTMAGNY.

**Immatriculation au RCS de PONTOISE.**

202228

Aux termes d'un acte sous seing privé à EAUBONNE (95) en date du 25/01/2022, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société civile immobilière.

**Dénomination sociale : LYSC**

**Siège social :** 36, rue Marcelin Berthelot 95600 EAUBONNE.

**Objet social :** L'acquisition, l'édification, la prise à bail, la location, la sous-location de tous biens et droits immobiliers, bâtis et non bâtis. Et plus généralement, la propriété et la gestion de tous immeubles et droits immobiliers.

**Durée de la société :** 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 1 000 €.

**Co-Gérants :** Madame NAINA Laura, demeurant 54, rue de l'église 95150 TAVERNAY.

- Monsieur CHALIGNE Sébastien 15, rue de l'escallet 13014 MARSEILLE.

**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des Sociétés de PONTOISE.**

Pour avis, la Gérance.

202389

Suivant acte SSP en date du 02/02/2022, il a été constitué une SASU :

**Dénomination : MD DIFFUSION**

**Siège Social :** 68, Chaussée Jules César 95130 LE PLESSIS BOUCHARD.

**Durée :** 99 ans.

**Capital :** 5 000 euros.

**Objet social :** Cave à vins, épicerie fine, dégustation et vente de plats à emporter.

**Président :** Monsieur Mathieu DERRIENNIC demeurant 3, rue Nieuport 95130 LE PLESSIS BOUCHARD.

**Immatriculation au RCS de PONTOISE.**

202457

Suivant un acte ssp en date du 09/01/2022, il a été constitué une SASU :

**Dénomination : AK DESIGN**

**Siège social :** 5-7, boulevard Henri Poincaré 95200 SARCELLES.

Capital : 1 000 €.

**Activités principales :** Pose parquet ponçage et rénovation.

**Durée :** 99 ans.

**Président :** M. AKBABA TUNA 11, place Roger Salengro 95140 GARGES LES GONESSE.

**Immatriculation au RCS de PONTOISE.**

202248

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/01/2022, il a été constitué une société.

**Dénomination sociale :** BR NEGOCE  
**Forme :** SASU.

**Capital :** 1 000,00 euros.  
**Siège social :** 3 rue Pablo Picasso, BAT. B appartement 27, 95340 PERSAN.  
**Durée :** 99 ans.

**Objet social :** Achat et vente de produit non alimentaire et de produits assimilés.  
**Présidence :** Monsieur KEBE Ibrahim, demeurant au 3 rue Pablo Picasso, 95340 Persan, de nationalité FRANÇAISE.  
Immatriculation au RCS de Pontoise.  
Pour avis et mention.

202251

Par acte ssp en date du 26/01/2022, il a été constitué une SARL :

**Dénomination :** SARL SIVAN BAT  
**Siège social :** 1, rue des Epoux Delanchy 95670 MARLY LA VILLE.  
**Capital :** 1 000 €.

**Activités principales :** Carrelage souple et dur, parquets, faïence, pose marbre, démolition.  
**Durée :** 99 ans.  
**Gérance :** M. KAYA BARAN 1, rue des Epoux Delanchy 95670 MARLY LA VILLE.  
Immatriculation au RCS de Pontoise.  
202244

Suivant un acte ssp en date du 01/11/2021, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :** AGI  
**Siège social :** 5, allée Charles Baudelaire 95200 SARCELLES.  
**Capital :** 1 000 €.

**Activités principales :** Nettoyage de bâtiments, destruction totale ou partielle de bâtiments ou d'ouvrage de toute nature, par des moyens manuels ou mécaniques.  
**Durée :** 99 ans.  
**Président :** M. BOUAKLINE Nadir 5, allée Charles Baudelaire 95200 SARCELLES.  
**Cession d'actions :** Soumises à agrément.  
Immatriculation au RCS de Pontoise.  
202233

Suivant un acte ssp en date du 30/12/2021, il a été constitué une SASU :

**Dénomination :** AUTO PARADISE  
**Siège social :** 35 Chaussée Jules César 95130 FRANCONVILLE.  
**Capital :** 500 €.

**Activités principales :** Achats-ventes autos- pièces détachées. Locations de véhicules.  
**Durée :** 99 ans.  
**Président :** M. MEHDI HASSAN 35 Chaussée Jules César 95130 FRANCONVILLE.  
**Cession d'actions :** La cession des actions doit être constatée par écrit. Elle n'est opposable à la société qu'après avoir été signifiée à cette dernière ou acceptée par elle dans un acte authentique conformément à l'article 1690 du code civil.  
Immatriculation au RCS de Pontoise.  
202254

Aux termes d'un acte SSP en date à VILLIERS-ADAM du 31/01/2022, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** MHAG  
**Siège :** 1 ter, rue Benjamin Godard, 95840 VILLIERS-ADAM.

**Objet :** Acquisition d'un ensemble immobilier en Corse ; Location avec prestations para-hôtelières professionnelles (sans vente d'alcool).  
**Durée :** 99 ans.  
**Capital :** 1 500 euros.  
**Cogérance :** M. Jean-Pascal MORVIDONI, et Mme Tatiana MORVIDONI née BRIOUGNE demeurant ensemble 1 ter, rue Benjamin Godard - 95840 VILLIERS-ADAM.  
RCS : PONTOISE.

Pour avis, La Gérance.

202633

## Avis - rectificatif

Rectificatif à l'annonce dans le journal Le Journal Spécial des Sociétés - édition Val d'Oise parue le 19 janvier 2022 concernant la société SELARL EKONDA, au capital de 25 000 euros, dont le siège social est situé 25 Grande Rue à BRAY-ET-LU (95710), il faut lire que le montant du capital social est 25 000 euros en lieu et place de 20 000 euros.

Pour avis. Le Gérant.

202215

## TRANSFORMATIONS

### WILFRIED MARTIN SAS

SASU au capital de 5 000 Euros  
**Siège social :** 75016 PARIS  
22, avenue de Versailles  
880 258 926 R.C.S. PARIS

Le 24/01/2022, l'associé unique a transformé la société en SARLU, sans création d'un être moral nouveau, transféré le siège au 7, avenue Jules Dupré 95290 L'ISLE-ADAM, et modifié la dénomination qui devient : WILFRIED MARTIN SARL.

Est nommé **Gérant :** M. Wilfried MARTIN, 7, avenue Jules Dupré 95290 L'ISLE-ADAM (anciennement Président sous la SASU).  
Radiation au RCS PARIS et ré-immatriculation au RCS PONTOISE.  
202211

## MODIFICATIONS

### D COUVERTURE CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 2 000,00 Euros  
**Siège social :**  
95140 GARGES LES GONESSE  
1, Rue Louis Choix  
842 981 763 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'AGE du 03/01/2022, les associés de la société ont décidé de nommer comme nouveau **Gérant** M. CRECIUN Dinu demeurant au 1, rue Louis Choix 95140 GARGES LES GONESSE en remplacement de M. BERLIBA Andrei, **Gérant** démissionnaire et de transférer le siège social du 1, rue Louis Choix 95140 GARGES LES GONESSE au 11, avenue Charles de Gaulles 95700 ROISSY-EN-FRANCE.  
Modification au RCS de Pontoise.  
202255

### MS RENOVATION

SARL unipersonnelle  
au capital de 6 000 Euros  
**Siège social :** 95400 VILLIERS LE BEL  
8, avenue De La Paix  
892 410 325 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 04/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 84, boulevard De La République 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, à compter du 04/01/2022.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202249

### MEDENINE TRANSPORTS

SAS au capital de 1 000 Euros  
**Siège :** 95330 DOMONT  
67, avenue Jean-Jaurès  
903 869 220 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 20/01/2022 a transféré le siège au 24, boulevard de l'Europe 95300 PONTOISE.  
RCS PONTOISE.  
202250

## SAFEDRIVE SERVICES

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 8 000 Euros  
**Siège social :** 95670 MARLY-LA-VILLE  
13 Hameau de l'Épinette  
849 612 924 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2022, il a été décidé de modifier le deuxième alinéa de l'objet social qui devient « le transport de voyageurs avec des véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris ».  
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise.  
202676

## N2M GROUP

SAS au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 95870 BEZONS  
80, rue Jean Jaurès  
887 829 695 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 01/10/2021 a décidé de transférer le siège social 158, rue des Gros Grès Apt A106 92700 Colombes.  
Radiation au RCS de Pontoise et réimmatriculation au RCS de NANTERRE.  
202207

## DELICES ET GOURMANDISES

SAS au capital de 5 000 Euros  
**Siège social :**  
95400 ARNOUVILLE-LES-GONESSE  
127, avenue Henri Barbusse  
878 748 730 R.C.S. PONTOISE

L'AG du 25/09/2021 a décidé la continuation de la société et de ne pas dissoudre la société malgré le fait que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202208

## BADRI

SASU au capital de 2 000 Euros  
**Siège :** 95140 GARGES-LÈS-GONESSE  
11, chemin de Stains  
853 181 345 R.C.S. PONTOISE

Le 01/02/2022, l'Associé Unique a modifié l'objet qui devient : Transport de personnes à mobilités réduites ; Transport de personnes à l'aide de véhicule de tourisme avec chauffeur, transport de personnes à l'aide de deux roues ; La Société a pour objet en France et à l'Étranger : Prestations de services : organisation, gestion administrative, recrutement, régulation ; Le portage rapide de tout plis et colis en deux roues et en véhicule léger de moins de 3,5 tonnes, suivi de tous plis et colis, de l'enlèvement à la livraison ; Courses et livraisons à la demande ; Navette et livraison régulière avec mise à disposition d'un coursier motorisé et équipé en deux roues et en véhicule léger de moins de 3,5 tonnes ; Négoce de tous produits non réglementés.  
RCS PONTOISE.  
202219

## A A Z ENTRETIEN

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 7 500 Euros  
**Siège social :** 95280 JOUY-LE-MOUTIER  
14, rue des Marleines  
449 514 652 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 14/10/2021 a décidé de réduire le capital social de 5 000 Euros pour le porter à 2 500 Euros par voie de rachat d'actions. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202497

## SAS HOME FOOD

SAS au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 95500 LE THILLAY  
1-3, avenue Flore  
891 271 793 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 01/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 11, avenue Des Entrepreneurs 95400 VILLIERS LE BEL, à compter du 01/10/2021.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202223

## COMMAND ALKON FRANCE

SAS au capital de 150 000 Euros  
**Siège social :** 95863 CERGY-PONTOISE  
Campus Saint Christophe  
bâtiment Edison 4  
10, avenue de l'Entreprise  
418 070 553 R.C.S. PONTOISE

Par décision en date du 1er décembre 2021, l'Associé unique a constaté la démission de M. Phillip Andrew Ramsey de son mandat de Président et a nommé en qualité de nouveau Président à compter de cette date M. Martin Willoughby, demeurant 2612 Augustus Street, Daniel Island, SC 29492, Etats-Unis d'Amérique.

Pour avis, le Président.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202452

## BUSINESS PLURIEL

SASU au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 95100 ARGENTEUIL  
19, rue de Diane  
828 131 383 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 17/01/2022, il a été décidé à compter de ce même jour :

- La nomination d'une nouvelle Présidente : Madame KINKELIBA Ndonga 15, place du Marché 77270 VILLEPARISIS en remplacement de M. Yvon MBOUNGOU ;
- Le changement d'objet social : Electricité, Plomberie, Nettoyage, Maçonnerie, Echaufaudage, Tout corps d'état ;
- Le changement de dénomination sociale désormais : SASU AMOUR.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202226

## SCI JA FAMILLIALE

SCI au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 95500 GONESSE  
17, rue Gabriel Péri  
791 551 385 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 13/12/2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. KARATAY KEVIN demeurant 17, rue Gabriel Péri 95500 GONESSE à compter du 13/12/2021 en remplacement de Mme KARATAY ANAIS démissionnaire.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202229

## MSA

SASU au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 95500 GONESSE  
13, rue De La Calarde  
889 980 231 R.C.S. PONTOISE

Par AGO du 24/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Espace Godard Route Nationale 370 95500 GONESSE, à compter du 24/01/2022.  
Mention au RCS de Pontoise.  
202235

Dans l'annonce parue le 25/12/2021 dans le JSS concernant la société CAUDET SYSTEMS, il convient de lire : nouveau président CAUDET Johanna 11, rue du pavé, 95450 FREMAINVILLE.  
202224



## BEST EXCEL APPLICATIONS

SARL au capital de 2 100 Euros  
Siège social : 95300 PONTOISE  
12, rue des Cépages  
521 548 834 R.C.S. PONTOISE

En date du 25 janvier 2022, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 25 janvier 2022.

La société sera radiée du RCS de PONTOISE.  
202232

## SKORUCAK IMMOBILIER

SCI en liquidation au capital de 800 Euros  
Siège social :  
95240 CORMEILLES EN PARISIS  
41, rue Massenet  
453 291 346 R.C.S. PONTOISE

Par décision de la collectivité des associés le 10/01/2020, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PONTOISE.  
202417

## DA SILVA

SASU en liquidation  
au capital de 50 000 Euros  
Siège social :  
95370 MONTIGNY LES CORMEILLES  
134, rue de la République  
401 321 062 R.C.S. PONTOISE

Les décisions du 25/01/2022 ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PONTOISE.  
202519

## TEKKARA

Société par Actions Simplifiée  
en dissolution au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 95210 SAINT GRATIEN  
9, villa Alexandre Dumas  
882 349 657 R.C.S. PONTOISE

Aux termes de décisions en date du 20 octobre 2021, l'associé unique a décidé :

- L'approbation des comptes de liquidation,
- la clôture des opérations de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat.

Dépôt légal au greffe de PONTOISE.  
202704

## LOCATIONS-GÉRANCES

Par accord entre la société DOUCE FOLIE SASU, au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est 15, rue du 11 novembre 1918 - 95360 MONTMAGNY, immatriculée sous le n° 828 127 696 RCS de PONTOISE et la société SABBAN TRAITEUR SARL au capital de 2 000 Euros, dont le siège social est 2, allée de l'Épine Vignette à GROSLAY (95140), immatriculée sous le n° 823 610 407 RCS de PONTOISE, de la gérance libre d'un fonds de commerce de BOULANGERIE-PÂTISSERIE à destination des consommateurs, sis et exploité à 15, rue du 11 novembre 1918 - 95360 MONTMAGNY qui avait été consentie par acte sous seing privé en date du 29/01/2020 a pris fin le 31/01/2022 et la restitution des locaux intervenue à cette même date.  
202707

## OPPOSITIONS

### VENTES DE FONDS

Acte S.S.P d'une cession d'un fonds de commerce en date du 20 octobre 2021, enregistré le 28.10.2021 au Service départemental de l'enregistrement d'Erment. Dossier 2021 00019323, référence 9504P61 2021 A 04716.

**Vendeur** : La société « **BD SUSHI** » société par Actions Simplifiées, au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis au C.C. LA FAUCONNIERE - 3 bis Square du Nord 95500 Gonesse, immatriculée au RCS de Pontoise sous le n° 843 832 106,

**Acquéreur** : La Société SAS « **B.THAI** », Société par Actions Simplifiées, au capital de 1.000 €, dont le siège social est sis C.C. LA FAUCONNIERE - 3 bis Square du Nord 95500 Gonesse, qui immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 904 229 556. **Fonds de commerce** : de « **Restauration rapide - Fabrication et vente de sushi sur place - À emporter ou à livrer** », sis et exploité au C.C. LA FAUCONNIERE - 3 bis Square du Nord - 95500 Gonesse. **Entrée en jouissance** : le 20 octobre 2021. **Prix** : 10.000 Euros. **Opposition** : dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité domicile est élu à l'adresse du fonds cédé et la correspondance chez le séquestre amiable Zoubir BEHLOUL, Avocat, 87, rue de Paris 93100 Montreuil.  
202258

## AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION**  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament en date du 18 mars 2020, Monsieur Bernard VAUZANGES, domicilié à AMENUCOURT (95510) 4, route de Saint Léger, né à PARIS (75014), le 11 février 1958 et décédé à MANTES-LA-JOLIE (78200) (FRANCE), le 19 juillet 2021, a institué un légataire universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description des testaments reçu par Maître Séverine BIENNE THORAVALL, Notaire à COLOMBES, le 2 février 2022, dont il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

La copie authentique dudit procès-verbal ainsi que la copie figurée ont été adressées au Tribunal Judiciaire de PONTOISE le 3 février 2022.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire pourront être formées par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession, soit la SCP WARGNY LELONG ET ASSOCIÉS, Notaires à COLOMBES (92700), 22, avenue Henri Barbusse, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.  
202316

**Votre annonce légale de constitution en 5 minutes chrono :**  
[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

## FLASH INFO

### JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Dans notre flash info de novembre 2021, nous avons relevé que l'avis du CCRCS de juin 2009 était contesté par certains greffes à cause du décret du 23 octobre 2015.

Interrogé sur la question, le CNGTC a analysé la situation et nous a transmis une réponse que nous vous partageons :

« Après recherches, il nous apparaît que si le texte précité a bien abrogé le décret 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant simplification de formalités administratives et suppression de la fiche d'état civil, sur lequel se fonde l'avis du CCRCS précité, il est constaté qu'il a repris intégralement les dispositions du décret abrogé et notamment le tableau relatif aux pièces dans un nouvel article R.113-5 :

**Article R113-5**  
Dans les procédures administratives, les personnes justifient, lorsqu'une disposition législative ou réglementaire l'exige, de leur identité, de leur état civil, de leur situation familiale ou de leur nationalité française par la présentation de l'original ou la production ou l'envoi d'une photocopie lisible du document figurant dans le tableau ci-dessous, en colonne A, qui les dispense de la production des documents figurant dans le même tableau, en colonne B.

A	B
<b>DOCUMENTS PRODUITS</b>	<b>DOCUMENTS QUE LE PUBLIC EST DISPENSÉ DE PRODUIRE</b>
Livret de famille régulièrement tenu à jour.	Extrait de l'acte de mariage des parents.  Extrait de l'acte de naissance des parents ou des enfants.  Copie de l'acte de décès des parents ou des enfants morts avant leur majorité.
Livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu de l'une des mentions prévues à l'article 28 du code civil pour le ou les titulaires du livret de famille et, le cas échéant, pour leurs enfants mineurs.	Certificat de nationalité française.
Carte nationale d'identité en cours de validité.	Certificat de nationalité française  Extrait de l'acte de naissance du titulaire.
Passeport en cours de validité.	Extrait de l'acte de naissance du titulaire ou de ses enfants mineurs qui y sont mentionnés.
Carte d'ancien combattant, Carte d'invalidé de guerre, Carte d'invalidé civil.	Extrait de l'acte de naissance du titulaire.
Copie ou extrait de l'acte de naissance revêtu de l'une des mentions prévues à l'article 28 du code civil.	Certificat de nationalité française. Une des pièces justificatives de la nationalité mentionnées aux articles 34 et 52 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française.

La légalisation ou la certification matérielle des signatures apposées sur les pièces qui sont remises ou présentées ne peut être exigée. Ces pièces sont restituées sans délai et, en tout état de cause, dès l'achèvement des procédures au titre desquelles elles ont été produites.

Il découle de ce qui précède que, ces dispositions étant en vigueur, la position du CCRCS demeure valable. »

### JUSTIFICATIF D'ENTREPRISE

Un arrêté du 4 janvier 2022, publié au Journal officiel du 26 janvier 2022, supprime l'obligation faite aux entreprises de fournir un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers à l'appui de leurs demandes ou déclarations auprès de l'administration.

Il substitue à la fourniture de l'extrait d'immatriculation la transmission du numéro unique d'identification délivré par l'Insee.

Grâce à ce numéro, les administrations chargées de traiter une demande ou une déclaration pourront accéder, par l'intermédiaire du site Internet : [annuaire-entreprises.data.gouv.fr](http://annuaire-entreprises.data.gouv.fr)

aux données portant sur l'identité de l'entreprise demanderesse ou déclarante issues, d'une part, du registre national du commerce et des sociétés (RNCS) tenu par l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) et, d'autre part, du répertoire national des métiers (RNM) tenu par CMA France.

Ce texte est entré en vigueur le 27 janvier 2022.

Reste à espérer que les banques, les commerçants et organismes privés etc. qui exigent toujours un Kbis de moins de 3 mois aient la même démarche de simplification.

## VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE aux enchères publiques sur surenchère, au TJ de BOBIGNY (93), le mardi 15 mars 2022 à 13h30 - EN UN SEUL LOT

**APPARTEMENT à ROSNY S/S BOIS (93)**  
106-112 rue de la Dhuy. Et UNE CAVE au sous-sol.

**PARKING PRIVATIF à ROSNY S/S BOIS (93)**  
104 rue de la Dhuy. Situé au 2<sup>ème</sup> étage

**MISE à PRIX : 116.600 €** Consignations (en 2 chèques de banque) : 11.660 € à l'ordre du Bâtonnier et 15.000 € à l'ordre de la CARPA  
S'adresser : - À Maître Jean-Claude GUIBERE, Avocat, 34 rue de Bourgogne (93) BOBIGNY - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de BOBIGNY où le CCV est déposé - Il n'y aura pas de visite  
- INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr)

202386

Vente aux enchères publiques, le Mardi 15 mars 2022 à 13 H 30 au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY (93), 173 avenue Paul Vaillant-Couturier

**UN APPARTEMENT à CLICHY-SOUS-BOIS (93)**  
4 allée Louis Blériot  
de 54,95 m<sup>2</sup>. Bâtiment 6bis, escalier B, au 3<sup>ème</sup> étage, 3<sup>ème</sup> porte, comprenant : entrée, salon avec balcon, 2 chambres, cuisine, dégagement, placard aveugle, salle de bain et w.-c. - Loué selon bail. Avec UNE CAVE

**MISE A PRIX : 19.900 EUROS** (outre les charges)  
(Caution bancaire ou chèque de banque : 3.000 Euros)  
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, où il a été déposé, à la SCP DOMINIQUE-DROUX & BAQUET, Avocats aux PAVILLONS-SOUS-BOIS (93320), 14 allée Michelet. Tél. : 01 48 47 43 47 - Sur « [avoventes.fr](http://avoventes.fr) »  
VISITE sur place le Lundi 7 mars 2022 de 9 H 30 à 10 H 00

202490

VENTE aux enchères publiques au Palais de Justice de BOBIGNY (93), le mardi 15 mars 2022 à 13h30 - EN UN SEUL LOT

**UN APPARTEMENT à EPINAY SUR SEINE (93)**  
5 rue Noël  
Au 1<sup>er</sup> étage face : entrée-cuisine, séjour ouvrant sur cuisine, chambre, SdE. COMBLES accessibles depuis la chambre par escalier en colimaçon - CAVE au RdC (Bât. B) - PARKING extérieur (13,20 M<sup>2</sup>) - OCCUPE

**Mise à Prix : 21.000 €** Consignations (en 2 chèques de banque) : 3.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre et 15.000 € à l'ordre de la CARPA  
S'adresser : À Maître Alain CIEOL Avocat, 2, rue de Lorraine (93000) BOBIGNY Tél. 01.48.30.11.11, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de BOBIGNY où le CCV est déposé - Sur les lieux où une visite sera organisée le jeudi 3 mars 2022 à 9h - INTERNET [www.vench.fr](http://www.vench.fr)

202501

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Publiez vos annonces dans nos colonnes...



**FUSION  
ACQUISITION**



**PARTENARIAT**



**LOCATION  
VENTE**



[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

### PONTOISE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
L'adjudication aura lieu le mardi 15 mars 2022 à 14h.  
Au Tribunal Judiciaire de PONTOISE (95), 3, rue Victor Hugo,  
**EN UN SEUL LOT**  
Dans un immeuble  
sis à GARGES LES GONESSE (95)  
2, rue Honoré de Balzac  
Cadastré section AP numéro 208, AP numéro 210 et AP numéro 212

**LOT NUMÉRO CENT SOIXANTE DOUZE (172) :**

UN APPARTEMENT n°33 au premier étage droite, Escalier 4, dans le Bâtiment C, comprenant, suivant procès-verbal de description dressé le 21 mai 2021 par Me LIEURADE, Huissier de Justice à SARCELLES : dégagement d'entrée, chambre, séjour, une deuxième chambre attenante, dégagement, troisième chambre, cuisine, WC, salle de bains.  
Et les 44/10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.  
Superficie loi Carrez : 65,67 M<sup>2</sup>

**LOT NUMÉRO QUATRE CENT ONZE (411) :**  
UNE CAVE portant le n° 33 du plan des caves.

Et le 1/10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.  
Cette vente a lieu à la requête du SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES de la Résidence GARGES OUEST, sise 1-3-5-7 allée Molière, 1-3-5-7-9 rue Racine, 2-4-6-8-10-12-14 rue Honoré de Balzac (95) GARGES LES GONESSE, représenté par son syndic, le Cabinet LOISELET père, fils et F. DAIGREMONT, SA au capital de 3.000.000 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 542 061 015, pris en la personne de ses représentants légaux domiciliés en son agence 3, allée Hector Berlioz (95) FRANCONVILLE, ayant pour avocat Maître Marie-Yvonne LAFAX-GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise.

**MISE À PRIX : 15.000 €  
(QUINZE MILLE EUROS)**

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de PONTOISE.  
**CONSIGNATIONS POUR ENCHERIR :**  
3.000 € (à l'ordre du Bâtonnier) et 12.000 € (à l'ordre de la CARPA) à valoir sur les frais, droits et émoluments. Se munir d'une pièce d'état civil ou d'un extrait K bis récent.

Fait et rédigé à PONTOISE, le 25 janvier 2022 par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Marie-Yvonne LAFAX-GUYODO.

S'adresser pour tous renseignements :  
À Maître Marie-Yvonne LAFAX GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise, 13, quai Bucherelle (95300) PONTOISE, TEL. 01.30.30.50.82., dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

À Maître Valérie GARÇON, Avocat au Barreau de la Seine Saint-Denis, membre de la SCP W2G AVOCATS, 21, avenue du Général de Gaulle (93110) ROSNY SOUS BOIS, TEL. 01.48.54.90.87.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 21/00151).

Sur les lieux où une visite sera organisée le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 de 11h. à 12h.  
Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr) ;  
[www.licitor.com](http://www.licitor.com)

202388

Vos devis en ligne sur le site :  
[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
L'adjudication aura lieu le mardi 15 mars 2022 à 14h.  
Au Tribunal Judiciaire de PONTOISE (95), 3, rue Victor Hugo,  
**EN UN SEUL LOT**  
Dans un immeuble  
Sis à SARCELLES (95)  
4, avenue du Maréchal Koenig  
Cadastré section AX numéro 216 pour 4a 4ca lieudit « boulevard Salvador Allende »

**LOT NUMÉRO DIX-SEPT (17) :**  
UN APPARTEMENT situé au quatrième étage, porte n°43, comprenant, suivant procès-verbal de description dressé le 3 juin 2021 par Me LIEURADE, Huissier de Justice à SARCELLES : dégagement d'entrée, WC, cuisine, salle de séjour, chambre attenante au séjour, dégagement, deux autres chambres, débarras, salle de bains.

Et les 181/10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.  
Superficie loi Carrez : 70,29 M<sup>2</sup>.

Suivant même PV, les lieux sont loués suivant bail en date du 2 mai 2019 moyennant un loyer mensuel de 1 080 €.

**LOT NUMÉRO SOIXANTE SEPT (67) :**  
UNE CAVE.

Et le 1/10.000èmes des parties communes générales de l'immeuble.

Cette vente a lieu à la requête du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble dénommé Tour 75, sis 4, avenue Pierre Koenig à SARCELLES (95200), représenté par son syndic, le Cabinet LOISELET père, fils et F DAIGREMONT, SA au capital de 3.000.000 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° B 542 061 015, pris en la personne de ses représentants légaux domiciliés en son agence 3 allée Hector Berlioz à FRANCONVILLE (95), ayant pour Avocat Maître Marie-Yvonne LAFAX-GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise.

**MISE À PRIX : 20.000 €  
(VINGT MILLE EUROS)**

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de PONTOISE.

**CONSIGNATIONS POUR ENCHERIR :**  
3.000 € (à l'ordre du Bâtonnier) et 12.000 € (à l'ordre de la CARPA) à valoir sur les frais, droits et émoluments. Se munir d'une pièce d'état civil ou d'un extrait K bis récent.

Fait et rédigé à PONTOISE, le 25 janvier 2022 par l'Avocat poursuivant, Signé Maître Marie-Yvonne LAFAX-GUYODO.

S'adresser pour tous renseignements :  
À Maître Marie-Yvonne LAFAX GUYODO, Avocat au Barreau du Val d'Oise, 13, quai Bucherelle (95300) PONTOISE, TEL. 01.30.30.50.82., dépositaire d'une copie du cahier des conditions de vente.

À Maître Valérie GARÇON, Avocat au Barreau de la Seine Saint-Denis, membre de la SCP W2G AVOCATS, 21, avenue du Général de Gaulle (93110) ROSNY SOUS BOIS, TEL. 01.48.54.90.87.

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, où le cahier des conditions de vente est déposé (N° RG 21/00141).

Sur les lieux où une visite sera organisée le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 de 9h. à 10h.

Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr) ;  
[www.licitor.com](http://www.licitor.com)

202402

Le service annonces légales  
du Journal Spécial des Sociétés  
est à votre disposition  
du **lundi au vendredi**.  
Tél. : 01 47 03 10 10



Gagnez du temps  
et déléguez  
au **JSS**



### Annonces Légales

- ✓ Publication sur toute la France
- ✓ Rédaction, relecture et vérification systématique
- ✓ Devis en ligne, attestation de parution et facture immédiates pour les clients en compte

### Formalités

- ✓ Formaliste attitré(e)
- ✓ Contrôle des pièces, remplissage des liasses, vérification du KBIS
- ✓ Obtention rapide du KBIS en pdf valeur probante

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

[www.jss.fr](http://www.jss.fr)

 01 47 03 10 10

 JSS - 8 rue Saint Augustin - 75002 Paris

 [contact@jss.fr](mailto:contact@jss.fr)